



Commune de MUSSON



Janvier 2024

Programme Communal de Développement Rural

Partie 5 **Projets**

AUTEUR DE PROJET



Rue des Chasseurs Ardennais, 32
B-6880 BERTRIX
Tél : 061/41 54 54 - Fax 061/41 55 07
info@impact-sprl.be - www.impact-sprl.be



Méthodologie

Sur base du travail de priorisation et d'approfondissement des différents projets de la CLDR, des fiches ont été rédigées.

Les différents projets sont classés en quatre lots en fonction de la priorité donnée par la CLDR :

- Le lot 0 reprend les projets ou actions en cours ou initiés par la commune pendant la consultation de la population menée dans le cadre de l'opération de développement rural.
- Le lot 1 reprend les projets prioritaires dont la réalisation est prévue dans les trois premières années de la mise en œuvre du PCDR. Les projets sont détaillés dans des fiches descriptives complètes comprenant une estimation précise du coût de réalisation.
- Le lot 2 comprend les projets dont la réalisation est prévue entre la 4^{ème} et la 6^{ème} année de mise en œuvre du PCDR. Les projets sont présentés à l'aide d'une fiche descriptive.
- Le lot 3 énonce les autres projets à mettre en œuvre à plus long terme sous forme de fiche descriptive « allégée ».

Par ailleurs, les projets ont été classés entre projets matériels et immatériels (qui ne demandent pas de gros investissements financiers et qui font appel à la mobilisation des acteurs locaux), bien que la frontière entre les deux soit parfois floue.

En fonction de son classement par lot et de ses spécificités, chaque fiche-projet comprend les éléments suivants :

- Description du projet ;
- Justification du projet ;
- Lien à la stratégie ;
- Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société ;
- Localisation et statut ;
- Parties prenantes et porteurs de projets ;
- Programme de réalisation ;
- Estimation globale du coût ;
- Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus) ;
- Annexes.

Lot 0 – Projets et actions initiés ou en cours pendant l’opération de développement rural

Le lot 0 regroupe 18 projets réalisés ou initiés durant la période d’élaboration du PCDR. Ils sont issus où font échos à des demandes effectuées en consultation et s’intègrent pleinement dans la stratégie de développement. La CLDR a systématiquement été associée au suivi de la mise en œuvre de ces projets.

Intitulé	Description	Objectif de la stratégie
Développement du centre sportif à Musson-Baranzy	Acquisition de terrains par la Commune En cours : projet de création d’une piste de pumptrack, d’un parking et d’une extension du centre sportif NB : Le projet de création d’un espace de convivialité à Musson (lot 2) se fera de manière complémentaire à ces premiers développements	1. Stimuler le vivre ensemble et la cohésion intergénérationnelle 1.2. En soutenant et en fédérant la vie associative, culturelle et sportive locale
Création d’une donnerie à Musson	Aménagement et gestion d’un espace « donnerie » par le CPAS (à la « repasserie » de Musson) 	1. Stimuler le vivre ensemble et la cohésion intergénérationnelle 1.1. En créant des animations et des lieux de rencontre conviviaux et inclusifs
Aménagement des abords de la MV de Signeulx	Aménagement des trottoirs, du parking, d’une terrasse, et d’une plaine de jeux	1. Stimuler le vivre ensemble et la cohésion intergénérationnelle 1.1. En créant des animations et des lieux de rencontre conviviaux et inclusifs

Création d'une maison rurale multiservices à Musson	Projet du premier PCDR, la création d'une maison multiservices à Musson a fait l'objet d'une convention en 2018. Le projet a fait l'objet d'un changement de localisation pour prendre place dans la salle de l'Union à Musson (avenant signé en 2022). Les habitants plébiscitent fortement ce projet qui répondra à de nombreux besoins culturels et sociaux. 	2. Renforcer l'accès à des services diversifiés et innovants 2.1. En développant une offre de services adaptés aux besoins des Mussonnais 2.2. En proposant des lieux de vie et d'accueil favorables aux échanges
Développement de l'accueil extra-scolaire à Musson	En 2022, construction d'un bâtiment dédié à l'accueil extra-scolaire à l'arrière de l'administration communale (sur fonds propres)	2. Renforcer l'accès à des services diversifiés et innovants 2.1. En développant une offre de services adaptés aux besoins des Mussonnais
Création d'une maison médicale dans l'ancien presbytère de Musson	Mise en place d'une dynamique de regroupement des médecins et création d'une maison médicale (sur fonds propres, dans l'ancien presbytère, un bâtiment communal situé au cœur de Musson) 	2. Renforcer l'accès à des services diversifiés et innovants 2.1. En développant une offre de services adaptés aux besoins des Mussonnais
Création de logements communaux adaptés aux besoins	Les projets communaux répondent aux demandes actuelles de petits logements : - Création de 4 nouveaux logements sociaux à Baranzy (projet 2021) - Création de 2 logements tremplins à destination des jeunes (projet du premier PCDR)	2. Renforcer l'accès à des services diversifiés et innovants 2.2. En proposant des lieux de vie et d'accueil favorables aux échanges

Soutien au lancement du musée minier	Dynamique de soutien communal vis-à-vis du musée minier : collaboration via le PNG, placement d'un panneau d'orientation, création de stationnements et restauration du bassin devant l'entrée de la mine. Le musée a été inauguré en avril 2023. 	3. Ancrer le développement de la commune dans ses ressources territoriales 3.3. En facilitant le développement d'un tourisme ancré dans le territoire
Lancement d'une dynamique de regroupement des commerçants (CLAC)	Organisation d'une rencontre des commerces et entreprises en juin 2022. Intégration des résultats dans la réflexion du PCDR via le GT économie	3. Ancrer le développement de la commune dans ses ressources territoriales 3.2. En créant des conditions favorables au développement des circuits-courts et d'une économie de proximité
Création d'un chemin de liaison transcommunal « Musson-Halanzy »	Création d'une liaison en site propre entre Musson et Halanzy (commune d'Aubange) via projet Wallonie cyclable 	4. Apporter des solutions soutenables de mobilité 4.1. En créant des solutions alternatives de mobilité favorisant les connexions inter villages et l'intermodalité
Mise en place d'un système d'autostop organisé	Constitution d'une asbl pluricommunale « autostop solidaire en sud-Luxembourg ». Développement d'un système de facilitation de l'autostop sur le territoire. Subside de 162 000 euros octroyé par la Région wallonne. Implication de la CLDR dans le choix des points d'arrêts via une séance en octobre 2023.	4. Apporter des solutions soutenables de mobilité 4.1. En créant des solutions alternatives de mobilité favorisant les connexions inter villages et l'intermodalité

Développement d'un plan local propreté	La Commune de Musson s'implique pour une Wallonie plus propre et a signé en 2022 la charte pour l'élaboration du Plan local de Propreté. Le Plan Local de Propreté regroupe 12 actions à réaliser d'ici l'horizon 2025, allant de la problématique des mégots aux dépôts clandestins en passant par la sensibilisation et la participation citoyenne.	5. Préserver et améliorer le cadre de vie dans une démarche de transition 5.3. En assurant le développement raisonnable et convivial des villages dans le respect de leur identité rurale
Développement d'un plan d'action pour l'énergie durable et le climat (PAEDC)	Active de longue date dans la lutte contre le changement climatique, la Commune s'est engagée à réduire de 40 % ses émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030. Elle s'est lancée dans la mise en œuvre d'un plan d'action pour l'énergie durable, en collaboration avec le Parc Naturel De Gaume (PNDG) et un comité de pilotage incluant des citoyens mussonais. Un autre projet d'importance, subsidié par POLLEC – Politique locale Energie Climat- a débuté en 2023. Il s'agit du financement d'audits énergétiques pour les logements des particuliers.	5. Préserver et améliorer le cadre de vie dans une démarche de transition 5.2. En multipliant les solutions énergétiques innovantes
Participation à l'AP « BiodiverCité » 2021 et 2023	2021 : -Mare didactique Baranzy -Terrasse aromatique Willancourt -Semaine de l'arbre -Pied de mur Signeulx 2023 : - plantations Cussignière - Semaine de l'arbre - Journal de classe petit gaumais Discussion annuelle sur les actions passées et à venir avec la CLDR	5. Préserver et améliorer le cadre de vie dans une démarche de transition 5.1. En favorisant la biodiversité et en sensibilisant au respect de la nature
Dynamisation du SI de Musson	Suite aux discussions dans le cadre des groupes de travail thématiques, constitution d'un nouveau groupe pour la gestion du SI Musson. Poursuite et développement des activités.	3. Ancrer le développement de la commune dans ses ressources territoriales 3.3. En facilitant le développement d'un tourisme ancré dans le territoire
Cœur de village de Musson	Aménagement de la rue de Gaume dans le cadre de l'appel à projet « cœur de village »	1. Stimuler le vivre ensemble et la cohésion intergénérationnelle 1.1. En créant des animations et des lieux de

		rencontre conviviaux et inclusifs
Semaine de la mobilité	Organisation d'une semaine de sensibilisation et de mobilisation citoyenne. Au programme : découverte du réseau point nœud, lancement de pedibus (Mussy, Signeulx, Musson, Baranzy) et de velobus (Willancourt)	4. Apporter des solutions soutenables de mobilité 4.1. En créant des solutions alternatives de mobilité favorisant les connexions inter villages et l'intermodalité
Création d'un lieu de stationnement multimodal à Baranzy	Création d'un parking au centre de Baranzy, lieu où convergent différentes offres et infrastructures de mobilité. Subside obtenu dans le cadre du Plan d'investissement mobilité active communale et intermodalité	4. Apporter des solutions soutenables de mobilité 4.1. En créant des solutions alternatives de mobilité favorisant les connexions inter villages et l'intermodalité

Lot 1 – Projets à réaliser dans les 0 à 3 ans

Projets matériels

- M-1.01 : Réhabilitation de l'ancienne école de Willancourt en maison rurale multiservices
- M-1.02 : Création d'un espace intergénérationnel, récréatif et sportif à Mussy-la-Ville
- M-1.03 : Développement des voies lentes inter-villages et inter-communales – Liaison Mussy-Baranzy
- M-1.04 : Aménagements des entrées de village

Projets immatériels

- I-1.01 : Amélioration de la communication communale et des services
- I-1.02 : Valorisation du patrimoine industriel local et appui au développement du musée minier
- I-1.03 : Soutien à la promotion des circuits-courts et des commerces de proximités
- I-1.04 : Action en faveur de l'environnement et de la biodiversité
- I-1.05 : Développement des sentiers et chemins de promenades
- I-1.06 : Développer des lieux et activités de rencontres pour les jeunes (13 à 21 ans)

Lot 2 – Projets à réaliser dans les 4 à 6 ans

Projets matériels

- M-2.01 : Création d'un espace de convivialité dans la zone de loisirs du centre sportif
- M-2.02 : Création d'une halle polyvalente couverte sur le site de l'ancien hangar communal
- M-2.03 : Création d'un espace de convivialité naturel au cœur du village de Willancourt
- M-2.04 : Poursuite de l'aménagement du cœur de village de Mussy-la-Ville
- M-2.05 : Aménagement d'un espace de convivialité au cœur du village de Baranzy

Projets immatériels

- I-2.01 : Développement de la vie associative et des festivités locales
- I-2.02 : Mise en place d'une démarche de commune en santé
- I-2.03 : Développement d'activité culturelles sur le territoire de la commune
- I-2.04 : Opération de mise en valeur du patrimoine local
- I-2.05 : Développement de mesures et d'outils afin de préserver le cadre rural

Lot 3 – Projets à réaliser dans les 7 à 10 ans

Projets matériels

- M-3.01 : Aménagement du cœur de village de Musson
- M-3.02 : Aménagement de la traversée de Signeulx
- M-3.03 : Création de logements intergénérationnels
- M-3.04 : Création de points de parcours d'observation du paysage et de la vie sauvage
- M-3.05 : Création d'un atelier rural de type pépinière d'entreprises
- M-3.06 : Création d'une structure d'accueil pour la petite enfance (0 à 3 ans)
- M-3.07 : Création d'un bâtiment multiservices à Mussy-la-Ville
- M-3.08 : Création d'un réseau de chaleur et développement des énergies alternatives
- M-3.09 : Aménagement de points multimodaux et zones relais
- M-3.10 : Développement de la trame verte et bleue pour le climat
- M-3.11 : Développement des voies lentes inter-villages et inter-communales – Autres tronçons

Projets immatériels

- I-3.01 : Action commune pour le développement de l'attractivité et la promotion touristique du territoire
- I-3.02 : Création d'un espace de restauration éphémère
- I-3.03 : Création d'un centre d'accueil de jour pour les ainés
- I-3.04 : Développement de mesures et d'outils afin de préserver le cadre rural
- I-3.05 : Développement d'initiatives citoyennes pour l'entraide et la solidarité
- I-3.06 : Création d'un soutien scolaire

Lot 1 – Projets à réaliser dans les 0 à 3 ans

Projets matériels

- M-1.01 : Réhabilitation de l'ancienne école de Willancourt en maison rurale multiservices
- M-1.02 : Création d'un espace intergénérationnel, récréatif et sportif à Mussy-la-Ville
- M-1.03 : Développement des voies lentes inter-villages et inter-communales – Liaison Mussy-Barancy
- M-1.04 : Aménagements des entrées de village

Projets immatériels

- I-1.01 : Amélioration de la communication communale et des services
- I-1.02 : Valorisation du patrimoine industriel local et appui au développement du musée minier
- I-1.03 : Soutien à la promotion des circuits-courts et des commerces de proximités
- I-1.04 : Action en faveur de l'environnement et de la biodiversité
- I-1.05 : Développement des sentiers et chemins de promenades
- I-1.06 : Développer des lieux et activités de rencontres pour les jeunes (13 à 21 ans)

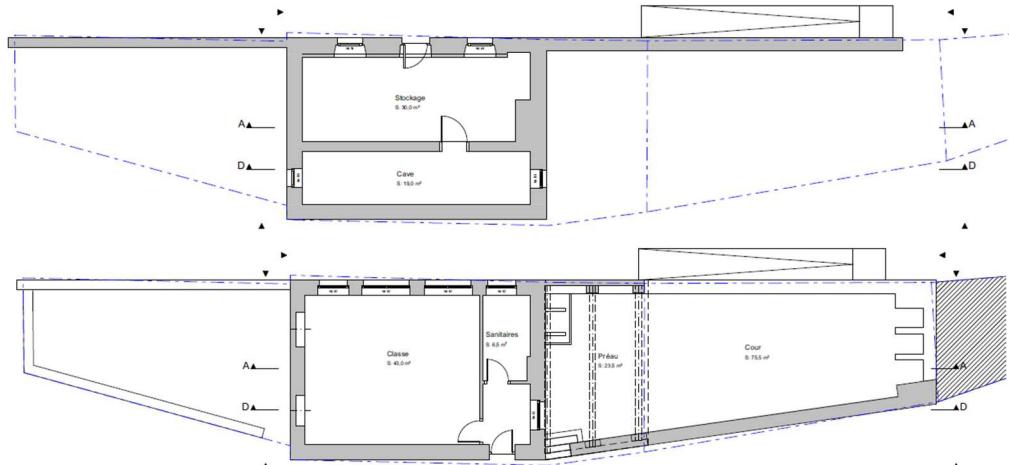
Réhabilitation de l'ancienne école de Willancourt en maison rurale multiservices	Fiche n° M-1.01
(a) Commune : Musson	Priorité : Lot 1
(b) Nom du village ou de l'entité : Willancourt	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) Descriptif : Réhabilitation de l'ancienne école de Willancourt en maison rurale multiservices	Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/>

REHABILITATION DE L'ANCIENNE ECOLE DE WILLANCOURT EN MAISON RURALE MULTISERVICES

1. Description du projet

Le projet consiste à réhabiliter l'ancienne école de Willancourt en une maison rurale multiservices pour y créer un espace multifonctionnel, modulable et polyvalent au cœur du village.

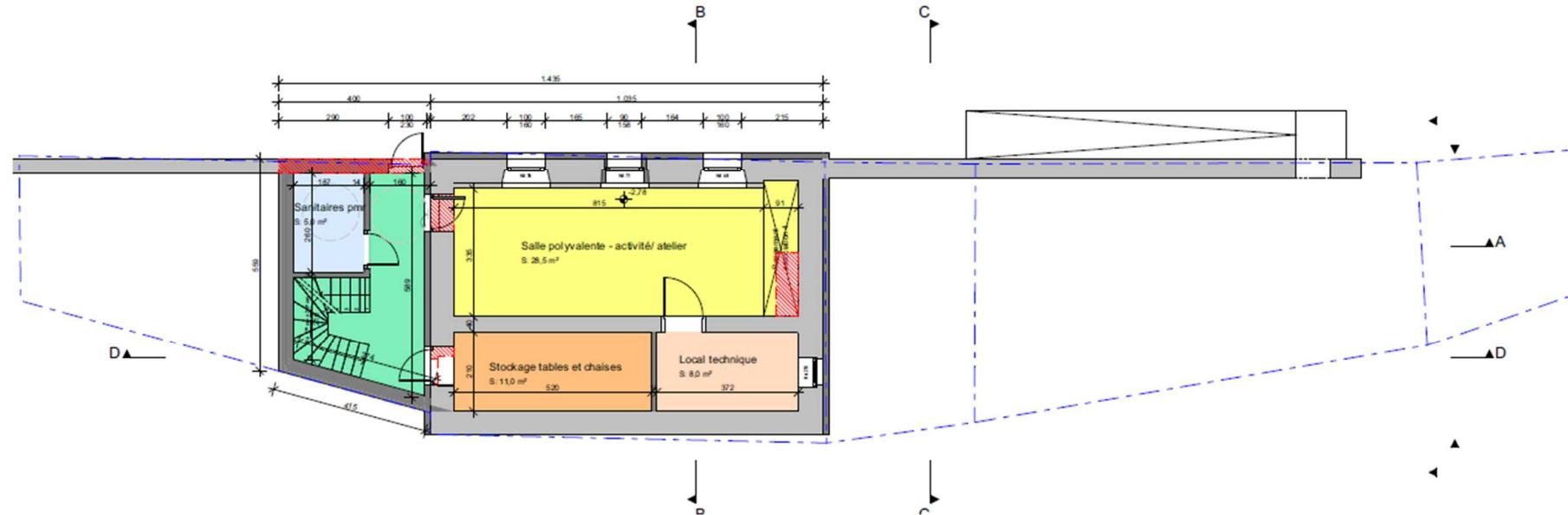
Le projet prendra place au sein de l'ancienne école du village fermée il y a une vingtaine d'années. Le bâtiment, datant de la fin du 19^{ème} siècle, a subi peu de transformations depuis sa construction. Il est utilisé actuellement par quelques associations locales. Il est situé entre deux voiries et dispose, au rez-de-voirie haut, d'un petit local sanitaire et d'une ancienne salle de classe avec un poêle à mazout assez vétuste, sur lequel l'association fait chauffer l'eau pour ses activités. À côté du bâtiment se trouve un petit espace enherbé. Au rez-de-voirie bas, on retrouve un local de stockage ainsi qu'une cave. L'ancienne cour d'école avec préau est accessible par une rampe depuis le rez-de-voirie bas et par un portail à droite de la porte d'entrée du rez-de-voirie haut. Une cuve à mazout y est installée.



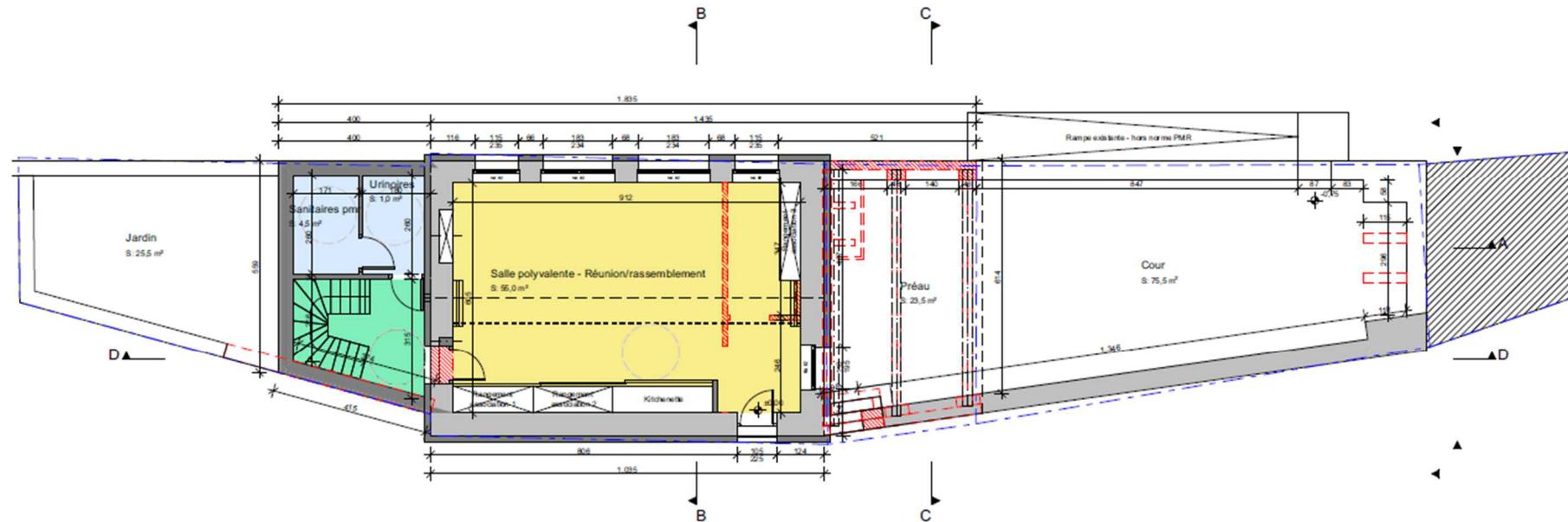
Le parti pris sera de valoriser le bâtiment existant, son volume et son architecture. Les travaux se concentreront donc principalement sur une réorganisation de l'espace, sur un rafraîchissement global et notamment sur les aspects énergétiques. Les abords de la salle seront également aménagés.

Malgré la petite taille du bâtiment (surface intérieure de 50 m² par étage), il permet de bénéficier d'une superficie exploitable suffisante pour les activités envisagées. Ces activités se concentreront autour des fonctions sociales, économiques et culturelles. Concrètement, le bâtiment sera réhabilité de la manière suivante :

- Au rez-de-voirie bas, l'actuel local de stockage sera aménagé en un espace multiservices (pouvant accueillir 15-20 personnes assises) destiné à permettre la décentralisation de certains services communaux, mais aussi des petites activités artisanales et économiques (ateliers de produits locaux, repair café, ...). Un espace d'information touristique avec un point « vitrine de produits locaux » qui sera aménagé lors de la saison estivale. La création d'une annexe côté « jardin » permettra d'aménager de nouveaux sanitaires et un escalier pour connecter les deux étages en interne.



- Au rez-de-voirie haut, la salle de classe et l'ancien local sanitaire seront réunis et aménagés en une salle polyvalente avec cuisine pour des réunions associatives, des activités villageoises et des ateliers culturels. Une cloison amovible et des rangements sont prévus pour permettre plusieurs utilisations simultanées.

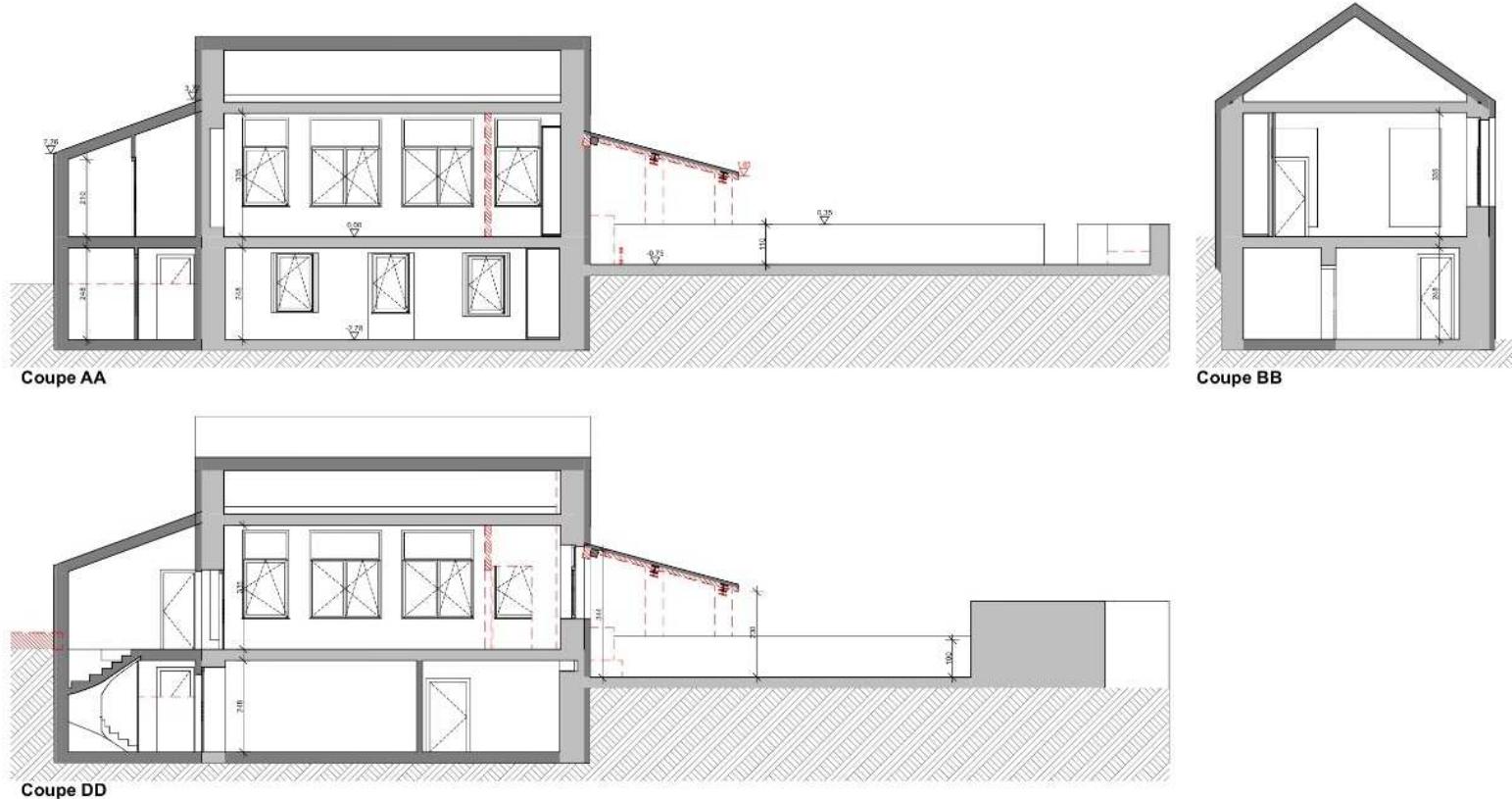


- A l'extérieur, une cour-préau sera aménagée pour accueillir des activités extérieures comme un four à pain collectif et des mini marchés de produits locaux avec la possibilité de bloquer la rue au-dessus si de gros évènements sont prévus.

Au niveau des abords, ce projet est complémentaire au projet de « Crédit d'un espace de convivialité naturel au cœur du village de Willancourt ».

La conception du projet sera guidée par des critères d'accessibilité à tous types de publics, de sobriété, de confort, de qualité des matériaux, de facilité d'entretien et d'économie d'énergie.

Vue de profil



2. Justification du projet

Ce projet amène une réponse centrale aux besoins des habitants des deux plus petits villages de l'entité grâce à sa dimension sociale, culturelle et économique et au développement de services, permettant de compléter et décentraliser l'offre associative et culturelle de la future maison rurale multiservices « l'union » de Musson dans le village de Willancourt.

Lors des rencontres villageoises, les habitants de Willancourt ont manifesté leur souhait de redonner vie à l'ancienne école de Willancourt située au centre du village. En effet, le bâtiment actuel est peu utilisé alors qu'il pourrait accueillir des activités existantes et nouvelles.

La volonté n'est pas de disposer d'une grande salle pour les festivités, mais plutôt un espace de rencontre vivant et dynamique permettant de se retrouver, d'initier de nouvelles activités, dans l'esprit des tiers-lieux. Le projet favorisera à ce titre les rencontres et les échanges entre les habitants et permettra d'augmenter le sentiment d'appartenance, d'éviter le phénomène de village dortoir.

De par ses dimensions modestes, le bâtiment de l'ancienne école est parfaitement adapté à la taille des villages de Willancourt et Gennevaux, qui sont par ailleurs particulièrement excentrés des autres entités villageoises et des services s'y développant. De plus, cela permettra d'offrir une nouvelle salle de village aux dimensions complémentaires aux salles existantes.

Le projet répond donc parfaitement à plusieurs enjeux identifiés dans le diagnostic partagé :

- Le développement de la convivialité ;
- L'intégration des besoins des habitants (jeunesse, personnes âgées)
- La protection et la valorisation du cadre environnemental
- La valorisation du patrimoine local (en prenant en compte la dimension énergétique)

La maison multiservices visera également à améliorer la qualité de vie en milieu rural en proposant l'installation de services, publics et privés, utiles aux habitants (activités ponctuelles et/ou permanentes).

Le bâtiment permettra d'accueillir diverses activités citoyennes et associatives qui ne pourraient pas trouver place à la salle paroissiale du village (salle Etoile), peu accessible (privée) et peu fonctionnelle (vétusté).

Le caractère rural du projet tient à cette volonté de créer, dans chaque entité de la commune, l'ensemble des conditions qui permettra le déploiement d'une vie villageoise.

Effets directs et multiplicateurs

- Augmentation de la convivialité villageoise
- Intégration des nouveaux habitants
- Mise en valeur du village, de son cadre et de son patrimoine
- Valorisation de l'attractivité de la commune
- Développement des activités culturelles, sportives et économiques à Willancourt

Interaction avec d'autres fiches-projets

- I-1.03 : Soutien à la promotion des circuits courts et des commerces de proximité
- I-1.06 : Développer des lieux et activités de rencontres pour les jeunes
- M-2.03 : Création d'un espace de convivialité naturel au cœur du village de Willancourt

- I-2.01 : Développement de la vie associative et des festivités locales
- I-2.03 : Développement d'activités culturelles sur le territoire de la commune
- I-2.04 : Opération de mise en valeur du patrimoine local
- I-3.01 : Action commune pour le développement de l'attractivité et la promotion touristique du territoire

En conclusion, le projet se justifie par la nécessité de redonner vie à un lieu important du village de Willancourt et l'opportunité d'y développer une réponse directe aux besoins d'expansion des activités sociales, économiques et culturelles au bénéfice des deux plus petits villages de la commune.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels suivants :

Qualité de vie	1. Stimuler le vivre ensemble et la cohésion intergénérationnelle
	1.1. En créant des animations et des lieux de rencontre conviviaux et inclusifs
	1.2. En soutenant et en fédérant la vie associative, culturelle et sportive locale
Ressources locales	2. Renforcer l'accès à des services diversifiés et innovants
	2.1. En développant une offre de services adaptés aux besoins des Mussonnais
Environnement	3. Ancrer le développement de la commune dans ses ressources territoriales
	3.2. En créant des conditions favorables au développement des circuits-courts et d'une économie de proximité
	3.3. En facilitant le développement d'un tourisme ancré dans le territoire
5. Préserver et améliorer le cadre de vie dans une démarche de transition	5. Préserver et améliorer le cadre de vie dans une démarche de transition
	5.2. En multipliant les solutions énergétiques innovantes
	5.3. En assurant le développement raisonnable et convivial des villages

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- Parc naturel de Gaume : Améliorer la cohésion sociale et la qualité de vie dans les villages.
- Plan stratégique transversal : Etre une commune dynamique et accueillante.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

SOCIAL	Rencontres et échanges entre les habitants
ENVIRONNEMENT	Connexion avec l'espace récréatif naturel – intégration de la dimension énergétique dans l'aménagement
ÉCONOMIE	Favoriser les circuits-courts et une économie locale

Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :

 Objectif 8 – Travail décent et croissance économique :	Objectif 8 – Travail décent et croissance économique : Elaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mettre en valeur la culture et les produits locaux ; Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs ; Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation.
---	--

<p>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p>	<p>Objectif 11 – Villes et communautés durables :</p> <p>Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.</p>
---	--

5. Localisation et statut

- **Localisation :** Rue Gilbert Godart, 50 - Willancourt
Parcelles cadastrées 115C et 115D



- **Statut de propriété :** propriété communale
- **Statut au plan de secteur :** Zone d'habitat à caractère rural
- **Intégration du projet par rapport à son environnement direct :**
Espace situé au centre du village, à proximité de l'église.
- **Contraintes naturelles existantes :**



Le bâtiment est hors zone d'aléa d'inondation et hors zone de captage.

Le site est hors zone Natura 2000 (site Natura 2000 situé à moins de 100 m)

- **Périmètre d'intervention**

Le périmètre sera constitué du bâtiment et de sa cour préau.

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet** : Commune
- **Partenaires** : Associations locales, la CLDR, la Maison de la culture d'Arlon, le SI de Musson, le Centre sportif, le Repair café d'Aubange, les producteurs et artisans locaux
- **Source(s) de financement** : DR, UREBA, appel à projets

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche :

- Ce projet répond à plusieurs besoins et fonctions essentiels exprimés lors du diagnostic partagé, en lien avec de nombreuses fiches-projets du PCDR.
- La maison est une propriété communale directement disponible.
- Lors de la rencontre du 24 novembre 2022, la CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 1 à 3 ans car il répond aux besoins exprimés par les habitants et qu'il permettra notamment aux différentes initiatives citoyennes de perdurer et se développer.
- Le projet a en outre été très largement plébiscité par les habitants lors de la présentation des pistes sur la plateforme numérique.
- La priorité de la fiche est renforcée par le besoin d'intervenir sur le bâtiment assez rapidement suite à un problème de fuite de la cuve à mazout et pollution en découlant.

- Lors de la rencontre du 17 octobre 2023, il a été décidé d'inscrire ce projet transversal et fédérateur comme premier projet du second PCDR de Musson. À noter que lors du premier PCDR, aucun projet n'a été financé au sein des villages de Willancourt et Gennevaux.

Etat du dossier :

- Visite du bâtiment et rencontre des habitants organisée en mars 2023 afin de dresser l'inventaire des besoins et le programme d'aménagements
- Première esquisse réalisée par l'Auteur de programme en juin 2023
- Dépollution du site suite à un problème de fuite de mazout

Programme des travaux et/ou aménagements :

1. Rafraîchissement et mise aux normes du bâtiment
 - Mise aux normes
 - Isolation des murs intérieurs
 - Mise en place d'un système de chauffage plus actuel
 - Mise en conformité électrique
 - Amélioration de la rampe PMR existante
 - Rénovation de la façade avec maintien des pierres apparentes et des éléments d'époque (ancienne cloche).
 - Réfection de la toiture.
2. Aménagement du bâtiment en maison rurale multiservices
 - Rez-de-voirie bas :
 - Aménagement de l'actuel local de stockage en un espace multiservices pouvant accueillir 15-20 personnes assises (28,5 m²)
 - Aménagement d'un local technique et de rangement dans la cave actuelle (19 m²)
 - Création d'un volume annexe comprenant de nouveaux sanitaires (5 m²) et un escalier pour connecter les deux étages.
 - Rez-de-voirie haut :
 - Aménagement en un seul plateau d'une grande pièce polyvalente avec cuisine et rangements pour associations d'une capacité de 60 personnes assises. Une cloison amovible est prévue pour plusieurs utilisations simultanées. (55 m²)
 - Création d'un accès direct au préau depuis ce plateau.
3. Aménagement des abords du bâtiment
 - Dans la cour (76 m² + 25 m² de préau):
 - Création d'un four à pain collectif
 - Rénovation du préau
 - Plantations

Planification :

Le projet entraîne-t-il un phasage des demandes de Convention ? OUI NON

Démarches administratives à réaliser :

- Obtention d'une convention faisabilité
- Désignation d'un auteur de projet
- Consultation des habitants et des associations pour préciser l'avant-projet
- Permis d'urbanisme, CSC, dossier d'exécution

- Obtention d'une convention réalisation
- Adjudication et mise en œuvre des travaux

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé :

- L'ensemble de la conception et des travaux d'aménagement seront développés dans un objectif de durabilité et également de polyvalence (adaptabilité des locaux dans le temps).
- Concertation continue des différents utilisateurs afin de répondre pleinement à leurs besoins.
- Coordination et gestion par un comité de gestion.
- Existence d'un ROI et d'un tarif locatif adapté.
- Une attention particulière sera portée au suivi à long terme des activités développées en collaboration avec la future salle de l'Union.

8. Estimation globale du coût

Détails par coûts	Montant	Sources de financement
Travaux et aménagements	593.092,50 €	DGARNE-DDR
Honoraires	59.309,25 €	Catégorie 1 – Bâtiments de services - 80 % (plafond à 680.000 €)
Total HTVA	652.401,75 €	
TVA (21 %)	137.004,37 €	
Total TTC	789.406,12 €	Solde pris en charge par la commune

Projet rémunérateur : Non

Estimatif des travaux	Part DR	Part Communale
789.406,12 € TVAC	631.524,90 € TVAC	157.881,22 € TVAC

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Réalisation des travaux	Les travaux ont été réalisés	PV de réception des travaux, inauguration, communication

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Niveau d'occupation des locaux multiservices	Utilisés au moins une fois par semaine	Calendrier d'occupation
Variété des utilisateurs	10 différents /an	Calendrier d'occupation

10. Mesure en faveur de la résilience locale et de la transition [notice évolutive]

Mesure pour répondre aux risques et contraintes identifiés au point 5 (localisation et statut) :

Pas de contrainte significative identifiée. Les contraintes légales, notamment urbanistiques et environnementales, seront strictement respectées.

Mesure en faveur de la bonne gestion des eaux :

- **Eléments quantitatifs généraux du dossier :**
 - o Superficie totale de la parcelle : 340 m²
 - o Superficie initiale non bâtie sur la parcelle : 100 m²
 - o Superficie finale non bâtie sur la parcelle : 75 m²
- **Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées :**
 - o Dispositifs en place : mise en place d'un système de récupération des eaux de toiture via citerne d'eau de pluie (capacité à définir dans le projet, minimum 10.000 litres).
 - o Mesures envisagées : limitation de l'imperméabilisation

Mesure en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :

Le projet prévoit une réflexion énergétique globale du bâtiment : isolation du bâtiment, mise en place de nouveaux systèmes de chauffage et de ventilation, rénovation de l'installation électrique à l'aide d'éclairages LED, mise aux normes en vigueur pour les bâtiments publics, mise en place d'une citerne d'eau de pluie... Le projet prendra également en compte la meilleure viabilité du projet par l'installation éventuelle de systèmes d'énergie renouvelable, de matériaux écologiques et/ou de récupération...

Mesure en faveur de la sobriété du projet :

Le projet vise uniquement à rénover le bâtiment existant et aménager ses abords. Le bâtiment ayant déjà une vocation publique, sa rénovation permet de conserver, de valoriser et d'utiliser au mieux ce bien. C'est une solution sobre d'un point de vue financier, environnemental et social.

En plus des travaux de rénovation techniques et énergétiques nécessaires, le projet visera une réorganisation des espaces intérieurs pour gagner en fonctionnalité et en confort. Une légère extension du volume existant est envisagée pour répondre aux besoins.

Aucune nouvelle place de stationnement ne devra être réalisée, à l'exception d'une place PMR à proximité de l'entrée à l'étage. Les places de parking devant l'église seront utilisées à cette fin

Mesure en faveur de la biodiversité :

Etant donné sa localisation au centre du village de Willancourt et sa petite surface extérieure latérale, le projet ne jouit pas d'un environnement naturel particulièrement développé. Il peut par contre prendre en considération ces aspects en renforçant la biodiversité à son échelle au niveau de la petite parcelle extérieure. Celle-ci est actuellement engazonnée. Différentes mesures seront prises pour développer l'accueil de la biodiversité à cet endroit (ex : plantations, semis, bar à boue pour hirondelles...).

Par ailleurs, le projet de création d'un espace de convivialité à proximité directe de cette salle (fiche projet en lot 2) concerne une zone naturelle et sera particulièrement axé sur la biodiversité.

Mesure en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :

Une attention particulière sera donnée à l'accessibilité du bâtiment aux personnes à mobilité réduite : mise à niveau, place de stationnement adaptée pour chacun des étages, double accès, accès PMR à la cour (rampe PMR au niveau du rez-de-voirie bas et depuis la salle via le rez-de-voirie haut)

Mesure de transition vers l'économie locale et circulaire :

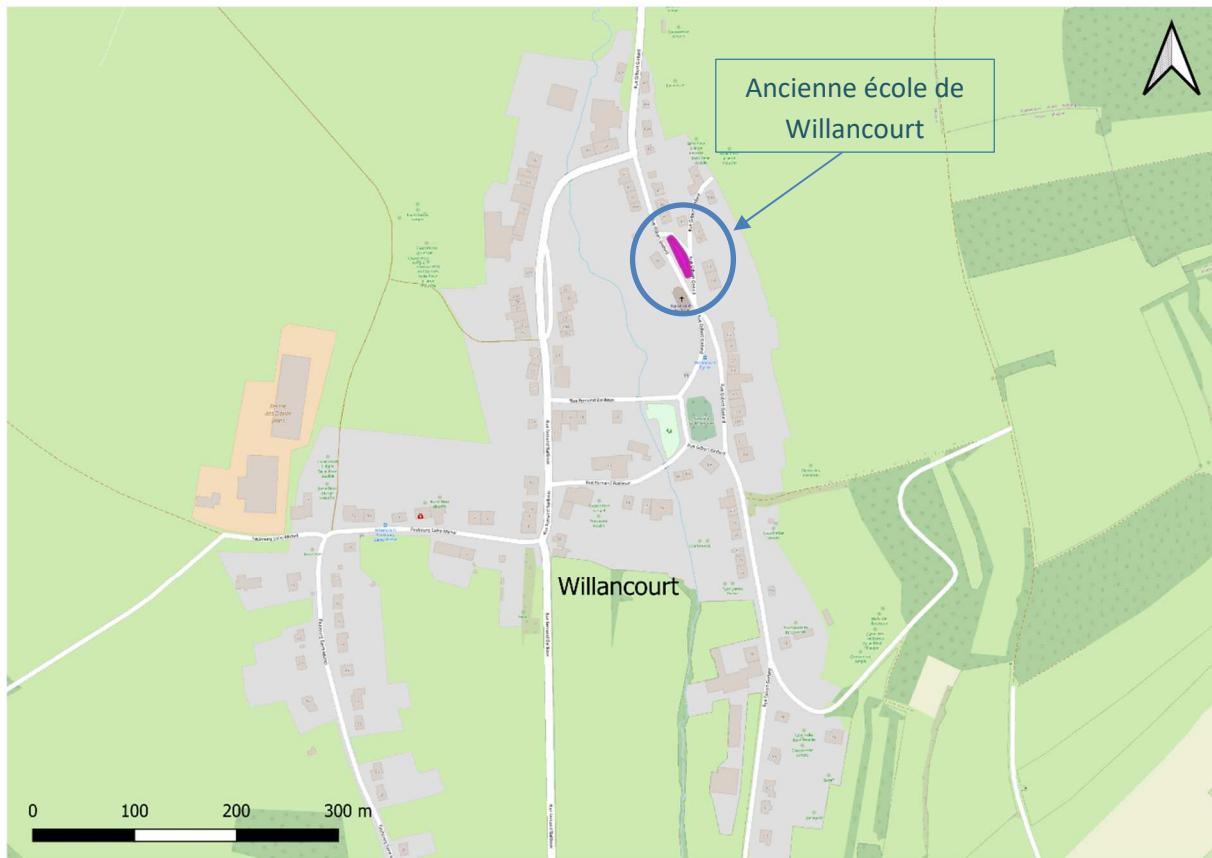
Une attention particulière sera donnée à l'utilisation de matériaux locaux. Dans la mesure du possible (marché public), la Commune cherchera à ce que l'entreprise qui s'occupera de la réhabilitation soit une entreprise locale.

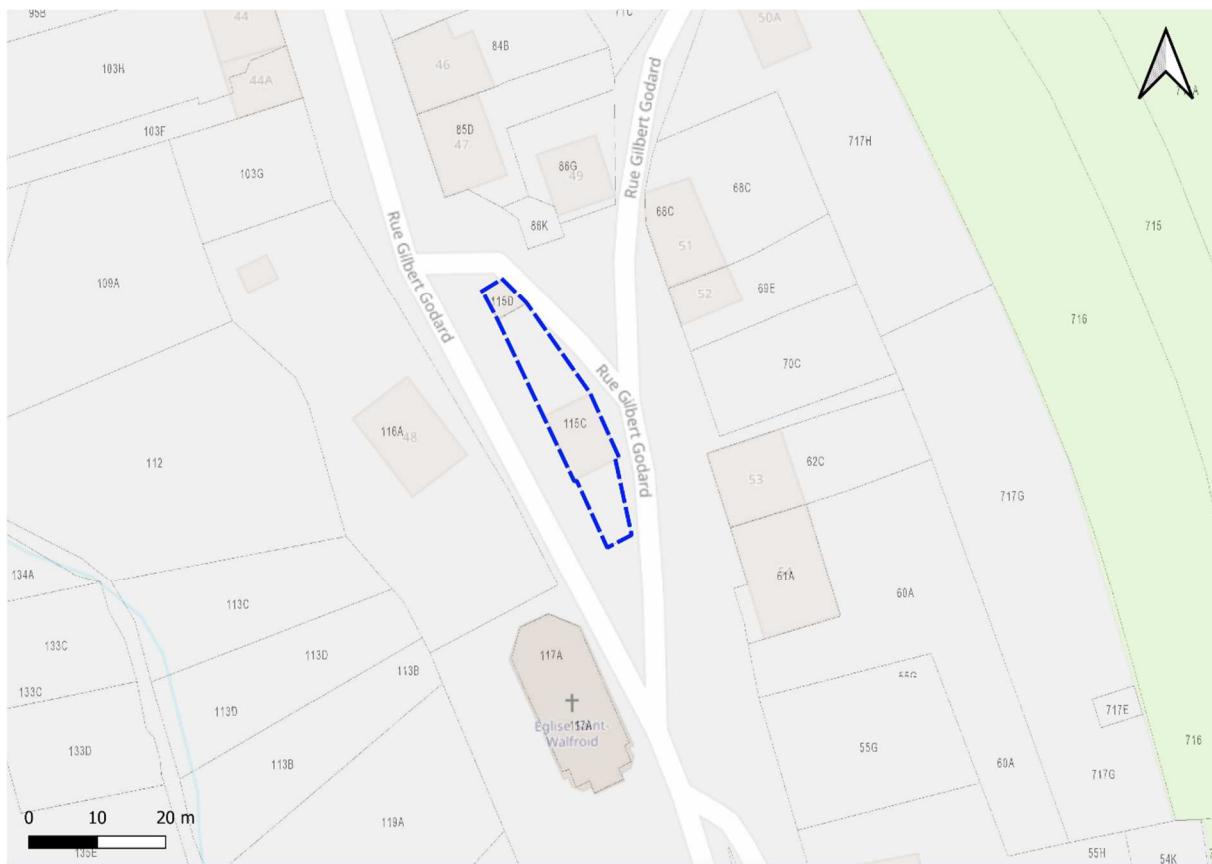
Intégration du projet dans l'environnement :

Impact positif ou négatif du projet sur le paysage : Ce bâtiment est déjà inclus dans le paysage intérieur du village car il est existant depuis de nombreuses années.

Impact sur le voisinage : Le fait de le conserver tel quel participe à l'identité du village et au sentiment d'attachement de la population pour un bâtiment qui avait pour vocation de tisser les liens sociaux et rassembler les gens de diverses générations. Ce projet aura donc un impact positif car il permet de continuer de faire vivre un bâtiment du village. Il n'y a aucune nuisance supplémentaire à craindre pour le voisinage.

Mesures envisagées : soin de l'acoustique. Règlement d'utilisation (pas de grosse festivité).

11. Annexes**Annexe 1 : Plan de situation**

Annexe 2a : Périmètre d'intervention sur fond cadastral

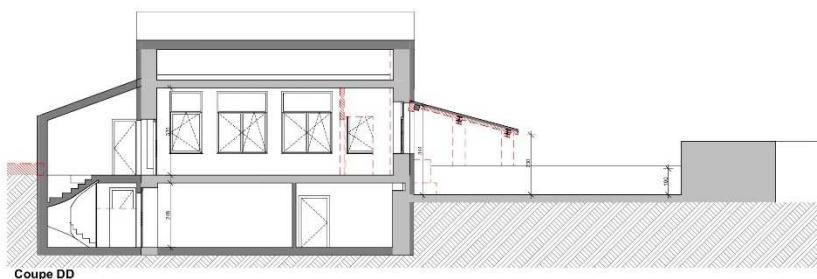
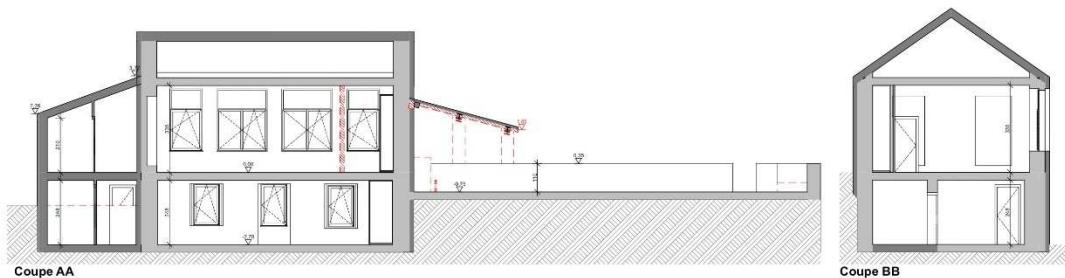
Annexe 2b : Périmètre d'intervention sur plan de secteur

Annexe 3 : Reportage photographique

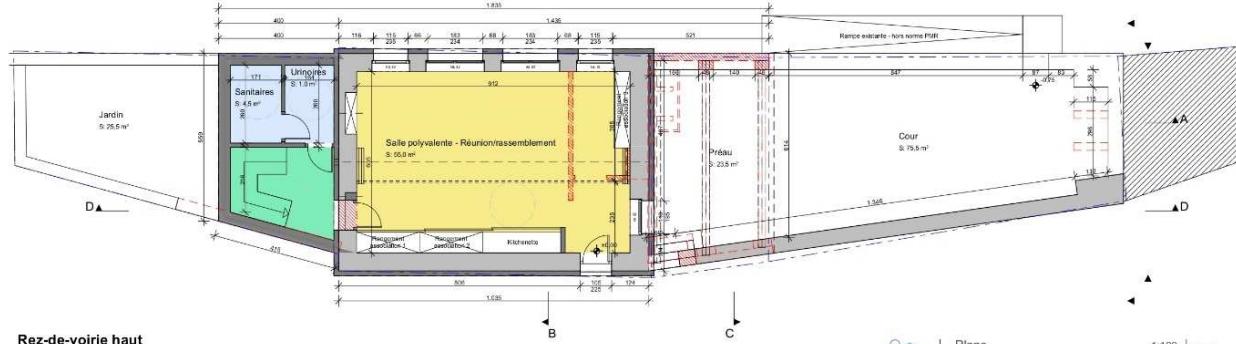
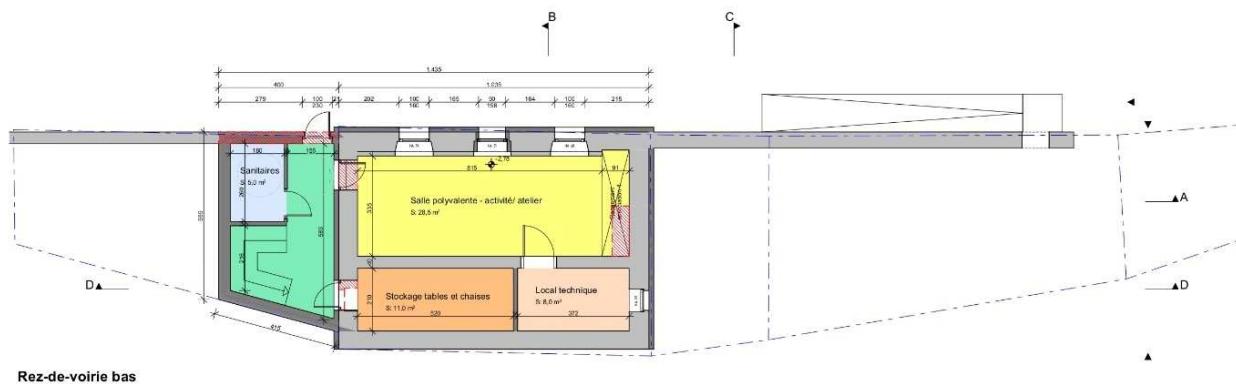


Annexe 4 : État des lieux

Le projet prendra place au sein de l'ancienne école du village fermée il y a une vingtaine d'années. Le bâtiment, datant de la fin du 19^{ème} siècle, a subi peu de transformations depuis sa construction. Il est utilisé actuellement par quelques associations locales. Il est situé entre deux voiries et dispose, au rez-de-voirie haut, d'un petit local sanitaire et d'une ancienne salle de classe avec un poêle à mazout assez vétuste, sur lequel l'association fait chauffer l'eau pour ses activités. À côté du bâtiment se trouve un petit espace enherbé. Au rez-de-voirie bas, on retrouve un local de stockage ainsi qu'une cave. L'ancienne cour d'école avec préau est accessible par une rampe depuis le rez-de-voirie bas et par un portail à droite de la porte d'entrée du rez-de-voirie haut. Une cuve à mazout y est installée.

Annexe 5 : Dossier d'esquisse d'aménagement

IMPACT | Coupes
Maison multiservices polyvalente | 1:100 | 02



IMPACT | Plans
Maison multiservices polyvalente | 1:100 | 01

Annexe 6 : Estimation détaillée

PCDR de Musson

**Transformation de l'ancienne école de Willancourt****Estimation FICHE du 22/06/2023**

Intitulé du poste	Montant
RECAPITULATIF DES POSTES	
T0 Entreprise / Chantier	28 647,63
T1 Terrassements / Fondations	34 606,33
T2 Eléments de structures	120 606,50
T3 Travaux de toiture	45 320,54
T4 Fermetures / Finitions extérieures	57 295,25
T5 Fermetures / Finitions intérieures	103 131,45
T6 HVAC - Sanitaire	103 131,45
T7 Electricité	34 377,15
T8 Travaux de peinture / Traitements de surface	45 836,20
T9 Abords	20 140,00
TOTAL HTVA	593 092,50
CALCUL DES FRAIS	
Honoraires	
Auteur de projet 10,00%	59 309,25
Total HTVA	652 401,75
TVA	137 004,37
Total TVAC	789 406,12

Annexe 7 : Liste des associations et des activités organisées actuellement et prévues**Liste des associations et des activités organisées actuellement**

L'ancienne école est un bâtiment vétuste sous occupé actuellement. L'occupant principal, et gestionnaire, est le club de marche « Les galopins du cœur » qui organise régulièrement des balades sur la commune. Ponctuellement, d'autres associations comme le comité « village fleuri » y tiennent leurs réunions.

Liste des associations et des activités organisées prévues

Activités	Fréquence estimée <i>En nb. d'activités/semaine ou nb. de jours/semaine</i>
Espace multiservices en rez-de-voirie bas	
Organisation de repair café	1/ 2 mois
Petit coin « marché local – produits locaux » avec un espace petite épicerie gérée par des bénévoles	1/semaine en fonction des saisons
Organisation de petits marchés avec artisans et produits locaux	1 par saison
Ateliers artisanaux	1 activité / semaine
Décentralisation de certains services communaux ou transcommunaux	1/mois
Espace rural polyvalent en rez-de-voirie haut	
Local de réunions et de rencontres pour les associations locales (village fleuri, les galopins, ...)	1/semaine
Organisation d'expositions	1 par saison
Organisation de soirées et évènements villageoises (repas, jeux de société, activités intergénérationnelles, carnaval des enfants ...)	1/mois
Organisation de stages sportifs et culturels (en décentralisation des activités de Musson)	1/mois

Annexe 8 : Liste de projets de même fonction existant sur la commune

Pas d'équivalent sur la commune

L'unique salle communale est la Maison de village de Signeulx

Création d'un espace intergénérationnel, récréatif et sportif à Mussy-la-Ville	Fiche n° M-1.02
(a) Commune : Musson	Priorité : Lot 1
(b) Nom du village ou de l'entité : Mussy-la-Ville	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) Descriptif : Création d'un espace intergénérationnel, récréatif et sportif à Mussy-la-Ville	Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/>

CREATION D'UN ESPACE INTERGENERATIONNEL, RECREATIF ET SPORTIF A MUSSY-LA-VILLE

1. Description du projet

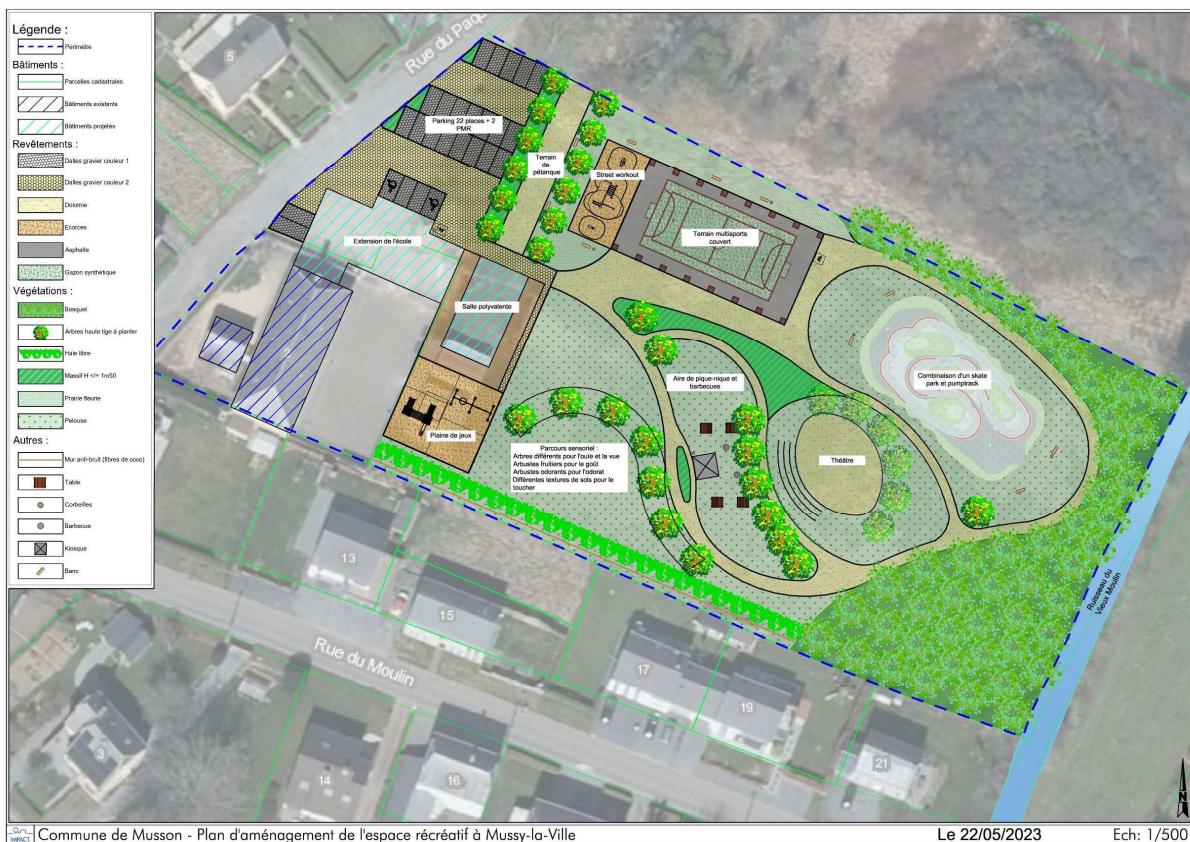
Le projet consiste en la **création d'un espace multigénérationnel convivial et inclusif à Mussy-la-Ville**. Cet espace sera conçu pour être propice à la rencontre, à la santé et à la préservation de la biodiversité.

L'aménagement proposé transformera l'ancien terrain de foot en véritable pôle attractif et inclusif, tant au niveau sportif que culturel. Différents espaces y seront développés et reliés par des cheminements qui formeront une promenade pour des utilisateurs de toutes générations confondues.

Aménagements récréatifs et conviviaux envisagés :

- Les aménagements proposeront de nombreux **équipements sportifs pour tous les âges**. Ainsi on pourra retrouver un parcours sensoriel pour les tout-petits, un espace mixant pumptrack et skate-park pour adolescents et adultes, des modules de streetworkout, un terrain multisports et une piste de pétanque.
- Des **espaces de convivialité** viendront également agrémenter le site. Une aire barbecue ainsi qu'un kiosque permettront aux habitants de se retrouver et de profiter des infrastructures mises en place.
- Une **agora surplombée de gradins** accueillera des évènements culturels, des créations collectives et des ateliers.
- Enfin, la **végétation** permettra de donner un peu de relief mais aussi de séparer les jardins privatisés du lieu public et de garder leur intimité en utilisant des panneaux acoustiques végétalisés ainsi qu'une haie vive. Le fond du terrain sera planté pour former un bosquet laissant aux enfants la liberté de s'approprier le lieu.

À noter que ce projet est complémentaire au projet d'extension de l'école actuellement en cours (comprenant un nouveau réfectoire, une salle des professeurs et deux classes). Le parking actuel sera revu dans le cadre du projet de réfection de la rue et sera pourvu de revêtement perméable.



2. Justification du projet

Le projet vise à renforcer la convivialité dans le village, en créant un nouveau lieu de rassemblement et de détente extérieur.

Les besoins exprimés par les citoyens consultés sur ce projet sont les suivants :

- Besoin d'un lieu de rencontre intergénérationnel au cœur du village.
- Besoin d'espaces récréatifs et sportifs à destination des jeunes.
- Besoin d'espaces d'expression artistique.
- Volonté d'avoir un espace bar pouvant être à la fois utilisé par les jeunes l'année et durant les vacances.

Besoin d'avoir une salle multiservices polyvalente permettant l'organisation de cours de sport, mais aussi d'activités de clubs.

Notons que ce village connaît une croissance démographique (+4,8%) depuis 2010 et que la présence d'un potentiel encore constructible permet d'anticiper une augmentation de la population dans le futur et donc un besoin croissant de cette infrastructure collective au sein du village.

Destiné avant tout aux habitants du village et de la commune, ce lieu de rassemblement sera aussi utile pour les haltes des visiteurs/touristes. Il contribuera à améliorer l'accueil sur le territoire, en permettant aux visiteurs de facilement trouver des endroits où s'arrêter, se reposer, s'approvisionner en eau potable.

Le terrain qui accueillera le projet est celui de l'ancien terrain de football situé à l'arrière de l'école primaire communale. Actuellement, l'espace est constitué majoritairement d'une pelouse et de hautes herbes. Il est encore doté de lampadaires, de goals et d'un abri en moellons. Un ruisseau, le Rau du Vieux Moulin, passe au bout du terrain. Le terrain jouxtant cet ancien terrain de foot est boisé. En bordure du terrain rue du Paquis, une vaste étendue de béton en mauvais état sert d'aire de stationnement et contient des bulles à verres ainsi qu'une bulle à vêtements.

Effets directs et multiplicateurs :

- Maintien de la cohésion sociale et de la vie dans les villages
- Maintien des jeunes sur le territoire communal
- Amélioration du bien-être et de la santé de la population
- Renforcement de la solidarité et de la mixité au sein de la population
- Attractivité communale et villageoise accrue
- Développement des pratiques sportives et culturelles
- Développement de nouvelles activités et initiatives citoyennes

Interaction avec d'autres fiches-projets :

- I-1.04 : Actions en faveur de l'environnement et la biodiversité
- I-1.06 : Développer des lieux et activités de rencontres pour les jeunes
- I-2.01 : Développement de la vie associative et des festivités locales
- I-2.02 : Mise en place d'une démarche de commune en santé
- I-2.03 : Développement d'activités culturelles sur le territoire de la commune
- M-3.06 : Création d'une structure d'accueil pour la petite enfance
- M-3.07 : Création d'un bâtiment multiservices à Mussy-la-Ville
- I-3.01 : Action commune pour le développement de l'attractivité et la promotion touristique du territoire

En conclusion, le projet se justifie par la nécessité de redonner vie à un lieu important du village de Mussy-la-Ville et l'opportunité d'y développer une réponse directe aux besoins d'expansion des activités sociales et récréatives au bénéfice de toutes les générations.

Le caractère rural du projet tient à cette volonté de créer, dans chaque entité de la commune, l'ensemble des conditions qui permettra le déploiement d'une vie villageoise qualitative et inclusive.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels suivants :

Qualité de vie	1. Stimuler le vivre ensemble et la cohésion intergénérationnelle
	1.1. En créant des animations et des lieux de rencontre conviviaux et inclusifs
	1.2. En soutenant et en fédérant la vie associative, culturelle et sportive locale
	2. Renforcer l'accès à des services diversifiés et innovants
	2.1. En développant une offre de services adaptés aux besoins des Mussonnais
	2.2. En proposant des lieux de vie et d'accueil favorables aux échanges

Ressources locales	3. Ancrer le développement de la commune dans ses ressources territoriales 3.3. En facilitant le développement d'un tourisme ancré dans le territoire
Environnement	5. Préserver et améliorer le cadre de vie dans une démarche de transition 5.1. En favorisant la biodiversité et en sensibilisant au respect de la nature 5.3. En assurant le développement raisonnable et convivial des villages

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Parc naturel de Gaume** : Améliorer la cohésion sociale et la qualité de vie dans les villages.
- **Plan stratégique transversal** : Etre une commune dynamique et accueillante.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

SOCIAL	Lieu de détente et espaces conviviaux
ENVIRONNEMENT	Végétalisation
ÉCONOMIE	Ce projet n'a pas d'impact sur l'économie

Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :

	Objectif 11 – Villes et communautés durables : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.
	Objectif 3 : Bonne santé et bien-être Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tout âge. Réduire le taux de mortalité prématurée, maternelle et infantile par la prévention et le traitement. Faire en sorte que chacun bénéficie d'une assurance-santé donnant accès à des services de santé essentiels, de qualité et d'un coût abordable. Réduire le nombre de décès dus à des substances chimiques dangereuses, des abus de substances psychoactives et d'accidents de la route.

5. Localisation et statut

- **Localisation** : Rue du Paquis 2, 6740 Mussy-la-Ville (ancien terrain de foot)
- **Statut de propriété** : terrain communal de 136 ares. La Commune est propriétaire de la parcelles B 600K, principale concernée, mais également de l'école et des parcelles voisines B563E2 et B563C2. Le périmètre pourra dès lors être étendu si besoin, dans le respect des caractéristiques naturelles existantes.



- **Statut au plan de secteur :** Zone d'habitat à caractère rural
- **Intégration du projet par rapport à son environnement direct :**

A proximité du site, on trouve l'école communale, avec laquelle l'espace va cohabiter. Le site se situe un peu à l'écart du centre. Au centre se trouvent une école maternelle, une autre école primaire et une boulangerie. Des arrêts de bus se situent le long de la rue des Juifs et sur la place.

- **Contraintes naturelles existantes :**

Le site présente un aléa d'inondation faible sur la parcelle et un aléa moyen sur ses berges.



Le projet n'est pas situé à proximité directe de sites Natura 2000 (la zone commence à environ 200 m du site)



- **Périmètre d'intervention :** L'esquisse définie actuellement fait correspondre le périmètre à la parcelle communale B600K. Les limites précises devront être fixées en correspondance avec le parking créé pour l'école et en tenant compte de la possibilité d'utiliser la parcelle avoisinante (B563E2).

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune
- **Partenaires :** CLDR, Ecole, Associations locales, Club des jeunes, Adalia, Ecowal
- **Pistes de financement :** Développement rural, Infrasport, CGT, Espaces Verts, Appel à projets

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche

- Lors de la rencontre du 24 novembre 2022, la CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 1 à 3 ans car il est particulièrement transversal et qu'il répond aux besoins exprimés par les habitants, notamment les plus jeunes.
- Il répond à de nombreux besoins exprimés dans le diagnostic partagé et est en lien avec de nombreuses fiches-projets du PCDR.
- En outre, le projet a été très largement plébiscité par les citoyens lors de la présentation des pistes sur la plateforme numérique et par les plus jeunes lors de la rencontre « jeunesse » début 2022.
- Le terrain concerné est une propriété communale directement disponible.
- La priorité de la fiche est renforcée par le développement d'une dynamique jeunesse et associative particulièrement active dans le village.

État du dossier

- Rencontre des habitants afin de dresser l'inventaire des besoins et le programme d'aménagements organisée en mars 2023
- Première esquisse réalisée par l'Auteur de programme en juin 2023

- Travaux de réfection de la rue du Pâquis et création d'un nouveau collecteur en cours.
- Projet d'extension de l'école dont les travaux ont débuté début 2024 pour une finalisation début 2025.

Programme des travaux et/ou aménagements

1. **Préparation du terrain :**
 - Défrichage
 - Broyage
2. **Aménagement des espaces :**
 - Aménagement d'une zone d'accès/entrée avec :
 - Un espace de stationnement pour personnes à mobilité réduite (PMR)
 - Un parking vélos avec borne de recharge pour vélos électriques
 - Eclairage
 - Accès PMR
 - Création des aires de jeux :
 - Création d'un skatepark/Pumptrack (550 m²)
 - Création d'un terrain multisports (300 m²)
 - Création d'une zone de street workout (135 m²)
 - Création d'une plaine de jeux (235 m²)
 - Piste de pétanque (160 m²)
 - Création d'un sentier découverte en dolomie (895 m²)
 - Théâtre/ Agora (200 m²)
 - Création d'un espace de détente de 1.590 m² avec :
 - Aire de pique-nique
 - Point d'eau
 - Kiosque
 - Une attention au confort des seniors et personnes à mobilité réduite sera apportée en proposant des espaces adaptés.
 - Aménagement d'un espace d'agrément arboré (1.600 m²) :
 - Conservation de certains arbres issus de la végétation spontanée si possible - plantation d'espèces indigènes et d'arbres fruitiers
 - Placement des équipements :
 - Modules de jeux
 - Modules de streetworkout
 - Mobiliers d'extérieur
 - Barbecue
 - Panneaux acoustiques

Planification

Le projet entraîne-t-il un phasage des demandes de Convention ? OUI NON

Le programme sera réalisé en une seule phase mais tiendra compte de l'articulation des autres fonctions projetées à proximité du site.

Démarches administratives à réaliser

- Obtention d'une convention faisabilité

- Désignation d'un auteur de projet
- Consultation des habitants et des associations pour préciser l'avant-projet
- Permis d'urbanisme, CSC, dossier d'exécution
- Obtention d'une convention réalisation
- Adjudication et mise en œuvre des travaux

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé

- La conception et les travaux d'aménagement seront développés dans un objectif de durabilité et également de polyvalence.
- Mise en place d'un règlement et d'une charte de convivialité
- Assurer un entretien régulier des espaces et aménagements, et garantir la propreté des lieux.

8. Estimation globale du coût

Détails par coûts	Montant	Sources de financement
Travaux	664.599 €	DGARNE-DDR Catégorie 2 – Espace de convivialité 80 % (plafond à 500.000 €)
Honoraires	59.813,91 €	
Total HTVA	724.412,91 €	
TVA (21 %)	152.126,71 €	
Total TTC	876.539,62 €	Infrasport Possibilité de subventionnement complémentaire via des appels à projet de type « Vis mon village » & « BiodiverCité »

Projet rémunérateur : Non

Estimatif des travaux	Part DR	Part Communale
876.539,62 € TVAC	400.000 € TVAC	476.539,62 € TVAC

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Réalisation des travaux	Les travaux ont été réalisés	PV de réception des travaux, inauguration, communication

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Fréquentation de l'aire de convivialité par les habitants	10 personnes chaque jour sur le site durant une semaine d'été	Comptage durant semaine type en été
Enquête de satisfaction à propos des aménagements	Au moins 50 % des personnes interrogées satisfaites	Enquête réalisée par l'administration communale dans le village

10. Mesure en faveur de la résilience locale et de la transition [notice évolutive]**Mesure pour répondre aux risques et contraintes identifiés au point 5 (localisation et statut) :**

Pas de minéralisation non perméable supplémentaire du sol dans la zone d'aléa d'inondation.

La mise en valeur se fera dans un esprit d'aménagement vert et durable et comprendra différentes zones aménagées mettant en avant les dimensions conviviales, ludiques et naturelles :

Mesure en faveur de la bonne gestion des eaux :

- **Eléments quantitatifs généraux du dossier :**
 - o Superficie totale de la parcelle : parcelle de 75 ares (+ possibilité d'utilisation d'une parcelle communale voisine de 40 ares)
 - o Superficie initiale non bâtie sur la parcelle : 100 %
 - o Superficie finale non bâtie sur la parcelle : 89,5 %
- **Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées :**
 - o Dispositifs en place : /
 - o Mesures envisagées
 - En zone d'aléa : aucune imperméabilisation
 - Hors zone d'aléa : vu le faible degré d'imperméabilisation des surfaces, il n'y aura pas besoin d'un dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées

Mesure en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :

- Les différents aménagements proposés sont étudiés afin de limiter au maximum une intervention sur la biodiversité existante.
- Pour les travaux d'entretien futurs, les sites sont pensés dans une approche de gestion différenciée des espaces verts ;
- Une approche de valorisation de la biodiversité est apportée par la plantation d'espèces indigènes et la diversification des milieux écologiques existants ;
- Peu de luminaires seront placés sur les sites. Les quelques luminaires qui seront placés le seront pour des raisons de sécurité et seront gérés de manière raisonnée
- Une attention particulière sera également apportée au choix des matériaux, et pour un choix d'équipement construits avec des matériaux durables.

Mesure en faveur de la sobriété du projet :

Tout sera mis en œuvre pour exploiter au mieux les potentiels des différents sites en réduisant au maximum l'impact sur la faune et la flore tout en répondant aux différentes demandes des citoyens. Cette approche permet de valoriser au maximum le patrimoine naturel existant en limitant les coûts des travaux (réutilisation des terres pour la création de dénivélés, ...).

Mesure en faveur de la biodiversité :

Améliorer la qualité biologique du site par des plantations ou des aménagements divers : le fond du terrain sera planté pour former un bosquet, ainsi qu'une haie entre les jardins privatifs et le lieu public.

Mesure en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :

Les espaces principaux de chaque zone seront accessibles par tous (PMR, piétons, vélos, ...) Il n'y a pas d'aménagement spécifique prévu à part des places de stationnement PMR à proximité. Des parkings à vélos sont prévus.

Mesure de transition vers l'économie locale et circulaire :

La Commune souhaite pouvoir inclure dans son cahier des charges le recours à des entreprises et matériaux locaux et/ou à des entreprises d'insertion sociale. Elle souhaite en outre pouvoir utiliser son propre bois local dès que cela sera possible.

Intégration du projet dans l'environnement :

- **Impact positif ou négatif du projet sur le paysage :** le projet permettra une valorisation d'un terrain se limitant actuellement à une pelouse (terrain de foot)
- **Impact sur le voisinage :** Jardins privatifs à côté du lieu public, perte d'intimité
- **Mesures envisagées :** panneaux acoustiques végétalisés et haie vive

11. Annexes**Annexe 1 : Plan de situation**

Annexe 2a : Localisation sur fond cadastral

Annexe 2b : Localisation sur plan de secteur

Annexe 3 : Reportage photographique

Annexe 4 : Etat des lieux

Actuellement, l'espace est constitué majoritairement d'une pelouse et de hautes herbes. Il est encore doté de lampadaires, de goals et d'un abri en moellons. Un ruisseau, le Rau du Vieux Moulin, passe au bout du terrain. Le terrain jouxtant cet ancien terrain de foot est boisé. En bordure du terrain rue du Paquis, une vaste étendue de béton en mauvais état sert d'aire de stationnement et contient des bulles à verres ainsi qu'une bulle à vêtements.

Annexe 5 : Dossier d'esquisse d'aménagement



Annexe 6 : Estimation détaillée

PCDR de Musson

**Aménagement de l'ancien terrain de foot -Mussy-la-ville****Estimatif Fiche du 22/05/2023**

Intitulé du poste	Qté	U	PU	Montant
RECAPITULATIF DES POSTES				
Travaux préparatoires	1,00	fft	4.200,00	4.200,00
Terrassements et évacuation	1,00	fft	55.625,00	55.625,00
Eléments linéaires	1,00	fft	76.200,00	76.200,00
Egouttage	1,00	fft	12.000,00	12.000,00
Revêtements	1,00	fft	134.978,00	134.978,00
Plantations	1,00	fft	28.741,00	28.741,00
Constructions (kiosque)	1,00	fft	12.000,00	12.000,00
Mobilier urbain	1,00	fft	22.450,00	22.450,00
Modules de jeux, street workout, aire multisport couvert et zone pump/skatepark	1,00	fft	311.905,00	311.905,00
Divers	1,00	fft	6.500,00	6.500,00
TOTAL HTVA				664.599,00
CALCUL DES FRAIS				
Honoraires				
Auteur de projet	8,00%			53.167,92
Coordinateur sécurité santé	1,00%			6.645,99
TOTAL HTVA				59.813,91
Total HTVA				724.412,91
TVA		21%		152.126,71
Total TVAC				876.539,62

Annexe 7 : Liste des projets de même fonction existant sur la commune

Au niveau des espaces publics structurants, on peut mentionner le centre de Musson (1^{ère} phase) qui a été aménagé ainsi que centre de Mussy-la-Ville (1^{ère} phase). D'autres espaces publics jouent également un rôle plus ou moins structurant comme les plaines de jeux, les terrains de sport, etc.

On notera toutefois que le présent projet est spécifique et qu'il n'en existe pas d'autres sur le territoire communal.

Développement des voies lentes inter-villages et inter-communales – Liaison Mussy - Baranzy	Fiche n° M-1.03
(a) Commune : Musson	Priorité : Lot 1
(b) Nom du village ou de l'entité : Mussy et Baranzy	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) Descriptif : Développer des voies lentes inter-villages et inter-communales – Liaison Mussy-Baranzy	Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/>

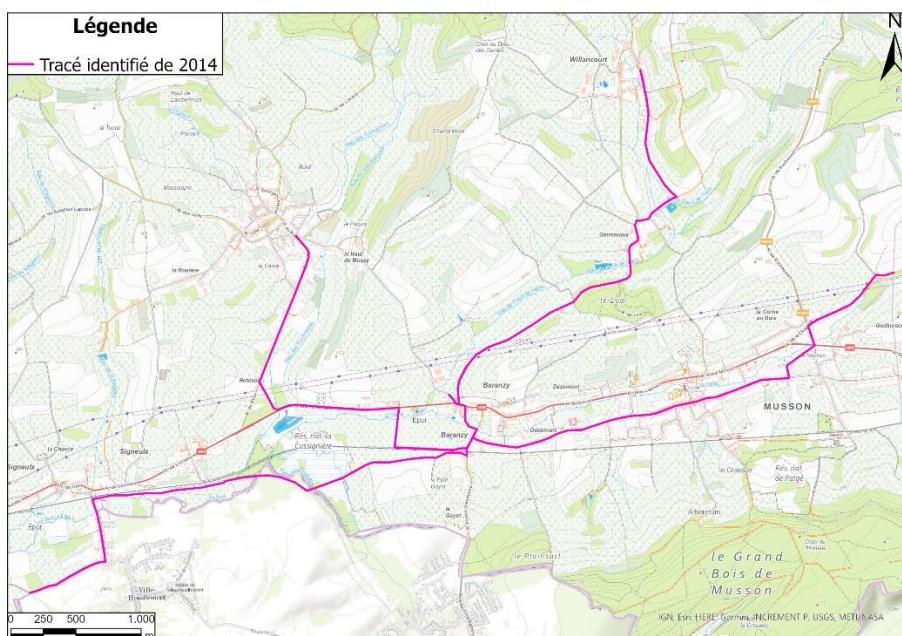
DEVELOPPEMENT DES VOIES LENTES INTER-VILLAGES ET INTER-COMMUNALES – LIAISON MUSSY-BARANZY

1. Description du projet

Le projet consiste à poursuivre le développement du maillage de voies lentes sur la Commune et avec les Communes voisines. La démarche vise à développer un réseau structuré et fonctionnel de chemins à aménager des chemins de liaison sécurisés à destination des usagers lents (piétons, vélos...) sur l'ensemble du territoire communal. Une signalétique spécifique sera posée en ce sens.

Il s'inscrit dans une réflexion globale basée sur une logique de réseau et de connexions des points d'intérêt. Il sera toutefois réalisé par phase, vu l'ampleur du projet.

Différents itinéraires ont été déterminés dans le cadre de la première ODR (étude globale).



Carte des différents tracés identifiés sur la commune en 2014

Plusieurs tracés ont été précisés sur 3 niveaux de liaisons :

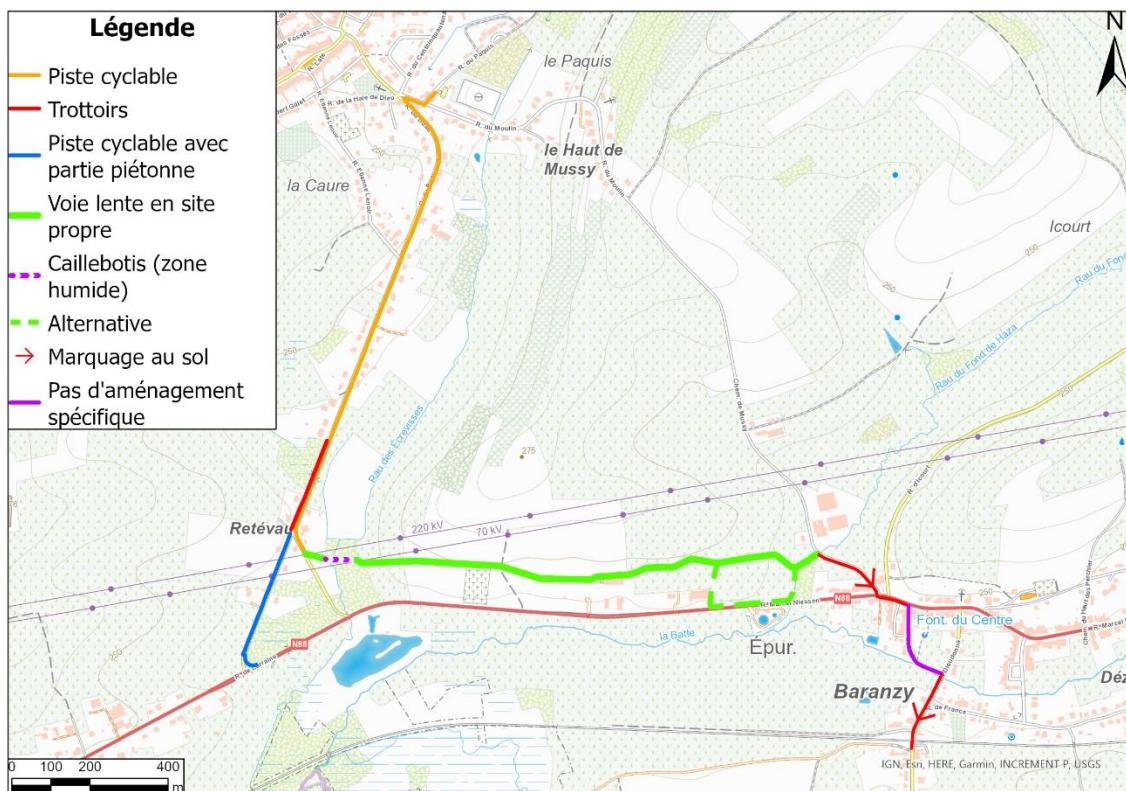
- Liaisons intra-communales : entre les différents villages de la commune
- Liaisons inter-communales : entre un village de la commune et un village d'une commune voisine
- Liaison intra-village : entre deux pôles de la même entité

La liaison intra-communale Mussy – Baranzy a été identifiée comme prioritaire et constitue donc la 1^{ère} phase de ce projet.

Les autres liaisons se feront ultérieurement, en fonction du programmation tenant compte des opportunités et des besoins identifiés par la population.

De ce fait, la présente fiche projet se focalise sur le tronçon Mussy-Baranzy, tant au niveau du descriptif des travaux à réaliser que de l'estimatif.

Estimée prioritaire, cette liaison a fait l'objet d'une analyse détaillée par la Commune et l'auteur. Diverses parcelles sont à acquérir pour parvenir à mettre en place ce tracé composé de différents tronçons :



Rue du Buau à Mussy-la-Ville : Prolongement du trottoir existant (côté droit en descendant vers le N88)

Rue du Buau à Mussy-la-Ville vers arrêt de bus : création d'une piste cyclable avec partie piétonne (côté droit en descendant vers le N88) avec une largeur utile de 3,2 à 4m.

Rue du Buau à Mussy-la-Ville vers chemin de Mussy à Baranzy : création d'une voirie en site propre avec un passage sur caillebotis dans la partie plus humide.

Chemin de Mussy à Baranzy vers la voie lente existante : Marquage au sol le long du chemin de Mussy et sécurisation de la traversée de la N88 et le long de la Firmin Dieudonné.

A noter que ce projet renforce la fiche « Développement des sentiers et chemins de promenade » reprise également en lot 1.

2. Justification du projet

Lors de l'élaboration du PCDR, face aux enjeux de mobilité entre les villages, le développement de voies lentes inter villages et intercommunales a été identifié comme un élément essentiel à développer sur le territoire communal d'ici 2035.

Depuis plusieurs années, la Commune de Musson développe un réseau de voies lentes contribuant au bien-être et à la qualité de vie de ses citoyens. Notamment en lien avec ses outils stratégiques PCDR et PCM. La voie lente Baranzy-Signeulx, réalisé dans le cadre de sa première Opération de Développement Rural, en est un bel exemple, notamment pour sa dimension environnementale et transfrontalière. Une voie lente intercommunale au départ de Musson vers Halanzy vient d'être développée en partenariat avec la Commune d'Aubange dans le cadre d'un appel à projets PIMACI. L'aménagement de la voirie agricole (rue de la batte / rue de la chapelle) en voie lente est également en cours de réalisation en partenariat avec cette même Commune. A l'autre extrémité, du côté de Signeulx, le développement de liaisons vers Bleid (par la rue du bois) et Saint-Rémy (par la rue de la douane) sont également en cours de réflexions en partenariat avec la Commune de Virton.

Cependant, le réseau de mobilité douce est fragmentaire et les liens entre les villages (comme vers l'extérieur) sont dépendants de la voiture et des (rares) transports publics. La demande exprimée par la population et la CLDR est forte pour que ce réseau soit étoffé et permette les déplacements en toute sécurité des usagers faibles, entre villages et à l'intérieur de ceux-ci. Ces liaisons participeront donc à l'amélioration générale de la mobilité sur le territoire communal et à sa multimodalité. Il s'agira d'un réseau de mobilité fonctionnel, c'est-à-dire utile aux déplacements quotidiens des habitants.

Ces liaisons sont véritablement considérées comme un équipement public nécessaire pour améliorer l'accessibilité aux services et aux loisirs et les liens entre les villages. Enfin elles permettront un peu plus d'indépendance par rapport à la voiture dans les déplacements de chacun, tout en facilitant le développement d'un tourisme ancré dans le territoire

Effets directs et multiplicateurs

- Développement de la mobilité active
- Réduction de la dépendance énergétique
- Réduction des émissions de CO₂
- Amélioration de la santé
- Favoriser les échanges, les liens entre les habitants de la commune
- Atout supplémentaire au niveau des loisirs et du tourisme

Interaction avec d'autres fiches-projets :

- M-1.04 : Aménagement des entrées de village
- I-1.05 : Développement des sentiers et chemins de promenade
- M-2.01 : Création d'un espace de convivialité dans la zone de loisirs au centre sportif
- M-2.05 : Aménagement d'un espace de convivialité au cœur de village de Baranzy
- I-2.02 : Mise en place d'une démarche de commune en santé
- M-3.02 : Aménagement de la traversée de Signeulx
- M-3.09 : Aménagement de points multimodaux et zones relais
- M-3.11 : Développer des voies lentes inter-villages et inter-communales – Autres tronçons

- I-3.01 : Action commune pour le développement de l'attractivité et la promotion touristique du territoire

Réponse aux objectifs de sobriété

Le projet sera réalisé avec une attention particulière sur sa sobriété, par une réalisation économe et responsable :

- Aménagements légers tout en garantissant une durabilité dans le temps. En ce sens, une alternative au bi-bande béton pourra être envisagée lors de la mise en œuvre de la convention.
- Mutualisation des composants : peu d'artificialisation du sol, faible imperméabilisation, rationalisation du mobilier.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels suivants :

Qualité de vie	1. Stimuler le vivre ensemble et la cohésion intergénérationnelle 1.1. En créant des animations et des lieux de rencontre conviviaux et inclusifs
Ressources locales	3. Ancrer le développement de la commune dans ses ressources territoriales 3.3. En facilitant le développement d'un tourisme ancré dans le territoire
Environnement	4. Apporter des solutions soutenables de mobilité au niveau communal et régional 4.1. En créant des solutions alternatives de mobilité favorisant les connexions inter villages et l'intermodalité 4.2. En améliorant la sécurité routière sur le territoire 5. Préserver et améliorer le cadre de vie dans une démarche de transition 5.3. En assurant le développement raisonné et convivial des villages

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Parc naturel de Gaume** : Améliorer la cohésion sociale et la qualité de vie dans les villages
- **Plan Communal de Mobilité** : Développer les liaisons cyclables entre les villages et sécuriser et faciliter les cheminements piétons
- **Plan Stratégique Transversal** : Améliorer la sécurité des citoyens
- **Projet « mobilité douce »** : Créer une liaison cyclo-piétonne entre la gare de Halanzy et le centre de Musson.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

SOCIAL	Rencontres et échanges entre les usagers
ENVIRONNEMENT	Favoriser la mobilité douce
ÉCONOMIE	Cyclotourisme

Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :

 11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES	<p>Objectif 11 – Villes et communautés durables :</p> <p>Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.</p>
--	--

5. Localisation et statut

Précisions de localisation pour la liaison prioritaire Mussy-Baranzy :

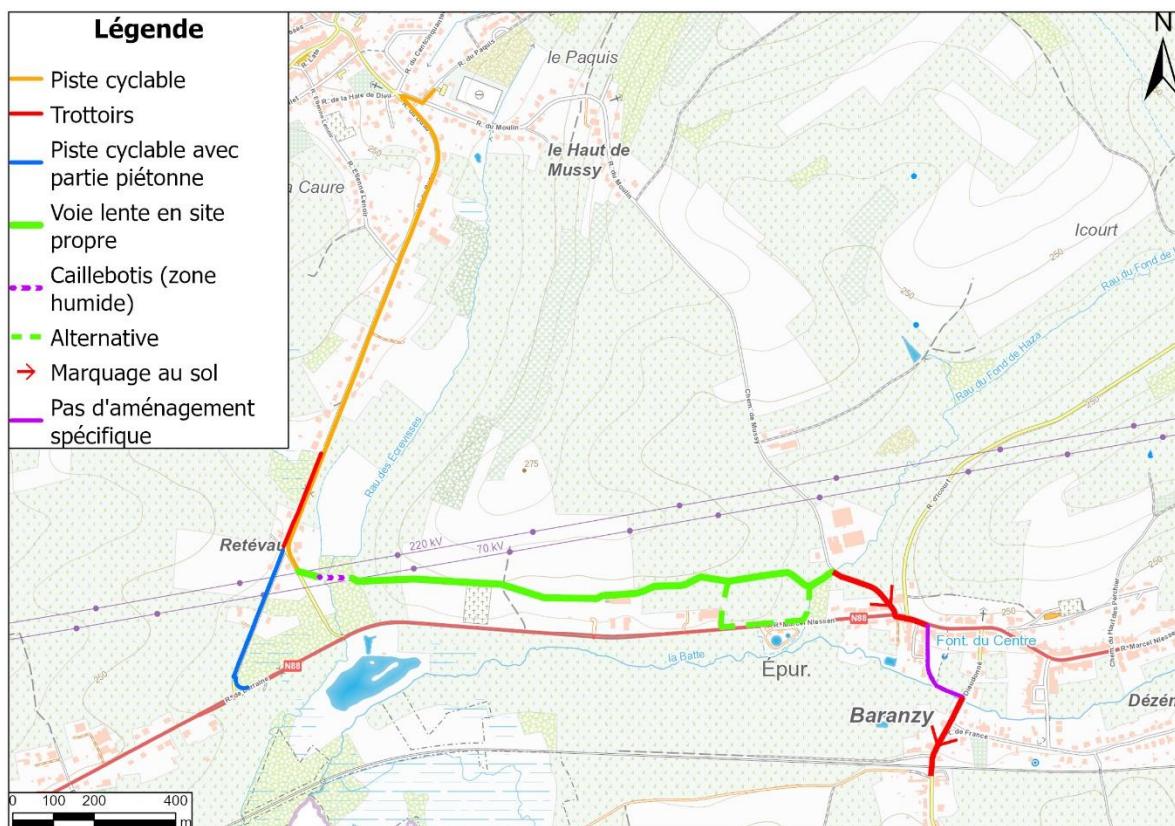
- **Localisation :** Rue du Buau à Mussy-la-Ville
- **Statut de propriété :** Domaine public communal
- **Statut au plan de secteur :** Zone d'habitat à caractère rural

- **Localisation :** Rue du Buau à Mussy-la-Ville vers l'arrêt de bus
- **Statut de propriété :** Domaine public communal
- **Statut au plan de secteur :** Zone d'habitat à caractère rural

- **Localisation :** Rue du Buau à Mussy-la-Ville vers chemin de Mussy à Baranzy
- **Statut de propriété :** Propriétés privées
- **Statut au plan de secteur :** Zone agricole

- **Localisation :** Chemin de Mussy à Baranzy vers la voie lente existante
- **Statut de propriété :** Domaine public communal et régional
- **Statut au plan de secteur :** Zone agricole et zone d'habitat à caractère rural

Intégration du projet par rapport à son environnement direct : les chemins permettront de connecter différentes entités, différents pôles. Contraintes environnementales variables, à analyser pour chaque tronçon



6. Parties prenantes et porteurs de projets

- Porteur de projet :** Commune
- Partenaires :** Syndicat d'initiative, MT de Gaume, CLDR, CCATM, Commune d'Aubange, Comme de Virton, Commune de Saint-Léger, Région Wallonne (SPW Mobilité)
- Pistes de financement :** Développement Rural, Appels à projets (Wallonie cyclable...), PIWACY

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche :

- Lors de la rencontre du 24 novembre 2022, la CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 1 à 3 ans car il répond à un besoin important et récurrent.
- Il s'appuie sur les outils (étude, groupe de travail, ...) existants pour développer un réseau de voies lentes cohérent et qualitatif.
- En outre, le projet a été très largement plébiscité par les citoyens lors de la présentation des pistes sur plateforme numérique.
- La priorité de la fiche est renforcée par le besoin de créer une liaison sécurisée rue du Buau pour permettre aux jeunes de Mussy-la-Ville de rejoindre l'arrêt de bus situé sur la N88.
- Le projet est suffisamment clair et réalisable.

État du dossier :

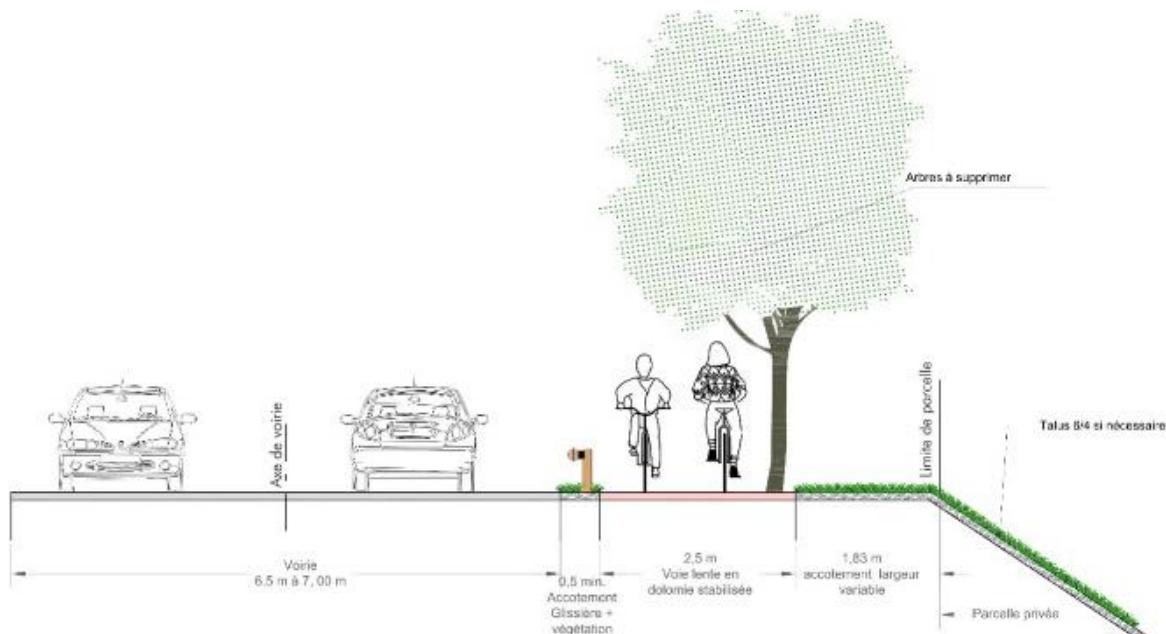
- Première étude réalisée en 2014 dans le cadre de la première ODR
- Réalisation d'un premier tronçon « Signeulx – Baranzy » dans le cadre de la première ODR
- Réalisation d'une liaison Musson – Halanzy avec la Commune d'Aubange en 2023
- Réalisation d'un tronçon entre l'administration communale et la rue des cités
- Aménagement de trottoirs et de pistes cyclables lors de chaque rénovation de voirie
- Analyse avec la CLDR et la CCTAM en avril 2023
- Visite de terrain avec l'auteur de programme en mai 2023
- Rencontre et visite de terrain avec le SPW Mobilité en août 2023

Programme des travaux et/ou aménagements :

Estimée prioritaire, la liaison Mussy-Baranzy a fait l'objet d'une analyse détaillée par la Commune et l'auteur. Diverses parcelles sont à acquérir pour parvenir à mettre en place ce tracé composé de différents tronçons :

Rue du Buau à Mussy-la-Ville :

- Prolongement du trottoir existant (côté droit en descendant vers le N88)
- Piste cyclable bidirectionnelle (largeur utile de 2 à 2,5m)
 - Nécessite ponctuellement un rétrécissement de la voirie

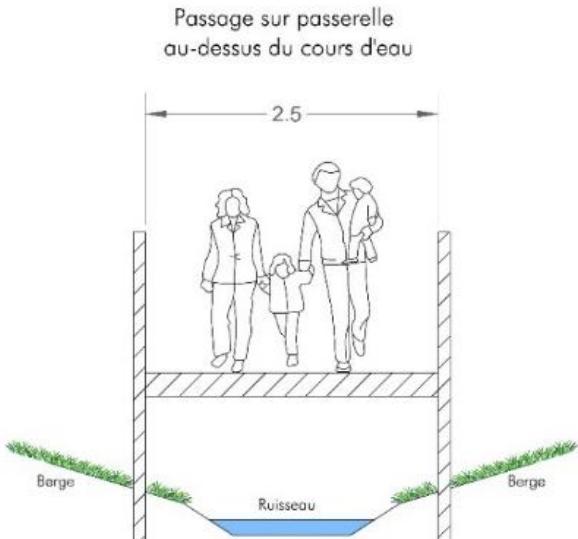


Rue du Buau à Mussy-la-Ville vers arrêt de bus

- Piste cyclable avec partie piétonne (côté droit en descendant vers le N88) avec une largeur utile de 3,2 à 4m.
 - Nécessite un rétrécissement de la voirie.
 - Une connexion vers Signeulx est à envisager

Rue du Buau à Mussy-la-Ville vers chemin de Mussy à Baranzy :

- Voie lente en site propre
- Emprise de 4m et largeur utile de 2,5m
- Revêtement en bande béton de 3m
- Passage sur caillebotis dans la partie plus humide
 - Nécessite l'acquisition de parcelles privées (accord à négocier).
 - Le tracé tentera de découper le moins possible les parcelles (ou blocs de parcelles) et tiendra également compte de la situation juridique (plan de secteur par exemple)

Chemin de Mussy à Baranzy vers la voie lente existante :

- Marquage au sol le long du chemin de Mussy
- Marquage au sol et sécurisation de la traversée de la N88
- Pas d'aménagement spécifique à prévoir le long de la rue Rouge Fontaine
- Marquage au sol le long de la Firmin Dieudonné

Planification :

Le projet entraîne-t-il un phasage des demandes de Convention ? OUI NON

Démarches administratives à réaliser :

- Obtention d'une convention faisabilité
- Désignation d'un auteur de projet
- Consultation des habitants et des associations pour préciser l'avant-projet
- Permis d'urbanisme, CSC, dossier d'exécution
- Obtention d'une convention réalisation
- Adjudication et mise en œuvre des travaux

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé :

- Assurer un entretien régulier des espaces et aménagements.
- Intégrer les zones relais et espaces multimodaux au développement de chaque voie lente avec notamment des parkings vélo sécurisés et des bornes de recharges électriques.
- Mise en place d'une signalétique et d'une communication au niveau communal et transcommunal.

- Sécuriser les traversées de la N88 et choisir un matériau adapté pour le caillebotis au niveau de la zone humide (durabilité et praticabilité).

8. Estimation globale du coût

Acquisition

Détails par coûts	Montant	Sources de financement
Acquisition des terrains pour la partie située entre la rue du Buau à Mussy-la-Ville vers chemin de Mussy à Baranzy	27.500 €	DGARNE-DDR Catégorie 7 – acquisition de terrain nu 60 % (plafond à 150.000 €)
Total TTC	27.500 €	Solde pris en charge par la commune

Réalisation

Détails par coûts	Montant	Sources de financement
Rue du Buau à Mussy-la-Ville	606.900€	DGARNE-DDR
Rue du Buau à Mussy-la-Ville vers arrêt de bus	238.800€	Catégorie 1 – mobilité douce 80 % (plafond à 680.000 €)
Rue du Buau à Mussy-la-Ville vers chemin de Mussy à Baranzy	539.200€	Possibilité de subventionnement via des appels à projet de type wallon en liaison avec PCM
Chemin de Mussy à Baranzy vers la voie lente existante	46.735€	
Honoraires	85.898€	
Total HTVA	1.517.533€	
TVA (21 %)	318.682€	
Total TTC	1.836.215€	Possibilité de subventionnement supplémentaire/complémentaire : Subside provinciale, PIMACI et PIWACI Solde pris en charge par la commune

Le coût total du projet (acquisition + réalisation) peut donc être estimé à 1.863.715 €

Projet rémunérateur : Non

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Réalisation du tronçon Mussy-la-Ville - Baranzy	Les travaux ont été réalisés	PV de réception des travaux, inauguration, communication

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre d'utilisateurs du tronçon Mussy-la-Ville - Baranzy	Au moins 30 utilisateurs quotidiens	Placement d'un compteur automatique sur une période de 1 mois
Enquête de satisfaction sur la commune	Au moins 50 % des personnes interrogées satisfaites des aménagements	Enquête réalisée par l'administration communale

10. Mesure en faveur de la résilience locale et de la transition [notice évolutive]**Mesure pour répondre aux risques et contraintes identifiés au point 5 (localisation et statut) :**

La mise en valeur se fera dans un esprit d'aménagement vert et durable et comprendra différentes zones aménagées mettant en avant les dimensions conviviales, ludiques et naturelles

Mesure en faveur de la bonne gestion des eaux :

A préciser pour chaque tronçon mis en œuvre

- **Eléments quantitatifs généraux du dossier :**
 - o Superficie totale de la parcelle : /
 - o Superficie initiale non bâtie sur la parcelle : /
 - o Superficie finale non bâtie sur la parcelle : /

Ces superficies ne sont pas applicables en tant que telles pour le présent projet.
- **Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées :**
 - o Dispositifs en place : Aucun
 - o Mesures envisagées : Actuellement aucune mesure spécifique n'a été identifiée comme indispensable à la réalisation du projet.

Mesure en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :

- Les différents aménagements proposés sont étudiés afin de limiter au maximum une intervention sur la biodiversité existante.
- Une approche de valorisation de la biodiversité est apportée par la plantation d'espèces indigènes et la diversification des milieux écologiques existants ;
- Peu de luminaires seront placés sur les sites. Les quelques luminaires qui seront placés le seront pour des raisons de sécurité et seront gérés de manière raisonnable
- Une attention particulière sera également apportée au choix des matériaux.

Mesure en faveur de la sobriété du projet :

Le projet sera réalisé avec une attention particulière sur sa sobriété, par une réalisation économique et responsable :

- Aménagements légers tout en garantissant une durabilité dans le temps. En ce sens, une alternative au bi-bande béton pourra être envisagée lors de la mise en œuvre de la convention.
- Mutualisation des composants : peu d'artificialisation du sol, faible imperméabilisation, rationalisation du mobilier.

Mesure en faveur de la biodiversité :

Le tracé respecte au maximum les éléments de biodiversité préexistants. Des plantations d'accompagnement pourront être réalisées à certains endroits.

Plus spécifiquement, le tronçon prend en compte la présence d'une zone humide en proposant une solution sur caillebotis afin de préserver le milieu en place.

Mesure en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :

Les revêtements des différents tronçons seront conçus afin de permettre leur praticabilité par le plus grand nombre, notamment les PMR.

Mesure de transition vers l'économie locale et circulaire :

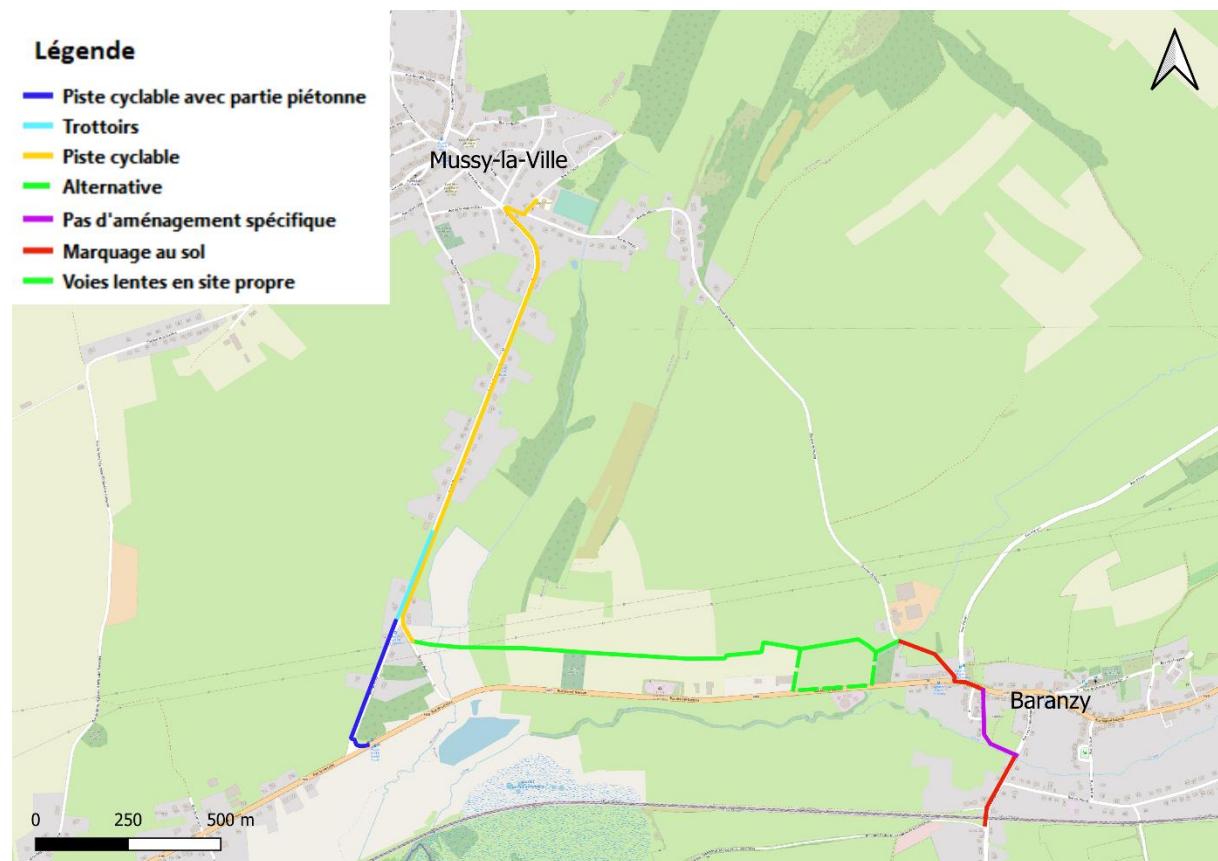
La Commune souhaite pouvoir inclure dans son cahier des charges le recours à des entreprises et matériaux locaux et/ou à des entreprises d'insertion sociale.

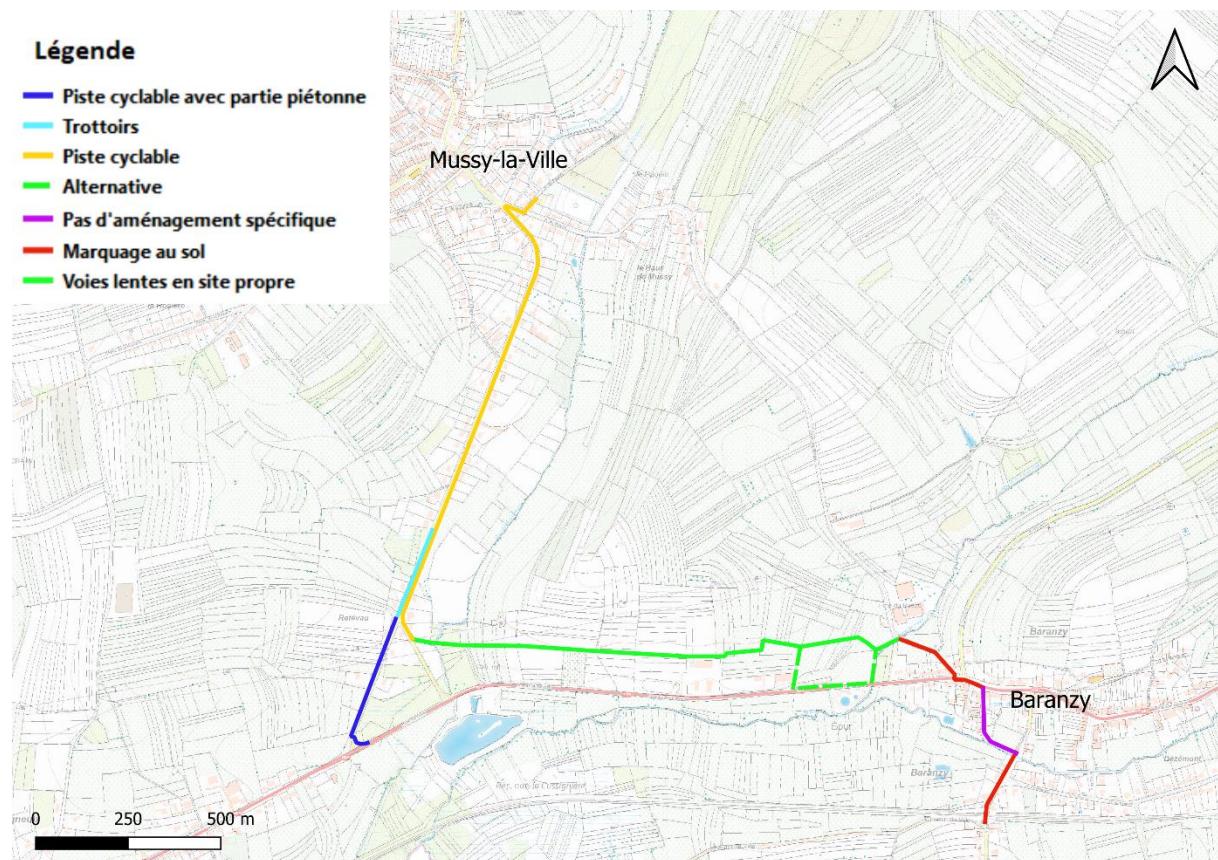
Intégration du projet dans l'environnement :

- **Impact positif ou négatif du projet sur le paysage :** Le projet n'aura pas d'impact particulier sur le paysage.
- **Impact sur le voisinage :** Le projet n'aura pas d'impact particulier sur le voisinage. Une attention particulière sera toutefois prise au maintien de l'activité agricole dans la détermination des tracés.
- **Mesures envisagées :** Vu le faible impact identifié à ce stade, aucune mesure n'est à prévoir.

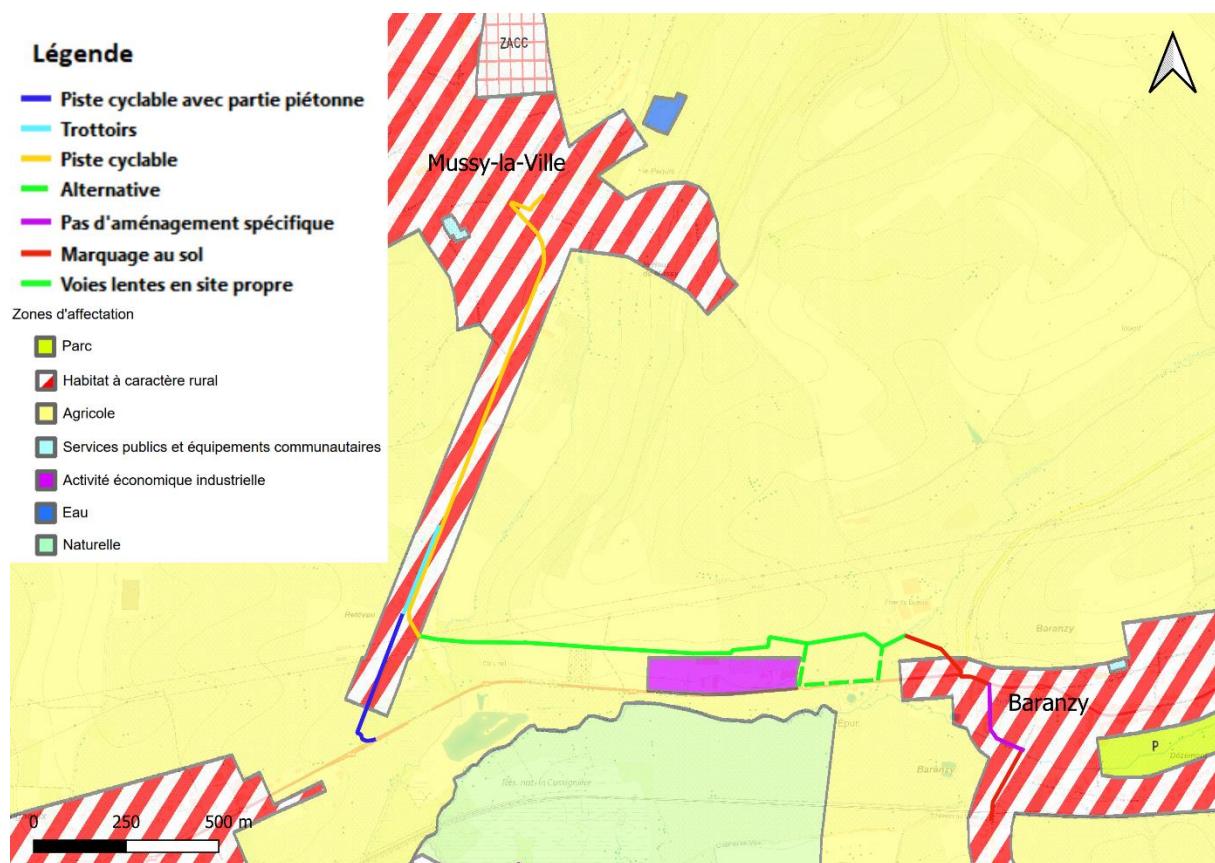
11. Annexes

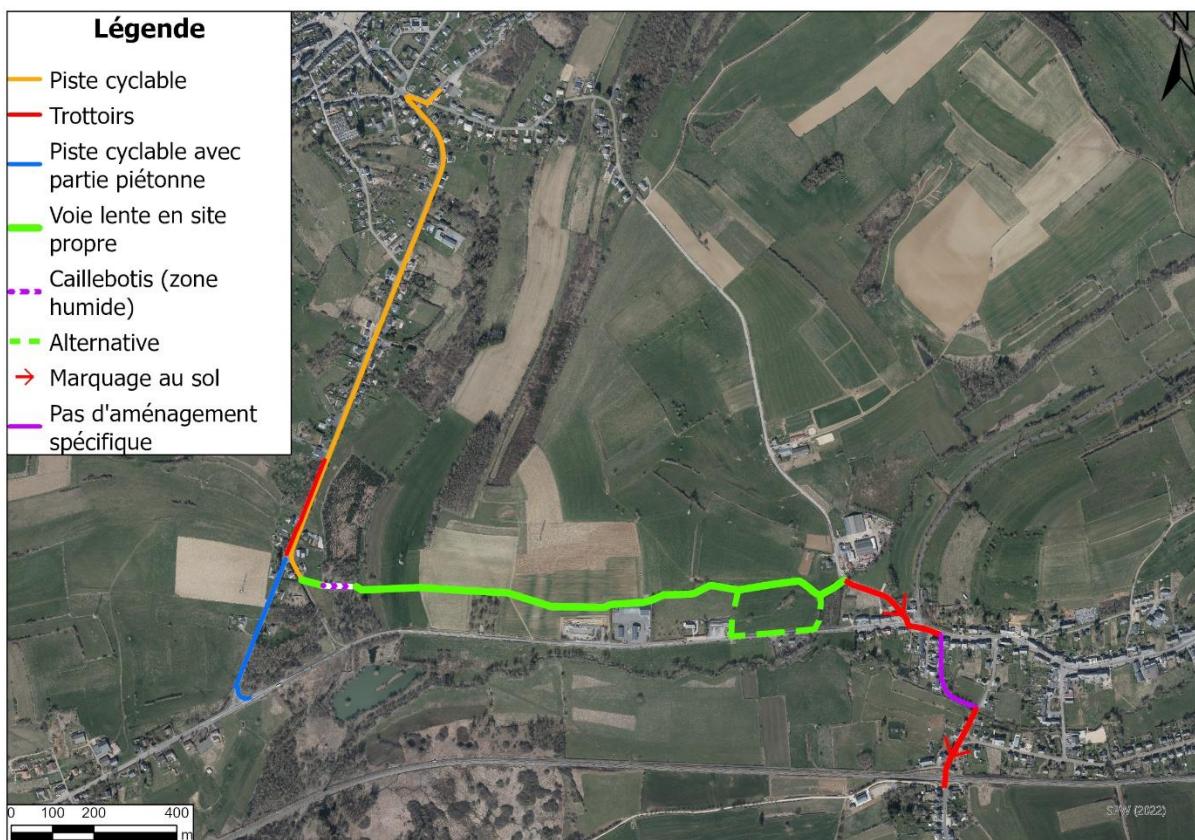
Annexe 1 : Plan de situation



Annexe 2a : Périmètre d'intervention sur fond cadastral

Annexe 2b : Périmètre d'intervention sur plan de secteur

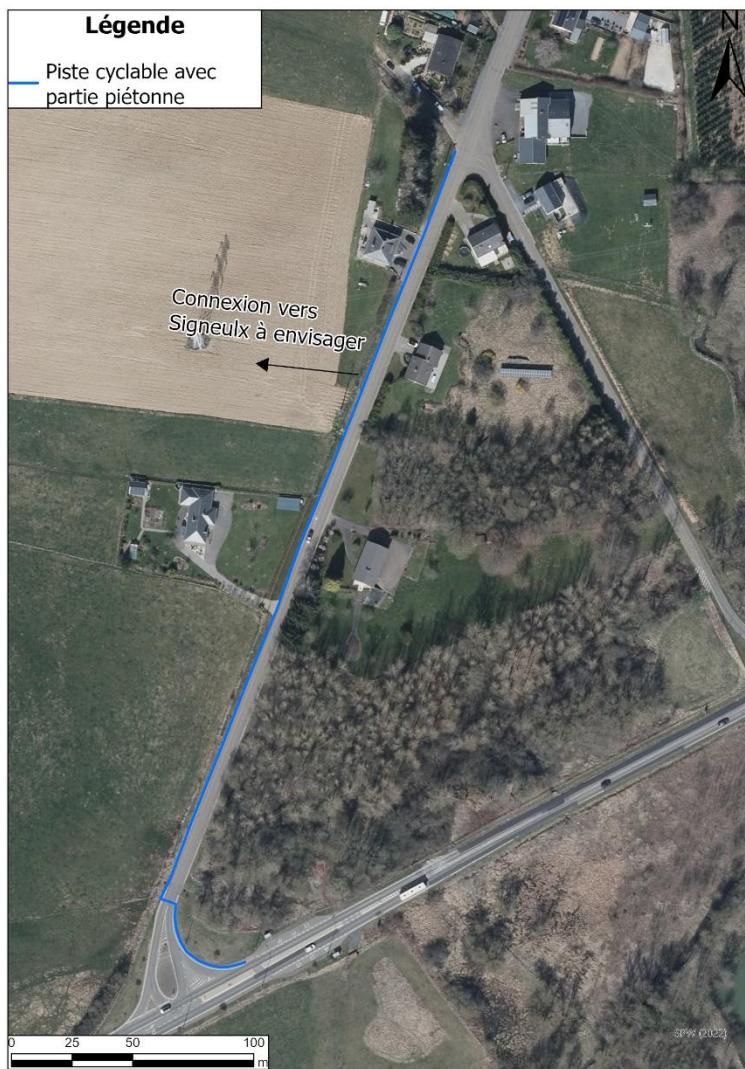


Annexe 3 : Dossier d'esquisse d'aménagement

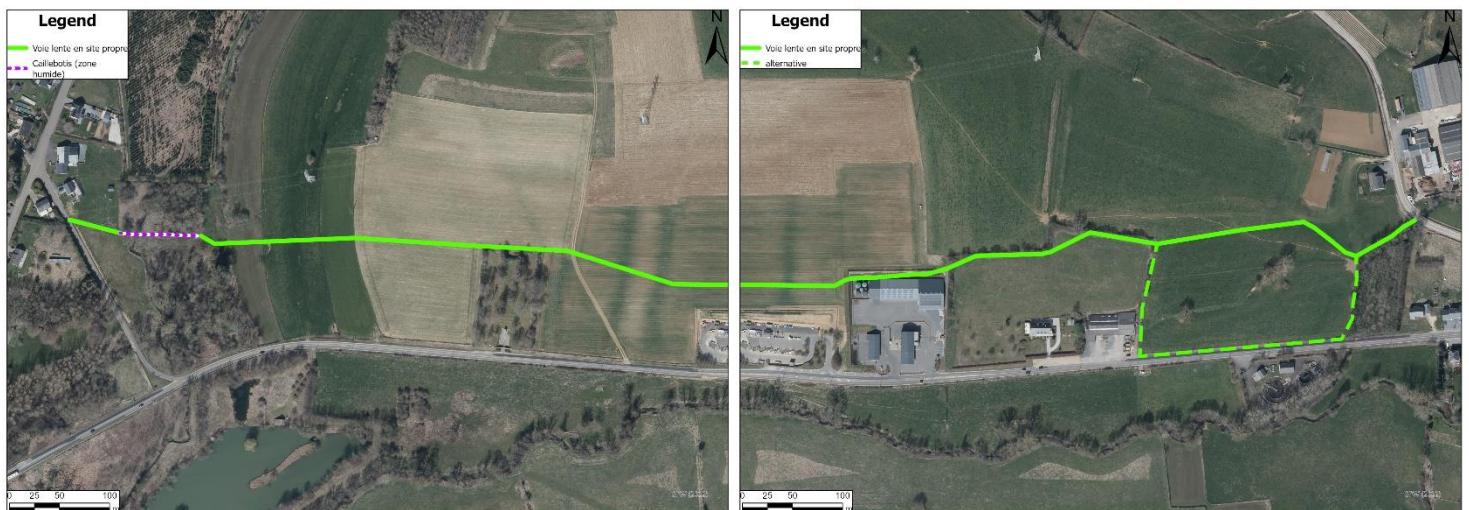
Rue buau à Mussy-la-Ville :



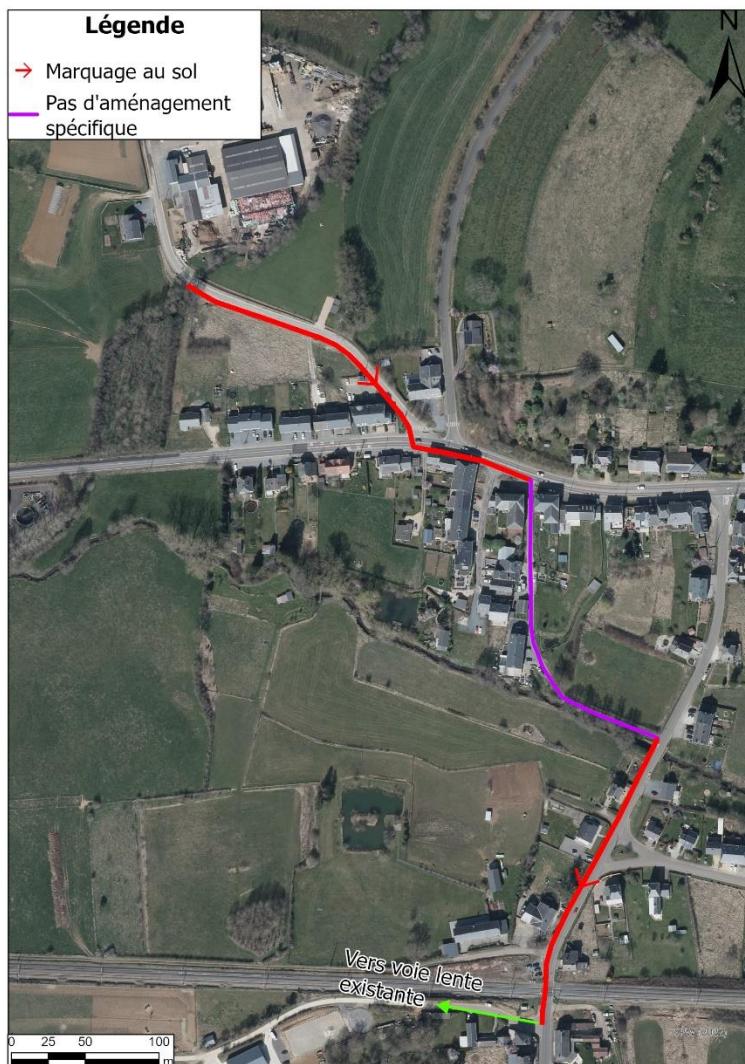
Rue Buau à Mussy-la-Ville vers arrêt de bus :



Rue Buau à Mussy-la-Ville vers chemin de Mussy à Baranzy :



Chemin de Mussy à Baranzy vers la voie lente existante :



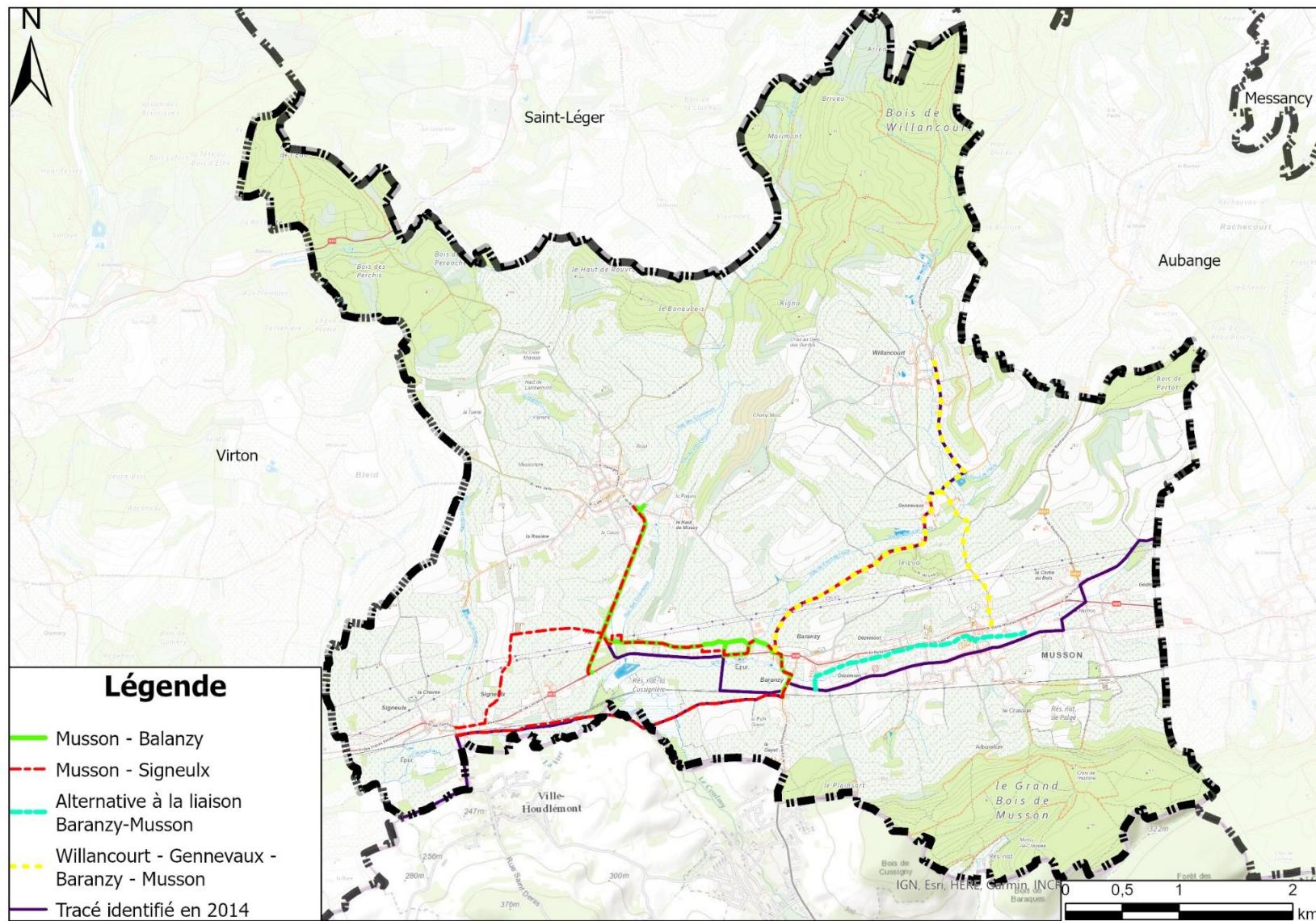
Annexe 4 : Estimation détaillée

PCDR de Musson

**Développement des voies lentes inter-villages et inter-communales****Estimatif Fiche du 10/11/2023**

Intitulé du poste	Qté	U	PU	Montant
RECAPITULATIF DES POSTES				
Tronçon 1 - Piste cyclable	1 267	mct	450,00	570 150,00
Tronçon 1 - trottoir	245	mct	150,00	36 750,00
Tronçon 2 - Piste cyclable (y compris piéton)	398	mct	600,00	238 800,00
Tronçon 3 - Bi-bande béton	1 348	mct	400,00	539 200,00
Tronçon 4 - Marquage au sol	483	mct	45,00	21 735,00
Tronçon 4 - Signalisation pour sécurisation	1	fft	25 000,00	25 000,00
TOTAL HTVA				1 431 635,00
CALCUL DES FRAIS				
Honoraires				
	Auteur de projet	6,00%		85 898,10
TOTAL HTVA				85 898,10
Total HTVA				1 517 533,10
TVA		21%		318 681,95
Total TVAC				1 836 215,05

Annexe 5 : Cartographie globale du réseau



Annexe 6 : Reportage photographique et Annexe 7 : État des lieux



Annexe 8 : Liste des projets de même fonction existant sur la commune

La commune de Musson est particulièrement active dans le domaine de la mobilité lente et a déjà réalisé plusieurs tronçons de voies lentes. Le présent projet vise donc à compléter le réseau en place. A titre d'exemple, un projet est actuellement à l'étude pour connecter la place de Musson à la rue des Cités.

Développement des voies lentes inter-villages et inter-communales	Fiche n° M-1.03
(a) Commune : Musson	Priorité : Lot 1
(b) Nom du village ou de l'entité : Musson	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) Descriptif : Développer des voies lentes inter-villages et inter-communales	Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/>

DEVELOPPEMENT DES VOIES LENTES INTER-VILLAGES ET INTER-COMMUNALES

1. Description du projet

Le projet consiste à poursuivre le développement du maillage de voies lentes sur la Commune et avec les Communes voisines. La démarche vise à développer un réseau structuré et fonctionnel de chemins de liaison sécurisés à destination des usagers lents (piétons, vélos...) sur l'ensemble du territoire communal. Une signalétique spécifique sera posée en ce sens.

Il s'inscrit dans une réflexion globale basée sur une logique de réseau et de connexions des points d'intérêt. Il sera toutefois réalisé par phase, vu l'ampleur du projet.

Plusieurs tracés ont été précisés sur 3 niveaux de liaisons :

- Liaisons intra-communales : entre les différents villages de la commune
- Liaisons inter-communales : entre un village de la commune et un village d'une commune voisine
- Liaison intra-village : entre deux pôles de la même entité

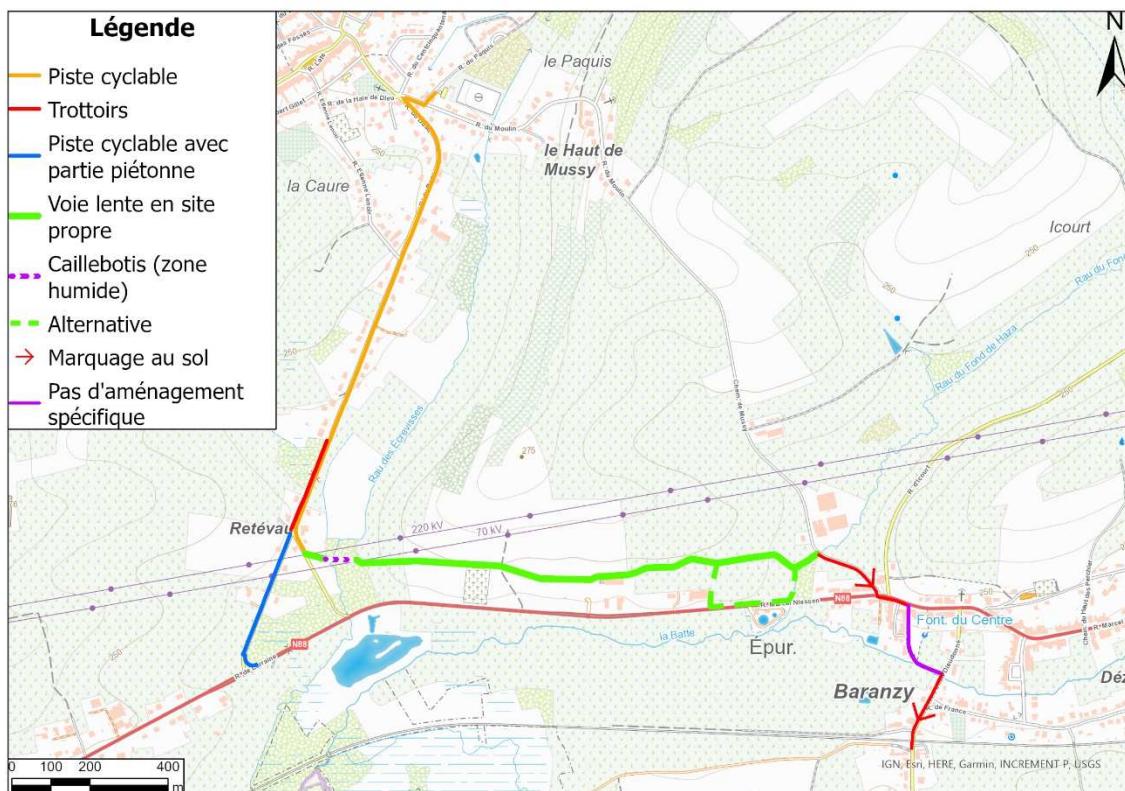
Chaque liaison envisagée est utile en elle-même. Si l'objectif est de constituer un réseau complet, chaque liaison lente fonctionne indépendamment. La liaison intra-communale Mussy – Baranzy a été identifiée comme prioritaire et sera dès lors la première réalisée. Les autres liaisons se feront successivement, dans un ordre qui n'est pas encore défini.

De ce fait, la présente fiche projet décrit plus précisément le tronçon Mussy-Baranzy (surtout au niveau du descriptif des travaux et de l'estimatif). Les autres tronçons sont cependant bien identifiés et font l'objet d'une description succincte.

1. LIAISONS INTRA-COMMUNALE

1.1. Mussy – Baranzy

Estimée prioritaire, cette liaison a fait l'objet d'une analyse détaillée par la Commune et l'auteur. Diverses parcelles sont à acquérir pour parvenir à mettre en place ce tracé composé de différents tronçons :



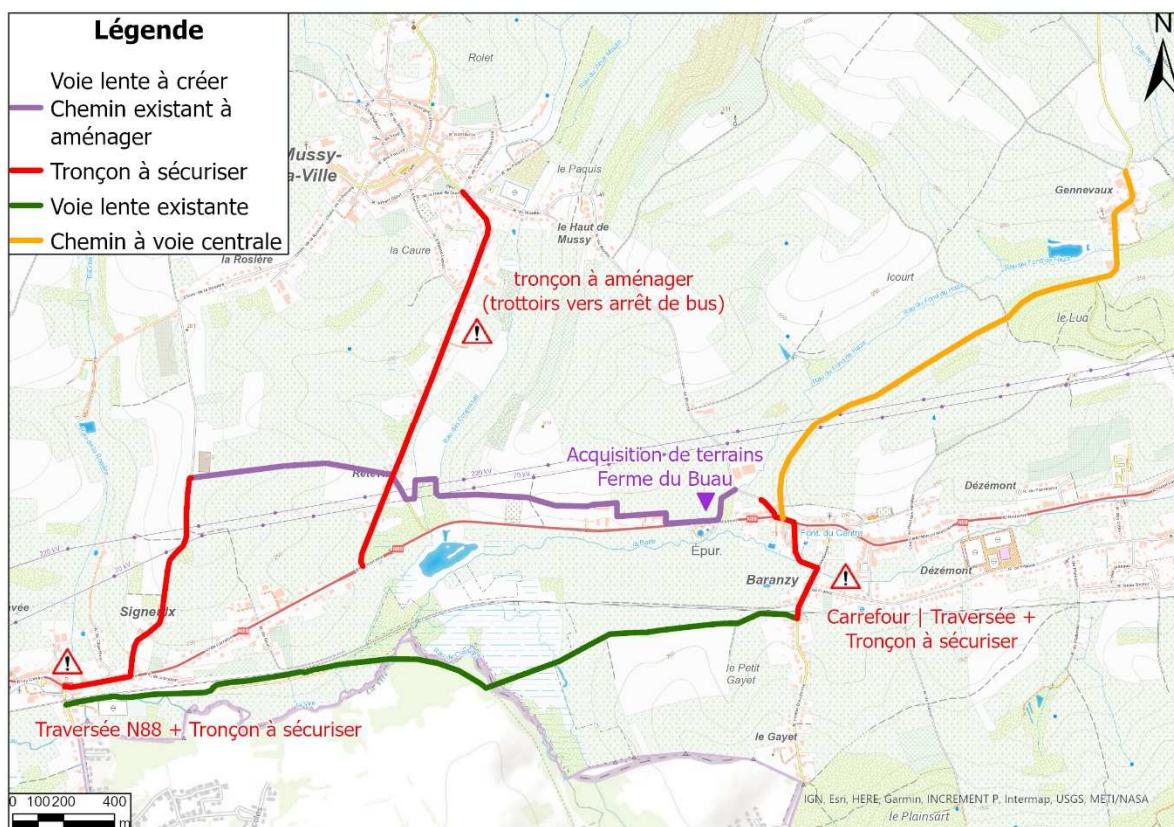
Rue du Buau à Mussy-la-Ville : Prolongement du trottoir existant (côté droit en descendant vers le N88) avec développement d'une liaison cyclo-piétonne. **Note importante** : au niveau de la cartographie, la piste cyclable se prolonge jusqu'à la rue du Paquis et une partie de la rue du Moulin. Il s'agit ici toutefois d'une intention facultative. En effet, un projet communal de réfection de ces voiries est programmé (rond-point, trottoirs et ralentisseurs).

Rue du Buau à Mussy-la-Ville vers arrêt de bus : création d'une piste cyclable avec partie piétonne en revêtement hydrocarboné (côté droit en descendant vers la N88) avec une largeur utile de 3,2 à 4m.

Rue du Buau à Mussy-la-Ville vers chemin de Mussy à Baranzy : création d'une voirie en site propre (bi-bande béton ou alternative) avec un passage sur caillebotis dans la partie plus humide.

Chemin de Mussy à Baranzy vers la voie lente existante : Marquage au sol le long du chemin de Mussy et sécurisation de la traversée de la N88 et le long de la rue Firmin Dieudonné.

1.2 Mussy-Signeulx

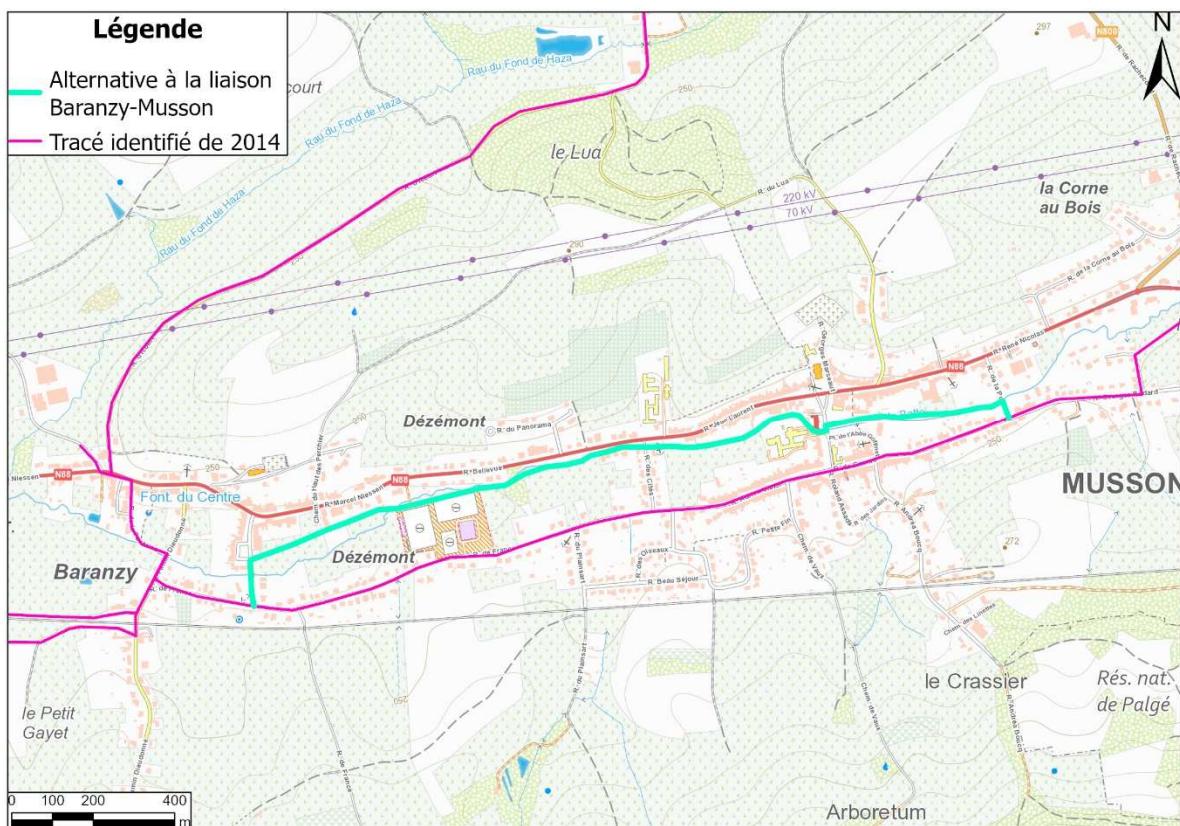


L'itinéraire choisi pour relier Mussy à Baranzy permet également de créer une liaison vers Signeulx « par le haut », au nord de la N88, en exploitant le chemin existant qui part du Buau à Mussy-la-Ville jusqu'à jonction entre la rue du 4ème Régiment d'Infanterie et le chemin de la Rosière à Signeulx. Cette connexion permettra à terme d'envisager une grande boucle Signeulx – Mussy – Baranzy – Musson en utilisant la voie lente Baranzy-Signeulx créée dans le cadre de la première ODR.

1.3 Baranzy-Musson

Le cheminement envisagé longe le cours d'eau depuis l'administration communale jusqu'à la rue du Gué à Baranzy. Ces dernières années, différentes parcelles ont été acquises par la Commune entre Musson et Baranzy afin de développer cette liaison à moyen terme.

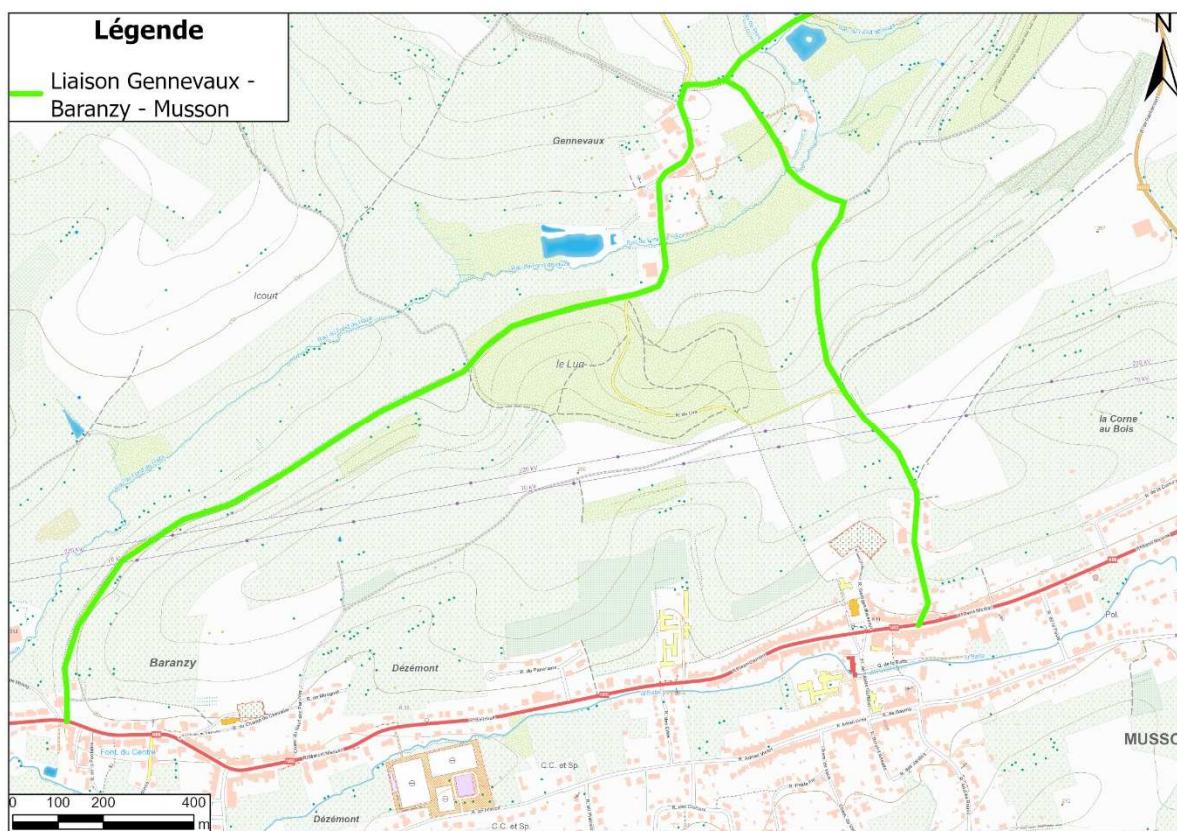
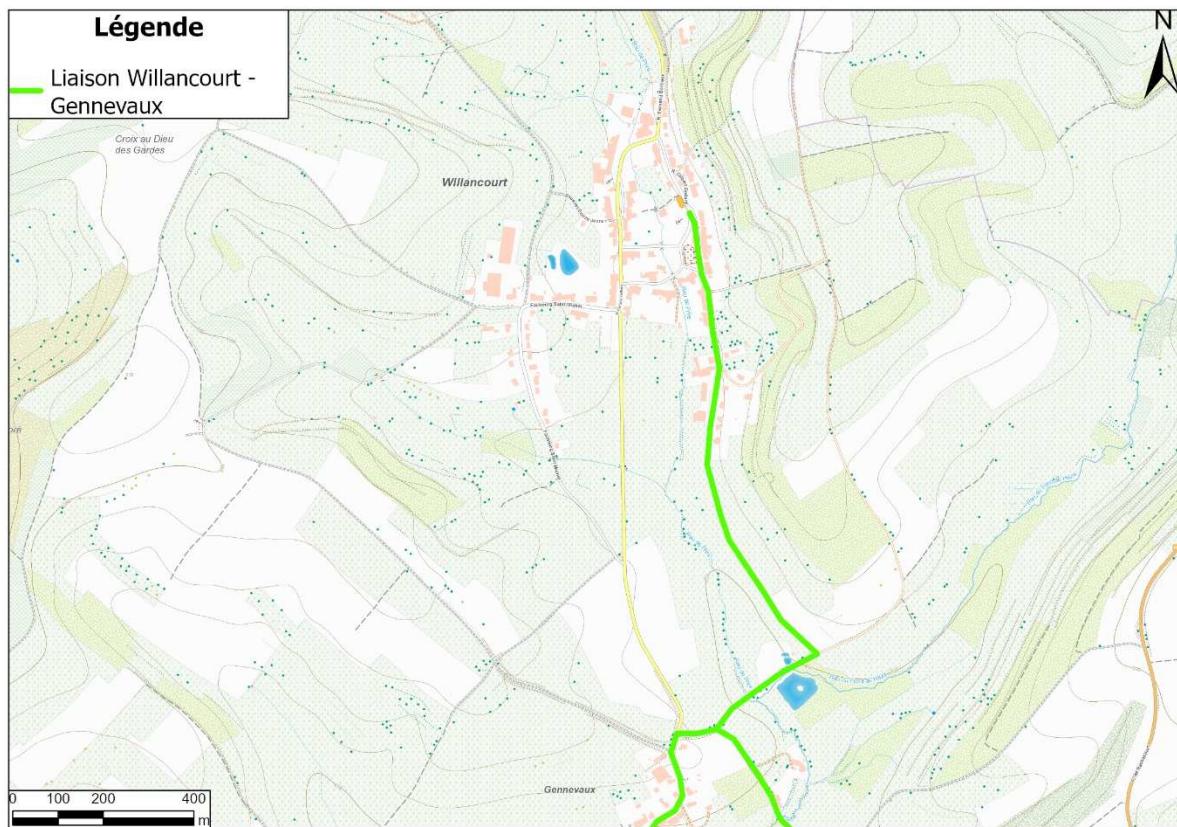
1. Une portion de la liaison est en cours de finalisation entre l'administration communale et la rue des Cités dans le cadre d'un subside PIMACI. Les travaux sont prévus pour début 2024.
2. Rue des Cités - Centre sportif : une solution est encore à trouver (pas de terrain communal et difficulté de passer entre les jardins privés).
3. Centre sportif - Baranzy rue du Gué : grande partie des terrains acquis, mais certains accords sont encore à confirmer.



Une alternative à la liaison Baranzy-Musson par la vallée de la Batte est également proposée : la poursuite de la liaison lente depuis Signeux en suivant la ligne de chemin de fer. Ce tracé, plus à l'écart du centre aurait l'avantage de constituer une dorsale traversant le territoire de part en part.

1.4 Willancourt - Gennevaux / Gennevaux – Baranzy / Gennevaux-Musson

Un cheminement lent entre Willancourt et Gennevaux est très largement souhaité dans ces villages. Le cheminement doit idéalement se concevoir depuis la sortie de Willancourt (au niveau des étangs), en prenant en compte les traversées de village de Willancourt, puis de Gennevaux.



Pour ces liaisons, il ne s'agit pas de créer une liaison en site propre, mais d'aménagements à réaliser sur voirie existante. Plusieurs options sont à étudier. Par exemple, pour Musson-Gennevaux, un autre itinéraire, longeant le bois du Lua par la gauche est à envisager.

1.5 Willancourt-Mussy

Parcours à préciser, passant ou non par Gennevaux. Si pas par Gennevaux : passage par la Croix au Dieu des Gardes, puis descente directe vers Mussy. La liaison Gennevaux-Mussy pose problème au niveau des agriculteurs.

2. LIAISONS INTERCOMMUNALES

- Signeulx-Saint-Remy : Installer un panneau pour que les véhicules autorisés soient limités à la circulation locale
- Musson – Saint-Léger : en utilisant la route de Saint-Joseph pour rattraper le projet de voie lente Ethe-Saint-Léger
- Willancourt- Rachecourt : reprendre l'itinéraire existant et aménager celui-ci en voirie agricole avec un système limitant l'accès aux véhicules
- Willancourt - Mussy : en passant par la Croix des Gardes.

3. LIAISONS INTER VILLAGES

- Création d'un passage sécurisé à l'arrière de l'école de Signeulx
- Création d'une voie lente dans la rue de la Chapelle à Signeulx
- Chemin d'accès au musée minier.

A noter que ce projet renforce la fiche « Développement des sentiers et chemins de promenade » reprise également en lot 1.

2. Justification du projet

Lors de l'élaboration du PCDR, face aux enjeux de mobilité entre les villages, le développement de voies lentes inter villages et intercommunales a été identifié comme un élément essentiel sur le territoire communal d'ici 2035.

Depuis plusieurs années, la Commune de Musson développe un réseau de voies lentes contribuant au bien-être et à la qualité de vie de ses citoyens, notamment avec ses outils stratégiques PCDR et PCM. La voie lente Baranzy-Signeulx, réalisé dans le cadre de sa première Opération de Développement Rural, en est un bel exemple, notamment pour sa dimension environnementale et transfrontalière. Une voie lente intercommunale au départ de Musson vers Halanzy vient d'être développée en partenariat avec la Commune d'Aubange dans le cadre d'un appel à projets PIWACY. L'aménagement de la voirie agricole (rue de la Batte / rue de la Chapelle) en voie lente est également en cours de réalisation en partenariat avec cette même Commune. A l'autre extrémité, du côté de Signeulx, le développement de liaisons vers Bleid (par la rue du Bois) et Saint-Rémy (par la rue de la Douane) sont également en cours de réflexion en partenariat avec la Commune de Virton.

Cependant, le réseau de mobilité douce est fragmentaire et les liens entre les villages (comme vers l'extérieur) sont dépendants de la voiture et des (rares) transports publics. La demande exprimée par

la population et la CLDR est forte pour que ce réseau soit étoffé et permette les déplacements en toute sécurité des usagers faibles, entre villages et à l'intérieur de ceux-ci. Ces liaisons participeront donc à l'amélioration générale de la mobilité sur le territoire communal et à sa multimodalité. Il s'agira d'un réseau de mobilité fonctionnel, c'est-à-dire utile aux déplacements quotidiens des habitants.

Ces liaisons sont véritablement considérées comme un équipement public nécessaire pour améliorer l'accessibilité aux services et aux loisirs et les liens entre les villages. Enfin elles permettront un peu plus d'indépendance par rapport à la voiture dans les déplacements de chacun, tout en facilitant le développement d'un tourisme ancré dans le territoire

Effets directs et multiplicateurs

- Développement de la mobilité active
- Réduction de la dépendance énergétique
- Réduction des émissions de CO₂
- Amélioration de la santé
- Favoriser les échanges, les liens entre les habitants de la commune
- Atout supplémentaire au niveau des loisirs et du tourisme

Interaction avec d'autres fiches-projets :

- M-1.04 : Aménagement des entrées de village
- I-1.05 : Développement des sentiers et chemins de promenade
- M-2.01 : Création d'un espace de convivialité dans la zone de loisirs au centre sportif
- M-2.05 : Aménagement d'un espace de convivialité au cœur de village de Baranzy
- I-2.02 : Mise en place d'une démarche de commune en santé
- M-3.02 : Aménagement de la traversée de Signeulx
- M-3.09 : Aménagement de stations multimodales
- I-3.01 : Action commune pour le développement de l'attractivité et la promotion touristique du territoire

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels suivants :

Qualité de vie	1. Stimuler le vivre ensemble et la cohésion intergénérationnelle
	1.1. En créant des animations et des lieux de rencontre conviviaux et inclusifs
Ressources locales	3. Ancrer le développement de la commune dans ses ressources territoriales
	3.3. En facilitant le développement d'un tourisme ancré dans le territoire
Environnement	4. Apporter des solutions soutenables de mobilité au niveau communal et régional
	4.1. En créant des solutions alternatives de mobilité favorisant les connexions inter villages et l'intermodalité
	4.2. En améliorant la sécurité routière sur le territoire
	5. Préserver et améliorer le cadre de vie dans une démarche de transition
	5.3. En assurant le développement raisonnable et convivial des villages

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Parc naturel de Gaume** : Améliorer la cohésion sociale et la qualité de vie dans les villages
- **Plan Communal de Mobilité** : Développer les liaisons cyclables entre les villages et sécuriser et faciliter les cheminements piétons
- **Plan Stratégique Transversal** : Améliorer la sécurité des citoyens
- **Projet « mobilité douce »** : Créer une liaison cyclo-piétonne entre la gare de Halanzy et le centre de Musson.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

SOCIAL	Rencontres et échanges entre les usagers
ENVIRONNEMENT	Favoriser la mobilité douce
ÉCONOMIE	Développement du cyclotourisme

Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :

	Objectif 11 – Villes et communautés durables : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.
---	---

5. Localisation et statut

Localisation : voir présentation des différents tronçons envisagés sur le territoire communal

Statut de propriété :

En fonction des tronçons, trois types de propriétés sont identifiées :

- Propriétés communales
- Propriétés régionales
- Propriétés privées

Statut au plan de secteur : variable. Zone forestière, zone agricole, zone d'habitat à caractère rural

Intégration du projet par rapport à son environnement direct : les chemins permettront de connecter différentes entités, différents pôles. Contraintes environnementales variables, à analyser pour chaque tronçon

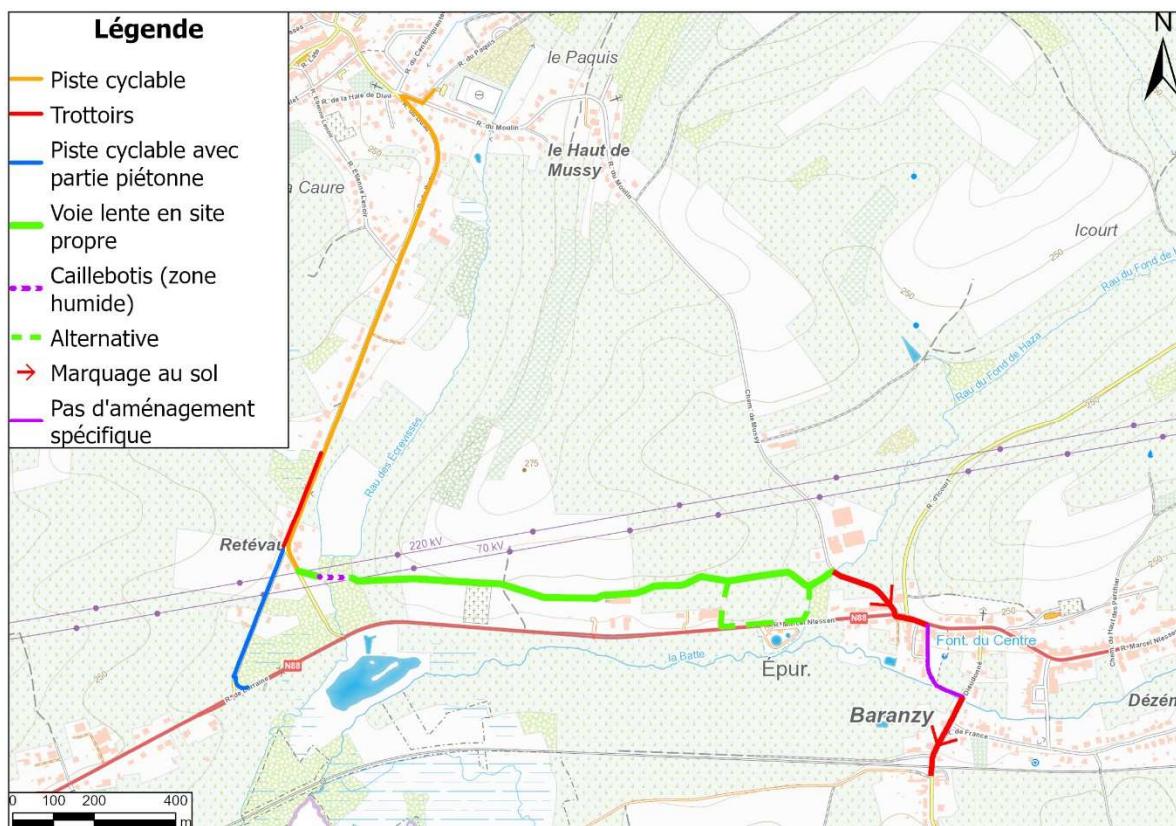
Précisions de localisation pour la liaison prioritaire 1.1 Mussy-Baranzy :

- **Localisation :** Rue du Buau à Mussy-la-Ville
- **Statut de propriété :** Domaine public communal
- **Statut au plan de secteur :** Zone d'habitat à caractère rural

- **Localisation :** Rue du Buau à Mussy-la-Ville vers l'arrêt de bus
- **Statut de propriété :** Domaine public communal
- **Statut au plan de secteur :** Zone d'habitat à caractère rural

- **Localisation :** Rue du Buau à Mussy-la-Ville vers chemin de Mussy à Baranzy
- **Statut de propriété :** Propriétés privées
- **Statut au plan de secteur :** Zone agricole

- **Localisation :** Chemin de Mussy à Baranzy vers la voie lente existante
- **Statut de propriété :** Domaine public communal et régional
- **Statut au plan de secteur :** Zone agricole et zone d'habitat à caractère rural



6. Parties prenantes et porteurs de projets

- Porteur de projet :** Commune
- Partenaires :** Syndicat d'initiatives, MT de Gaume, CLDR, CCATM, Commune d'Aubange, Comme de Virton, Commune de Saint-Léger, Région Wallonne (SPW Mobilité)
- Pistes de financement :** Développement Rural, Appels à projets (Wallonie cyclable...), PIWACY

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche :

- Lors de la rencontre du 24 novembre 2022, la CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 1 à 3 ans car il répond à un besoin important et récurrent.
- Il s'appuie sur les outils (étude, groupe de travail, ...) existants pour développer un réseau de voies lentes cohérent et qualitatif.
- En outre, le projet a été très largement plébiscité par les citoyens lors de la présentation des pistes sur la plateforme numérique.
- La priorité de la fiche est renforcée par le besoin de créer une liaison sécurisée rue du Buau pour permettre aux jeunes de Mussy-la-Ville de rejoindre l'arrêt de bus situé sur la N88.
- Le projet est suffisamment clair et réalisable, cependant il nécessite une étude plus approfondie des tronçons et l'acquisition de certains terrains privés pour pouvoir se réaliser.

État du dossier :

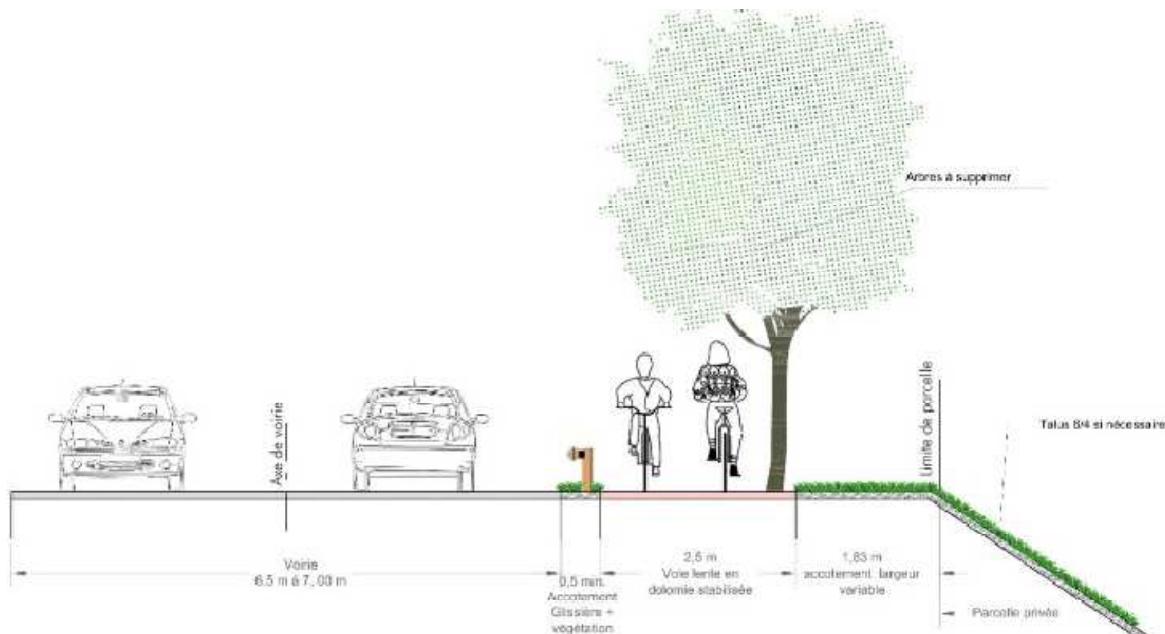
- Etude globale des liaisons réalisée dans le cadre de la première ODR (convention étude 2011 ; étude aboutie en 2014). Cette étude a été reprise et actualisée dans le cadre de l'élaboration du deuxième PCDR
- Réalisations communales en termes de liaisons lentes :
 - o Réalisation d'un premier tronçon « Signeulx – Baranzy » dans le cadre de la première ODR
 - o Réalisation d'une liaison Musson – Halanzy avec la Commune d'Aubange en 2023
 - o Réalisation d'un tronçon entre l'administration communale et la rue des Cités
 - o Aménagement de trottoirs et de pistes cyclables lors de chaque rénovation de voirie
- Analyse avec la CLDR et la CCTAM en avril 2023
- Visite de terrain avec l'auteur de programme en mai 2023
- Rencontre et visite de terrain avec le SPW Mobilité en août 2023

Programme des travaux et/ou aménagements :

Estimée prioritaire, la liaison Mussy-Baranzy a fait l'objet d'une analyse détaillée par la Commune et l'auteur. Diverses parcelles sont à acquérir pour parvenir à mettre en place ce tracé composé de différents tronçons :

Rue du Buau à Mussy-la-Ville :

- Prolongement du trottoir existant (côté droit en descendant vers le N88)
- Piste cyclable bidirectionnelle (largeur utile de 2 à 2,5m)
 - Nécessite ponctuellement un rétrécissement de la voirie

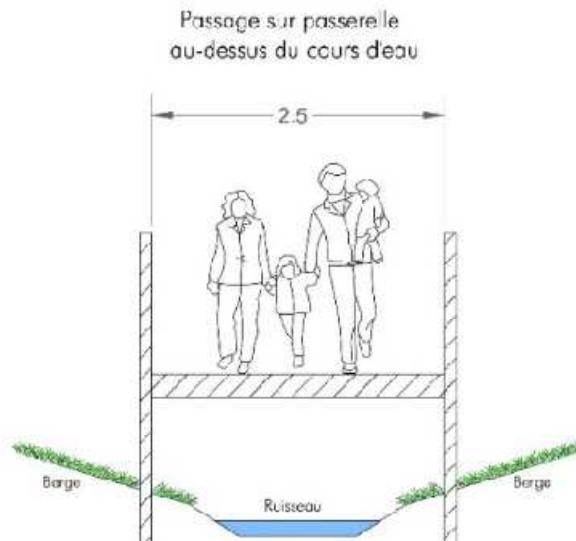


Rue du Buau à Mussy-la-Ville vers arrêt de bus

- Piste cyclable avec partie piétonne (côté droit en descendant vers le N88) avec une largeur utile de 3,2 à 4m.
 - Nécessite un rétrécissement de la voirie.
 - Une connexion vers Signeux est à envisager

Rue du Buau à Mussy-la-Ville vers chemin de Mussy à Baranzy :

- Voie lente en site propre
- Emprise de 4m et largeur utile de 2,5m
- Revêtement en bande béton de 3m
- Passage sur caillebotis dans la partie plus humide
- Plantations et signalétique
- Nécessite l'acquisition de parcelles privées ou idéalement de bandes correspondant au tracé (accord à négocier).
- Le tracé tentera de découper le moins possible les parcelles (ou blocs de parcelles) et tiendra également compte de la situation juridique (plan de secteur et atlas des chemins par exemple)



Chemin de Mussy à Baranzy vers la voie lente existante :

- Marquage au sol le long du chemin de Mussy
- Marquage au sol et sécurisation de la traversée de la N88
- Pas d'aménagement spécifique à prévoir le long de la Fontaine
- Marquage au sol le long de la rue Firmin Dieudonné

Planification :

Le projet entraîne-t-il un phasage des demandes de Convention ? OUI NON

Plusieurs tronçons sont envisagés, chacun nécessitant la réalisation d'une étude spécifique et l'obtention d'une convention propre.

Comme déjà mentionné, la 1^{ère} phase du projet consiste en la réalisation du tronçon Mussy – Baranzy.

Démarches administratives à réaliser :

- Négociation pour l'acquisition de parcelles ou parties de parcelles
- Obtention d'une convention faisabilité
- Désignation d'un auteur de projet

- Consultation des habitants et des associations pour préciser l'avant-projet
- Permis d'urbanisme, CSC, dossier d'exécution
- Obtention d'une convention réalisation
- Adjudication et mise en œuvre des travaux

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé :

- Assurer un entretien régulier des espaces et aménagements.
- Intégrer les zones relais et espaces multimodaux au développement de chaque voie lente avec notamment des parkings vélo sécurisés et des bornes de recharges électriques.
- Mise en place d'une signalétique et d'une communication au niveau communal et transcommunal.
- Sécuriser les traversées de la N88 et choisir un matériau adapté pour le caillebotis au niveau de la zone humide (durabilité et praticabilité).

8. Estimation globale du coût

Estimatif pour le tronçon Mussy-la-Ville – Baranzy (1.1) / tronçon prioritaire phase 1 :

Acquisition

Détails par coûts	Montant	Sources de financement
Acquisition des terrains pour la partie située entre la rue du Buau à Mussy-la-Ville vers chemin de Mussy à Baranzy	27.500 €	DGARNE-DDR Catégorie 7 – acquisition de terrain nu 60 % (plafond à 150.000 €)
Total TTC	27.500 €	Solde pris en charge par la commune

Réalisation

Détails par coûts	Montant	Sources de financement
Rue du Buau à Mussy-la-Ville	606.900€	DGARNE-DDR
Rue du Buau à Mussy-la-Ville vers arrêt de bus	238.800€	Catégorie 1 – mobilité douce 80 % (plafond à 680.000 €)
Rue du Buau à Mussy-la-Ville vers chemin de Mussy à Baranzy	539.200€	Part DR : la partie qui concerne le DR sera limitée en fonction de l'obtention d'autres subsides que la Commune recherchera activement concernant la partie située le long de la rue du Buau :
Chemin de Mussy à Baranzy vers la voie lente existante	46.735€	- PIWACY (Wallonie cyclable) (jusqu'à 100 % de subside)
Honoraires	85.898€ €	- PIMACI (Mobilité active) (lié au PIC communal avec une limitation des subsides)
Total HTVA	1.517.533€	
TVA (21 %)	318.682€	
Total TTC	1.836.215€	

		Les périmètres devront être distingués (règle des minimis). Solde pris en charge par la commune.
--	--	---

Projet rémunérateur : Non

Le coût total du projet (acquisition + réalisation) peut donc être estimé à 1.863.715 €

Estimatif des acquisitions	Part DR	Part Communale
27.500 € TVAC	16.500 € TVAC	11.000 € TVAC
Estimatif des travaux	Part DR	Part Communale
1.836.215 € TVAC	680.000 € TVAC	1.156.215 € TVAC
Estimatif total	Part DR	Part Communale
1.863.715 € TVAC	696.500 € TVAC	1.167.215 € TVAC

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Réalisation du tronçon Mussy-la-Ville - Baranzy	Les travaux ont été réalisés	PV de réception des travaux, inauguration, communication

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre d'utilisateurs du tronçon Mussy-la-Ville - Baranzy	25 utilisateurs quotidiens	Placement d'un compteur automatique sur une période de 1 mois
Enquête de satisfaction sur la commune	Au moins 50 % des personnes interrogées satisfaites des aménagements	Enquête réalisée par l'administration communale

10. Mesure en faveur de la résilience locale et de la transition [notice évolutive]**Mesure pour répondre aux risques et contraintes identifiés au point 5 (localisation et statut) :**

La mise en valeur se fera dans un esprit d'aménagement vert et durable et comprendra différentes zones aménagées mettant en avant les dimensions conviviales, ludiques et naturelles

Mesure en faveur de la bonne gestion des eaux :

A préciser pour chaque tronçon mis en œuvre

- **Eléments quantitatifs généraux du dossier :**
 - o Superficie totale de la parcelle : /
 - o Superficie initiale non bâtie sur la parcelle : /
 - o Superficie finale non bâtie sur la parcelle : /

Ces superficies ne sont pas applicables en tant que telles pour le présent projet.
- **Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées :**
 - o Dispositifs en place : Aucun
 - o Mesures envisagées : Actuellement aucune mesure spécifique n'a été identifiée comme indispensable à la réalisation du projet.

Mesure en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :

- Les différents aménagements proposés sont étudiés afin de limiter au maximum une intervention sur la biodiversité existante.
- Une approche de valorisation de la biodiversité est apportée par la plantation d'espèces indigènes et la diversification des milieux écologiques existants ;
- Peu de luminaires seront placés sur les sites. Les quelques luminaires qui seront placés le seront pour des raisons de sécurité et seront gérés de manière raisonnable
- Une attention particulière sera également apportée au choix des matériaux.

Mesure en faveur de la sobriété du projet :

Le projet sera réalisé avec une attention particulière sur sa sobriété, par une réalisation économe et responsable :

- Aménagements légers tout en garantissant une durabilité dans le temps. En ce sens, une alternative au bi-bande béton sera envisagée lors de la mise en œuvre de la convention.
- Mutualisation des composants : peu d'artificialisation du sol, faible imperméabilisation, rationalisation du mobilier.

Mesure en faveur de la biodiversité :

Les différents tracés respectent au maximum les éléments de biodiversité préexistants. Des plantations d'accompagnement pourront être réalisés à certains endroits.

Plus spécifiquement, le tronçon prioritaire prend en compte la présence d'une zone humide en proposant une solution sur caillebotis afin de préserver le milieu en place.

Mesure en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :

Les revêtements des différents tronçons seront conçus afin de permettre leur praticabilité par le plus grand nombre, notamment les PMR.

Mesure de transition vers l'économie locale et circulaire :

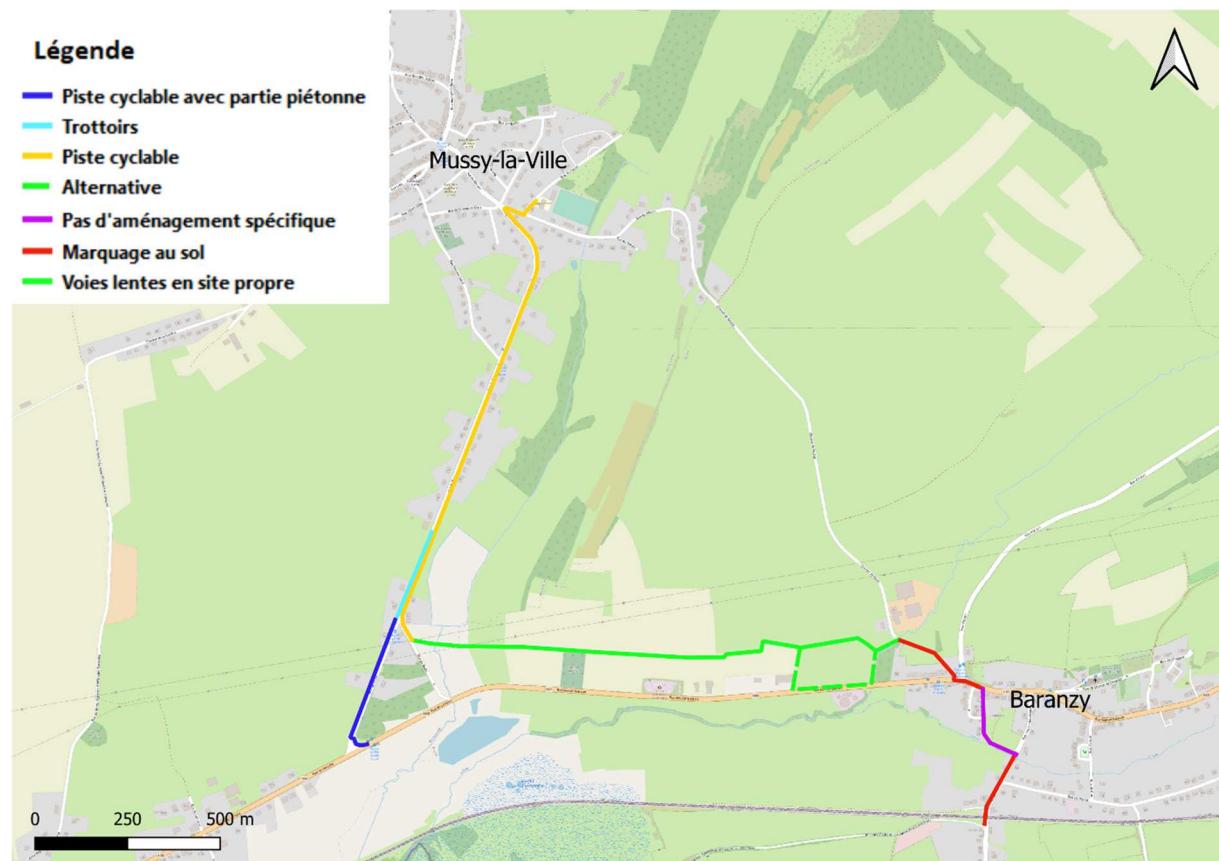
La Commune souhaite pouvoir inclure dans son cahier des charges le recours à des entreprises et matériaux locaux et/ou à des entreprises d'insertion sociale.

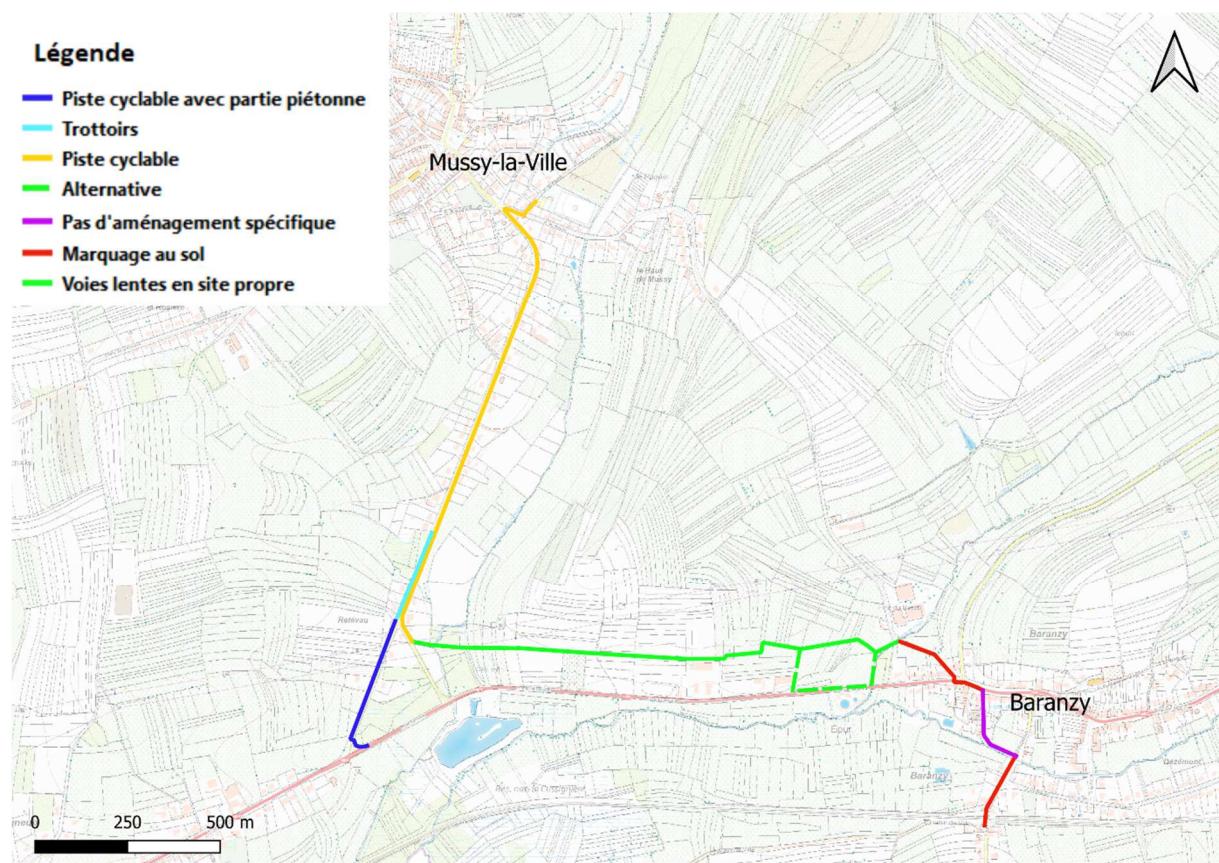
Intégration du projet dans l'environnement :

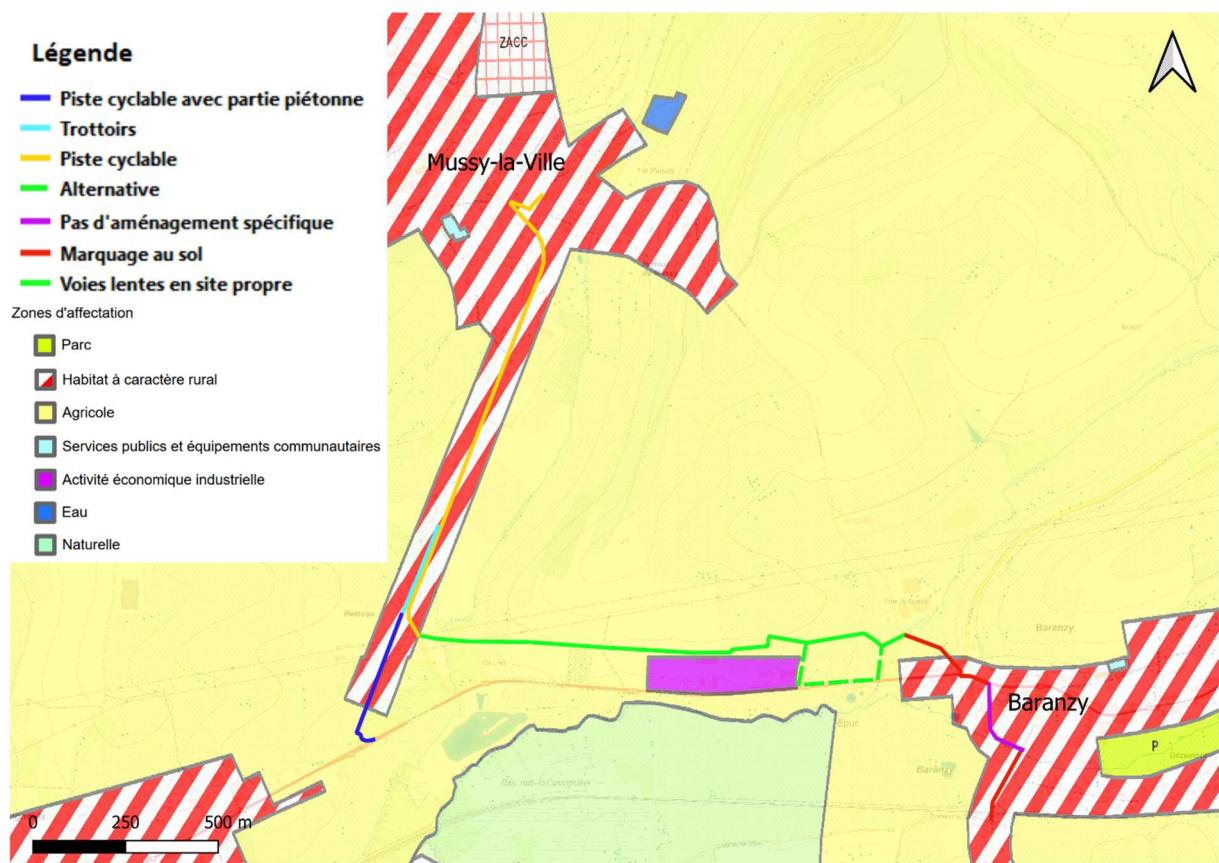
- **Impact positif ou négatif du projet sur le paysage :** Le projet n'aura pas d'impact particulier sur le paysage.
- **Impact sur le voisinage :** Le projet n'aura pas d'impact particulier sur le voisinage. Une attention particulière sera toutefois prise au maintien de l'activité agricole dans la détermination des tracés.
- **Mesures envisagées :** Vu le faible impact identifié à ce stade, aucune mesure n'est à prévoir.

11. Annexes

Annexe 1 : Plan de situation



Annexe 2a : Périmètre d'intervention sur fond cadastral

Annexe 2b : Périmètre d'intervention sur plan de secteur

Annexe 3 et 4 : reportage photographique – état des lieux

Rue du Bueau



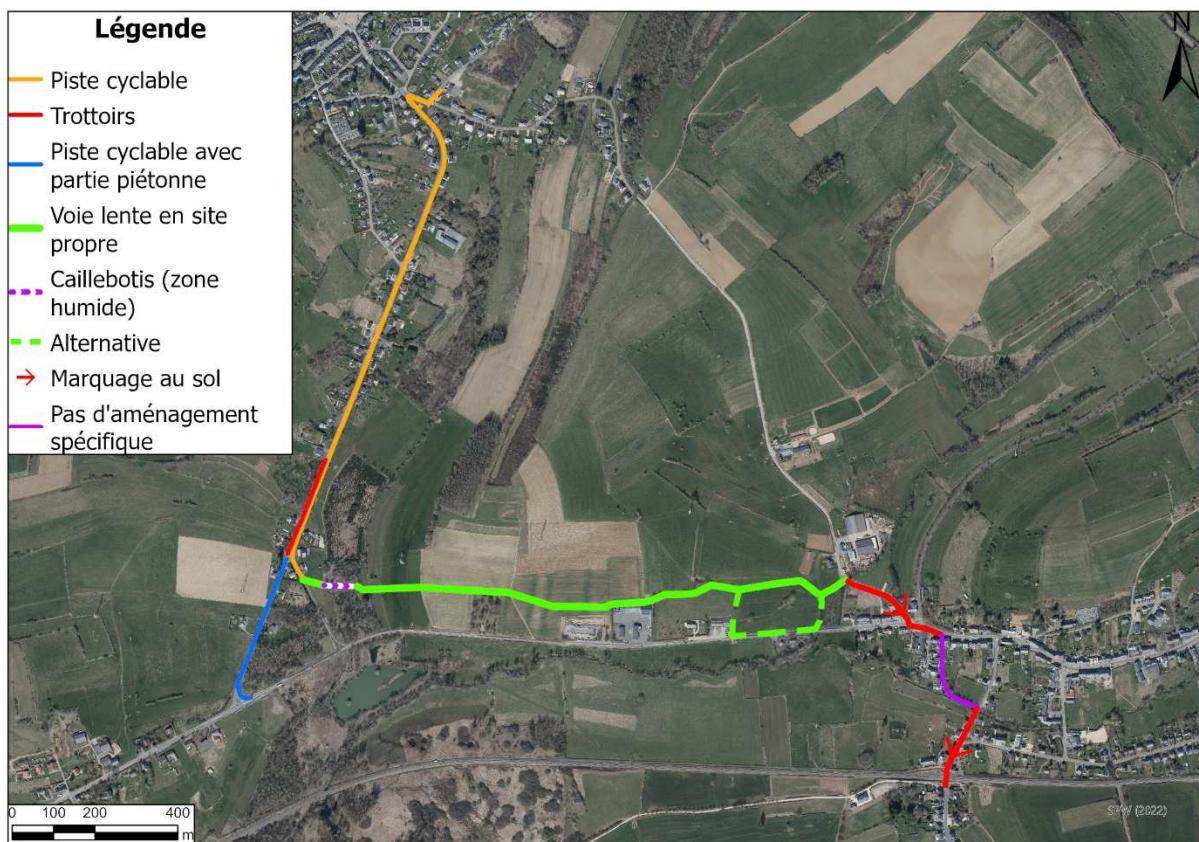
Bifurcation depuis la rue du Bueau vers Baranz – ruisseau à franchir



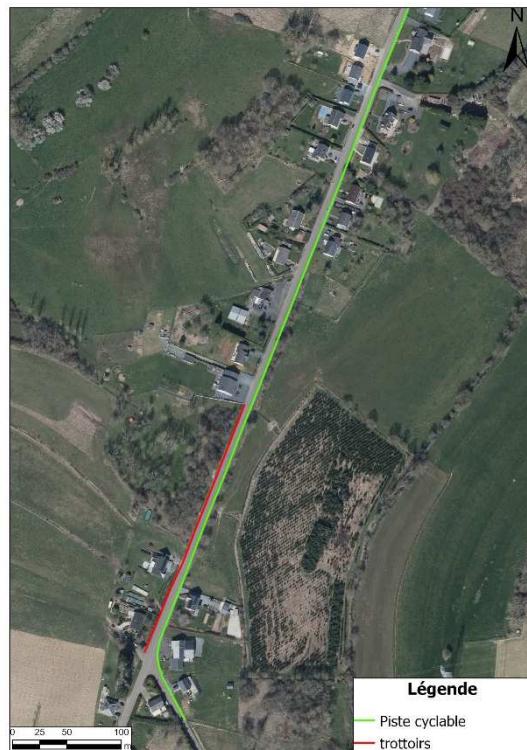
Arrière du parc à conteneurs : le chemin longera la parcelle en contre-haut



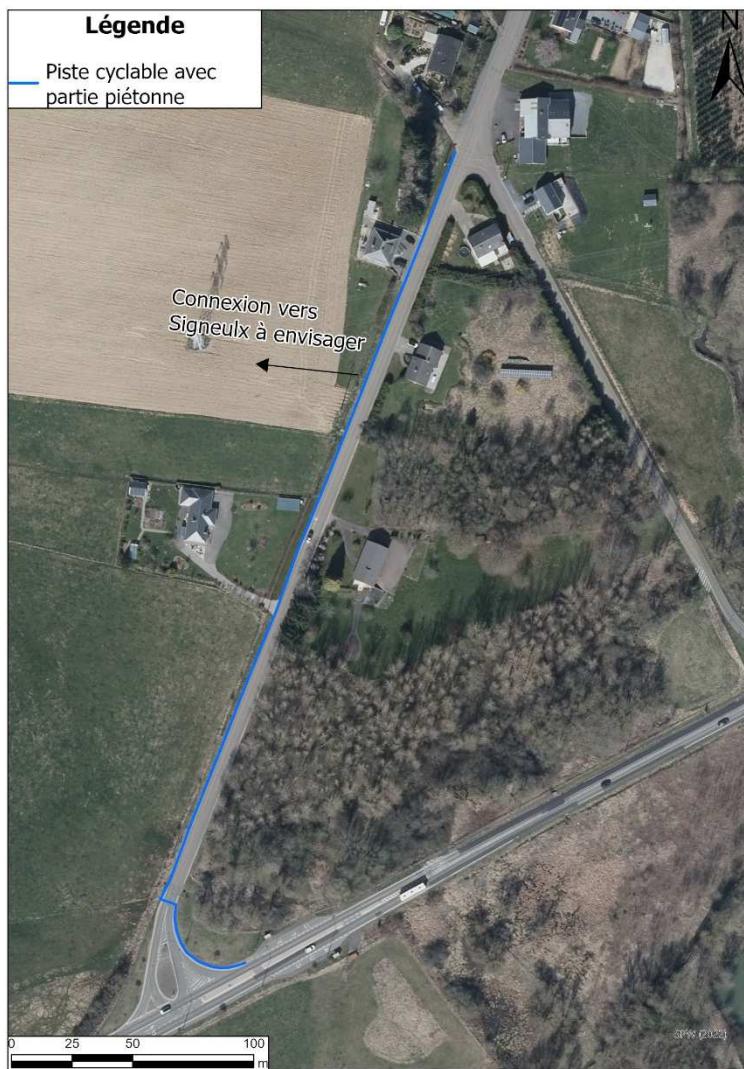
Parcelle à l'arrière du hangar communal (le chemin suivra la haie)

Annexe 5 : Dossier d'esquisse d'aménagement

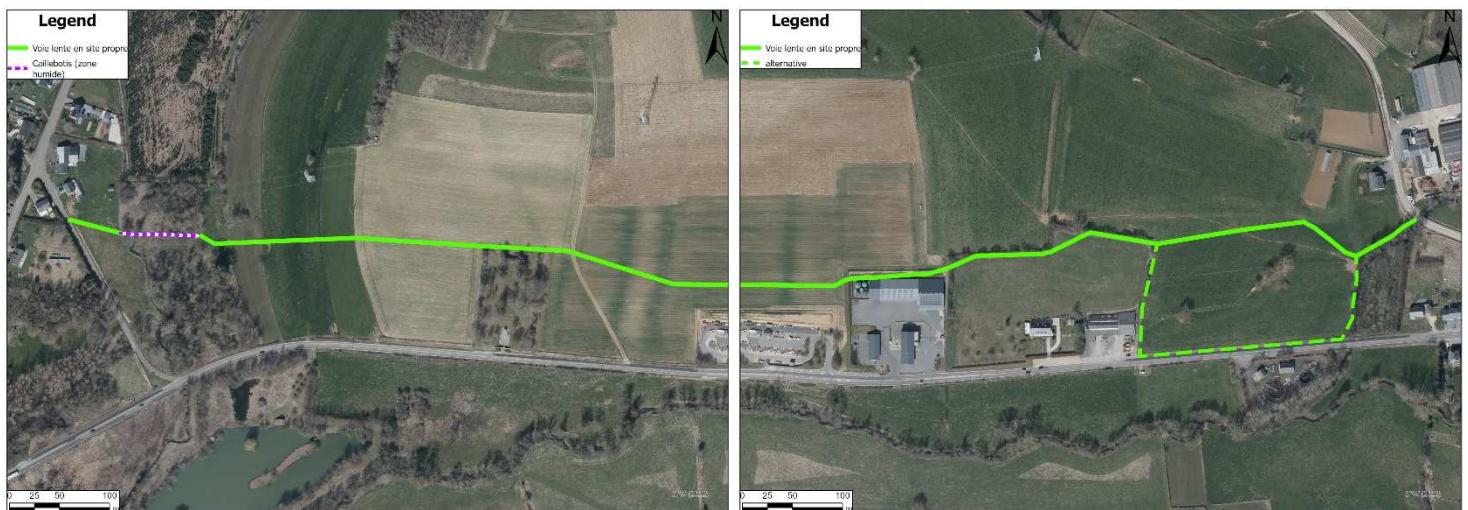
Rue buau à Mussy-la-Ville :



Rue Buau à Mussy-la-Ville vers arrêt de bus :

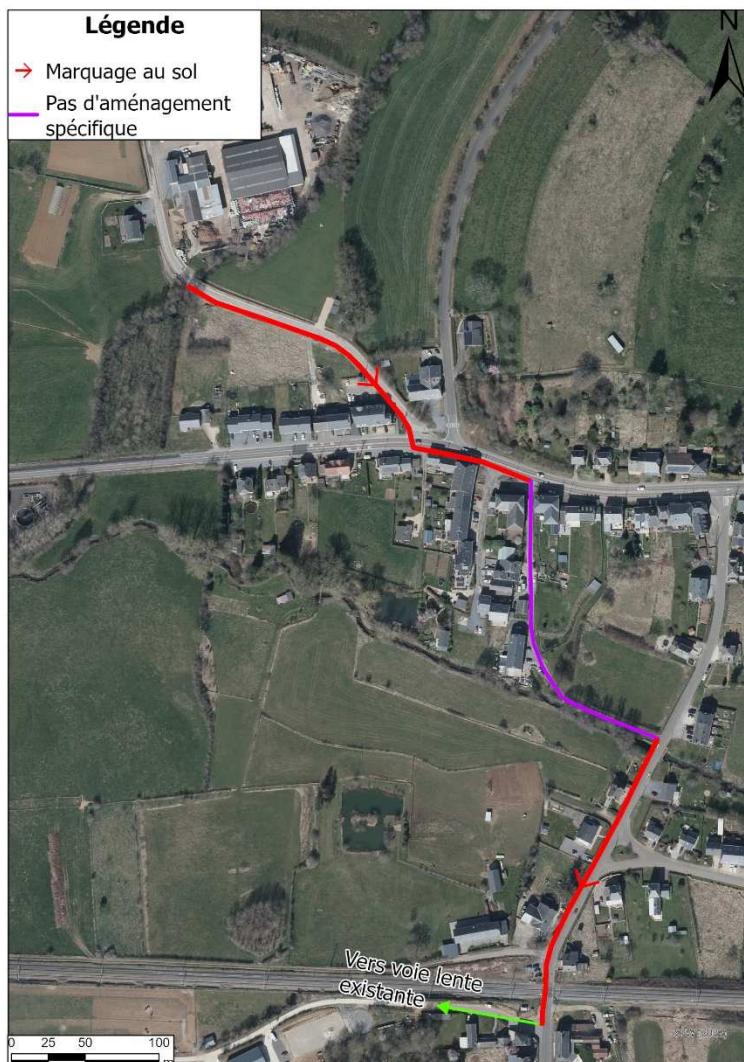


Rue Buau à Mussy-la-Ville vers chemin de Mussy à Baranzy :



Chemin de Mussy à Baranzy vers la voie lente existante :

Note : le long de la N88, les cyclistes rouent côté nord et traversent à hauteur de la rue de la Fontaine

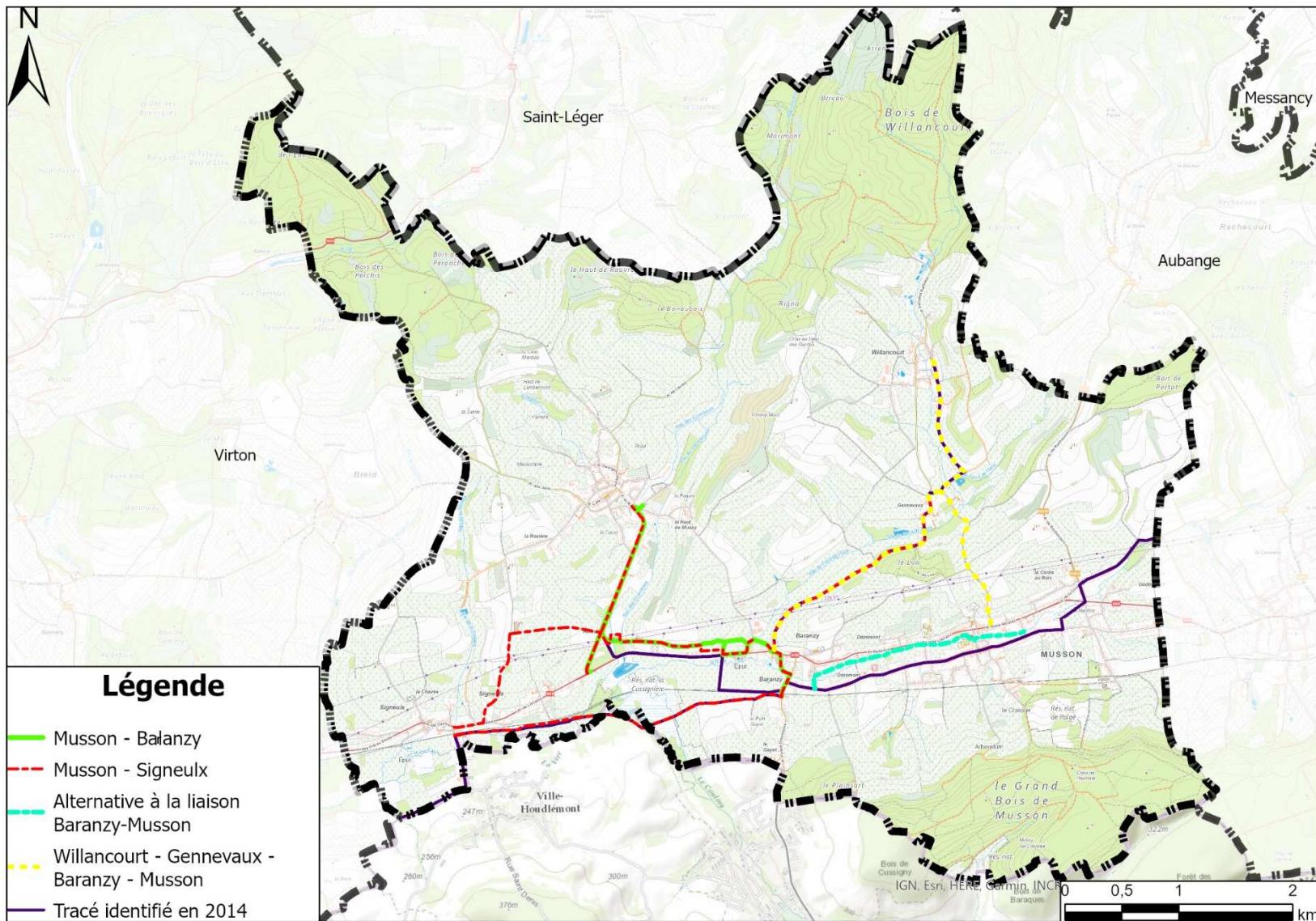


Annexe 6 : Estimation détaillée

PCDR de Musson

**Développement des voies lentes inter-villages et inter-communales****Estimatif Fiche du 10/11/2023**

Intitulé du poste	Qté	U	PU	Montant
RECAPITULATIF DES POSTES				
Tronçon 1 - Piste cyclable	1 267	mct	450,00	570 150,00
Tronçon 1 - trottoir	245	mct	150,00	36 750,00
Tronçon 2 - Piste cyclable (y compris piéton)	398	mct	600,00	238 800,00
Tronçon 3 - Bi-bande béton	1 348	mct	400,00	539 200,00
Tronçon 4 - Marquage au sol	483	mct	45,00	21 735,00
Tronçon 4 - Signalisation pour sécurisation	1	fft	25 000,00	25 000,00
TOTAL HTVA				1 431 635,00
CALCUL DES FRAIS				
Honoraires				
Auteur de projet	6,00%			85 898,10
TOTAL HTVA				85 898,10
Total HTVA				1 517 533,10
TVA		21%		318 681,95
Total TVAC				1 836 215,05

Annexe 7 : Cartographie globale du réseau

Annexe 8 : Projets de même fonction

La commune de Musson est particulièrement active dans le domaine de la mobilité lente et a déjà réalisé plusieurs tronçons de voies lentes. Le présent projet vise donc à compléter le réseau en place. A titre d'exemple, un projet est actuellement à l'étude pour connecter la place de Musson à la rue des Cités.

Aménagement des entrées de village	Fiche n° M-1.04
(a) Commune : Musson	Priorité : Lot 1
(b) Nom du village ou de l'entité : Musson	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) Descriptif : Aménagement des entrées de village	Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/>

AMENAGEMENTS DES ENTREES DE VILLAGE

1. Description du projet

Le projet vise à aménager et sécuriser les entrées de villages de l'entité, grâce à la création d'effets de porte complétés par des dispositifs de limitation de vitesse et des éléments d'accueil identitaires. Les aménagements seront propres à chaque village tout en gardant une certaine cohérence au niveau communal. Ils pourront se traduire sous différentes formes :

- **Aménagements de sécurité routière :**

Les portes d'entrées ont une importance capitale en ce qui concerne la mobilité et plus particulièrement en ce qui concerne la sécurité aux abords des villages. En termes d'aménagement, les possibilités sont multiples : plateaux, dos d'ânes, coussins berlinois, îlot central, chicanes, marquage au sol, etc. Ces aménagements dépendront du type de voirie, de sa charge en trafic et de son gabarit. Pour chaque aménagement, une attention particulière sera apportée au passage du charroi agricole.

- **Aménagements identitaires :**

Les entrées de villages doivent constituer une invitation au touriste ou au visiteur de passage à découvrir l'intérieur de la zone villageoise et ses éventuelles spécificités. Pour ce faire, il s'agira d'aménager des « bornes » identitaires (petite structure en pierre et acier) à l'ensemble du territoire déclinable selon les spécificités de chaque village.

- **Aménagement de valorisation du territoire :**

Des éléments de signalétique reprenant les spécificités du territoire et des villages (panneaux d'informations sur le village et sur le reste de l'entité du type « A voir », « A faire ») pourront également être développés. Des zones « d'accueil » pourraient également être envisagées pour permettre le stationnement en lien avec le point de départ pour des balades au sein du village et de l'entité.

Les aspects paysagers sont bien évidemment très importants. Une attention particulière sera donnée aux plantations et aux types d'aménagements ou de constructions à réaliser au niveau de ces endroits stratégiques afin de préserver le cadre rural des villages.

Au vu de l'importance de ce projet, une étude préalable, destinée à inventorier, localiser, programmer et budgétiser les aménagements sera nécessaire. En effet, le projet devra prendre en compte la typologie des voiries (gabarit, voirie communale ou régionale, etc.) et entrées concernées (commune, village, hameau, etc.). A ce stade, un premier état des lieux mené avec la CLDR a permis d'aboutir à une liste des principales entrées à aménager.

Au total, 25 entrées de village ont été identifiées et hiérarchisées en trois catégories principales d'entrées pour lesquelles les aménagements proposés pourront être dupliqués ou adaptés. En voici les résultats à titre indicatif :

Niveau 1 – voiries régionales (Interventions soumises à l'accord préalable de la DGO1) :

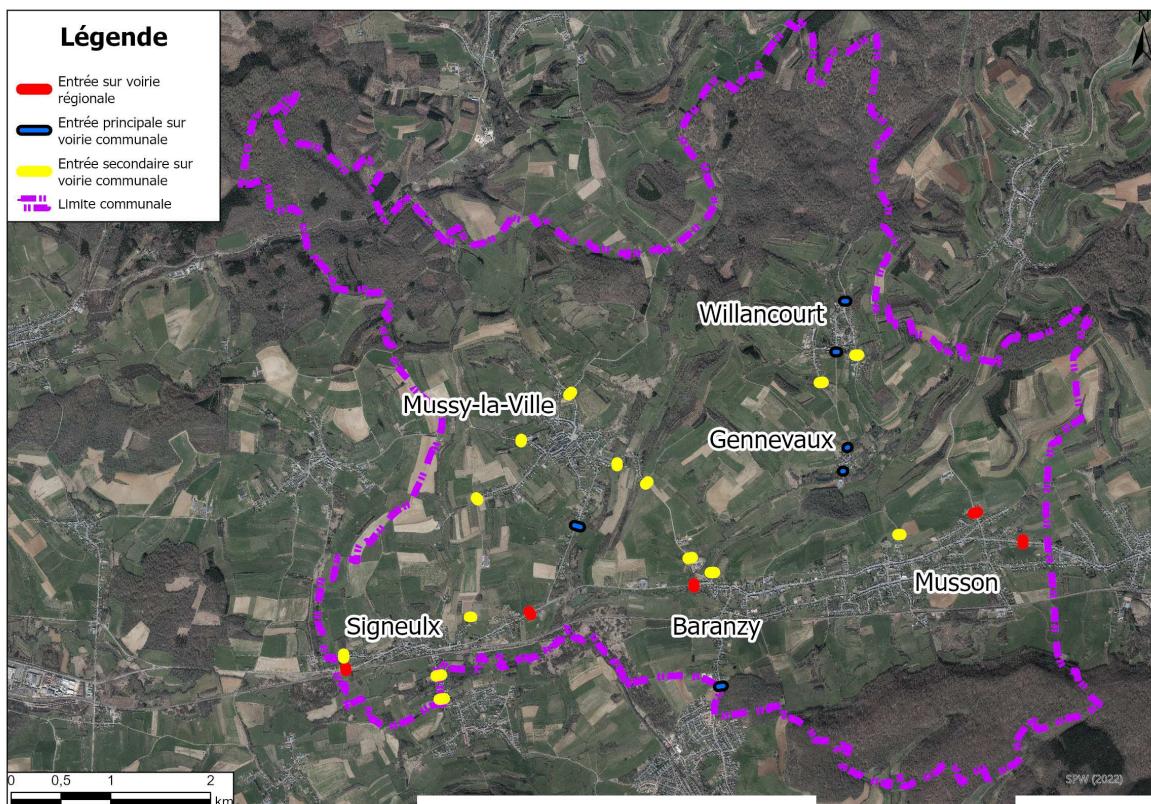
- Panneau de bienvenue (entité et village concerné)
- Carte globale de l'entité localisant les éléments d'intérêt (commerces, curiosités, etc.)
- Panneau d'information globale sur l'entité et le village concerné
- Placement d'un élément fédérateur (borne identitaire, sculpture, patrimoine ...) à distance réglementaire pour garantir une zone de sécurité entre la voirie et les panneaux posés (min. 4 mètres sur les routes au-dessus de 70Km/h | distance trottoir sur les routes à 50Km/h).
- Pour les traversées de Musson et Signeulx, des aménagements plus « lourds » pourront être envisagés suite à des études spécifiques
- Possibilité de mettre en place un système d'éclairage au niveau des supports d'information et/ou de l'élément patrimonial et identitaire

Niveau 2 – voiries communales principales :

- Panneau de bienvenue (entité et village concerné)
- Carte globale de l'entité localisant les éléments d'intérêt (commerces, curiosités, etc.)
- Panneau d'information globale sur l'entité et le village concerné
- Placement d'un élément fédérateur (borne identitaire, sculpture, patrimoine ...)
- Possibilité d'implantation d'une petite aire de stationnement
- Possibilité de réaliser des aménagements plus « lourds » tels que des dos d'ânes, dispositifs ralentisseurs, de plateaux, berne centrale végétalisée, plantations, rétrécissements de voirie, de modifications de teinte ou de matériaux, etc.
- Possibilité de mettre en place un système d'éclairage au niveau des supports d'information et/ou de l'élément patrimonial et identitaire
- Si intérêt (paysage, circuit de promenade, élément du patrimoine, etc.), possibilité d'installation d'une aire de détente réduite avec mobilier urbain (bancs, table d'orientation)

Niveau 3 – voiries communales secondaires :

- Panneau de bienvenue (entité et village concerné)
- Aménagements plus légers tels que différenciation du revêtement, bac de plantation, marquage de stries dans le revêtement, etc. afin de créer un effet ralentisseur et un effet de porte d'entrée



Pour la borne identitaire, une étude spécifique (associant la CLDR et les habitants) sera réalisée pour déterminer :

- Un élément identitaire propre pour chaque village :
- Un élément fédérateur pour l'ensemble de l'entité :
Base commune en pierres jaunes / acier reprenant le blason communal et une distinction par village :
 - * *Gennevaux : Statue de cheval ou crapaud ou roue à aube (moulin)*
 - * *Willancourt : thème de la nature (vache, oiseaux tels que pie grièche écorcheur, loup, etc.) ; axer sur l'origine du nom du village*
 - * *Musson : Casque de mineur, chariot de mine, bois, Cussignère (plantes, étang), cimetière.*
 - * *Baranzy : le paysage/la biodiversité (rivière, chemin, forêt)/un chêne.*
 - * *Mussy : Etienne Lenoir, Cabu, musique, village des inventeurs*
 - * *Signeulx : Blason de Signeulx, enfance, Château, ...*
- Une charte d'aménagement pour les portes d'entrées afin d'assurer une cohérence dans leur traitement.
- Une charte graphique pour les panneaux et les éléments du mobilier à appliquer dans l'ensemble de l'entité.



2. Justification du projet

Les entrées de village jouent un rôle fondamental dans la perception du territoire dans la mesure où elles constituent le premier espace, la première « image » que l'on perçoit du lieu en venant de l'extérieur. Les portes d'entrée constituent en effet généralement une vitrine du dynamisme économique ou culturel des noyaux villageois ce qui renforce leur intérêt stratégique.

Le réaménagement des entrées de village de l'entité prenant en compte à la fois des critères d'ordre sécuritaire, identitaire et touristique se justifie pleinement à Musson.

D'un point de vue mobilité et sécurité, la Commune dispose depuis peu d'un Plan Communal de Mobilité dont un des objectifs principaux consiste à sécuriser les déplacements dans les villages avec application de solutions diversifiées et complémentaires.

Néanmoins, la sécurité routière aux abords et dans les villages reste une préoccupation majeure et un enjeu prioritaire à Musson. En effet, les habitants ont souligné la dangerosité à certains endroits, surtout la N88 qui traverse tout le territoire, en raison de la vitesse excessive des automobilistes et de l'importance du trafic dont le passage récurrent de poids lourds et camionnettes. La sécurité de la route nationale doit donc être améliorée sur l'ensemble des traversées de village (éclairage, passages piétons, rondpoint à créer, trottoirs...).

Au niveau identitaire et touristique, rappelons que l'entité, malgré ses atouts évidents, souffre de l'absence d'une image forte et d'un manque de visibilité vis-à-vis de l'extérieur. Lors des consultations, les habitants ont insisté sur l'enjeu de la transmission d'une identité collective, du patrimoine et de l'histoire locale. En effet, les nouveaux habitants et les jeunes ne connaissent pas, ou peu, le passé minier et agricole de la commune.

Au niveau urbanistique, il y a également un gros enjeu de distinction des villages (très floue entre Musson et Baranzy, pas très claire entre Musson et Halanzy) ce qui renforce la perte d'identité de chaque village et rend la lecture du territoire relativement difficile pour les visiteurs extérieurs.

En conclusion, ce vaste projet a donc pour ambition de répondre aux nombreuses attentes qui ont été formulées par la population de voir son cadre de vie embelli, mieux entretenu, aménagé de manière plus sécurisée et attractive.

Effets directs et multiplicateurs attendus

- Diminution de la vitesse des véhicules dans les villages
- Valorisation des identités villageoises
- Attractivité accrue du territoire
- Amélioration de l'accueil des visiteurs

Interaction avec d'autres fiches-projets du PCDR

- M-1.03 : Développement des voies lentes inter-villages et inter-communales
- I-1.03 : Soutien à la promotion des circuits courts et des commerces de proximité
- I-1.04 : Actions en faveur de l'environnement et la biodiversité
- I-2.04 : Opération de mise en valeur du patrimoine local
- M-3.02 : Aménagement de la traversée de Signeulx
- I-3.01 : Action commune pour le développement de l'attractivité et la promotion touristique du territoire

- I-3.04 : Développement de mesures et d'outils afin de préserver le cadre rural

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels suivants :

Qualité de vie	2. Renforcer l'accès à des services diversifiés et innovants
	2.1. En développant une offre de services adaptés aux besoins des Mussonnais
Ressources locales	3. Ancrer le développement de la commune dans ses ressources territoriales
	3.1. En mettant en œuvre des initiatives durables et créatives pour préserver et valoriser le cadre naturel, historique et le patrimoine minier local
	3.2. En créant des conditions favorables au développement des circuits-courts et d'une économie de proximité
	3.3. En facilitant le développement d'un tourisme ancré dans le territoire
Environnement	4. Apporter des solutions soutenables de mobilité au niveau communal et régional
	4.2. En améliorant la sécurité routière sur le territoire
	5. Préserver et améliorer le cadre de vie dans une démarche de transition
	5.3. En assurant le développement raisonnable et convivial des villages

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Maison du tourisme de Gaume** : Valoriser le territoire de la Gaume pour en faire une destination touristique à part entière.
- **Syndicats d'initiatives de Musson et Mussy-la-Ville** : Faire découvrir le patrimoine des villages du territoire.
- **Parc naturel de Gaume** : Valoriser l'identité territoriale et ses ressources naturelles et humaines, améliorer la cohésion sociale et la qualité de vie dans les villages et sensibiliser le public aux différentes richesses naturelles.
- **Plan Communal de Mobilité** : Rénover les espaces publics pour améliorer le cadre de vie et promouvoir les modes actifs, sécuriser et faciliter les cheminements piétons, modérer la vitesse et augmenter la sécurité routière.
- **Plan Stratégique Transversal** : Améliorer la convivialité et l'accueil sur la commune et améliorer la sécurité des citoyens.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

SOCIAL	Identification des habitants au territoire
ENVIRONNEMENT	Amélioration du cadre de vie des habitants
ÉCONOMIE	Développement de l'attractivité de la commune

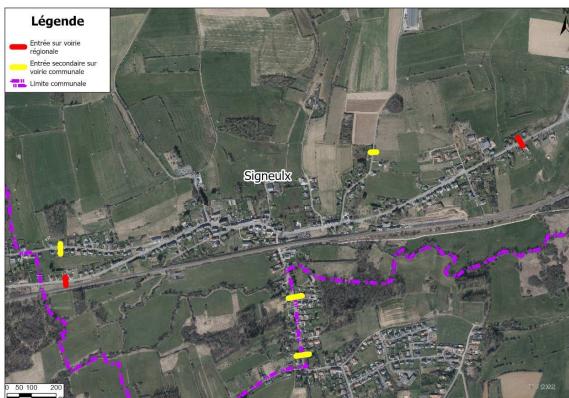
Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :**Objectif 11 – Villes et communautés durables :**

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

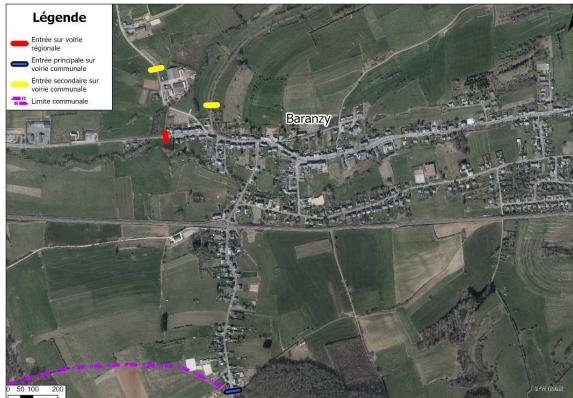
5. Localisation et statut

Village	Niveau	Localisation	Statut de propriété	Statut au plan de secteur
Signeulx	1	N88 - Rue des Frères Sindic	Domaine public régional	Zone d'habitat à caractère rural
	1	N88 - Rue de Lorraine	Domaine public régional	Zone agricole
	3	Rue du Bois	Domaine public communal	Zone d'habitat à caractère rural
	3	Rue du 4ème Rég. d'Inf. Française	Domaine public communal	Zone d'habitat à caractère rural
	3	Rue du 113ème Rég. d'Inf. Française	Domaine public communal	Zone d'habitat à caractère rural
	3	Rue du 113ème Rég. d'Inf. Française	Domaine public communal	Zone d'habitat à caractère rural
Baranzы	1	N88 - Rue Marcel Neissen	Domaine public régional	Zone d'habitat à caractère rural
	2	Rue Firmin Dieudonné	Domaine public communal	Zone d'habitat à caractère rural
	3	Rue d'Icourt	Domaine public communal	Zone agricole
	3	Chemin de Mussy	Domaine public communal	Zone agricole
Musson	1	N800 - Rue de Rachecourt	Domaine public régional	Zone d'habitat à caractère rural
	1	N88 – Rue Godincourt	Domaine public régional	Zone d'habitat à caractère rural
	3	Rue du Lua	Domaine public communal	Zone d'habitat à caractère rural
Gennevaux	2	Gennevaux	Domaine public communal	Zone agricole
	2	Gennevaux	Domaine public communal	Zone agricole
Willancourt	2	Rue Fernand Bailleux	Domaine public communal	Zone agricole
	2	Rue Fernand Bailleux	Domaine public communal	Zone d'habitat à caractère rural
	3	Rue Gilbert Godard	Domaine public communal	Zone d'habitat à caractère rural
	3	Faubourg Saint-Michel	Domaine public communal	Zone agricole
Mussy-la-Ville	2	Rue du Buau	Domaine public communal	Zone d'habitat à caractère rural
	3	Chemin de la Rosière	Domaine public communal	Zone d'habitat à caractère rural
	3	Rue des Juifs	Domaine public communal	Zone agricole
	3	Rue de Lavaux	Domaine public communal	Zone d'habitat à caractère rural
	3	Rue du Moulin	Domaine public communal	Zone d'habitat à caractère rural
	3	Chemin de Mussy	Domaine public communal	Zone agricole

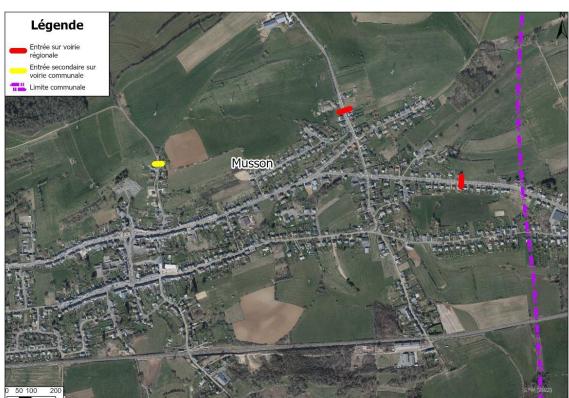
■ **Signeulx :**



■ **Baranzы :**



■ **Musson :**



■ **Gennevaux**



■ **Willancourt**



■ **Mussy-la-Ville**



6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune de Musson
- **Partenaires :** SPW Mobilité, CLDR, CCATM, SI de Musson et Mussy-la-Ville, MT de Gaume, ATEPA
- **Sources de financement :** DR, appels à projets, espaces verts, SPW Mobilité

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche :

- La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 0 à 3 ans lors de sa séance du 24 novembre 2022.
- Ce projet est particulièrement transversal et concerne l'ensemble du territoire communal. Il répond à plusieurs besoins et fonctions essentiels exprimés lors du diagnostic partagé, en lien avec de nombreuses fiches-projets du PCDR.
- Il s'agit d'un des projets les plus plébiscités lors des informations/consultations de la population et sur la plateforme de consultation numérique.
- Il est suffisamment clair et réalisable, cependant il nécessite une étude préalable afin de confirmer les localisations et aménagements spécifiques.

État du dossier :

- Mise en place d'un Plan Communal de Mobilité dont un des objectifs principaux consiste à sécuriser les déplacements dans les villages avec application de solutions diversifiées et complémentaires. En ce sens, la Commune a d'ores et déjà développé des mesures à certaines entrées (radars préventifs, chicanes).
- Identification des points problématiques effectuée en concertation avec les habitants
- Première réflexion effectuée pour définir l'élément identitaire propre à chaque village et l'élément fédérateur pour l'ensemble de l'entité.
- Rencontre avec la DGO1 en août 2023 pour lever les éventuels freins et autorisations préalables nécessaires sur les routes régionales.

Programme des travaux et/ou aménagements :

- Réalisation d'une étude préalable, afin de programmer et budgétiser précisément les aménagements ;
- Création d'une charte d'aménagement pour les portes d'entrée afin d'assurer une cohérence dans leur traitement et d'une charte graphique pour les panneaux et les éléments du mobilier à appliquer dans l'ensemble de l'entité en collaboration avec la CLDR ;
- Réalisation des aménagements aux entrées identifiées.

Planification :

Le projet entraîne-t-il un phasage des demandes de Convention ?

OUI

NON

Démarches administratives à réaliser :

- Obtention des différentes autorisations nécessaires à la réalisation du projet
- Désignation d'un auteur de projet (étude)
- Obtention d'une convention faisabilité
- Consultation des habitants et des partenaires associés pour préciser l'avant-projet
- Constitution des dossiers en vue de subsides complémentaires

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé :

- Assurer un entretien régulier des espaces et aménagements.

8. Estimation globale du coût

Détails par coûts	Montant	Sources de financement
Aménagements des 5 entrées de village de niveau 1	62.500 €	DGARNE-DDR Catégorie 5 – Autres espaces publics – 60 % (plafond à 300.000 €)
Aménagements des 6 entrées de village de niveau 2	255.000 €	
Aménagements des 14 entrées de village de niveau 3	70.000 €	Possibilité de subventionnement supplémentaire : SPW Mobilité (N88)
Honoraires	21.500 €	
Total HTVA	409.000 €	
TVA (21 %)	85.890 €	
Total TTC	494.890 €	Solde pris en charge par la commune

Projet rémunérateur : Non

Estimatif des travaux	Part DR	Part Communale
494.890 € TVAC	296.934 € TVAC	197.956 € TVAC

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)Indicateur de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Aménagement des entrées de villages	Les travaux ont été réalisés	PV de réception des travaux, inauguration, communication

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Diminution du nombre d'excès de vitesse suite aux aménagements	Diminution de 50 %	Placement de radars (préventifs) par la police avant et après la réalisation des aménagements sur une période de 15 jours
Enquête de satisfaction sur la commune	Au moins 50 % des personnes interrogées satisfaites des aménagements	Enquête réalisée par l'administration communale

10. Mesure en faveur de la résilience locale et de la transition [notice évolutive]**Mesure pour répondre aux risques et contraintes identifiés au point 5 (localisation et statut) :**

La mise en valeur se fera dans un esprit d'aménagement vert et durable. L'objectif étant de mettre en valeur les entrées de village, les aménagements seront qualitatifs et intégrés au milieu rural, caractérisant le territoire communal. Le symbole identitaire fera référence au patrimoine et/ou à l'histoire locale.

Mesure en faveur de la bonne gestion des eaux :

- **Eléments quantitatifs généraux du dossier :**
 - Superficie totale de la parcelle :
 - Superficie initiale non bâtie sur la parcelle :
 - Superficie finale non bâtie sur la parcelle :
Ces superficies ne sont pas applicables en tant que telles pour le présent projet.
- **Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées :**
 - Dispositifs en place : /
 - Mesures envisagées : /

Mesure en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :

- Une attention particulière sera apportée au choix des matériaux pour les aménagements.
- Les dispositifs mis en place ne devraient pas entraîner de problématique particulière au niveau des ressources naturelles. En effet, il s'agit d'interventions ponctuelles et légères.

Mesure en faveur de la sobriété du projet :

- Conformément à la volonté de la CLDR, le nombre d'entrées village a été rationalisé pour cibler les localisations les plus pertinentes.
- Les aménagements proposés sont volontairement sobres avec des éléments identitaires qui se veulent légers et intégrés au contexte local.
- Les aménagements sécuritaires sont quant à eux choisis pour leur rapport coût/résultat.

Mesure en faveur de la biodiversité :

- Les plantations accompagnant l'aménagement des entrées de village seront choisies parmi les essences locales et en visant à amener une plus-value au niveau de la biodiversité.

Mesure en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :

Le projet n'a pas de réel impact sur ces points particuliers.

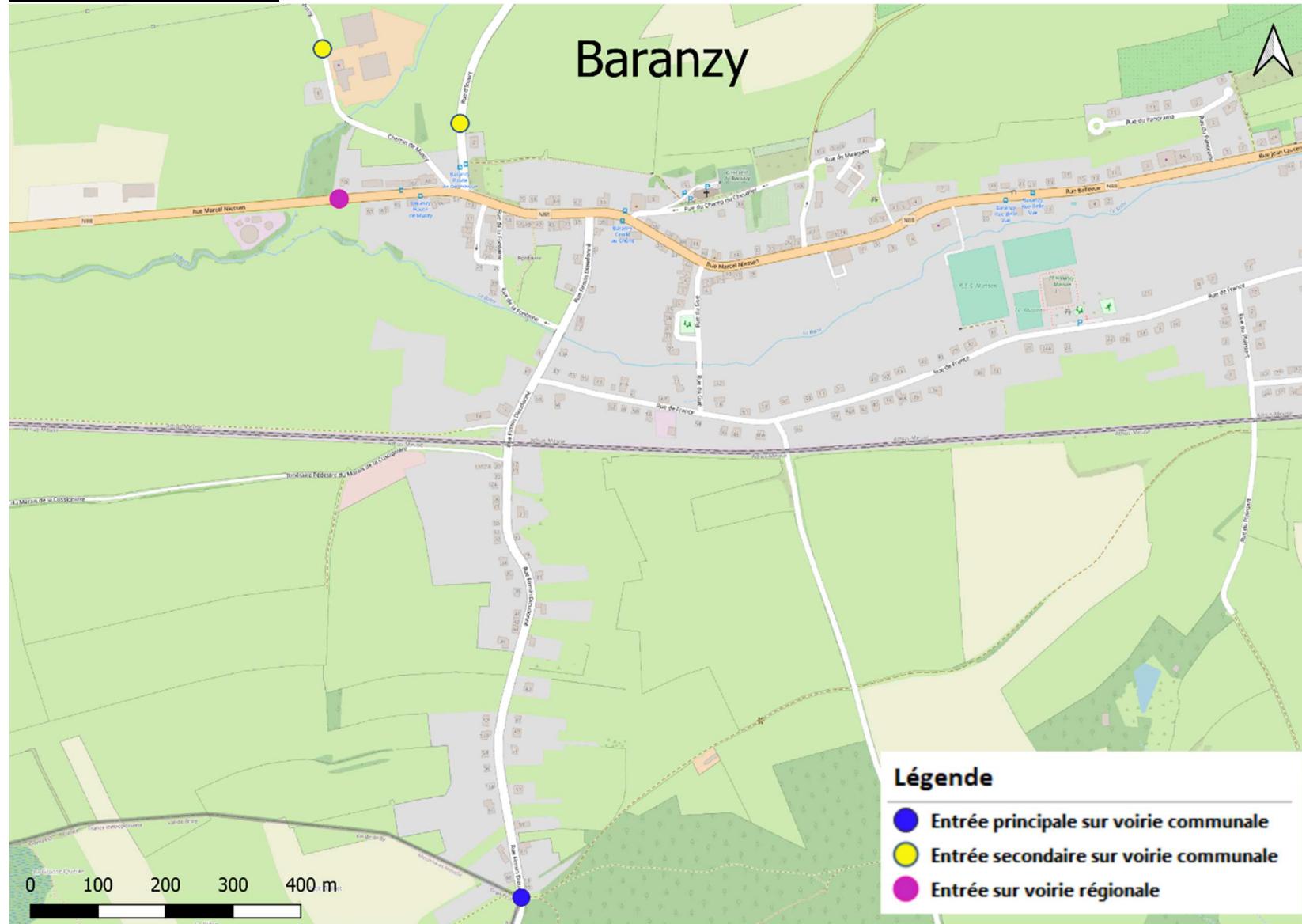
Mesure de transition vers l'économie locale et circulaire :

La Commune souhaite pouvoir inclure dans son cahier des charges le recours à des entreprises et matériaux locaux et/ou à des entreprises d'insertion sociale.

Intégration du projet dans l'environnement :

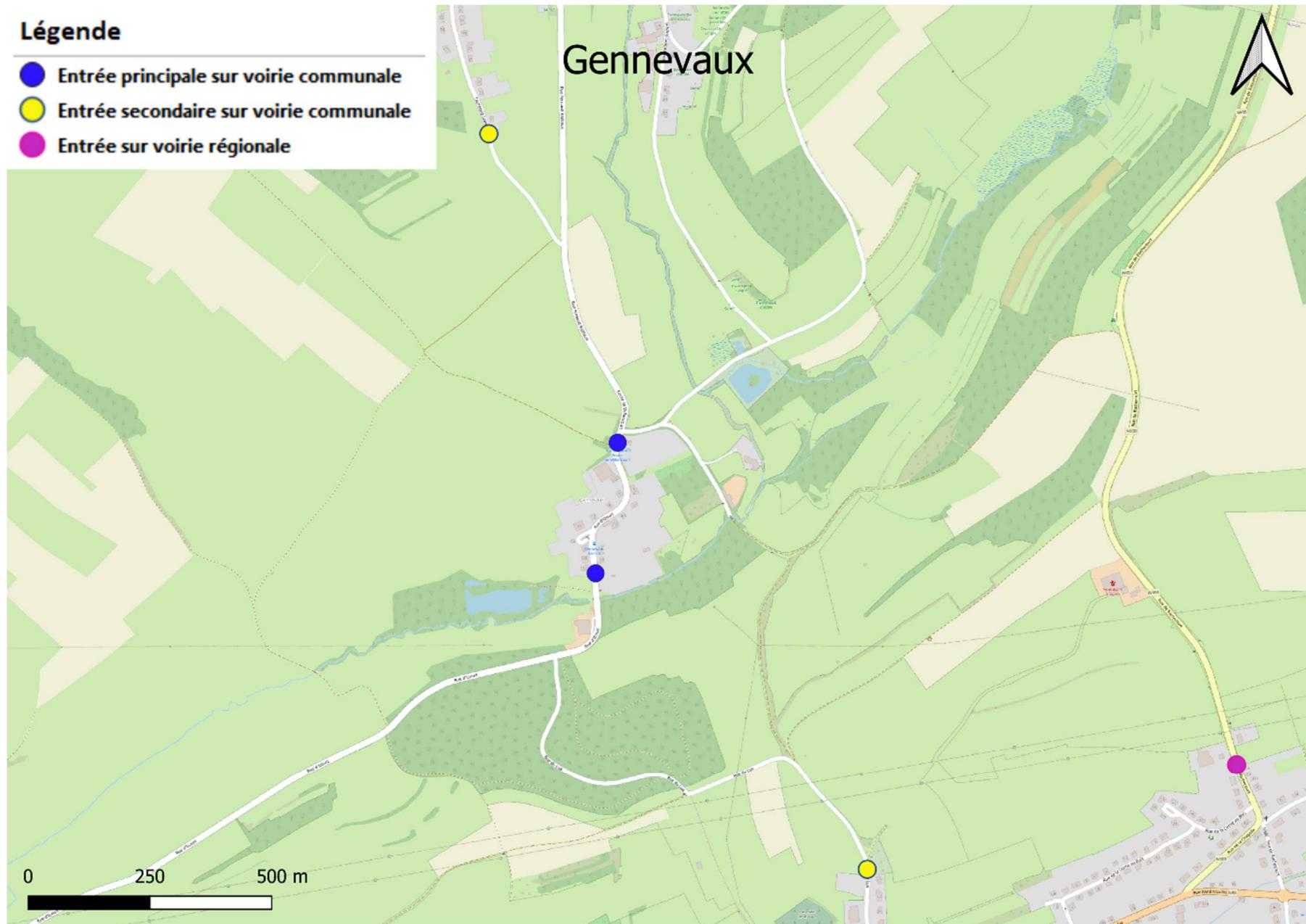
- **Impact positif ou négatif du projet sur le paysage :** mise en valeur des paysages aux entrées des villages
- **Impact sur le voisinage :** aucun impact spécifique à mentionner au niveau du voisinage
- **Mesures envisagées :** la mise en place de dispositifs harmonieux permettra leur bonne intégration dans l'environnement

11. Annexes

Annexe 1 : Plan de situation

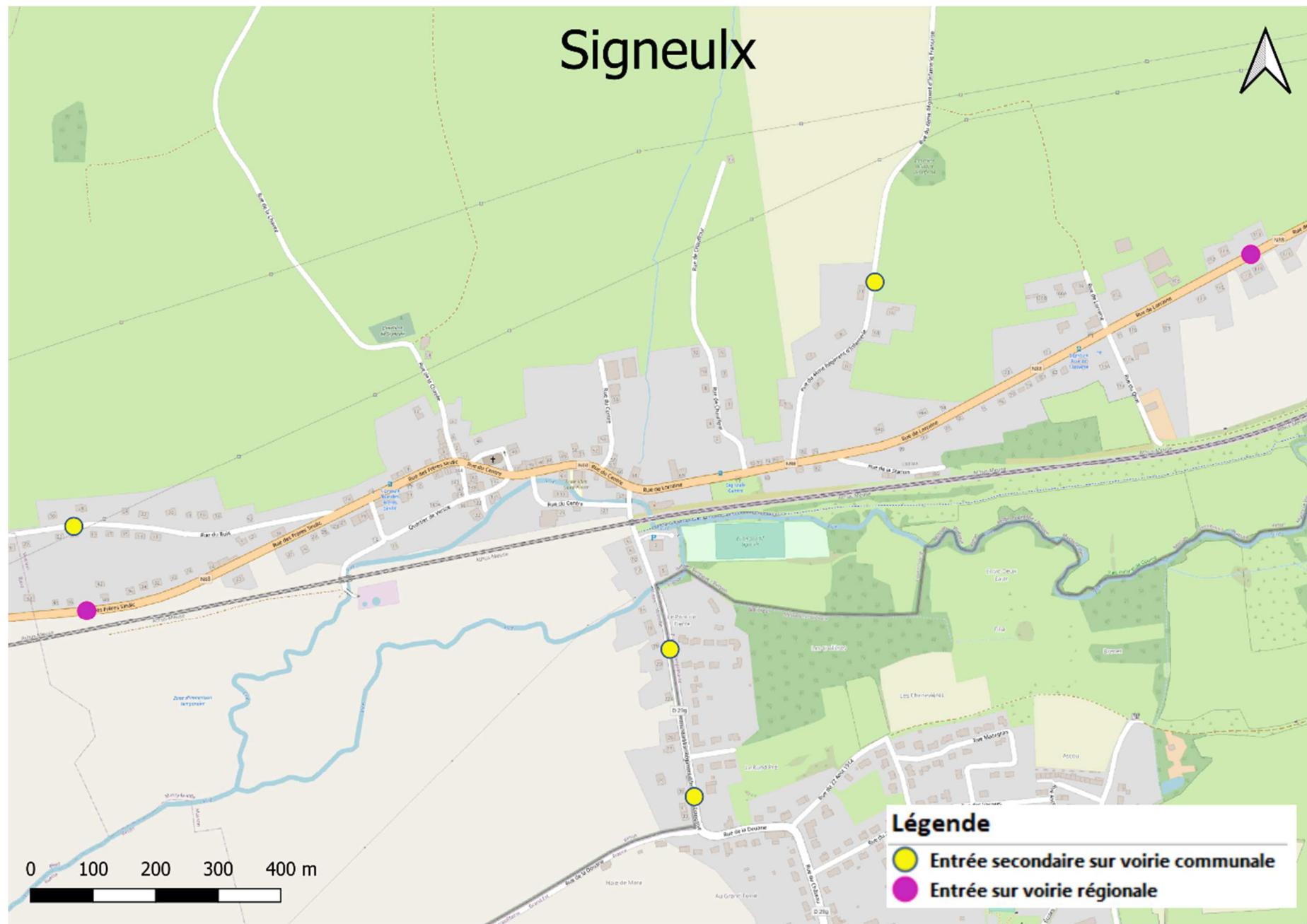
Légende

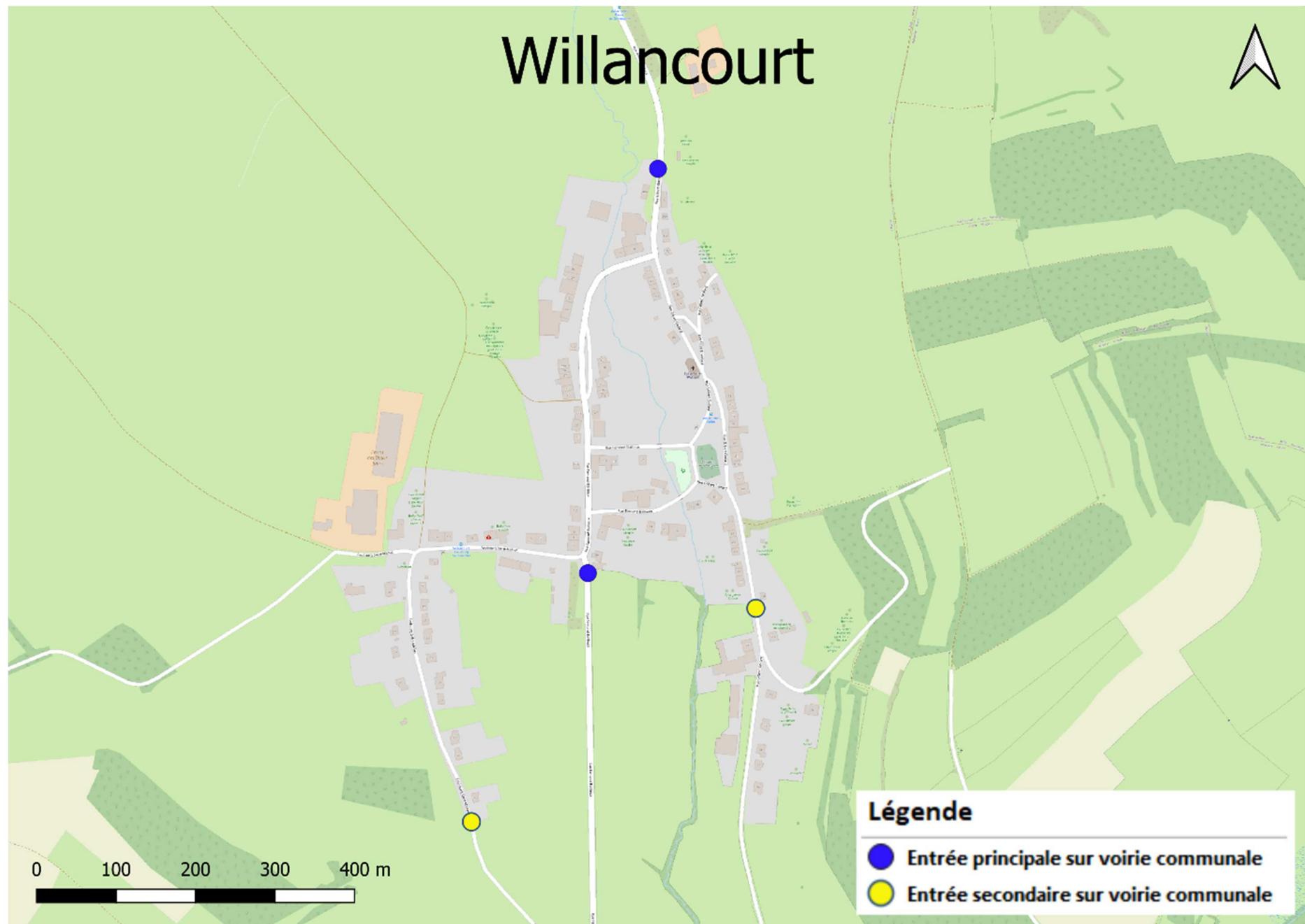
- Entrée principale sur voirie communale
- Entrée secondaire sur voirie communale
- Entrée sur voirie régionale

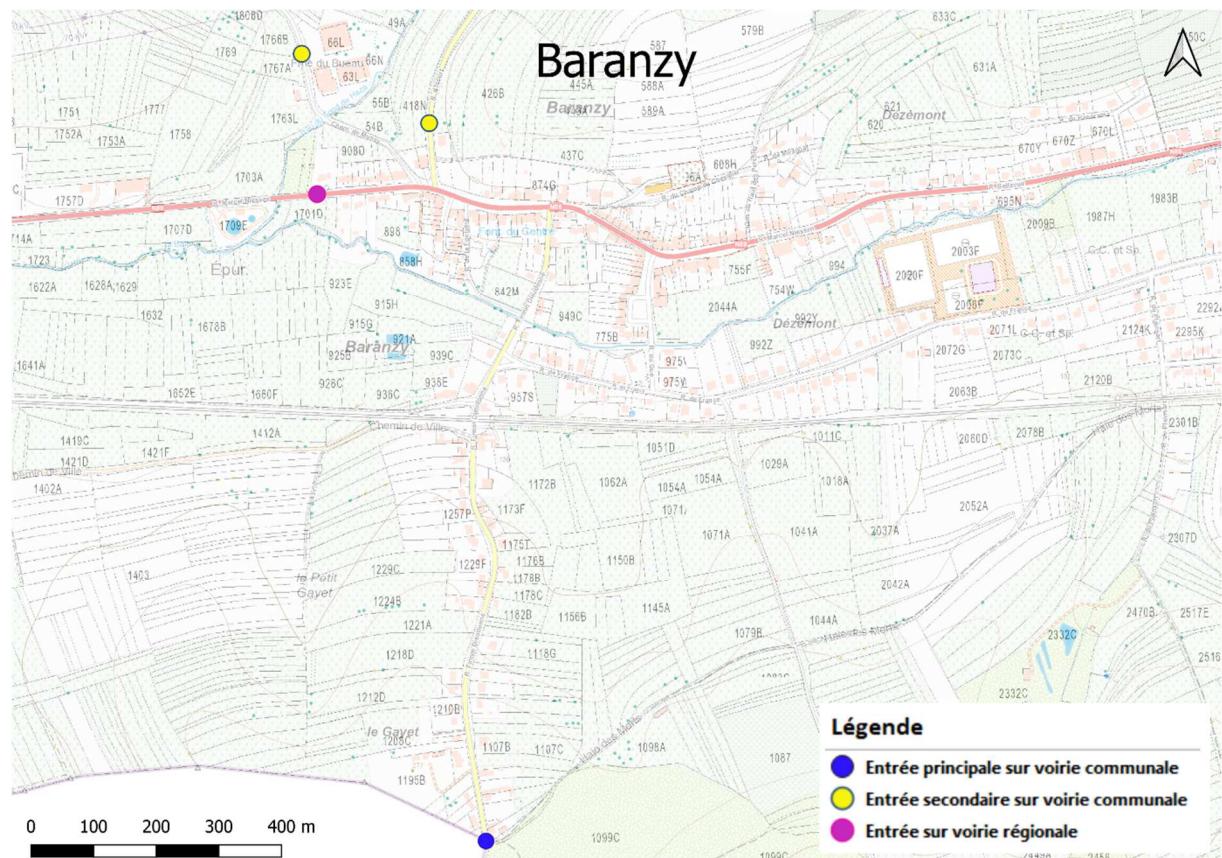








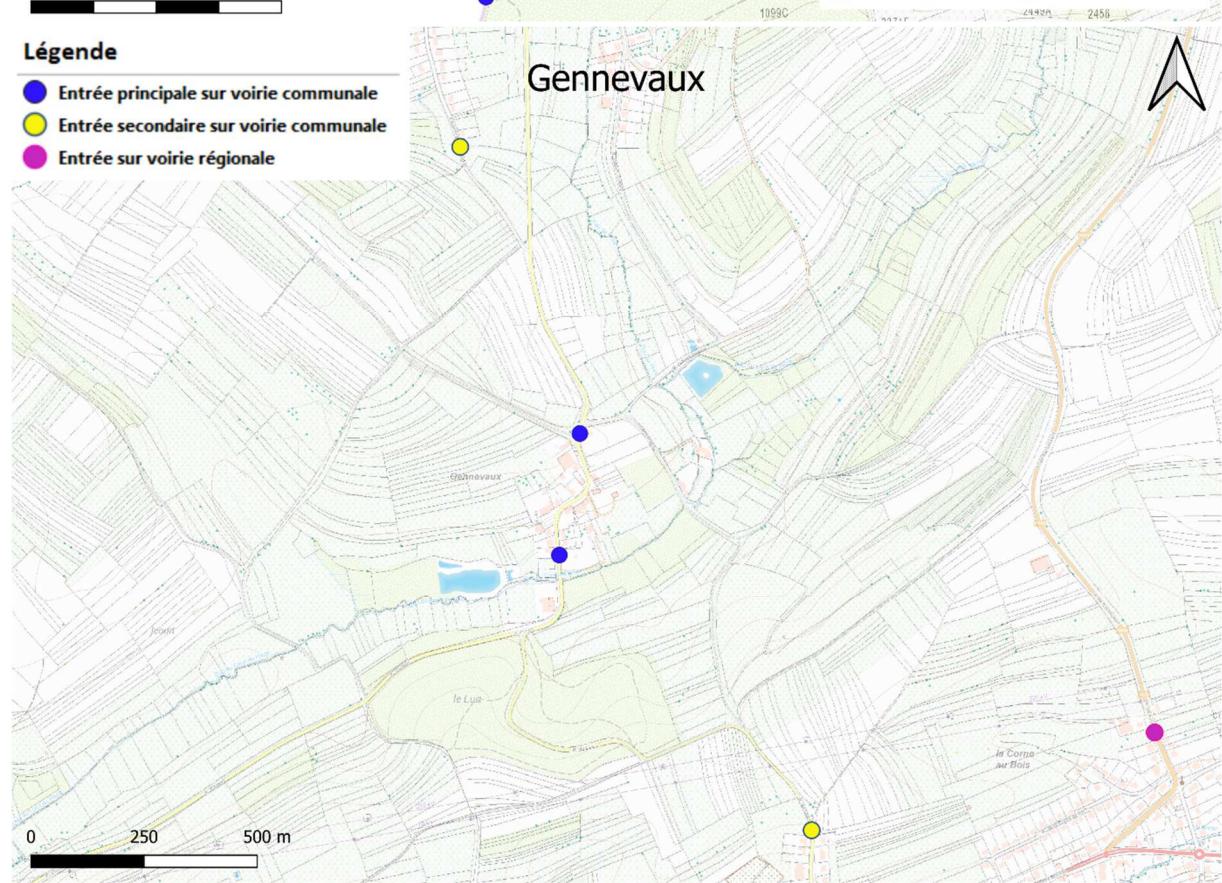


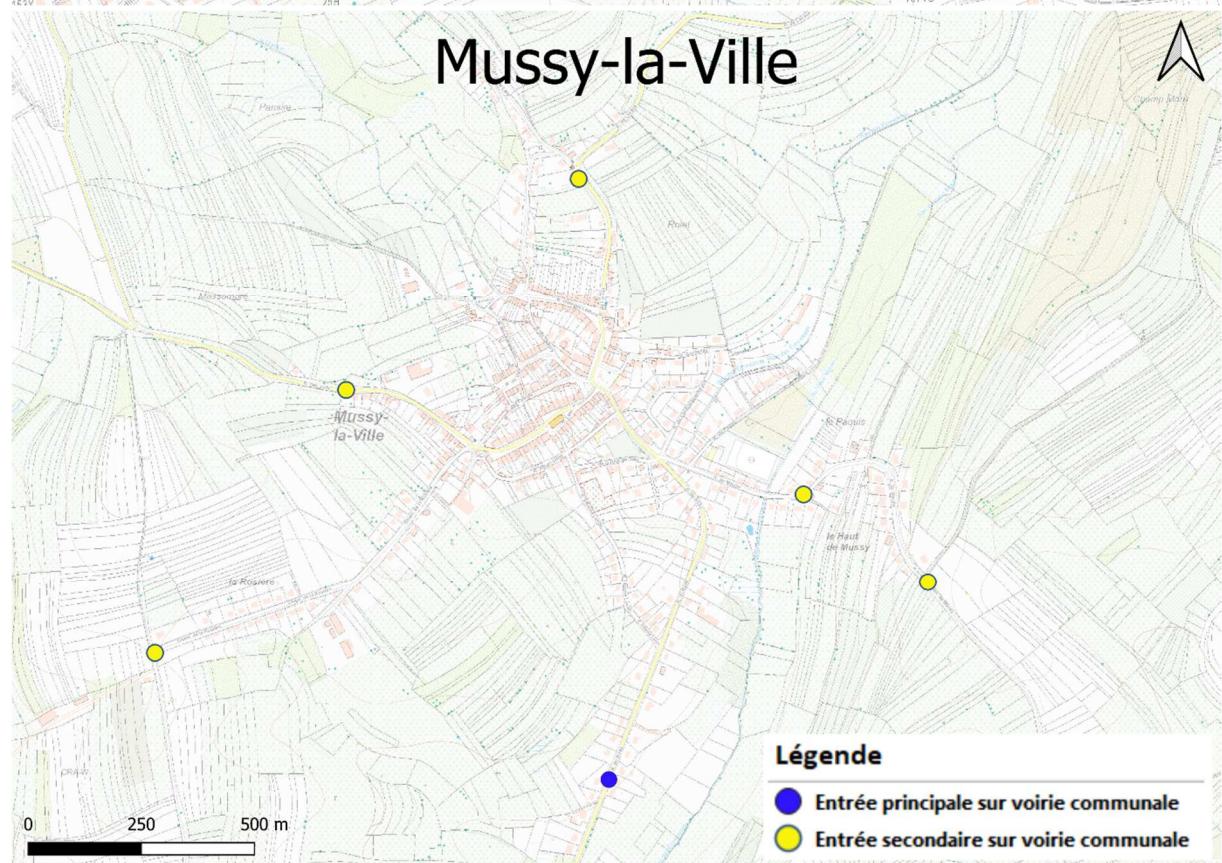
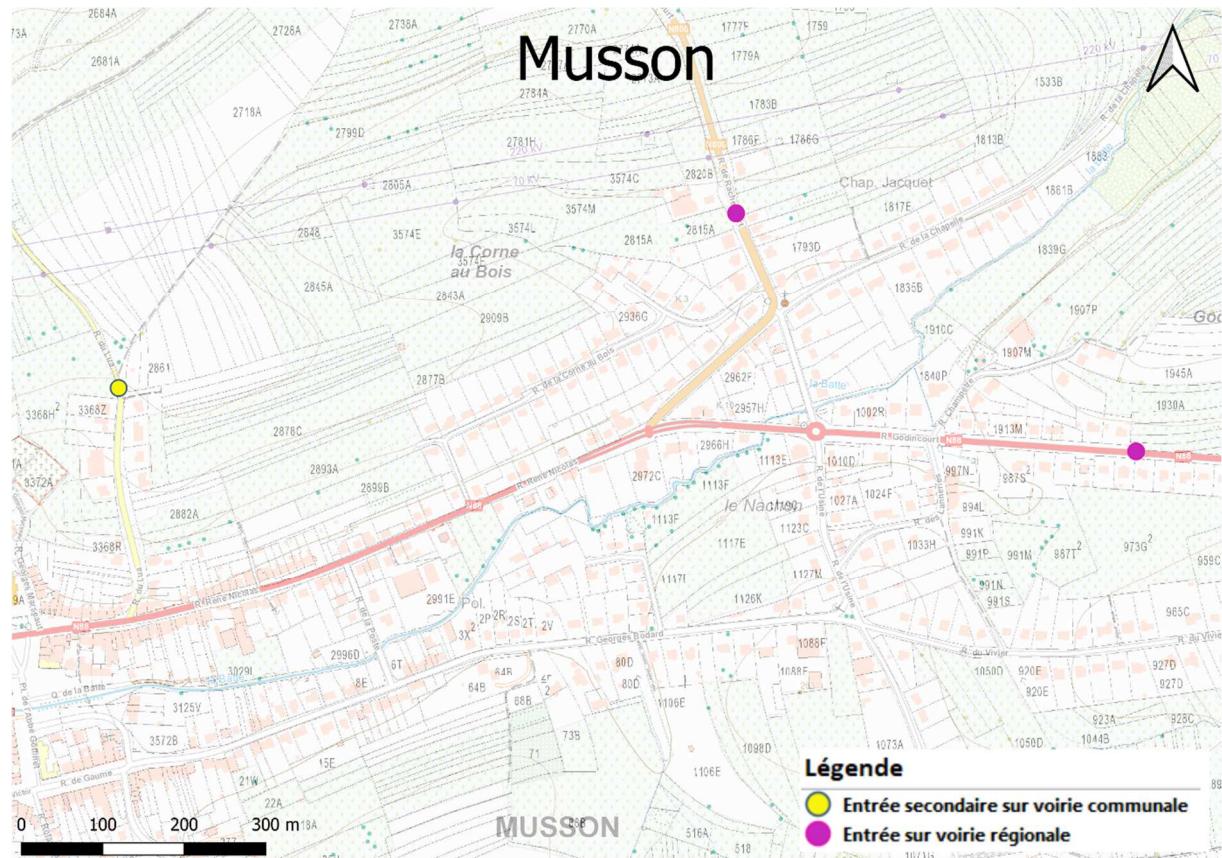
Annexe 2a : Périmètre d'intervention sur fond cadastral**Légende**

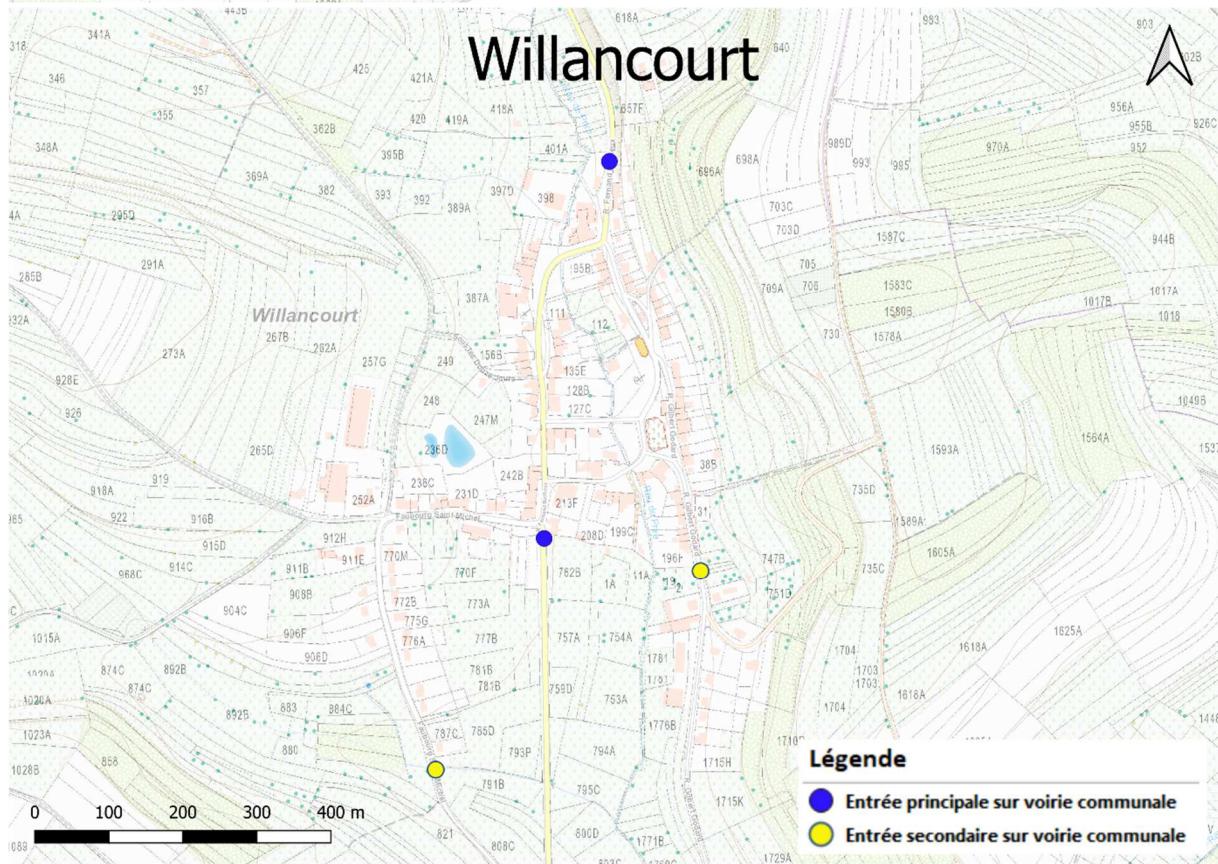
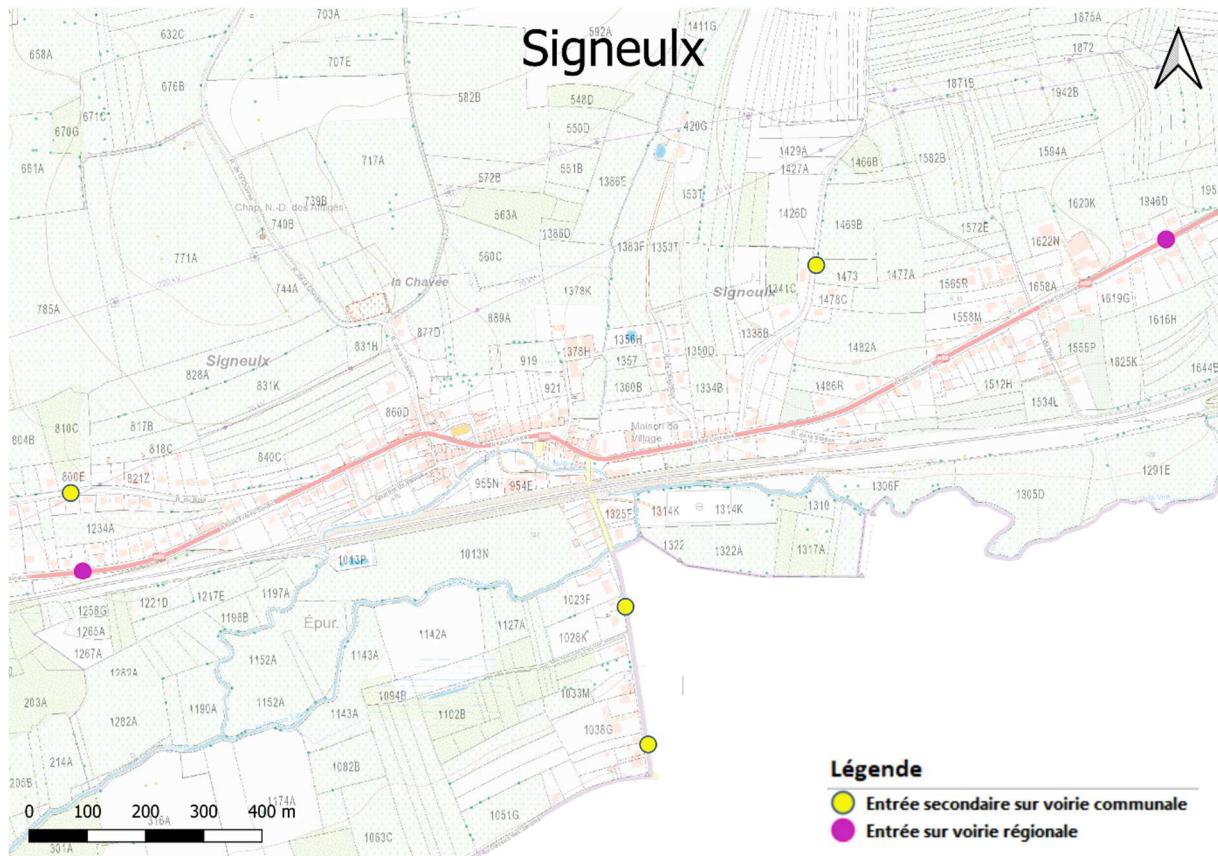
- Entrée principale sur voirie communale
- Entrée secondaire sur voirie communale
- Entrée sur voirie régionale

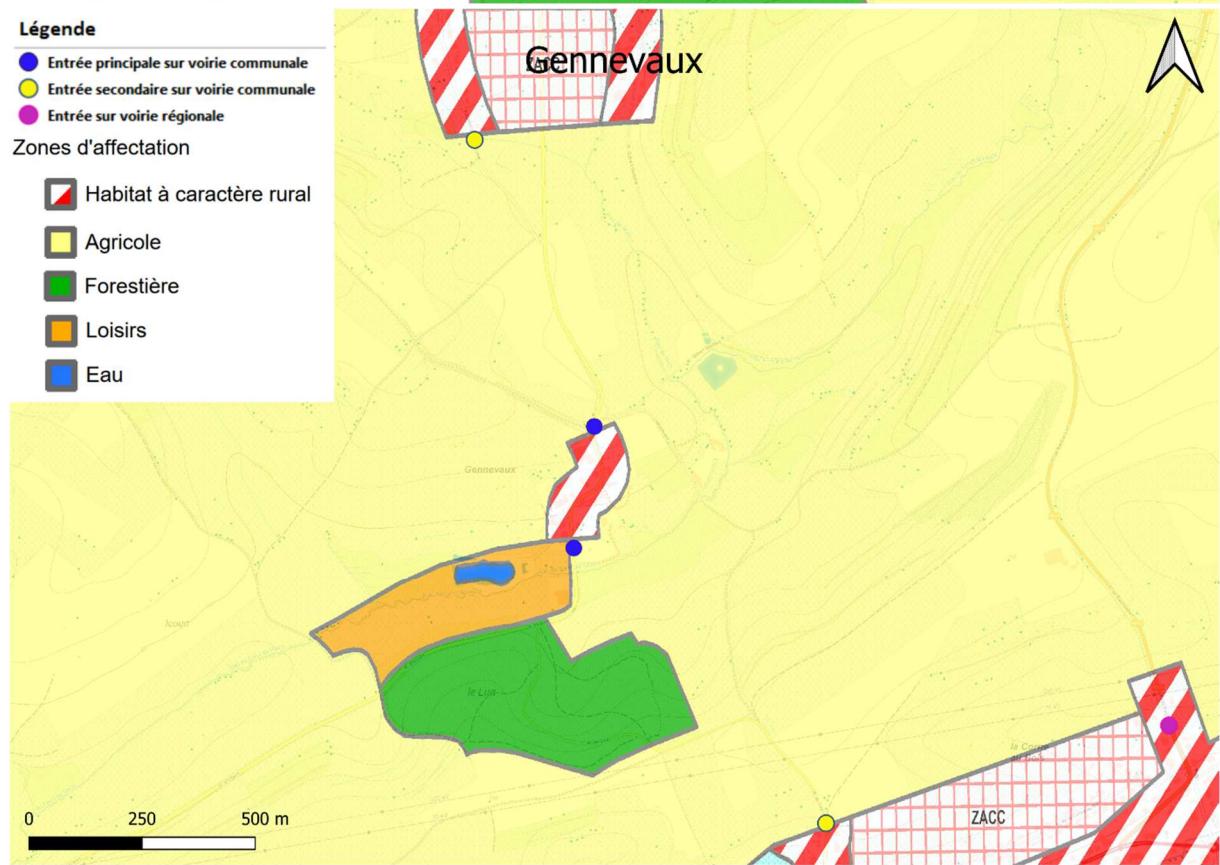
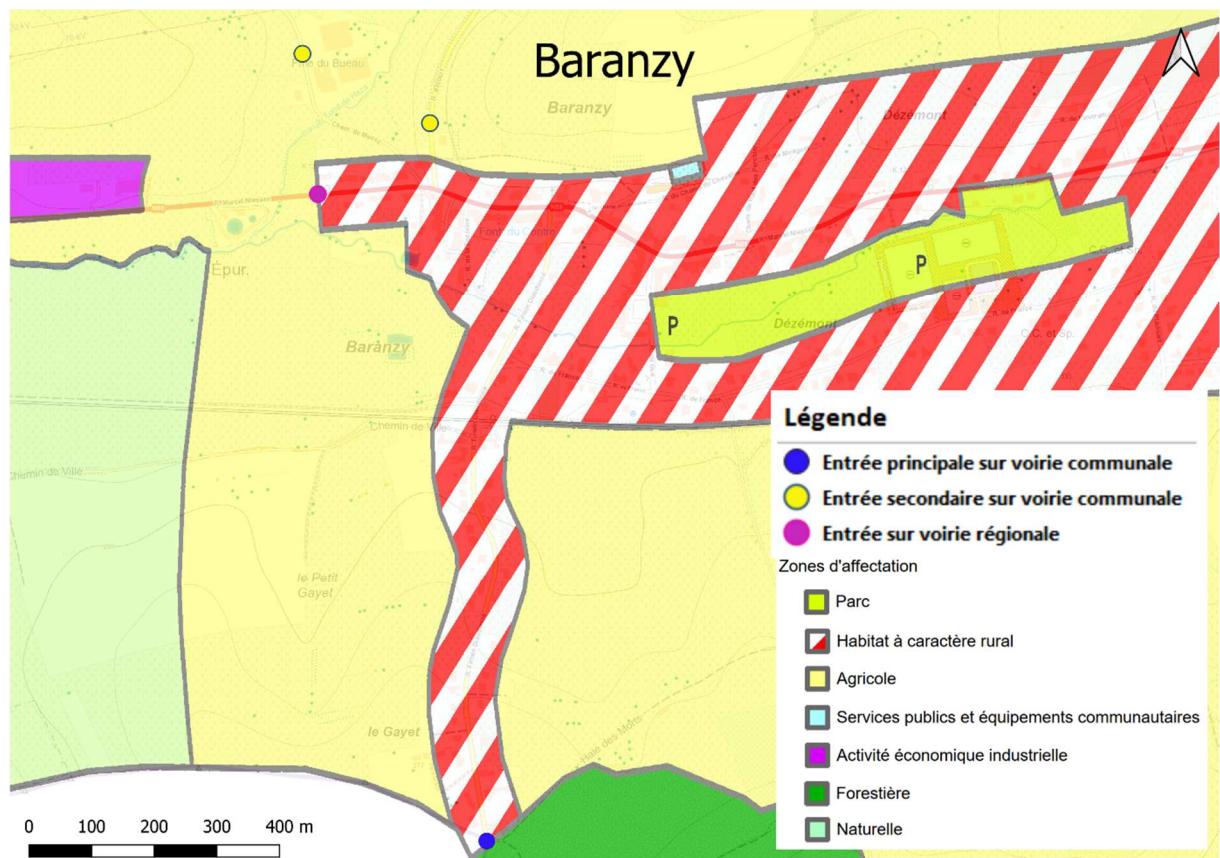
Légende

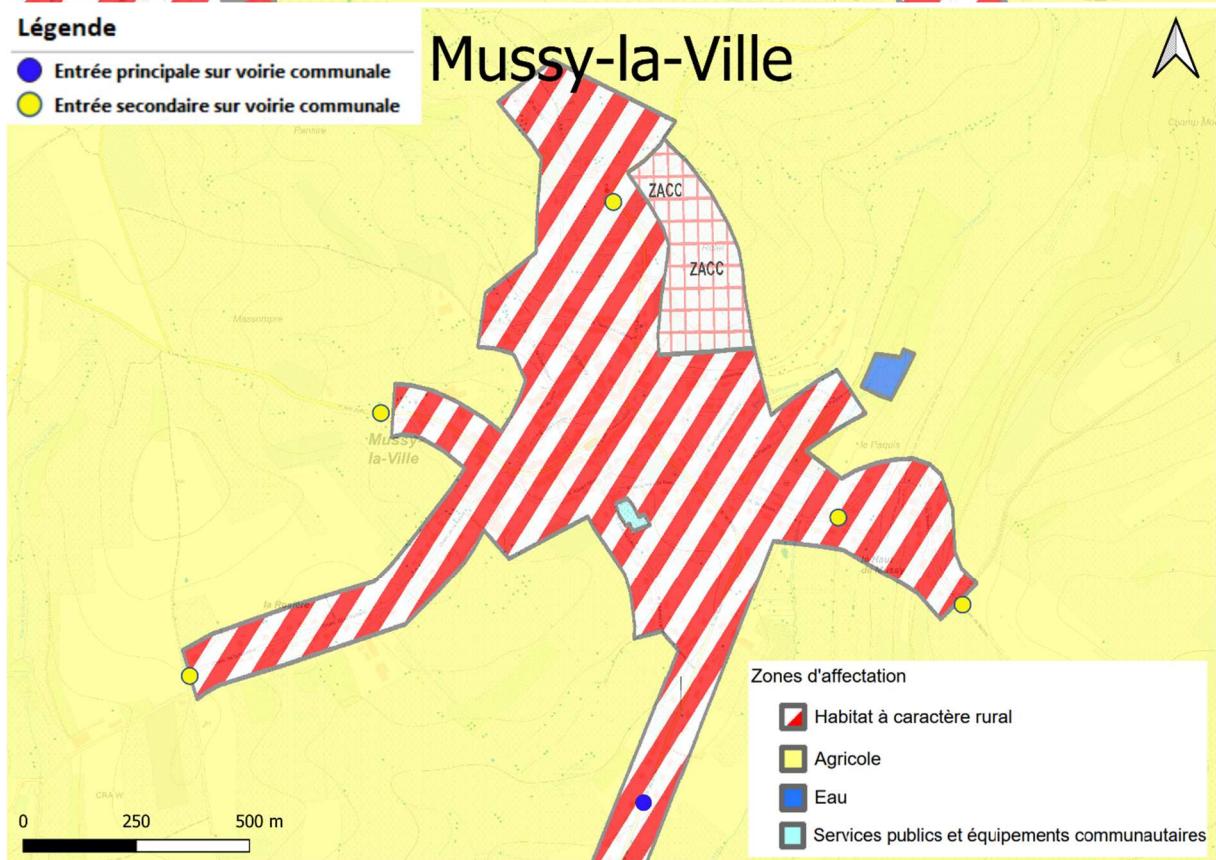
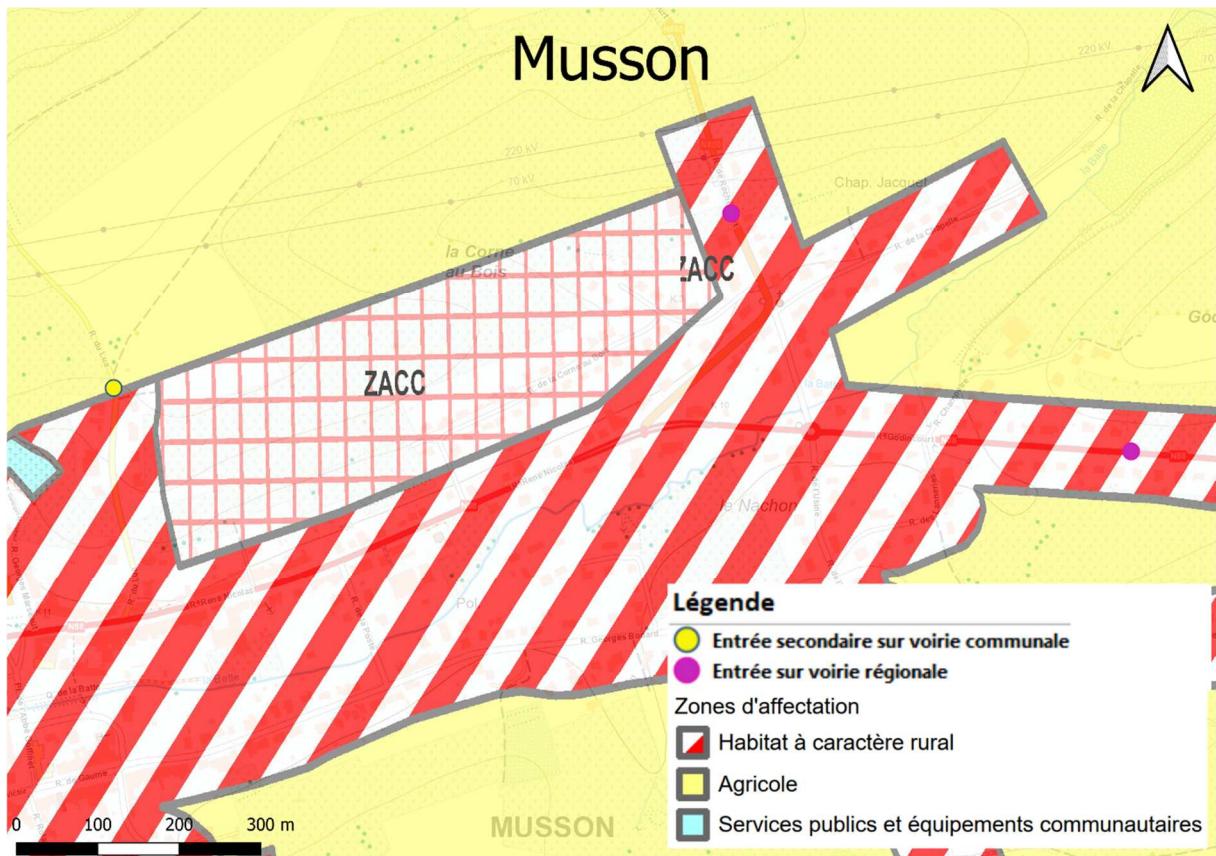
- Entrée principale sur voirie communale
- Entrée secondaire sur voirie communale
- Entrée sur voirie régionale

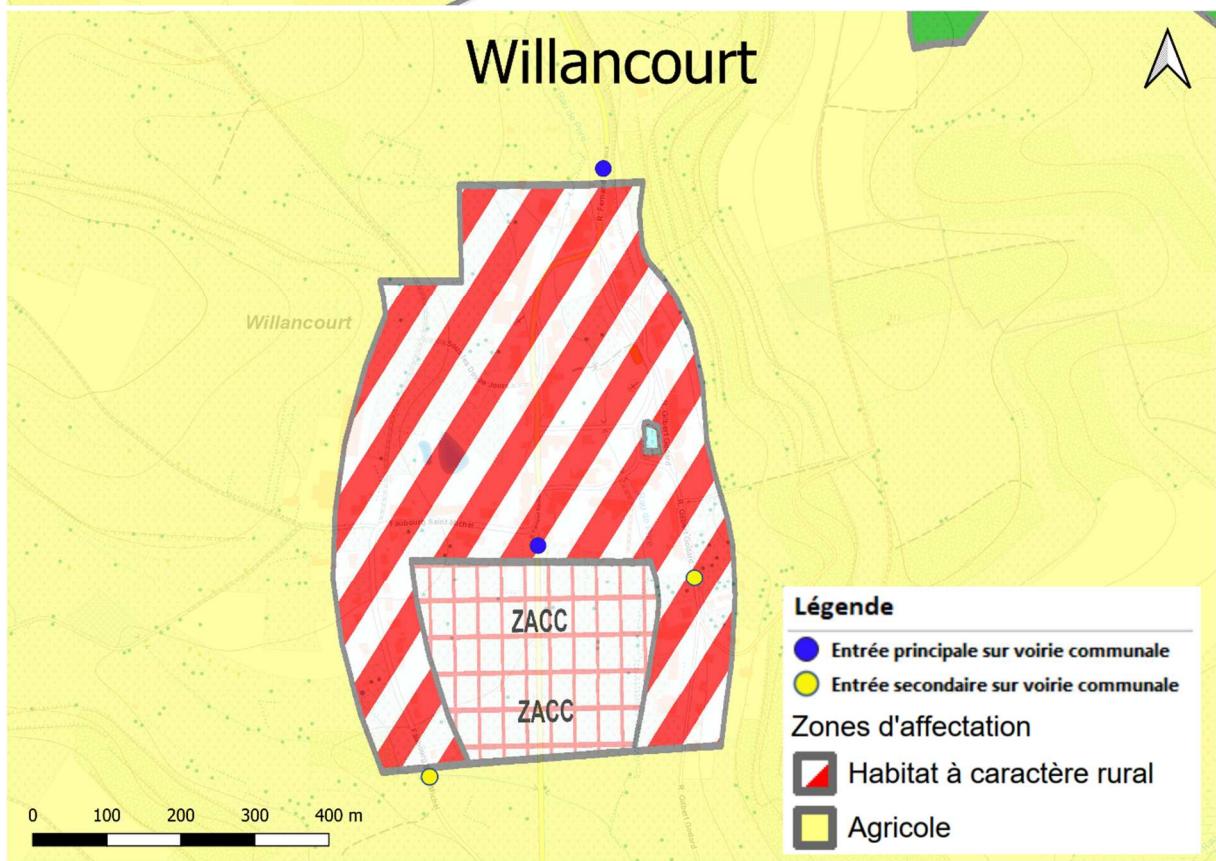
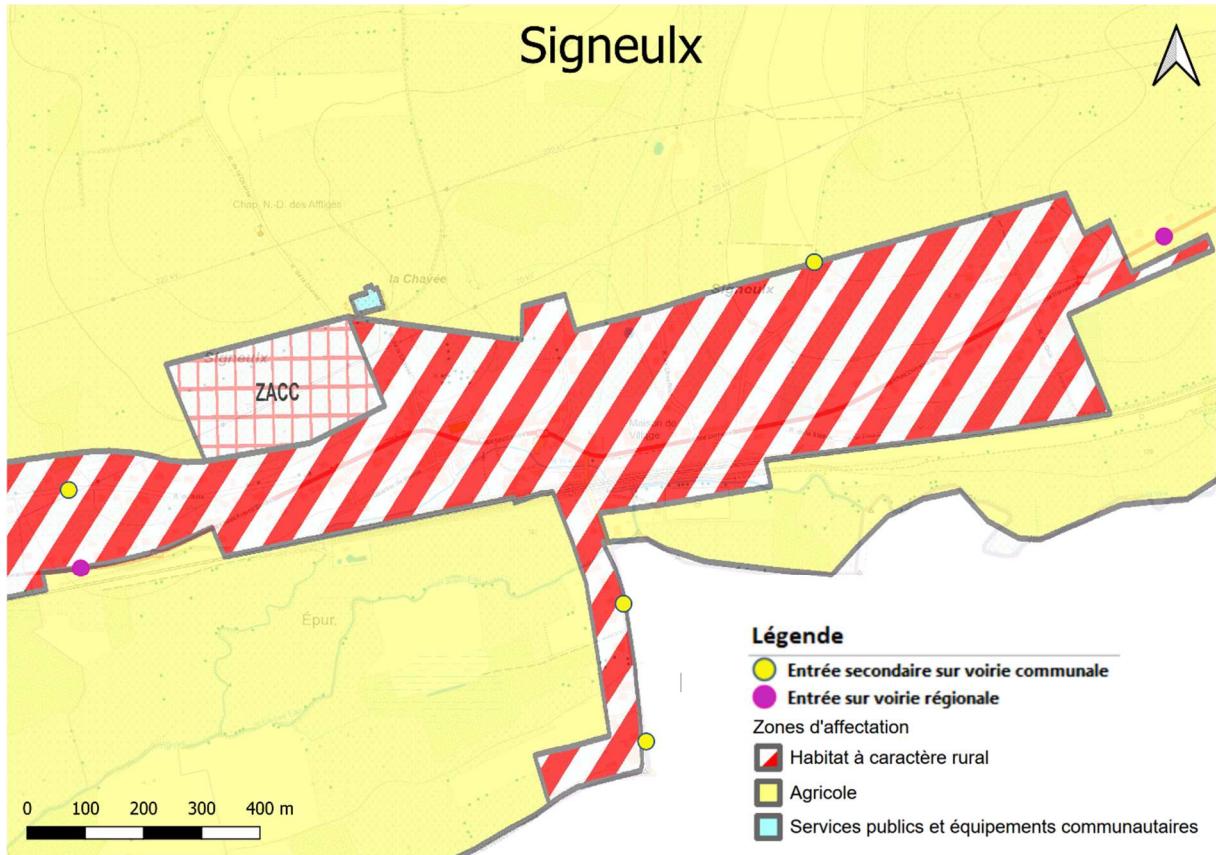






Annexe 2b : Périmètre d'intervention sur plan de secteur

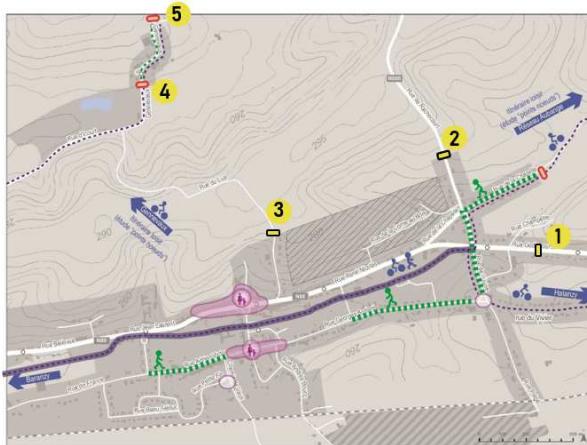




Annexe 3 : Etat des lieux

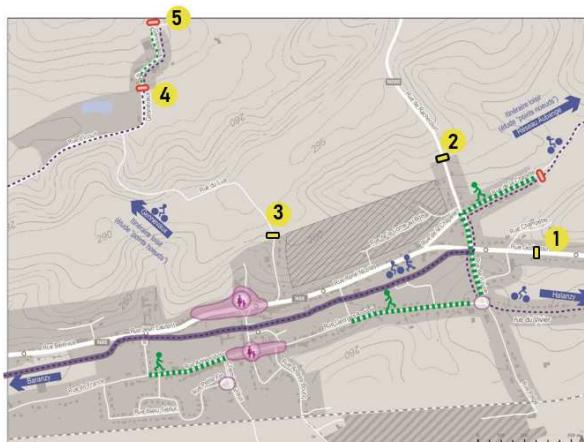
Le compte rendu complet avec les fiches d'analyse se trouve en annexe de la partie 2 du PCDR.

MUSSON



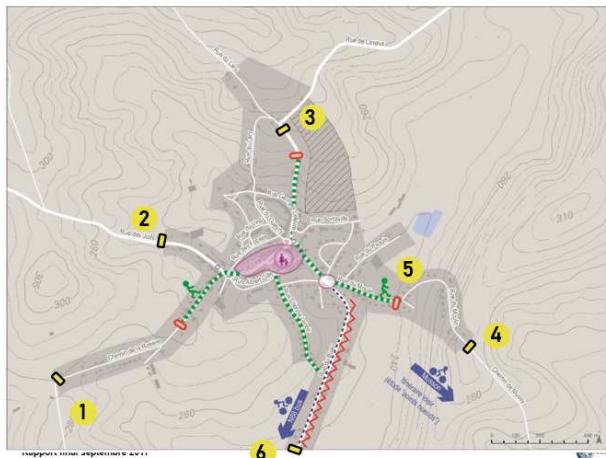
LOCALISATION	TYPE D'ENTRÉE	AMÉNAGEMENT PRÉSENT	SÉCURITÉ ROUTIÈRE	AUTRES
1. MUSSON – N88 rue Godincourt	Entrée sur voirie régionale	/	- Ligne droite/vitesse - Manque de luminosité	Localisation de l'entrée à préciser
2. MUSSON – rue de Rachecourt	Entrée sur voirie régionale	Radar préventif	- Agir en amont sur la vitesse depuis le dessus. Passer de 90 à 70 puis à 50 km/h	Vue paysagère à valoriser
3. MUSSON – rue du Lua	Entrée secondaire sur voirie communale	/	- Route étroite : créer une zone de croisement pour les voitures en 3bis (cfr. Carte).	- Vue paysagère à valoriser - Aménagement vert à créer

GENNEVAUX



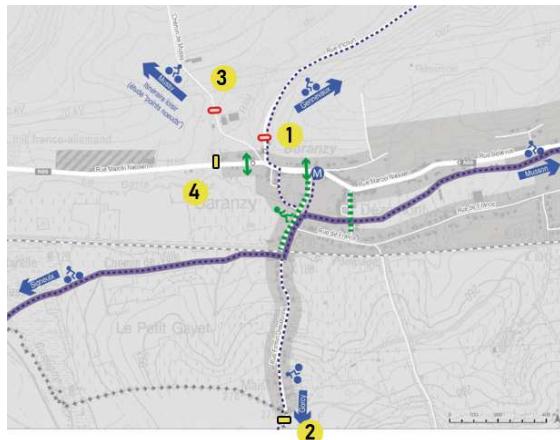
LOCALISATION	TYPE D'ENTRÉE	AMÉNAGEMENT PRÉSENT	SÉCURITÉ ROUTIÈRE	AUTRES
4. GENNEVAUX – fin de la rue d'Icourt	Entrée principale sur voirie communale	Présence d'une chicane + radar préventif après le rétrécissement	- Trafic à vitesse élevée. Insécurité usagers faibles Proposition de limiter le trafic à 30km/h sur l'ensemble de la traversée. Un souhait : disparaître des applications de géolocalisation	- La façade orange est un coup de poing dans le paysage. Proposition agrémenter l'entrée d'un bel arbre (ex : tulipier) - Proposition d'installation d'un crapauduc sous la route à la sortie du village, après les étangs (un fossé au lieu des bâches).
5. GENNEVAUX – fin de la rue Fernand Bailleux	Entrée principale sur voirie communale	Chicane et radar préventif. NB : Réfection trottoirs programmée dans travaux communaux	Insécurité usagers faibles Volonté d'un miroir en face de la rue qui mène au moulin ou aux étangs	- Entrée à situer un peu avant, près de la cabine électrique - Zone verte à entretenir près de l'arrêt de bus

MUSSY-LA-VILLE



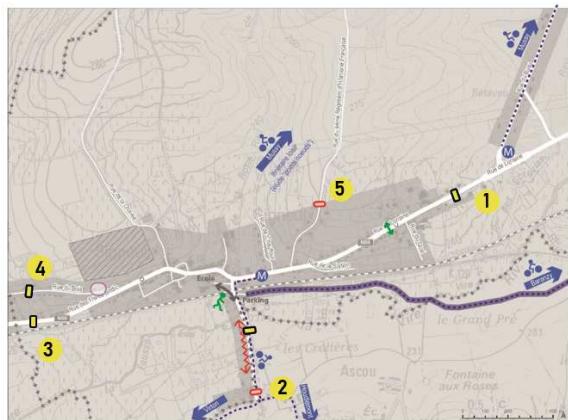
LOCALISATION	TYPE D'ENTRÉE	AMÉNAGEMENT PRÉSENT	SÉCURITÉ ROUTIÈRE	AUTRES
1. MUSSY-LA-VILLE – Chemin de la rosière	Entrée secondaire sur voirie communale	2 chicanes existent déjà et font bien effet de ralentisseurs (bacs beiges)	Absence de trottoirs	Travail valorisant l'identité nécessaire
2. MUSSY-LA-VILLE – Rue des Juifs	Entrée secondaire sur voirie communale	Dos d'âne et chicanes à proximité	Absence de trottoirs	-
3. MUSSY-LA-VILLE – Rue de Lavaux	Voirie communale	Travaux communaux programmés printemps 2023, avec intégration d'un casse-vitesse	- La + problématique - Actuellement aucun aménagement qui incite à ralentir - Absence de trottoirs	
4. MUSSY-LA-VILLE – Chemin de Mussy	Entrée secondaire sur voirie communale	Présence d'une chicane Travaux communaux prévus	- Créer idéalement un plateau ralentisseur au niveau du panneau et 50-100m plus loin	
5. MUSSY-LA-VILLE – Rue du moulin	Voirie communale	Présence d'une chicane Prévu : aménagement d'un plateau à hauteur de la rue du Paquis (école primaire)	- Absence de trottoirs	Volonté d'une entrée rétrécisseur de voirie, avec végétation
6. MUSSY-LA-VILLE – Rue du Buau	Entrée principale sur voirie communale	Présence d'une chicane (bacs beiges)	- Absence de trottoirs	Rue rectiligne et longue. Embellir et végétaliser, de façon arborée

BARANZY



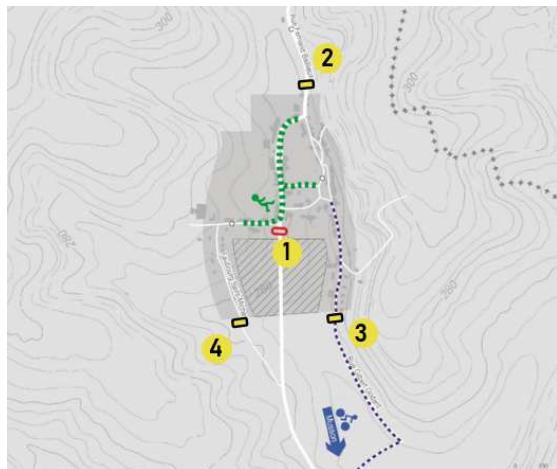
LOCALISATION	TYPE D'ENTRÉE	AMÉNAGEMENT PRÉSENT	SÉCURITÉ ROUTIÈRE	AUTRES
1. BARANZY - rue d'Icourt (de Gennevaux)	Entrée secondaire sur voirie communale	Radar préventif (mais plus que le panneau solaire)	pas de trottoirs, ni de piste cyclable (insécuritaire) Importance de faire ralentir avant la N88	
2. BARANZY - rue Firmin Dieudonné	Entrée principale sur voirie communale	Ralentisseurs (dos d'âne)	Beaucoup de circulation Faire ralentir avant la descente – rétrécir la route Sécuriser les cyclistes Créer un parking pour libérer le trottoir ex : entre des chicanes avec des arbres	
3. BARANZY - chemin de Mussy	Entrée secondaire sur voirie communale	1 coussin berlinois entre les 2 fermes + piquets jaunes Radar préventif	Route très étroite, très fréquentée. Pas de place pour les usagers faibles Cercle équestre et ferme, beaucoup d'entrées/sorties Idée : une série de chicanes comme à Bellefontaine	-
4. BARANZY - rue Marcel Niessen	Entrée sur voirie régionale	Radar préventif	Faire ralentir avant le tournant Sécuriser les usagers faibles	Nécessaire embellissement

SIGNEULX



LOCALISATION	TYPE D'ENTRÉE	AMÉNAGEMENT PRÉSENT	SÉCURITÉ ROUTIÈRE	AUTRES
1. SIGNEULX – N88 rue de Lorraine (de Baranzy)	Entrée sur voirie régionale	Radar préventif	Absence de trottoirs Très grosse circulation	-
2. SIGNEULX – Rue du cent-treizième régiment d'infanterie française	Entrée secondaire sur voirie communale	Radar préventif plus bas dans la rue (2bis) Bacs avant et après la maison de village	Améliorer la sécurité des usagers faibles (venant du chemin liaison)	-
3 bis. SIGNEULX – N88 rue des Frères Syndic	Entrée sur voirie régionale	Radar préventif	Vitesse et sécurité !	Ne pas retenir l'entrée 3, mais la 3bis
4. SIGNEULX – rue du Bois	Entrée secondaire sur voirie communale	Bacs à fleurs pour chicane	Absence de trottoir	
5. SIGNEULX – Rue du 4ème régiment d'infanterie française	Entrée secondaire sur voirie communale		Route étroite qui, en principe, amène les automobilistes à rouler moins vite	

WILLANCOURT



LOCALISATION	TYPE D'ENTRÉE	AMÉNAGEMENT PRÉSENT	SÉCURITÉ ROUTIÈRE	AUTRES
1. WILLANCOURT - rue Fernand Bailleux (de Gennevaux)	Entrée principale sur voirie communale	Un indicateur de vitesse et une chicane Aménagements communaux prévus (rétrécissement)	- L'îlot face à la première maison est mal matérialisé / signalé / éclairé - Etat de la route.	- Mise en valeur de l'identité - Valorisation zone Natura 2000
2. WILLANCOURT - rue Fernand Bailleux (de Meix-le-tige - chalet)	Entrée principale sur voirie communale	Un indicateur de vitesse Bacs à fleurs/village fleuri Rétrécissement de voirie (cfr 2bis)	- Besoin : aménagements piétons/vélos jusqu'aux étangs - Trouver une manière de faire ralentir depuis les étangs - 2bis : éclairage lumineux du rétrécissement	- Identité des villages peu marquée
3bis. WILLANCOURT - rue Gilbert Godard (de Gennevaux)	Entrée secondaire sur voirie communale	Un panneau et un banc	Intégrer un petit ralentisseur	L'entrée 3 n'est pas vraiment une entrée de village, prendre 3bis Existence d'un panneau village fleuri
4. WILLANCOURT - Faubourg Saint-Michel	Entrée secondaire sur voirie communale	Rétrécissement de voirie	Présence de boue après de gros orages	Ecoulement d'eau/de boue qui viennent des champs du dessus (vers Mussy)

Annexe 4 : Reportage photographique**Exemples d'entrées de niveau 1**

Exemples d'entrées de niveau 2



Exemples d'entrées de niveau 3

Annexe 5 : Liste des projets de même fonction existant sur la commune

Bien que certains aménagements de sécurité et/ou de signalétique ont été réalisés, il n'y a pas de projet existant structuré selon les différents niveaux avec la prise en compte systématique des aspects identitaires et sécuritaires, comme c'est le cas de ce projet.

Amélioration de la communication communale et des services	Fiche n° I-1.01
(a) Commune : Musson	Priorité : Lot 1
(b) Nom du village ou de l'entité : /	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) Descriptif : Amélioration de la communication communale et des services	Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/>

DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNICATION COMMUNALE

1. Description du projet

Le projet consiste en l'amélioration continue de la communication de la Commune :

- **Développement d'une communication communale dynamique, proche et interactive :**
 - Modernisation de la charte graphique communale
 - Création de calendriers accessibles en ligne (événements, battues, utilisation des salles).
 - Développement d'un plan de communication « jeunesse ». Les quelques pistes évoquées sont l'utilisation de nouveaux réseaux sociaux, la diffusion de vidéos qui s'adressent directement aux jeunes et la création d'une page interactive à destination des jeunes sur le site Internet communal
 - Développement de l'interactivité du site Internet communal : bouton « alertez-nous », outil d'appel à bénévolat pour les associations, cartes interactives de localisation des déchets sauvages, ...
- **Facilitation de l'accessibilité aux services communaux :**
 - Développement et facilitation des services en ligne.
- **Renforcement de la citoyenneté :**
 - Multiplication des rencontres avec les citoyens. Il s'agit ici de reproduire les pratiques liées aux projets financés en développement rural telles que la consultation des riverains dans les autres projets communaux.
 - Vulgariser de manière pédagogique les sujets traités par la commune

2. Justification du projet

La Commune de Musson emploie un chargé de communication et a fortement amélioré celle-ci en mettant en place de nouveau bulletins communaux, une page Facebook et un site internet. Lors des consultations villageoises, les participants ont mis en évidence leur volonté d'une communication accrue entre la Commune et les citoyens. Il s'agit d'une part de maximiser la transmission d'informations utiles et les services aux citoyens ; d'autre part il s'agit de développer la citoyenneté via une sensibilisation des habitants. La communication est également un point essentiel du développement d'un sentiment d'appartenance et d'une plus grande cohésion sociale sur une commune.

Effets directs et multiplicateurs

- Meilleure communication vers les citoyens
- Valorisation des activités et initiatives citoyennes
- Développement de la participation citoyenne
- Amélioration de l'accessibilité aux services communaux

Interaction avec d'autres fiches-projets du PCDR

- I-1.03 : Soutien à la promotion des circuits courts et des commerces de proximité
- I-2.01 : Développement de la vie associative et des festivités locales
- I-2.03 : Développement d'activité culturelles sur le territoire de la commune
- I-3.01 : Action commune pour le développement de l'attractivité et la promotion touristique du territoire

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels suivants :

Qualité de vie	1. Stimuler le vivre ensemble et la cohésion intergénérationnelle
	1.2. En soutenant et en fédérant la vie associative, culturelle et sportive locale
Ressources locales	2. Renforcer l'accès à des services diversifiés et innovants
	2.1. En développant une offre de services adaptés aux besoins des Mussonnais
Ressources locales	3. Ancrer le développement de la commune dans ses ressources territoriales
	3.2. En créant des conditions favorables au développement des circuits-courts et d'une économie de proximité

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Parc naturel de Gaume** : Faire circuler l'information, coordonner les initiatives, fédérer certaines actions.
- **Programme stratégique transversal (2019-2024)** : Améliorer la communication avec les citoyens par le numérique, informer le grand public sur des sujets liés à la vie de la commune et encourager la participation citoyenne.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

SOCIAL	Intégration des habitants dans la vie locale
ENVIRONNEMENT	Limiter les déplacements et la communication papier grâce aux services en ligne
ÉCONOMIE	Dynamisme de la vie locale et attractivité de la commune

Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :

	Objectif 11 – Villes et communautés durables : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion
---	--

	des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.
--	---

5. Localisation et statut

Sans objet.

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune de Musson
- **Partenaires :** EPN, chargé de communication communal

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche :

Afin de continuer l'amélioration de la communication lancée par la commune, et pour répondre aux besoins de la population d'avoir une communication accessible à tous, il a été décidé en accord avec la CLDR que le projet était prioritaire, à réaliser dans les 3 ans, le plaçant ainsi en lot 1.

État du dossier :

Mise en place d'un nouveau format de bulletin communal

Création d'une page Facebook gérée par la directrice générale, la bourgmestre et l'échevin des travaux.

Programme des travaux et/ou aménagements :

Analyse des outils existants, enquête et groupes de discussions avec les publics-cibles (jeunes, travailleurs, ...) pour connaître leurs besoins seront réalisés.

Une fois ces données récoltées, un plan de communication sera mis en place afin de développer une communication communale proche et interactive :

- Une nouvelle identité graphique plus dynamique et attractive sera créée.
- Progressivement, les outils (site internet, bulletin, page Facebook, ...) seront améliorés et retravaillés.
- De nouveaux outils seront créés et/ou utilisés (page Instagram, calendrier en ligne, application mobile, publicité sur les réseaux sociaux, ...)
- Multiplication des rencontres citoyennes

Planification :

Le projet entraîne-t-il un phasage des demandes de Convention ? OUI NON

Démarches administratives à réaliser :

- Lancer un appel d'offre pour la refonte graphique
- Identifier les différents publics-cibles et coordonner les rencontres / enquêtes
- Informer la population de la démarche en cours

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé :

- Engagement d'un étudiant spécialisé ou d'un stagiaire pour développer les outils numériques. A terme, il pourrait être envisagé le recrutement d'un « Community Manager »

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
Moyen humain (0,2 ETP)	12.500 € /an	Commune
Création d'une charte graphique	5.000 €	
Mise en place d'une application (plateforme de participation)	20.000 €	
Total (TTC) - Hors moyens humains	25.000 €	

Projet rémunérateur : Non

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)**Indicateur de réalisation :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Créations de nouveaux outils interactifs sur le site internet	3	Commune de Musson
Réalisation d'une charte graphique	1	Commune de Musson

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Augmentation du nombres de visites sur le site communal	40%	Outil de gestion du site Internet

10. Annexes

Sans objet

Valorisation du patrimoine industriel local et appui au développement du musée minier	Fiche n° I-1.02
(a) Commune : Musson	Priorité : Lot 1
(b) Nom du village ou de l'entité : Musson	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) Descriptif : Valorisation du patrimoine industriel local et appui au développement du musée minier	Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/>

VALORISATION DU PATRIMOINE INDUSTRIEL LOCAL ET APPUI AU DEVELOPPEMENT DU MUSEE MINIER

1. Description du projet

Le projet proposé consiste en la mise en valeur du patrimoine industriel local à travers la valorisation des sites miniers existants, la création d'une offre récréative complémentaire et l'appui au développement du musée minier.

1. Valorisation des sites miniers du grand bois de Musson :

- Modélisation 3D des galeries avec reproduction et visite virtuelle en réalité augmentée (via un projet Interreg porté par le Parc Naturel de Gaume) ;
- Création d'outils didactiques adaptés (numérique, panneaux) ;
- Aménagement de chemins de balade thématiques ;
- Mise en place des actions de préservation des richesses naturelles caractéristiques des lieux industriels anciens (chauves-souris dans les galeries de mine, végétation du crassier...) ;

2. Crédit d'aires récréatives aux abords du musée et des sites miniers :

- Crée une aire de convivialité sur le terrain communal à l'arrière du musée avec quelques modules de jeux et un parcours d'accrobranches ;

3. Développement d'un système de collaboration et de soutien durable au musée minier tant au niveau de l'infrastructure existante que de son fonctionnement (heures d'ouverture, activités en partenariat, chemin d'accès...).

Ces actions seront menées en partenariat avec, selon les cas, la Commune voisine d'Aubange, le Syndicat d'initiative, la Maison du Tourisme de Gaume et le Parc Naturel de Gaume.

2. Justification du projet

Lors des consultations citoyennes, les habitants ont exprimé leur intérêt pour le Musée Minier Métallurgique Musson Halanzy et ont relevé l'importance de développer la collaboration avec la Commune pour développer ce musée.

Le Patrimoine minier est très riche sur la commune et a laissé de considérables traces sur son territoire avec la présence d'infrastructures et d'outils liés à l'exploitation des concessions de Musson et Halanzy, telles que les mines, trémies, poudrières, locomotives et wagonnets, culbuteurs... mais aussi des éléments ancrés dans l'environnement et le paysage. Ainsi, le Grand Bois de Musson est une forêt communale d'un grand intérêt biologique caractérisée par un relief tourmenté lié à d'anciennes

activités humaines : l'exploitation du minerai de fer par grattage (dès le Moyen-Age) puis de manière industrielle (de la moitié du 19^{ème} siècle jusqu'en 1963) par creusement de galeries souterraines.

Ce patrimoine local lié à la métallurgie, rappel d'une aventure économique et sociale exceptionnelle, est un élément identitaire important pour les habitants. Cependant, les anciens mineurs sont maintenant pour la plupart disparus et la mémoire s'estompe. Il est donc important de préserver, valoriser et animer ce patrimoine afin que la mémoire perdure. Pour ce faire, les bénévoles qui s'occupent de la création du musée vont avoir besoin de soutien et de collaboration avec la commune.

En conclusion, le projet se justifie par la nécessité de conserver le patrimoine tant physique que culturel de la commune.

Le caractère rural du projet lui est conféré du fait que le patrimoine constitue une mémoire du territoire : savoir-faire local, matériaux locaux, adaptation à l'environnement naturel...

Effets directs et multiplicateurs

- Soutien à l'économie locale
- Sauvegarde des éléments patrimoniaux locaux
- Protection de la mémoire collective
- Transmission de certains savoirs
- Fierté d'appartenance au territoire
- Développement de la mobilité active
- Mise en évidence des atouts touristiques

Interaction avec d'autres fiches-projets du PCDR

- M-1.03 : Développement des voies lentes inter-villages et inter-communales
- I-1.04 : Actions en faveur de l'environnement et de la biodiversité
- I-1.06 : Développement de la politique jeunesse
- I-2.01 : Développement de la vie associative et des festivités locales
- M-3.01 : Aménagement du cœur de village de Musson
- M-3.04 : Création de parcours d'observation du paysage et de la vie sauvage
- I-3.01 : Action commune pour le développement de l'attractivité et la promotion touristique du territoire

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels suivants :

Qualité de vie	1. Stimuler le vivre ensemble et la cohésion intergénérationnelle
	1.2. En soutenant et en fédérant la vie associative, culturelle et sportive locale
Ressources locales	3. Ancrer le développement de la commune dans ses ressources territoriales
	3.1. En mettant en œuvre des initiatives durables et créatives pour préserver et valoriser le cadre naturel, historique et le patrimoine minier local
	3.3. En facilitant le développement d'un tourisme ancré dans le territoire

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Maison du tourisme de Gaume** : Valoriser le territoire de la Gaume pour en faire une destination touristique à part entière.
- **Parc naturel de Gaume** : Valoriser l'identité territoriale et ses ressources naturelles et humaines
- **Programme stratégique transversal (2019-2024)** : Maintenir et améliorer le patrimoine communal
- **Chemin transfrontalier des Mines de fer** : Mettre en valeur les éléments patrimoniaux : paysages, patrimoine rural et la nature.

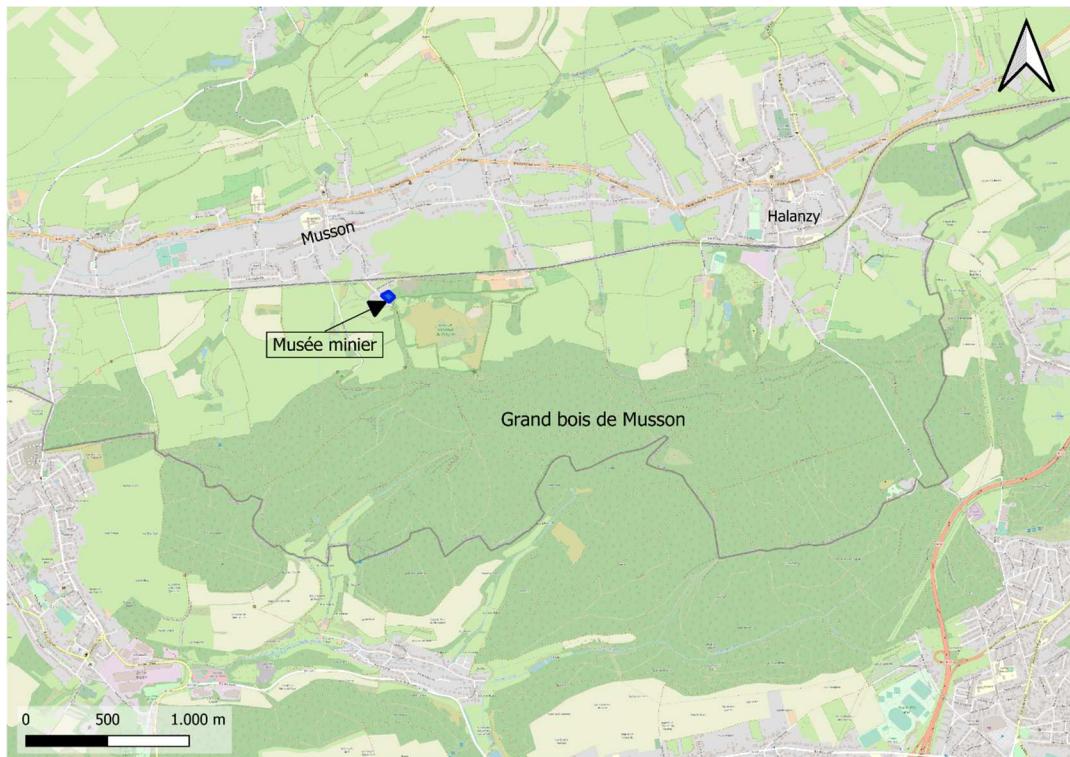
4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

SOCIAL	Création d'un lieu d'échange et d'un espace convivial, sentiment d'appartenance
ENVIRONNEMENT	Mise en valeur du patrimoine local Préservation de sites de grand intérêt biologique (bois, chauve-souris)
ÉCONOMIE	Augmentation de l'activité touristique autour du patrimoine industriel et du musée minier

Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :

 <p>Objectif 11 – Villes et communautés durables : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.</p>
 <p>Objectif 15 – Vie terrestre : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres – Veiller à exploiter les écosystèmes de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser les processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité. Garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides.</p>

5. Localisation et statut



6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune de Musson, Musée minier
- **Partenaires :** Maison du Tourisme, Parc Naturel de Gaume, Commune d'Aubange, SI.
- **Autres intervenants financiers potentiels :** CGT, appels à projets, AWaP, ...

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche :

La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation prioritaire de 0 à 3 ans, puisque celui-ci s'inscrit dans la continuité de l'ouverture du musée minier et du développement de son site, en partenariat avec le Parc Naturel notamment, depuis plusieurs années. Il répond à l'enjeu de préservation et de valorisation du patrimoine local tout en ayant un impact fort sur l'environnement, la vie associative locale et le tourisme. Il est relativement précis et réalisable par la Commune.

État du dossier :

Ce musée a été créé et aménagé sur fonds propres par l'asbl 4MH (Musée Minier Métallurgie Musson Halanzy). Il a été inauguré en avril 2023.

Différentes collaborations ont été mises en place :

- Avec la Commune : réfection du bassin et de l'entrée de la mine
- Avec le PNG : projet Interreg accepté début 2024 pour la création d'un outil de visite virtuelle des galeries (Interreg Grande Région – projet de valorisation du patrimoine géologique, industriel et minier. Cofinancé par le CGT, ce projet s'élève à un montant de 1.210.000 euros auxquels s'ajoute un soutien provincial de 80 000 euros et sera mis en œuvre par le Parc Naturel de Gaume en tant que chef de file, avec 1,5 ETP)

Programme des travaux et/ou aménagements :

1. Restauration et valorisation de certains éléments patrimoniaux
 - La valorisation des éléments passera par des aménagements de qualité et adaptés au site, pour mettre en évidence le patrimoine (éclairage, panneaux, restauration, outils interactifs, ...).
2. Réflexion sur le développement récréatif et touristique du site (création d'espaces récréatifs et/ou d'une base de loisirs / d'un accrobranche).
3. Soutien au développement du musée minier
 - Recherche de subsides
 - Mise à disposition d'étudiants pour des permanences en partenariat avec la Commune d'Aubange
 - Actions de promotion sur la commune

Planification :

Le projet entraîne-t-il un phasage des demandes de Convention ? OUI NON

Démarches administratives à réaliser :

- Réalisation d'un inventaire des éléments patrimoniaux à restaurer et des besoins en collaboration avec le musée minier et le Parc naturel.
- Identification des sources de financement potentielles et prise de contact avec les services concernés
- Informer la population de la démarche en cours
- Réalisation des démarches de reconnaissance afin de pérenniser l'outil « Musée Minier »
- Recherche de moyens financiers et partenaires publics ou privés pour le développement d'un accrobranche / base de loisirs

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé :

- Reconnaissance du musée minier (subside pour fonctionnement)
- Promotion régulière du musée au niveau communal, régional et international
- Entretien régulier des sites miniers
- Veiller à la communication envers les touristes et la population, et plus précisément les écoles.
- Réalisation d'un rapport annuel explicitant notamment l'affectation et l'utilisation des subsides.
Ce rapport devra être validé par le Conseil communal.

8. Estimation globale du coût

L'estimation globale du coût va dépendre des actions mises en place ainsi que des partenariats. L'objectif est de développer ces partenariats pour une prise en charge minimale par la Commune. Un budget initial de 75.000 € HTVA permettrait de lancer le projet et de mener les études, notamment de faisabilité, pour la mise en œuvre du projet.

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
Etude de faisabilité pour restaurer certains éléments du patrimoine	10.500 €	Commune
Aménagement pour mettre en valeur le patrimoine (éclairage, panneaux, ...)	71.250 €	Eventuellement, recours à des subventions exceptionnelles (CGT, FTPLux, etc.)
Promotion et publicité	9.000 €	
Total (TTC)	90.750 €	

Projet rémunérateur : non (retombées indirectes)

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Mise en place d'actions de préservation des richesses naturelles caractéristiques des lieux industriels anciens	3	Panneaux didactiques Articles dans bulletin communal
Réalisation des travaux de valorisation des sites miniers	2	PV de réception des travaux Articles dans bulletin communal et sur les réseaux sociaux
Réaménagement du chemin de balade pour se rendre au musée.	1	PV de réception des travaux
Création d'un espace convivial	1	PV de réception des travaux Inauguration
Création d'un parcours accrobranches	1	Inauguration Communication grand public

Indicateur de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Fréquentation du musée minier	2.000 visiteurs/an	Rapport annuel du musée minier

10. Annexes

Sans objet.

Soutien à la promotion des circuits courts et des commerces de proximité	Fiche n° I-1.03
(a) Commune : Musson	Priorité : Lot 1
(b) Nom du village ou de l'entité : /	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) Descriptif : Soutien à la promotion des circuits court et des commerces de proximité	Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/>

SOUTIEN A LA PROMOTION DES CIRCUITS COURTS ET DES COMMERCES DE PROXIMITE

1. Description du projet

Le projet vise à apporter un soutien à la promotion des circuits courts et des commerces de proximité à travers trois grands axes :

- **Mise en place d'actions de communication pour faire connaitre les initiatives locales et les producteurs locaux.** Il s'agira de renforcer la signalétique locale et la communication grand public autour des produits locaux et des initiatives commerciales locales déjà existantes.
- **Création d'un marché local** afin d'encourager les productions alimentaires locales, d'animer le territoire et développer la cohésion sociale.
- **Développement des formules de distribution** afin de développer la vente et l'accès aux produits locaux sur le territoire communal (ex : constitution d'un GAC)

Ce projet doit permettre la pérennisation des acteurs existants, mais également l'installation et le développement de nouveaux producteurs locaux sur le territoire.

2. Justification du projet

Depuis de nombreuses années, les produits locaux et les circuits courts ont pris une part essentielle dans le développement d'une économie rurale de proximité et de qualité, plus respectueuse de l'environnement et solidaire. Plus récemment durant la crise sanitaire, beaucoup de consommateurs se sont tournés vers les produits locaux et les commerces de proximité, garants d'une meilleure qualité et traçabilité pour les produits et d'une minimisation des risques (liés aux trajets, files, ...).

Toutes les réunions citoyennes ont mis en avant l'importance d'encourager les productions locales afin de pallier les manques de visibilité et de promotion des productions locales, de favoriser le maintien des exploitations familiales et d'encourager les citoyens à aller vers les commerces de proximité plutôt que les grandes surfaces.

Sur le territoire, quelques producteurs locaux s'inscrivent déjà dans une démarche de circuits courts en proposant leurs produits en vente directe (Ferme du Buau, Lauradis, ...). Des évènements sont également organisés, mettant à l'honneur les savoir-faire, comme la Fête Gaumaise et le marché de l'artisanat et du terroir.

Cependant, la population estime que ceux-ci manquent grandement de visibilité et regrette qu'il n'y ait pas plus de volonté de la part des habitants de consommer des produits locaux. La disparition progressive des commerces et marchés sur le territoire, points importants de l'économie et de la vie

locale, tout comme les récentes crises économiques, accentue ce phénomène. Les habitants étant de plus en plus nombreux à se déplacer sur les communes voisines pour faire leurs courses.

Le projet de soutien à la promotion va donc permettre aux producteurs locaux de se faire connaître, d'avoir plus de visibilité et que leurs productions soient mises en avant. Sur le long terme, celui-ci doit également permettre l'installation durable et le développement de nouveaux producteurs locaux sur le territoire.

Ce projet va permettre à la Commune de tendre vers son objectif de promouvoir et pérenniser l'offre en produits locaux en créant des conditions favorables au développement des circuits courts, mais également, plus globalement, de contribuer à l'amélioration de la santé des habitants et à la réduction de leur impact écologique tout en recréant du lien social.

Effets directs et multiplicateurs

- Soutien à l'agriculture et à l'économie locale
- Amélioration de l'alimentation et de la santé
- Renforcement de la communication et du lien social
- Renforcement du tissu économique

Interaction avec d'autres fiches-projets du PCDR

- M-1.01 : Réhabilitation de l'ancienne école de Willancourt en maison rurale multiservices
- I-1.01 : Développement de la communication communale
- M-2.02 : Création d'une halle polyvalente à Musson
- I-2.01 : Développement de la vie associative et des festivités locales
- I-2.02 : Mise en place d'une démarche de commune en santé
- M-3.05 : Création d'un atelier rural

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels suivants :

Qualité de vie	2. Renforcer l'accès à des services diversifiés et innovants
	2.1. En développant une offre de services adaptés aux besoins des Mussonnais
Ressources locales	3. Ancrer le développement de la commune dans ses ressources territoriales
	3.2. En créant des conditions favorables au développement des circuits courts et d'une économie de proximité

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Programme stratégique transversal (2019-2024)** : Améliorer la communication avec les citoyens par le numérique et informer le grand public sur des sujets liés à la vie de la commune.
- **Parc naturel de Gaume** : développer les filières de diversification agricole

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

SOCIAL	Rencontres entre producteurs et clients
ENVIRONNEMENT	Préservation des ressources, limitation des déplacements
ÉCONOMIE	Développement de l'économie locale et des circuits courts

Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :



Objectif 2 – Faim « zéro » :
Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable – Mettre fin à toute malnutrition ; Assurer l'égalité d'accès aux terres et autres ressources productives, ainsi que la viabilité des systèmes de production alimentaire ; Mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes, qui contribuent à la préservation des écosystèmes et renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques.

5. Localisation et statut

Sans objet.

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune de Musson et producteurs locaux
- **Partenaires :** Parc Naturel de Gaume, Réseau solidairement, Musée Minier, SI, ADL Aubange
- **Autres intervenants financiers potentiels :** Appel à projets, Europe (LEADER), ...

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche :

Le projet a été largement plébiscité par les habitants tout au long de la consultation, ce qui lui a permis de recevoir de nombreux votes sur la plateforme. De plus, son intérêt s'est trouvé décuplé par la crise sanitaire qui a montré l'importance des produits locaux et des circuits courts. La CLDR a donc décidé de placer le projet en lot 1 étant donné l'importance pour les citoyens de soutenir la promotion des circuits courts et des commerces de proximité.

Ce projet favorisera la création de liens au sein de la population, notamment avec les producteurs et il permettra de donner une ampleur locale aux outils supra-communaux déjà en place.

État du dossier :

- Création de la coopérative fermière de la Gaume dans le cadre du projet Leader « Diversi'Gaume »

Programme des travaux et/ou aménagements :**Communication : faire connaître les initiatives locales et les producteurs locaux**

- Mise à jour du recensement des initiatives locales existantes ;
- Mise en place de panneaux le long des axes routiers ;
- Création d'une balade « parcours commerçants » ;
- Valorisation sur les supports de communication communaux (bulletin, Facebook, site internet...) ;
- Organisation de journées portes ouvertes et visites chez les producteurs locaux ;
- Valorisation des produits locaux dans les festivités et évènements locaux ;
- Evaluation régulière de l'impact des communications afin d'en améliorer l'efficacité.

Distribution : développer la vente et l'accès aux produits locaux sur le territoire communal

- Collaboration avec le Parc Naturel de Gaume
- Création d'un partenariat avec l'Agence de Développement Local (ADL) d'Aubange
- Création d'emplacements pour commerces mobiles de type « échoppes » le long de la N88
- Installation de distributeurs de produits locaux ou points de dépôts dans les villages

Marché local : encourager les productions alimentaires locales et développer la cohésion sociale.

- Celui-ci sera développé dans un premier temps via l'existant, et/ou en partenariat avec le Musée minier en vue d'aboutir sur le long terme à sa mise en place mensuellement dans la future halle couverte (voir fiche projet M2.02 lot 2). Une approche plus globale sera alors de mise (producteurs des communes voisines...).

Planification :

Le projet entraîne-t-il un phasage des demandes de Convention ? OUI NON

Démarches administratives à réaliser :

Obtention d'éventuelles autorisations pour l'organisation et la mise en œuvre des mesures concrètes

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé :

Les questions d'accompagnement sont essentielles pour la pérennisation du projet, notamment pour la mise en place du marché local qui doit être durable, permanent et professionnel.

8. Estimation globale du coût

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
Moyens humains (0,1 ETP)	6.250 €/an	Commune Appel à projets
Aménagements physiques (panneaux d'information, ...)	60.500 €	
Promotion et communication (pub Facebook, affiches ...)	6.050 €	
Total TTC – Hors moyens humains	66.550 €	

Projet rémunérateur : Non

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre de panneaux d'information installés	1 par magasin à la ferme et commerces de proximité	Communication communale
Création d'un marché local	1 initiative durable sur 10 ans	Bulletin et agenda communal
Journée porte ouverte/visite	1 par an par producteur	Communication communale

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre de nouveaux producteurs / magasins de produits locaux sur la commune	2 sur 10 ans	Inaugurations Communication sur la commune
Utilisation des produits locaux lors de festivités et d'évènements locaux	1 évènement sur 2	Parc Naturel de Gaume

10. Annexes

Sans objet.

Actions en faveur de l'environnement et de la biodiversité	Fiche n° I-1.04
(a) Commune : Musson	Priorité : Lot 1
(b) Nom du village ou de l'entité : /	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) Descriptif : Actions en faveur de l'environnement et de la biodiversité	Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/>

ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA BIODIVERSITE

1. Description du projet

Le projet consiste en la mise en place d'un ensemble coordonné d'actions en faveur de l'environnement, de la biodiversité mais également de la propreté et des déchets à trois niveaux :

- **Mise en place d'une stratégie biodiversité communale** : cela nécessitera un travail d'analyse du territoire avec l'outil « Naturascope » ainsi qu'une réflexion avec les citoyens et experts locaux
- **Actions de préservation de l'environnement et de développement de la biodiversité** : il s'agira de mettre en œuvre différentes actions concrètes sur le terrain.
- **Mise en place d'actions de sensibilisation** : actions de sensibilisation auprès de différents publics, notamment les propriétaires privés, les plus jeunes et le grand public.

2. Justification du projet

Le territoire communal présente un cadre naturel de grande qualité. Avec plus de 40% du territoire repris en zones Natura 2000, une réserve naturelle agréée, 3 réserves naturelles domaniales, 15 sites de grand intérêt biologique, 12 arbres et 4 haies remarquables, la Commune démontre que non seulement son patrimoine est riche mais également qu'elle a la volonté de le préserver..

Les habitants sont très sensibles à cette richesse naturelle locale mais souhaitent mieux la connaître et mieux la protéger.

La mise en place d'actions en faveur de l'environnement et de la biodiversité va permettre de sensibiliser à la richesse naturelle et de la préserver. La volonté est de lancer, au départ de la Commune, un cycle de préservation collectif et vertueux. La mise en œuvre régulière d'actions exemplaires et la mise en place de moments d'échange et d'apprentissage permettront à la Commune de créer une dynamique d'essaimage sur le territoire. Etant donné qu'il n'est plus possible d'établir un Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN), l'appel à projets annuel BiodiverCité se situera au cœur de cette dynamique.

Effets directs et multiplicateurs

- Lutte contre les inondations et prise en compte de l'évolution du climat
- Préservation de la biodiversité
- Transmission de certains savoirs
- Meilleure communication vers les citoyens
- Renforcement de la participation citoyenne

Interaction avec d'autres fiches-projets du PCDR

- I-1.05 : Développement des sentiers et chemins de promenades
- I-1.06 : Développement de la politique jeunesse
- M-2.03 : Création d'un espace de convivialité naturel au cœur du village de Willancourt
- M-3.10 : Développement de la trame verte et bleue
- M-3.04 : Création de parcours d'observation du paysage et de la vie sauvage
- I-2.05 : Développement de mesures et d'outils afin de préserver le cadre rural

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels suivants :

Ressources locales	3. Ancrer le développement de la commune dans ses ressources territoriales
	3.1. En mettant en œuvre des initiatives durables et créatives pour préserver et valoriser le cadre naturel, historique et le patrimoine minier local
Environnement	5. Préserver et améliorer le cadre de vie dans une démarche de transition
	5.1. En favorisant la biodiversité et en sensibilisant au respect de la nature

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Parc naturel de Gaume :** Valoriser l'identité territoriale et ses ressources naturelles et humaines et sensibiliser le public aux différentes richesses naturelles, culturelles, etc. de notre région.
- **Plan stratégique transversal (2019-2024) :** Encourager la participation citoyenne et adopter un comportement plus éthique et écologique.
- **Chemin transfrontalier des Mines de fer :** Mise en valeur des éléments patrimoniaux : paysages, patrimoine rural et la nature.
- **Contrat de rivière Semois-Chiers :** Regroupement des usagers de l'eau dans le but de maintenir ou de restaurer un bon état écologique de l'eau, par une gestion concertée, chacun dans le cadre de ses responsabilités et mettre en place des animations et des actions de sensibilisation.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

SOCIAL	Implication des citoyens
ENVIRONNEMENT	Préservation de l'environnement
ÉCONOMIE	Tourisme lié à la nature

Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :

	Objectif 11 – Villes et communautés durables : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.
---	---

	<p>Objectif 15 – Vie terrestre : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres – Veiller à exploiter les écosystèmes de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser les processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.</p>
--	--

5. Localisation et statut

Sans objet

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune de Musson, Groupe « Musson Nature »
- **Partenaires :** CLDR, DNF, Contrat Rivière, Parc Naturel de Gaume, Natagora, NatagriWal, ou autres associations environnementales
- **Autres intervenants financiers potentiels :** Subvention BiodiverCité, Espaces verts, Fonds pour la nature,

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche :

Le projet va permettre de continuer les actions que la CLDR avait déjà initiées lors du premier PCDR (création d'une charte environnementale). La décision de le placer en lot 1 était donc évidente et a en plus été renforcée par le besoin de créer au préalable un groupe de travail « Musson Nature » afin de réaliser un premier inventaire.

État du dossier :

- Une charte de l'environnement, étayée d'un guide de bonnes pratiques, a été réalisée et diffusée par la Commune et la CLDR dans le cadre du premier PCDR.
- La Commune réalise régulièrement des actions favorables à l'environnement et s'est intégrée dans la dynamique de l'appel BiodiverCité dès son lancement.

Programme des travaux et/ou aménagements :

- 1. Mise en place d'un système d'identification des richesses environnementales locales** : la première étape consiste à former un groupe de travail « Musson Nature », composé d'experts locaux et de citoyens, afin de répertorier les richesses environnementales sur la commune.
- 2. Mener des actions récurrentes en faveur de l'environnement** : Parallèlement aux actions de sensibilisation, il s'agira de mettre en œuvre différentes actions de protection dans le cadre de l'appel à projets annuel BiodiverCité. Chaque appel permet d'obtenir jusqu'à 12 000€ pour la mise en œuvre d'actions favorables au développement de la biodiversité. La mise en œuvre des actions est assurée par la Commune, qui peut également y associer des citoyens. Différentes idées ont d'ores et déjà été émises lors des séances de travail. Les aspects « lutte contre les inondations et prise en compte de l'évolution du climat » y sont vus comme transversaux :
 - Développement des haies, refuges de la faune sauvage et des pollinisateurs, qui en outre sont très utiles à la lutte contre l'érosion et les inondations ;
 - Préserver et renouveler les vergers : Conserver les vieux arbres et replanter des variétés anciennes ;
 - Préserver les cours d'eau et leurs berges, plantation le long des berges ;
 - Développer des actions mobilisatrices, à l'image de l'action de sauvetage de grenouilles à Willancourt ;
 - Lutte contre les invasives via la création d'un groupe de gestion en lien avec le Contrat de Rivière et/ou Natagora.
- 3. Mise en place d'actions de sensibilisation** : Dans un second temps, il s'agira de mener des actions de sensibilisation auprès de différents publics, notamment :
 - Des propriétaires privés afin de les informer et de les impliquer dans la reconstruction du maillage écologique ;
 - Du grand public par la création d'un feuillet-guide des richesses naturelles locales ;
 - Des plus jeunes en les impliquant dans des actions de sensibilisation, notamment par des stages et animations en partenariat avec des acteurs locaux ;

Planification :

Le projet entraîne-t-il un phasage des demandes de Convention ? OUI NON

Démarches administratives à réaliser :

Sans objet

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé :

Il faudra veiller à relancer et/ou respecter les actions déjà en place comme la convention « bords de Route » et l'appel à projet « BiodiverCité ».

8. Estimation globale du coût

Au niveau des moyens humains, l'agent communal en charge de la biodiversité sera mobilisé pour la rédaction de la candidature à différents appels à projets. Plus particulièrement, l'appel à projets BiodiverCité peut constituer une source de financement (jusqu'à 12.000 € par an), de même que les partenariats avec les associations environnementales.

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
Moyens humains	PM	Commune Appel à projets BiodiverCité
Réalisation des actions	12.000 € /an	
Total TTC – Hors moyens humains	12.000 € /an	

Projet rémunérateur : Non

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Application de l'analyse « naturoscope » pour le territoire communal	1	Rapport
Création d'un feuillet-guide des richesses naturelles locales	1	Impression et distribution du feuillet guide sur la commune
Action de sensibilisation	1/an	Communication communale
Action mises en place pour préserver la biodiversité	5 sur 10 ans	Communication communale

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Sensibilisation des citoyens aux enjeux environnementaux	15 participants/ action	Liste de présences/d'inscription
Eléments significatifs d'amélioration de la biodiversité : pour une espèce à préserver augmentation du nombre relevé lors du comptage	2	Naturoscope Rapport DNF Contrat rivière

10. Annexes

Sans objet.

Développement des sentiers et chemins de promenade	Fiche n° I-1.05
(a) Commune : Musson	
(b) Nom du village ou de l'entité : Toute la commune	
(c) Descriptif : Développement des sentiers et chemins de promenade	
	Priorité : Lot 1
	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
	Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/>

DEVELOPPEMENT DES SENTIERS ET CHEMINS DE PROMENADE

1. Description du projet

Le projet vise à développer les sentiers et chemins de promenades (pédestres, cyclos et équestres) sur l'ensemble du territoire, en se basant sur une vision claire du territoire, tant au niveau des chemins et sentiers existants et utilisés qu'au niveau des besoins pour la réhabilitation de sentiers devenus inaccessibles mais dont l'usage serait estimé pertinent.

Pour réaliser ce projet, il s'agira :

1. Dans un premier temps, d'actualiser **l'analyse des sentiers et chemins repris à l'atlas des chemins de la commune** : les sentiers existants et utilisés, ceux à récupérer (certains sentiers ayant été intégrés dans les parcelles agricoles). Cette réflexion sera la base de la future révision de l'atlas des chemins.
2. Dans un second temps, il s'agira **d'entretenir, améliorer et promouvoir l'existant** en :
 - Crément un système de veille et de parrainage pour le suivi de l'état des sentiers ;
 - Améliorant certains sentiers existants (revêtement, accès, signalisation, ...) tout en veillant à préserver l'aspect naturel notamment au niveau du revêtement ;
 - Veillant à assurer la propreté, l'entretien (fauchage et débroussaillage), la restauration après les travaux forestiers des sentiers ou encore la cohabitation au moment des chasses ;
 - Faisant la promotion des circuits existants (notamment ceux du Syndicat d'initiatives) ;
 - Installant des panneaux directionnels aux croisements des chemins (exemple : système d'indication des distances sur panneaux en bois comme en France).
 - Crément une carte globale des sentiers et promenades et en la rendant accessible gratuitement sur internet.
3. Enfin, le projet ambitionne de **développer le réseau** en créant de nouveaux sentiers thématiques et connexions utiles :
 - Procéder à des accords avec les agriculteurs lorsque la situation le nécessite
 - Créer de nouvelles connexions intercommunales (exemple : liaison avec Saint-Léger – Wachet) et identifier des boucles dans chaque village ;
 - Créer et promouvoir des circuits thématiques (exemple : nature, patrimoine, etc.) ;

2. Justification du projet

Lors de l'élaboration du PCDR, face aux enjeux de mobilité entre les villages, le développement et la promotion des sentiers et chemins de promenade ont été identifiés comme un élément essentiel au niveau communal.

Le diagnostic partagé a mis en évidence un potentiel de développement d'un réseau de sentiers et chemins important sur la commune. Néanmoins, la commune dispose d'un réseau de sentiers et chemins de promenade utilisés régulièrement par les habitants et les touristes. On peut citer par exemple, les promenades balisées et proposées par le syndicat d'initiatives de Musson, le projet Interreg « chemin de mémoire » et le parcours Lorraine Gaumaise. La voie lente Signeulx-Baranzy est également un parcours très fréquenté et de nouvelles voies lentes sont également en développement.

Cependant, lors des consultations villageoises, les habitants ont estimé que ce réseau pourrait être mieux valorisé, entretenu et agrandi. En effet, selon la population, le balisage est souvent insuffisant ou manque de clarté (pas de veille organisée par rapport aux chemins et aux balisages qui sont, pour la plupart, datés). Des liaisons entre certains villages et vers les communes voisines sont manquantes, le recouvrement du sol n'est pas toujours adapté dans les chemins forestiers (présence de trop grosses pierres) et les chemins communaux ne sont pas toujours dégagés. Ceux-ci ont d'ailleurs parfois été appropriés par les agriculteurs.

La création d'un groupe de travail autour de cette thématique constitue le moyen central pour ce développement, afin d'avancer dans le processus d'actualisation de l'atlas des voiries communales et la mise en place d'un nouvel atlas numérique tel que prévu par le décret relatif à la voirie communale du 6 février 2014.

Ce décret prévoit une actualisation avec la confirmation, la suppression, le déplacement ou la création de voiries communales en fonction des situations de fait et de la nécessité de renforcer le maillage des voiries communales pour rencontrer les besoins de mobilité douce actuels et futurs. Cette dynamique de révision de l'atlas sera une réelle opportunité pour réfléchir et obtenir un réseau complet et cohérent de chemins fonctionnels entre les villages, qui prendra en considération les nombreux acquis de la commune (chemins de liaisons réalisés ou en cours et sentiers de promenade réalisés par le SI).

Effets directs et multiplicateurs

- Développement de la participation citoyenne
- Développement de la mobilité active
- Mise en évidence des atouts touristiques
- Meilleure connaissance du territoire communal et de son patrimoine (culturel et/ou naturel)
- Amélioration de la convivialité dans les coeurs de village et de la cohésion entre les villages
- Amélioration de la santé
- Réduction des émissions de CO₂

Interaction avec d'autres fiches-projets du PCDR

- M-1.03 : Développement des voies lentes inter-villages et inter-communales
- I-1.02 : Valorisation du patrimoine industriel local et appui au développement du musée minier
- I-2.02 : Mise en place d'une démarche de commune en santé
- M-3.01 : Aménagement du coeur de village de Musson
- M-3.04 : Création de parcours d'observation du paysage et de la vie sauvage
- I-3.01 : Action commune pour le développement de l'attractivité et la promotion touristique du territoire

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels suivants :

Ressources locales	3. Ancrer le développement de la commune dans ses ressources territoriales
	3.2. En facilitant le développement d'un tourisme ancré dans le territoire
Environnement	4. Apporter des solutions soutenables de mobilité au niveau communal et régional
	4.1. En créant des solutions de mobilité favorisant les connexions inter-villages et l'intermodalité

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Plan communal de mobilité :** Valoriser les sentiers et développer des liaisons cyclables entre les villages.
- **Projet « mobilité douce » :** Créer une liaison cyclo-piétonne entre la gare de Halanzy et le centre de Musson pour renforcer la mobilité douce sur ces deux territoires.
- **Maison du tourisme de Gaume :** Valoriser le territoire de la Gaume pour en faire une destination touristique à part entière.
- **Parc naturel de Gaume :** Sensibiliser le public aux différentes richesses naturelles et culturelles de notre région et valoriser l'identité territoriale et ses ressources naturelles et humaines.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

SOCIAL	Rencontre et échange sur les chemins
ENVIRONNEMENT	Développement de la mobilité douce
ÉCONOMIE	Renforcement de l'attractivité touristique

Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :

	Objectif 11 – Villes et communautés durables : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.
--	---

5. Localisation et statut

Sans objet

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune de Musson
- **Partenaires :** CLDR, CCATM, ASBL Tousà pied, syndicat d'initiatives, Parc naturel de Gaume, Maison du Tourisme de Gaume, groupes cyclo et de marche
- **Sources de financement :** DR, PiMaCi, PiWaCy, CGT, ...

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche :

La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation prioritaire de 0 à 3 ans, puisque celui-ci s'inscrit dans la continuité du groupe sentiers mis en place dans le cadre de la première ODR. Il répond à la demande de développement de sentiers et chemins de promenade. Il vise le collectif et tout le territoire communal. Il est relativement précis et réalisable par la Commune et le futur groupe de travail.

État du dossier :

Un groupe de travail a été constitué dans le cadre du premier PCDR et a rassemblé différents acteurs concernés (marcheurs, cyclistes, cavaliers, syndicats d'initiatives). Il s'est soldé par un travail concret du SI Musson, avec la reconnaissance et le balisage de 5 circuits de promenades et la diffusion de cartes. Ce groupe n'est plus actif depuis 2018.

Programme des travaux et/ou aménagements :

1. **Mettre en place un groupe de réflexion et d'action** sur les chemins et sentiers ruraux.
 - Cette étape sera portée par la CLDR et la Commune : après un appel à candidatures, il faudra identifier les acteurs communaux et coordonner les réunions.
2. **Faire l'inventaire des sentiers et chemins** existants et utilisés, ainsi que des besoins de sentiers à créer ou ouvrir à nouveau (dans le cadre d'une révision de l'atlas des chemins) ou à récupérer (certains sentiers ayant été appropriés par les agriculteurs) en collaboration avec des experts locaux (PNdG, MT de Gaume, SI, ...) et thématiques (Tousà pieds, ...) ;
3. **Réaliser les améliorations nécessaires sur les chemins concernés** (revêtement, accès, signalisation, ...) notamment dans le cadre d'appels à projets spécifiques ;
4. **Parrainage des voies lentes** : créer un système de veille et de parrainage pour le suivi de l'état des sentiers afin d'aider l'Administration communale dans la surveillance et les petits entretiens quotidiens.
5. **Identifier de nouvelles connexions intercommunales utiles, boucles dans et entre les villages.**
6. **Entreprendre les démarches légales pour la réouverture des chemins privatisés.**
7. **Créer et promouvoir des circuits thématiques** (exemple : nature, patrimoine, etc.)
8. **Edition d'une carte à l'échelle communale**
 - À l'image de ce qui existe pour les chemins touristiques, établir une carte où apparaissent tous les chemins pédestres et cyclables accessibles au public, éventuellement imprimable, et mise à disposition gratuitement sur le site communal.
 - Mise en ligne de cette carte via un QR code notamment accessible depuis les sentiers et la création d'itinéraires sur des applications comme Komoot ou Visiotrail.

9. Réaliser des communications « grand public » régulières pour promouvoir les chemins et sentiers

Planification :

Le projet entraîne-t-il un phasage des demandes de Convention ? OUI NON

Démarches administratives à réaliser :

- Identifier les différents acteurs et réaliser l'appel à candidatures
- Coordonner le groupe de travail
- Informer la population des travaux
- Relayer l'actualisation de l'Atlas vers la Région wallonne
- Trouver les financements nécessaires pour l'aménagement, la réouverture et/ou la création de certains sentiers

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé :

- Pérenniser la coordination du Groupe de travail
- Parrainage des chemins et entretiens réguliers
- Veiller à la communication envers la population et plus précisément des promeneurs

8. Estimation globale du coût

Le projet ne nécessite pas de moyens humains particuliers, hormis pour la gestion du projet. Un budget annuel de 10.000 € HTVA permettra de financer les études et une partie du projet. La Commune sera attentive aux appels à projets spécifiques pour financer certains éléments comme la réouverture de certains sentiers.

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
Moyens humains	PM	Commune
Etudes et mise en œuvre du projet	10.000 € /an	
Total TTC – Hors moyens humains	10.000 € /an	Appel à projets spécifiques

Projet rémunérateur : Non

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Inventaire des sentiers et chemins existants et utilisé	1	Carte publiée
Inventaire des besoins identifiés	1	PV Groupe de travail

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre de sentiers réouverts	5	PV Groupe de travail / inauguration
Actions de promotion des circuits thématiques et des chemins existants	1 par an	Bulletin communal, Page Facebook, toutes-boîtes, publications, ...

10. Annexes

Sans objet.

Développement de la politique jeunesse	Fiche n° I-1.06
(a) Commune : Musson	
(b) Nom du village ou de l'entité : Musson	
(c) Descriptif : Développer des lieux et activités de rencontres pour les jeunes de 13 à 21 ans	
Priorité : Lot 1	
Version initiale	<input checked="" type="checkbox"/>
Version actualisée (/ /20)	<input type="checkbox"/>

DEVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE JEUNESSE

1. Description du projet

Le projet consiste à mettre en place une politique jeunesse communale axée sur la création d'activités, le développement de services et de lieux adaptés aux personnes âgées de 13 à 21 ans.

- Pour cela, le projet ambitionne la mise en place d'une structure, idéalement une Maison des jeunes, accompagnant ceux-ci dans une approche « projets ». Celle-ci sera mise en place dans un premier temps par un animateur communal au sein de la future maison rurale multiservices de Musson (Salle de l'Union), avant de devenir idéalement à terme une structure indépendante reconnue.
- En lien avec cet accompagnement, diverses activités (stages, tournois intervillages de sport, blindtest,...) seront organisées dans une optique « pour et par les jeunes » grâce à l'encadrement d'un animateur communal.
- La mise en place de cette politique jeunesse passe également par l'aménagement complémentaire de lieux de rencontre dans certains villages : locaux pour club des jeunes lorsque dynamique en cours, espaces récréatifs.
- Enfin, il s'agira de communiquer efficacement sur ces activités en développant une communication « plus jeune » (média et ton adaptés au public-cible), en collaboration avec des étudiants en communication de la commune.

2. Justification du projet

Si l'accueil des enfants de 4 à 12 ans est bien développé sur la commune, le diagnostic partagé a mis en évidence le manque de lieux de rencontre et d'activités pour les jeunes de 13 à 21 ans.

Les jeunes rencontrés lors de l'élaboration du PCDR ont systématiquement soulevé le besoin de pouvoir se rassembler, à l'échelle de leur village ainsi qu'à l'échelle de la commune, ainsi que le souhait de pouvoir ensemble développer des activités.

Les jeunes de la commune sont bien souvent dispersés sur d'autres communes pendant leurs études secondaires et supérieures. Les liens créés à l'école primaire se perdent souvent et certains jeunes se retrouvent isolés. Cet isolement étant d'autant plus renforcé par le manque de solutions de mobilité mises à leur disposition.

Au sein des villages, les plaines de jeux et terrains de sports sont trop peu nombreux ou inadaptés à leur âge. Au sein de l'espace public (places de village, fontaines, ...), ils sont souvent mal accueillis, car leurs rassemblements peuvent être tardifs et bruyants.

Deux clubs des jeunes existent dans la commune : à Mussy et Willancourt. Actuellement, le club des jeunes de Mussy a entrepris l'aménagement d'un local provisoire au sein du cercle paroissial du village. Les jeunes de Willancourt, se regroupent ponctuellement au sein du cercle paroissial « L'étoile ». Néanmoins, ces solutions restent provisoires et peu adaptées à leurs besoins en termes d'aménagements (assez vétustes et partagés) et/ou localisation (centre de village, pas d'extérieurs, ...). Aménager des espaces, extérieurs et/ou intérieurs, dédiés dans les villages est donc primordial pour leur permettre de se retrouver, près de chez eux, sans causer de nuisances à certains voisins.

Au niveau communal, l'offre de stages à destination des ados (13-15ans) se limite aux initiatives communales et rencontre peu de succès. La création d'une maison de jeunes permettrait aux jeunes de se retrouver entre eux, tous villages confondus, et d'organiser des activités (bar, soirées, activités, stage) avec l'encadrement d'éducateurs spécialisés.

Ce projet va permettre à la Commune de répondre aux enjeux de cohésion et de mobilité sur son territoire tout en favorisant l'inclusion et l'implication des jeunes.

Effets directs et multiplicateurs

- Maintien des jeunes sur le territoire communal
- Développement de nouvelles activités et initiatives citoyennes
- Amélioration du bien-être de la population
- Renforcement de la solidarité et de la mixité au sein de la population

Interaction avec d'autres fiches-projets du PCDR

- M-1.01 : Création d'un espace intergénérationnel, récréatif et sportif à Mussy-la-Ville
- M-1.02 : Réhabilitation de l'ancienne école de Willancourt en maison rurale multiservices
- I-1.01 : Développement de la communication communale
- M-2.03 : Création d'un espace de convivialité naturel au cœur du village de Willancourt
- M-2.05 : Aménagement d'un espace de convivialité au cœur de village de Baranzy
- I-2.01 : Développement de la vie associative et des festivités locales
- I-2.02 : Mise en place d'une démarche de commune en santé
- I-2.03 : Développement d'activité culturelles sur le territoire de la commune
- M-3.07 : Création d'un bâtiment multiservices à Mussy-la-Ville

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels suivants :

Qualité de vie	1. Stimuler le vivre ensemble et la cohésion intergénérationnelle
	1.1. En créant des animations et des lieux de rencontre conviviaux et inclusifs
	1.2. En soutenant et en fédérant la vie associative, culturelle et sportive locale
Environnement	2. Renforcer l'accès à des services diversifiés et innovants
	2.1. En développant une offre de services adaptés aux besoins des Mussonnais
Environnement	5. Préserver et améliorer le cadre de vie dans une démarche de transition
	5.3. En assurant le développement raisonnable et convivial des villages

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Parc naturel de Gaume :** Améliorer la cohésion sociale et la qualité de vie dans les villages.
- **Plan stratégique transversal (2019-2024) :** Développer les activités pour les jeunes et améliorer la convivialité et l'accueil sur la commune.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

SOCIAL	Lieux de rencontre et activités pour les jeunes
ENVIRONNEMENT	Espace de convivialité nature et réduction des déplacements en voiture
ÉCONOMIE	Redynamisation de village

Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :

	<p>Objectif 11 – Villes et communautés durables : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.</p>
---	--

5. Localisation et statut

Sans objet.

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune de Musson
- **Partenaires :** CDJ Mussy, Inforjeunes, Maison des jeunes d'Athus, inspection culture (FWB)
- **Autres intervenants financiers potentiels :** Fédération Wallonie Bruxelles, Province de Luxembourg, Infrasports

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche :

- Le projet a été désigné comme prioritaire par les membres de la CLDR suite aux fortes demandes des jeunes à trouver des lieux de rencontres sur le territoire.
- Le projet répond à la volonté des habitants de développer des activités pour les jeunes de 13 à 21 ans en s'inscrivant dans la continuité des actions jeunesse (6-12 ans) déjà mises en place par la commune.
- Notons que la priorité de la fiche est renforcée par le développement des projets de création d'une maison rurale multiservices à Musson (en cours de réalisation), de création d'un espace intergénérationnel, récréatif et sportif à Mussy-la-Ville (lot 1) et de réhabilitation de l'ancienne

école de Willancourt en maison rurale multiservices (lot 1). Si une place sera prise par les jeunes dans ces projets, seul le projet de maison rurale à Musson prévoit un local dédié.

État du dossier :

A Mussy-la-Ville, un club des jeunes vient de se reformer. Ils se réunissent régulièrement au sein du cercle paroissial et collaborent avec le comité villageois à l'organisation d'évènements dans le village (fête du cabus, ...).

Pour Musson, dans le cadre du projet de création d'une maison rurale multiservices à Musson (projet du premier PCDR) :

- Une rencontre a été organisée avec l'Inspection culture afin de connaître les démarches conseillées pour fédérer la jeunesse et éventuellement créer une maison de jeunes.
- La procédure d'engagement d'un éducateur de rue a été lancée.

Programme des travaux et/ou aménagements :

1. Rencontres entre les jeunes et l'éducateur communal afin de définir leurs besoins et envies
2. Rencontres entre l'éducateur communal et des structures « jeunesse » de la région (Inforjeunes, Maison des jeunes d'Athus, ...)
3. Mise en place d'une structure fédératrice accompagnant les jeunes dans une approche « projets » et d'un programme d'activités « jeunesse »
4. Création d'une stratégie de communication « jeunesse ».
5. Aménagement d'espaces fédérateurs « jeunesse » sur la commune

Parallèlement, création et aménagement de lieux de rencontre (intérieurs et extérieurs) pour les jeunes dans les villages, notamment grâce aux conventions de développement rural :

- M-1.01 : Réhabilitation de l'ancienne école de Willancourt en maison rurale multiservices
- M-1.02 : Création d'un espace intergénérationnel, récréatif et sportif à Mussy-la-Ville
- M-2.03 : Création d'un espace de convivialité naturel au cœur du village de Willancourt
- M-2.05 : Aménagement d'un espace de convivialité au cœur de village de Baranzy
- M-3.07 : Création d'un bâtiment multiservices à Mussy-la-Ville

Planification :

Le projet entraîne-t-il un phasage des demandes de Convention ? OUI NON

Démarches administratives à réaliser :

- Recruter l'éducateur communal
- Identifier les différents acteurs (groupements de jeunes et partenaires)
- Coordonner les rencontres
- Informer la population de la démarche en cours
- Réalisation des démarches de reconnaissance afin de pérenniser l'outil en tant que « Maison de Jeunes » reconnue par la FWB

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé :

Reconnaissance de la structure fédératrice accompagnant les jeunes dans une approche « projets » et d'un programme d'activités « jeunesse » (Maison de jeune)

Mise en place d'une charte pour l'usage des lieux mis à disposition des jeunes visant à les sensibiliser à la propreté de l'environnement, aux nuisances sonores et aux problèmes liés à l'usage du tabac, de l'alcool et des drogues.

8. Estimation globale du coût

Le projet nécessite des moyens humains par l'engagement d'un ETP pour l'éducateur de rue.

Des moyens financiers sont également nécessaires pour l'aménagement locaux. Un budget de 24.000 € HTVA peut être estimé.

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement
Moyen humain (1 ETP)	60.000 €/an	Commune
Aménagement d'un espace central fédérateur « jeunesse »	24.000 €	
Total (TTC) – Hors moyens humains	24.000 €	Subvention de la FWB

Projet rémunératrice : Non

9. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Organisation d'un tournoi inter village	1/an	Communication autour de l'évènement
Création d'un lieu de rencontre pour tous les jeunes de la commune	1	Evènement d'inauguration
Création de lieux de rencontre dans les villages	3	Evènement d'inauguration
Concrétisation d'une maison des jeunes	1	Statut asbl
Mise en place d'une communication ciblée	2 nouveaux médias ciblés utilisés	Plan de communication

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Proposer de nouveaux stages pour les adolescents	4/an	Bulletin communal
Participation aux tournois intervillages	50 participants	Liste d'inscriptions
Développement des activités pour les jeunes	4/an	Agenda communal

10. Annexes

Sans objet.

Lot 2 – Projets à réaliser dans les 4 à 6 ans

Projets matériels

- M-2.01 : Création d'un espace de convivialité dans la zone de loisirs du centre sportif
- M-2.02 : Création d'une halle polyvalente couverte sur le site de l'ancien hangar communal
- M-2.03 : Création d'un espace de convivialité naturel au cœur du village de Willancourt
- M-2.04 : Poursuite de l'aménagement du cœur de village de Mussy-la-Ville
- M-2.05 : Aménagement d'un espace de convivialité au cœur du village de Baranzy

Projets immatériels

- I-2.01 : Développement de la vie associative et des festivités locales
- I-2.02 : Mise en place d'une démarche de commune en santé
- I-2.03 : Développement d'activité culturelles sur le territoire de la commune
- I-2.04 : Opération de mise en valeur du patrimoine local
- I-2.05 : Développement de mesures et d'outils afin de préserver le cadre rural

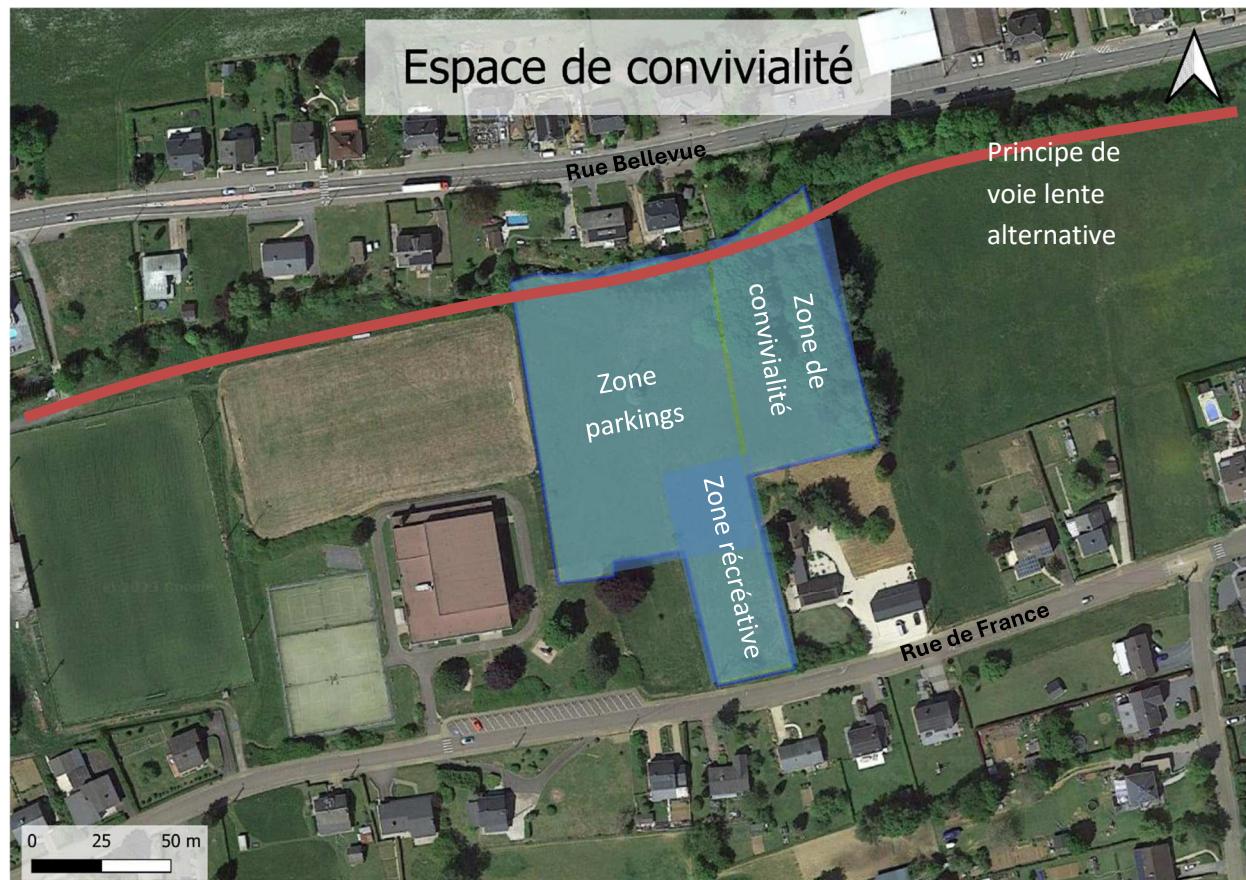
Création d'un espace de convivialité dans la zone de loisirs au Centre sportif	Fiche n° M-2.01
(a) Commune : Musson	Priorité : Lot 2
(b) Nom du village ou de l'entité : Musson	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) Descriptif : Création d'un espace de convivialité dans la zone de loisirs au centre sportif	Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/>

CREATION D'UN ESPACE DE CONVIVIALITE DANS LA ZONE DE LOISIRS AU CENTRE SPORTIF

1. Description du projet

Le projet consiste en la création d'un espace de convivialité dans la zone de loisirs à Musson au niveau du Centre sportif. Le projet s'intègre dans un projet communal global de développement du complexe sportif et comprend dans son ensemble :

- Crédit d'un espace pique-nique et barbecue arboré
- Aménagement d'un espace récréatif avec des jeux
- Aménagement d'un terrain multisports
- Crédit d'un parcours vita
- Crédit d'un Pump track
- Agrandissement du parking avec création d'un accès direct à la N88 (rue Bellevue)



L'espace sera accessible en mobilité douce grâce à la création d'une voie lente et s'accompagnera d'actions en faveur du développement de la biodiversité.

2. Justification du projet

Lors des différentes consultations, l'attachement des habitants à la qualité de leur cadre de vie, rural et villageois, a fortement été mis en avant. L'importance des liens entre les habitants dans un environnement villageois à taille humaine a également été soulignée.

Cependant, des craintes quant au devenir de cet esprit villageois ont été émises, notamment à Musson et Baranzy. En effet, face à la croissance démographique, la distinction physique entre Musson et Baranzy n'existe plus et l'accueil des nouveaux arrivants est rendu quelques-fois difficile, ce qui peut mener à un effet de « villages dortoirs ». De plus, les citoyens ont signalé un manque de lieu de détente et de convivialité.

Le projet va donc permettre de garantir cette convivialité et améliorer le cadre de vie des Mussonnais en lien avec le développement d'un projet de complexe sportif de grande envergure.

L'espace sera également profitable pour l'ensemble des habitants de la commune, des sportifs locaux et des touristes de passage, et sera conçu de manière à être complémentaire aux espaces de convivialité existants ou en développement au niveau communal.

Effets directs et multiplicateurs

- Renforcement des contacts entre villageois
- Attractivité accrue de la zone de loisirs
- Renforcement de la pratique sportive locale
- Développement de la mobilité douce
- Renforcement du maillage écologique
- Amélioration de l'offre touristique

Interaction avec d'autres fiches-projets du PCDR

- M-1.03 : Développer des voies lentes inter-villages et inter-communales
- I-1.04 : Actions en faveur de l'environnement et de la biodiversité
- I-1.06 : Développement de la politique jeunesse
- I-2.01 : Développement de la vie associative et des festivités locales
- I-2.02 : Mise en place d'une démarche de commune en santé
- I-2.03 : Développement d'activité culturelles sur le territoire de la commune
- I-3.01 : Action commune pour le développement de l'attractivité et la promotion touristique du territoire
- I-3.04 : Développement de mesures et d'outils afin de préserver le cadre rural
- M-3.09 : Aménagement de stations multimodales

En conclusion, le projet se justifie particulièrement par l'intérêt de sa localisation et la synthèse de sa programmation qui répond à différents besoins identifiés et complétée par de nombreuses sources de financement. Le caractère rural du projet est pleinement intégré puisque le projet s'inscrit sur une infrastructure sportive d'envergure existante qui sera prochainement reliée au réseau de voies lentes permettant de faire le lien entre le centre du village de Musson et le futur cœur de village de Baranzy.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels suivants :

Qualité de vie	1. Stimuler le vivre ensemble et la cohésion intergénérationnelle
	1.1. En créant des animations et des lieux de rencontre
	1.2. En soutenant et en fédérant la vie associative, culturelle et sportive locale
	2. Renforcer l'accès à des services diversifiés et innovants
Ressources locales	2.1. En développant une offre de services adaptés aux besoins des Mussonnais
	3. Ancrer le développement de la commune dans ses ressources territoriales
Environnement	4. Apporter des solutions soutenables de mobilité au niveau communal et régional
	4.1. En créant des solutions alternatives de mobilité favorisant les connexions inter villages et l'intermodalité
	5. Préserver et améliorer le cadre de vie dans une démarche de transition
	5.1. En favorisant la biodiversité et en sensibilisant au respect de la nature

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Parc naturel de Gaume** : Améliorer la cohésion sociale et la qualité de vie dans les villages.
- **Plan stratégique transversal** : Être une commune dynamique et accueillante.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

SOCIAL	Création d'un lieu de convivialité favorisant les rencontres et échanges
ENVIRONNEMENT	Mise en place d'action en faveur du développement de la biodiversité
ÉCONOMIE	Redynamisation du village de Baranzy

Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :

	Objectif 11 – Villes et communautés durables : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.
	Objectif 15 – Vie terrestre : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres – Veiller à exploiter les écosystèmes de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser les processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité. Garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides.

5. Localisation et statut

Localisation au sein de la commune

Adresse : Rue de France 31, 6750 Musson



Présentation du périmètre d'intervention

Cadastre : Domaine public



Statut de propriété

Publique

Cadre légal

Le bien est notamment repris :

- en zone de parc au plan de secteur
- en zone d'habitat à caractère rural

Le bien n'est pas repris comme site classé, ni repris à l'inventaire des terrains pollués

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet** : Commune de Musson
- **Partenaires** : CLDR, Centre sportif, Associations locales, Infrasports, SPW Mobilité, CGT
- **Source de financement** : DR, Infrasports

7. Programme de réalisation**Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche :**

- La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 4 à 6 ans lors de sa séance du 24 novembre 2022 car il combine trois besoins (sport, convivialité et mobilité) fortement plébiscités au cours de l'élaboration du PCDR. Le projet a été évoqué dès les informations/consultations de la population et sur la plateforme de consultation numérique.
- Le projet permet de développer un pôle sportif et récréatif central au bénéfice de l'ensemble de la commune, et plus particulièrement des villages de Musson et de Baranzy.
- Le projet est suffisamment clair et réalisable, cependant il nécessite encore des discussions au niveau de l'ouverture vers la N88 au niveau de la Région wallonne (demande du fonctionnaire à valider par le SPW mobilité).

État du dossier :

- La Commune a déjà acquis plusieurs terrains afin de développer une voie lente pour accéder à la zone de loisirs depuis le centre de Musson et relier la voie lente existante à Baranzy. Cette voie lente longera la Batte depuis la rue des Cités pour accéder au centre sportif.
- Un projet communal pour la réalisation d'un parking et d'une piste de pumptrack est actuellement en cours. L'urbanisme a revu le projet en demandant que l'accès au parking se fasse via la N88, par la construction d'un pont au-dessus de la Batte.

Programme des travaux et/ou aménagements :**En partenariat avec Infrasports**

- Création d'une zone récréative comprenant une piste de pumptrack
- Aménagement d'un parking
- Extension du centre sportif
- Création d'un parcours vita
- Création d'un terrain multisports

En partenariat avec le SPW mobilité

- Création d'un accès via la N88

En partenariat avec le Développement Rural

- Aménagement d'un espace de convivialité avec équipement pour pic-nic, barbecue

Planification :

Le projet entraîne-t-il un phasage des demandes de Convention ? OUI NON

Démarches administratives à réaliser :

- Contact et démarches administratives liés aux aménagements sportifs avec Infrasports
- Contact et démarches administratives liés aux aménagements de mobilité avec le SPW Mobilité
- Obtention d'une convention faisabilité
- Désignation d'un auteur de projet
- Consultation des habitants et des partenaires associés pour préciser l'avant-projet
- Constitution des dossiers en vues de subsides complémentaires (espaces verts, BiodiverCité, ...)

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé :

- Entretien du site régulier (poubelles, gestion des espaces verts, ...)
- Mise en place d'un règlement pour limiter les nuisances pour le voisinage et surveillance du site pour dissuader les actes de vandalismes.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)**Indicateur de réalisation :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Réalisation des différents espaces (espace pique-nique, espace récréatif, terrain multisports, parcours vita, Pump track)	Les travaux ont été réalisés	PV de réception des travaux, inauguration, communication

Indicateur de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Enquête de satisfaction à propos des aménagements	Au moins 50 % des personnes interrogées satisfaites	Enquête réalisée par l'administration communale dans le village

9. Annexes

Sans objet.

Création d'une halle polyvalente à Musson	Fiche n° M-2.02
(a) Commune : Musson	Priorité : Lot 2
(b) Nom du village ou de l'entité : Musson	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) Descriptif : Création d'une halle polyvalente couverte sur le site de l'ancien hangar communal	Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/>

CREATION D'UNE HALLE POLYVALENTE A MUSSON

1. Description du projet

Le projet consiste à créer une halle polyvalente et multifonctionnelle couverte au centre du Musson afin de redonner vie au cœur de village et d'y développer de nouvelles fonctions sociales et économiques.

L'idée sera d'avoir un espace polyvalent semi-ouvert, à l'aspect de préau avec au moins un côté ouvert, à géométrie variable, notamment au niveau du mobilier tels que les parois modulables, destiné à accueillir des activités diverses :

- Rassemblements divers (apéros du terroir, activités jeunesse, manifestations sportives et culturelles, festivités villageoises, brocantes, ...).
- Création d'un marché local et artisanal, avec productions locales, qui pourrait débuter par un format thématique par saison ou estival mensuel (de juin à septembre).
- Par sa modularité et la création d'un espace bar-cuisine basique et sobre, la halle doit permettre également le développement d'initiatives de « petite » restauration éphémère.

L'espace disposera d'un bloc sanitaire, d'une fontaine à eau, d'un point de recharge pour vélo électrique et d'un local fermé qui permettra d'aménager un point d'accueil touristique. Différents aménagements (panneau de basket, bancs, ...) viendront également compléter le site.

2. Justification du projet

Le projet ambitionne de redonner vie au centre de Musson en l'animant et en rénovant un chancré industriel important au sein d'un cœur de village plus agricole.

De par sa taille, le village de Musson centralise la majorité des services à la population (Maison communale, maison médicale, écoles, maison rurale multiservices, CPAS, EPN, poste, donnerie, commerces, ...) autour du ruisseau de la Batte, très apprécié des villageois et visiteurs. Cet espace accueille, notamment plusieurs fois par an, des évènements d'ampleur (brocante, feu d'artifice, allures libres, ...)

Le développement d'un projet de halle polyvalente modulable permettra non seulement le développement de nouveaux services et d'activités économiques, mais également de créer un véritable pôle central en matière de services, d'économie et de vie sociale en relation avec les structures existantes afin d'encourager la créativité, le dynamisme et la coopération sur le territoire communal.

Le projet répond donc parfaitement à plusieurs problématiques spécifiques identifiées dans le diagnostic partagé :

1. Des services à adapter et à pérenniser au regard des mutations socio-économiques
2. Le développement des circuits courts et la mise en valeur des ressources locales (agriculture, bois)
3. Le soutien et le développement de l'économie locale, concurrencée par les pôles voisins plus importants
4. Le développement de la convivialité

Au niveau économique, le projet de création d'un marché du terroir a été très largement plébiscité lors des réunions citoyennes. Pour que ce projet puisse se réaliser, la création d'un espace polyvalent, central, et (semi) ouvert afin d'accueillir à l'abri des intempéries le marché est un élément essentiel. Certains producteurs locaux sont intéressés à s'intégrer dans un marché local. En effet, certains vont déjà à Virton, Aubange ou encore Saint-Léger.

Au niveau de son aménagement, le projet permet également de créer un point d'appel dans le paysage invitant à la convivialité et à la visibilité d'un point d'infos touristiques, tout en améliorant la qualité des espaces verts en cœur de village.

Par ailleurs, la conception du projet sera guidée par des critères d'accessibilité à tous types de publics, de confort, de qualité des matériaux, de facilité d'entretien et d'économie d'énergie.

Effets directs et multiplicateurs

- Soutien à l'agriculture et à l'économie locale
- Amélioration de l'alimentation et de la santé
- Renforcement de la communication et du lien social
- Attractivité touristique accrue
- Développement de nouvelles activités et initiatives citoyennes
- Amélioration du bien-être de la population
- Renforcement de la solidarité et de la mixité au sein de la population

Interaction avec d'autres fiches-projets du PCDR

- I-1.03 : Soutien à la promotion des circuits courts et des commerces de proximité
- I-1.06 : Développer des lieux et activités de rencontres pour les jeunes
- I-2.01 : Développement de la vie associative et des festivités locales
- I-2.03 : Développement d'activités culturelles sur le territoire de la commune
- M-3.01 : Aménagement du cœur de village de Musson
- M-3.09 : Aménagement de stations multimodales
- I-3.01 : Action commune pour le développement de l'attractivité et la promotion touristique du territoire

Le caractère rural du projet lui est conféré par l'importance de ce type d'infrastructure et des besoins qu'elle tend à rencontrer dans une entité typiquement villageoise.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels suivants :

Qualité de vie	1. Stimuler le vivre ensemble et la cohésion intergénérationnelle
	1.1. En créant des animations et des lieux de rencontre
Ressources locales	2. Renforcer l'accès à des services diversifiés et innovants
	2.1. En développant une offre de services adaptés aux besoins des Mussonnais
Ressources locales	3. Ancrer le développement de la commune dans ses ressources territoriales
	3.1. En mettant en œuvre des initiatives durables et créatives pour préserver et valoriser le cadre naturel, historique et le patrimoine minier local

	3.2. En créant des conditions favorables au développement des circuits-courts et d'une économie de proximité
	3.3. En facilitant le développement d'un tourisme ancré dans le territoire
Environnement	5. Préserver et améliorer le cadre de vie dans une démarche de transition
	5.1. En favorisant la biodiversité et en sensibilisant au respect de la nature
	5.2. En multipliant les solutions énergétiques innovantes
	5.3. En assurant le développement raisonnable et convivial des villages

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Plan stratégique transversal** : Améliorer la convivialité et l'accueil sur la commune.
- **Parc naturel de Gaume** : Valoriser l'identité territoriale et ses ressources naturelles et humaines et améliorer la cohésion sociale et la qualité de vie dans les villages.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

SOCIAL	Rencontres et échanges entre les consommateurs mais aussi avec les producteurs
ENVIRONNEMENT	Verdurisation, amélioration du paysage intérieur du village
ÉCONOMIE	Redynamiser la commune via le marché

Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :

	Objectif 12 – Consommation et production responsables : Établir des modes de consommation et de production durables – Parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles ; Éviter toute sorte de gaspillage et de perte de produits alimentaires ; Réduire la production de déchets par la prévention, le recyclage et la réutilisation.
	Objectif 11 – Villes et communautés durables : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.

5. Localisation et statut

▪ Localisation au sein de la commune

Le projet est idéalement placé au centre du village de Musson en lien avec de nombreux services existants et projets en développement

Adresse : Place Abbé Goffinet n°7, Musson

- **Présentation du périmètre d'intervention**

Les propriétés communales identifiées comme localisations potentielles sont la place Abbé Goffinet et le site de l'ancien hangar communal en bordure de cette place.

- **Statut de propriété** : Propriété privée

- **Cadre légal**

En zone d'habitat en caractère rural

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet** : Commune

▪ **Partenaires** : artisans et producteurs locaux, acteurs économiques locaux, commissions citoyennes, SI de Musson, associations locales, écoles, ADL d'Aubange, la Région Wallonne, ...

- **Source de financement** : DR, SAR

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche :

- La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 4 à 6 ans lors de sa séance du 24 novembre 2022.
- Ce projet répond à plusieurs besoins et fonctions essentiels exprimés lors du diagnostic partagé, en lien avec de nombreuses fiches-projets du PCDR.
- Le projet permet de redonner vie au centre de Musson en l'animant et en rénovant un chancré industriel important tout en développant un pôle central au bénéfice du village et de la commune.
- La priorité de la fiche est renforcée par l'opportunité de démolition du bâtiment dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'aménagement de la phase 4 du cœur de village de Musson, dans le cadre de l'appel à projets « cœur de village ».
- Le projet a été évoqué au niveau des informations/consultations de la population et sur la plateforme de consultation numérique. Il est suffisamment clair et réalisable, cependant il nécessite une coordination préalable et la mise en œuvre parallèles à de nombreux projets repris en lot 1 et 2.

État du dossier :

Aménagement du cœur de village (rue de Gaume et espace convivial à proximité du hangar) en projet – via l'appel à projets cœur de village (2023) – comprenant la démolition du hangar.

Programme des travaux et/ou aménagements :

Construction d'une halle polyvalente (semi)ouverte, à géométrie variable, comprenant notamment :

- Des cloisons et mobiliers modulables (bancs, équipements sportifs)
- Un bloc sanitaire
- Un espace bar-cuisine
- Un point d'accueil touristique

- Une fontaine à eau
- Un point de recharge pour vélo électrique
- Des panneaux d'informations
- Des panneaux solaires
- Des plantations

Planification :

Le projet entraîne-t-il un phasage des demandes de Convention ? OUI NON

Démarches administratives à réaliser :

- Obtention d'une convention faisabilité
- Désignation d'un auteur de projet
- Consultation des habitants et des associations pour préciser l'avant-projet
- Permis d'urbanisme, CSC, dossier d'exécution
- Obtention d'une convention réalisation

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé :

- La conception et les travaux d'aménagement seront développés dans un objectif de durabilité et également de polyvalence.
- Gestion communale du bâtiment.
- Une attention particulière sera portée au suivi à long terme des activités développées en collaboration avec les services communaux concernés et en complémentarité avec la future maison rurale multiservices.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)**Indicateur de réalisation :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Création de la halle	Les travaux ont été réalisés	PV de réception des travaux, inauguration, communication

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Activités/événements organisés sur le lieu	1/mois	Commune de Musson
Variété des utilisateurs	10 différents /an	Administration communale (calendrier d'occupation)

9. Annexes

Sans objet.

Création d'un espace de convivialité naturel au cœur du village de Willancourt	Fiche n° M-2.03
(a) Commune : Musson	Priorité : Lot 2
(b) Nom du village ou de l'entité : Willancourt	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) Descriptif : Création d'un espace de convivialité naturel au cœur du village de Willancourt	Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/>

CREATION D'UN ESPACE DE CONVIVIALITE NATUREL AU COEUR DU VILLAGE DE WILLANCOURT

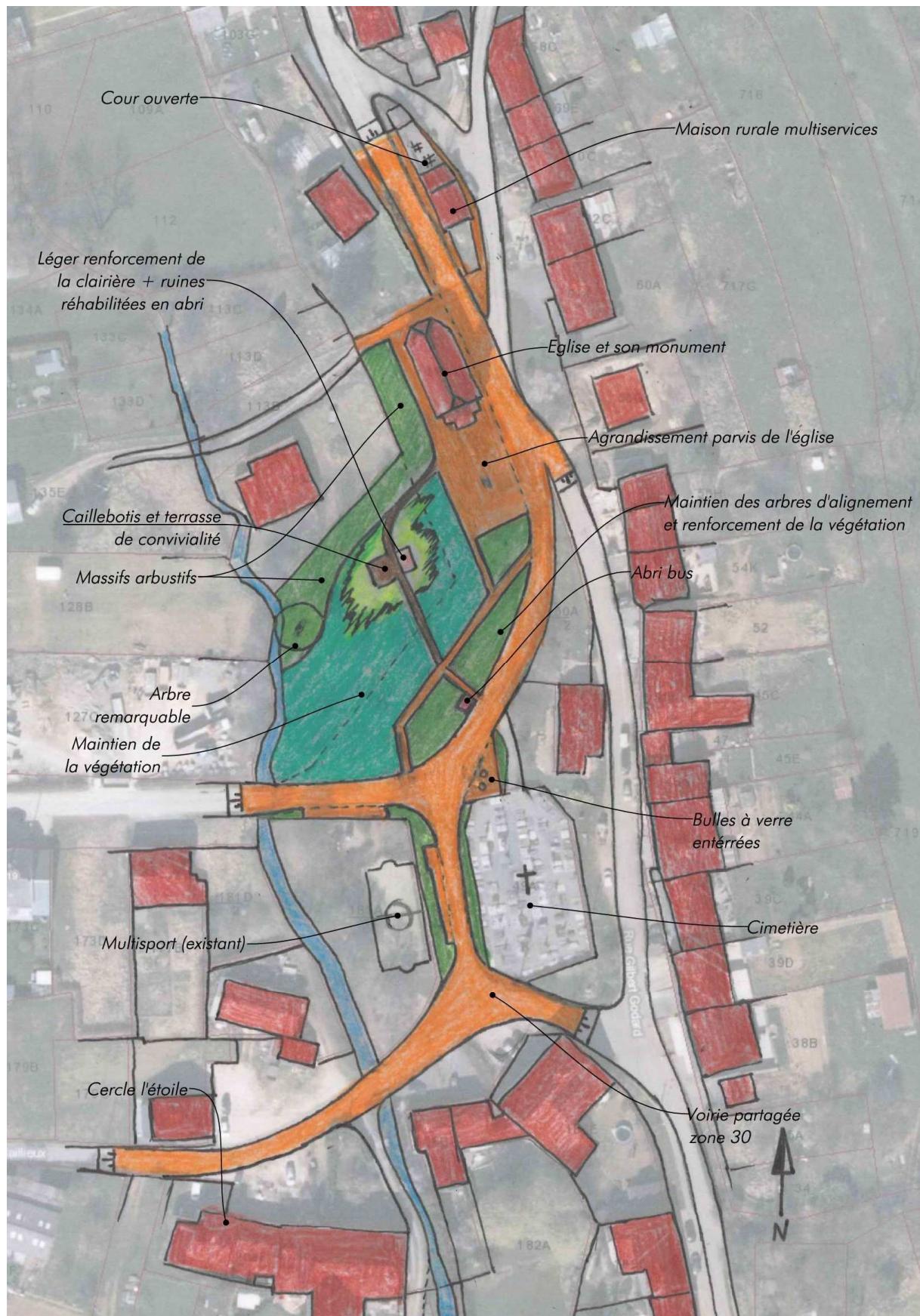
1. Description du projet

Le projet consiste en la création d'un espace de convivialité au centre du village de Willancourt, caractérisé par sa végétation (prairies humides et alignements d'arbres).

Cet aménagement vise à créer au sein d'une de ces parcelles caractéristique un lieu récréatif et favorable aux rencontres en extérieur. L'aménagement du milieu humide se fera dans le maintien et le respect de la biodiversité, notamment la végétation en place. La présence d'un arbre remarquable à l'ouest du site nous invite à laisser place à la nature au maximum en y minimisant les interventions pour le respect et maintien de l'aspect sauvage du site.

La traversée de ce milieu naturel sur caillebotis permettra le respect des sols tout en gardant les pieds au sec. Un renforcement léger de la clairière permettra la création d'un espace de convivialité au centre de ce milieu naturel par la construction d'un abri (à l'endroit où se trouve actuellement d'un cabanon en ruine) et la création d'une petite plateforme munie de mobilier sobre (table de pique-nique, bancs, corbeilles). Des plantations en bord de parcelles voisines (au nord et à l'ouest) viendront délimiter l'espace.

Etant donné la proximité avec l'ancienne école (projet d'aménagement repris en lot 1), une liaison piétonne est envisagée pour relier la maison rurale multiservices, l'église et l'aire multisports existante. Idéalement, cette liaison sera développée via l'aménagement des voiries en espace partagé (englobant la voirie, la parvis de l'église et les surfaces de parking existantes).



2. Justification du projet

Lors des différentes consultations, l'attachement des habitants à la qualité de leur cadre de vie, rural et villageois, a été fortement mis en avant.

L'importance des liens entre les habitants dans un environnement villageois à taille humaine a également été soulignée. Cependant, des craintes quant au devenir de cet esprit villageois ont été émises dans certains villages de la commune, notamment à Willancourt.

De plus, un manque de sécurité a été constaté le long de la rivière.

Ce projet a pour but de garantir la convivialité et d'améliorer le cadre de vie des habitants de Willancourt ainsi que de répondre au besoin d'un espace sécurisé et qui permette un ombrage en été.

Il va permettre à la Commune de tendre vers son objectif de créer des animations et des lieux de rencontre conviviaux et sécurisés et de favoriser la biodiversité et sensibiliser au respect de la nature.

Effets multiplicateurs :

- Renforcement des contacts entre villageois
- Développement de la mobilité douce
- Amélioration de la sécurité routière
- Amélioration du cadre environnemental
- Renforcement du maillage écologique
- Amélioration de l'offre touristique
- Renforcement des liens physiques entre les différentes polarités
- Renforcement de l'attractivité du village
- Préservation et valorisation du patrimoine local

Interaction avec d'autres fiches-projets du PCDR

- M-1.01 Réhabilitation de l'ancienne école de Willancourt en maison rurale multiservices
- M-1.03 Développement des voies lentes inter-villages et inter-communales
- M-1.04 Aménagement des entrées de village
- I-1.04 Actions en faveur de l'environnement et de la biodiversité
- I-2.04 Opération de mise en valeur du patrimoine local
- M-3.10 Développement de la trame vert et bleue
- I-3.01 Action commune pour le développement de l'attractivité et la promotion touristique du territoire

En conclusion, le projet se justifie particulièrement par la synthèse de sa programmation qui répond à différents besoins identifiés et permet de créer une connexion structurelle et physique qualitative entre les différentes polarités du village (future maison rurale multiservices, église, espace naturel et cercle l'Etoile).

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

Qualité de vie	1. Stimuler le vivre ensemble et la cohésion intergénérationnelle
	1.1. En créant des animations et des lieux de rencontre
Environnement	5. Préserver et améliorer le cadre de vie dans une démarche de transition
	5.1. En favorisant la biodiversité et en sensibilisant au respect de la nature

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Parc naturel de Gaume** : Améliorer la cohésion sociale et la qualité de vie dans les villages.
- **Plan stratégique transversal** : Être une commune dynamique et accueillante.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

SOCIAL	Création d'un lieu de convivialité favorisant les rencontres et échanges
ENVIRONNEMENT	Amélioration du cadre de vie des habitants et renforcement du réseau écologique
ÉCONOMIE	Redynamisation du village de Willancourt

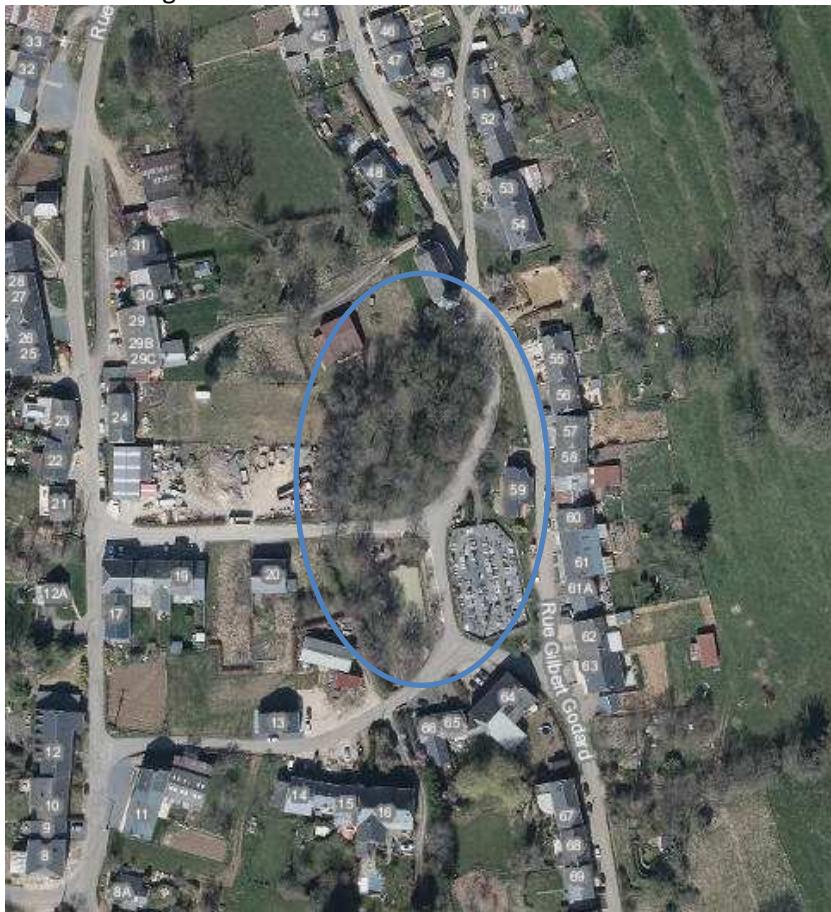
Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :

	Objectif 11 – Villes et communautés durables : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.
	Objectif 15 – Vie terrestre : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres – Veiller à exploiter les écosystèmes de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser les processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité. Garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides.

5. Localisation et statut

Localisation au sein de la commune :

Cœur de village de Willancourt



Présentation du périmètre d'intervention

Cadastre : Parcelles 120A et 121A et domaine public



Statut de propriété

Parcelles privées (120A et 121A) et domaine public

Cadre légal

Le bien est notamment repris en zone d'habitat à caractère rural au plan de secteur

Le bien n'est pas repris comme site classé, ni repris à l'inventaire des terrains pollués

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune de Musson
- **Partenaires :** CLDR et associations locales
- **Source de financement :** DR, Appels à projets (BiodiverCité, Vis mon village, ...)

7. Programme de réalisation**Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche :**

- La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 4 à 6 ans lors de sa séance du 24 novembre 2022 car il permet de structurer le cœur de village et de fixer un lien physique entre les différentes polarités. Le projet a été évoqué dès les informations/consultations de la population et sur la plateforme de consultation numérique.
- Toutefois, le projet de maison rurale multiservices a été jugé prioritaire au niveau du village et selon les besoins des habitants.
- Le projet est suffisamment clair et réalisable, cependant il nécessite encore des démarches pour l'acquisition des parcelles privées.

État du dossier :

- Bien que le projet soit placé en priorité 2, une esquisse d'aménagement a déjà été réalisée et présentée à la CLDR, visant à proposer un projet global à l'échelle du village.
- Des discussions ont été entamées avec le propriétaire des parcelles privées intégrées au projet.

Programme des travaux et/ou aménagements :

- Création d'une liaison piétonne via l'aménagement d'un espace partagé
- Création d'un espace de convivialité (verdurisé)
- Mise en valeur de la zone humide (caillebotis)
- Réaménagement des anciennes ruines
- Installation du mobilier
- Maintien de la végétation existante, plus particulièrement mise en place de mesures de protection de l'arbre remarquable

Planification :

Le projet entraîne-t-il un phasage des demandes de Convention ? OUI NON

Démarches administratives à réaliser :

- Négociation et acquisition des parcelles privées
- Obtention d'une convention faisabilité
- Désignation d'un auteur de projet
- Consultation des habitants et des partenaires associés pour préciser l'avant-projet
- Constitution des dossiers en vues de subsides complémentaires (BiodiverCité, ...)

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé :

- Entretien du site régulier (poubelles, gestion des espaces verts, ...)

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)**Indicateur de réalisation :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Réalisation des travaux	Les travaux ont été réalisés	PV de réception des travaux, inauguration, communication

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Enquête de satisfaction à propos des aménagements	Au moins 50 % des personnes interrogées satisfaites	Enquête réalisée par l'administration communale dans le village

9. Annexes

Sans objet.

Aménagement de la rue Late à Mussy-la-Ville	Fiche n° M-2.04
(a) Commune : Musson	Priorité : Lot 2
(b) Nom du village ou de l'entité : Mussy-la-Ville	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) Descriptif : Poursuite de l'aménagement du cœur de village de Mussy-la-Ville	Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/>

AMENAGEMENT DE LA RUE LATE A MUSSY-LA-VILLE

1. Description du projet

Le projet consiste à aménager la rue Late à Mussy-la-Ville, caractérisée sa valeur patrimoniale et historique.

L'aménagement de cette rue permettra d'améliorer la mobilité, la sécurité et l'entretien de celle-ci tout en respectant son identité (garder les pavés, mettre en valeur les usoirs, ...) très appréciée par les habitants. Le projet s'attachera également à conserver et améliorer la convivialité de la rue.

Pour ce faire différentes interventions sont prévues :

- L'aménagement de l'espace de façade à façade permettra de créer un espace partagé plus sécuritaire (*les exemples du village français de Piedmont et de la rue de la Roche à Virton sont pris en référence*).
- Une modification du schéma de circulation avec une mise en sens unique autour de l'église permettant de récupérer de l'espace public afin d'optimiser le stationnement ;
- Dans le sens de la montée, un trottoir sera créé sous forme de rampe en palier côté habitation, assurant une continuité entre la Place du village et l'église
- Côté parvis, le tracé de la voirie sera également légèrement revu, avec une giration permettant de limiter la vitesse, d'offrir un espace suffisant pour les manifestations religieuses et de revaloriser l'entrée principale de l'église.
- L'espace partie nord de l'église sera restructuré par des emmarchements suivant la pente et offrant un point de vue vers la place du village. Des arbres d'alignement agrémenteront cet espace lui redonnant un caractère de placette.
- La pose de panneaux didactiques avec des informations historiques (Etienne Lenoir, la place de l'Atre, ...)
- Au niveau des impétrants, le système d'égouttage et l'intégration harmonieuse des fils électriques seront étudiés.

Une réflexion plus détaillée sera menée au niveau du sens giratoire autour de l'église qui doit être assez large pour permettre le passage des bus et des engins agricoles (surtout du côté droit en descendant). Une alternative à examiner sera de supprimer le giratoire et d'élargir les voies de chaque côté de l'église, de prévoir des parkings côté droit en descente et une double voie côté gauche.

D'un point de vue patrimonial, ces propositions permettent de mettre en valeur le parvis de l'église côté sud ainsi que la placette côté nord (ancienne « place de l'âtre »).

2. Justification du projet

La préservation du patrimoine local et l'amélioration de la sécurité routière dans les villages ont été identifiées comme problématiques par les Mussonnais dans le cadre du diagnostic partagé, tant en termes de cadre de vie que d'aménagement du territoire, notamment à Mussy-la-Ville.

Cette rue historique est caractérisée par ses pavés, la présence de l'église en son centre et la présence d'usoirs de chaque côté. Elle est sujette à déterioration (*voir annexe 1*) et les pavés causent de certains désagréments aux riverains (projection de pierres).

Le village présente un potentiel constructible non négligeable et que cette rue permet de faire la jonction entre les différents pôles résidentiels du village.

L'aménagement sera conçu dans la continuité de celui de la place, aménagée dans le cadre du premier PCDR, notamment au niveau de la cohérence des matériaux et choix urbanistiques, tout en intégrant les besoins spécifiques des riverains. Il viendra dès lors renforcer ce premier aménagement existant.

Effets directs et multiplicateurs

- Renforcement des contacts entre villageois
- Amélioration de la mobilité dans le village
- Amélioration de la sécurité routière
- Préservation et valorisation du patrimoine local
- Attractivité renforcée du village

Interaction avec d'autres fiches-projets du PCDR

- M-1.04 : Aménagement des entrées de village
- I-2.04 : Opération de mise en valeur du patrimoine local
- I-3.01 : Action commune pour le développement de l'attractivité et la promotion touristique du territoire
- I-2.05 : Développement de mesures et d'outils afin de préserver le cadre rural

En conclusion, le projet permettra de préserver une rue historique importante et de créer un cœur de village plus convivial, sécurisé et accessible à l'ensemble de la population tout en proposant des réponses d'aménagement de sécurité routière dans le cœur du village de Mussy-la-Ville. Il se justifie également par la centralité du site et l'importance du village de Mussy-la-Ville à l'échelle de la commune.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels suivants :

Qualité de vie	1. Stimuler le vivre ensemble et la cohésion intergénérationnelle
	1.1. En créant des animations et des lieux de rencontre
Ressources locales	3. Ancrer le développement de la commune dans ses ressources territoriales
	3.1. En mettant en œuvre des initiatives durables et créatives pour préserver et valoriser le cadre naturel, historique et le patrimoine minier local
	3.3. En facilitant le développement d'un tourisme ancré dans le territoire
Environnement	4. Apporter des solutions soutenables de mobilité au niveau communal et régional
	4.2. En améliorant la sécurité routière sur le territoire
	5. Préserver et améliorer le cadre de vie dans une démarche de transition
	5.3. En assurant le développement raisonnable et convivial des villages

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Parc naturel de Gaume** : Améliorer la cohésion sociale et la qualité de vie dans les villages.
- **Plan Communal de Mobilité** : Rénover les espaces publics pour améliorer le cadre de vie et promouvoir les modes actifs.
- **Plan stratégique transversal** : Améliorer la convivialité et l'accueil sur la commune.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

SOCIAL	Favoriser les rencontres
ENVIRONNEMENT	Améliorer la qualité de vie des citoyens
ÉCONOMIE	Le projet n'a pas d'impact sur l'économie

Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :

 Objectif 11 – Villes et communautés durables :	Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et naturel ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.
--	---

5. Localisation et statut

- **Localisation au sein de la commune** : Le cœur du projet est idéalement placé au centre du village de Mussy-la-Ville, à proximité de l'église.
- **Présentation du périmètre d'intervention**
Adresse : Rue Late, Mussy-la-Ville
- **Statut de propriété** : Voirie communale.
- **Cadre légal** : zone d'habitat à caractère rural du plan de secteur
- 5 bâtiments sont repris à l'inventaire du Patrimoine Immobilier Culturel

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune de Musson
- **Partenaires :** ATEPA, SI de Mussy-la-Ville, CCTAM, CLDR
- **Sources de financement :** DR

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche :

- Le projet répond à plusieurs besoins et fonctions essentiels exprimés lors du diagnostic partagé.
- Le projet a déjà fait l'objet d'une réflexion dans le cadre du Plan Communal de Mobilité.
- L'état de la rue se détériore, et étant donné sa valeur patrimoniale importante, la CLDR a confirmé l'importance de ce projet et a décidé de l'inscrire dans une programmation de 4 à 6 ans.

Etat du dossier :

- Esquisse réalisée dans le cadre du PCM
- Analyse de terrain réalisée avec les habitants et riverains dans le cadre d'un groupe de travail « projets » en mars 2023.

Programme des travaux et/ou aménagements :

1. Réalisation d'une étude en collaboration avec l'équipe ATEPA de la FRW afin de définir exactement les besoins et les aménagements à réaliser.
2. Elaboration et validation d'un nouveau schéma de circulation avec tests préalables :
 - Modification du schéma de circulation avec une mise en sens unique autour de l'église
 - Modification du tracé de la voirie côté parvis avec une giration
3. Elaboration d'un plan d'ensemble des aménagements de la rue comprenant :
 - Création d'un trottoir sous forme de rampe en palier côté habitation
 - Création de place de stationnement en épis
 - Restructuration de l'espace en partie nord de l'église avec des emmarchements suivant la pente et offrant un point de vue vers la place du village.
 - Plantation d'arbres d'alignement
 - Enfouissement des câbles électriques
 - Mise en conformité du réseau d'égouttage
 - Pose de panneaux didactiques en lien avec l'histoire du village

Planification :

Le projet entraîne-t-il un phasage des demandes de Convention ? OUI NON

Démarches administratives à réaliser :

- Convention et réalisation d'une étude préalable en collaboration avec l'ATEPA
- Obtention d'une convention faisabilité
- Désignation d'un auteur de projet
- Consultation des habitants pour préciser l'avant-projet

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé :

- La conception et les travaux d'aménagement seront développés dans un objectif de durabilité, de cohérence et également de polyvalence.
- Gestion communale de l'espace.
- Entretien régulier par la Commune et les utilisateurs.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur de réalisation :

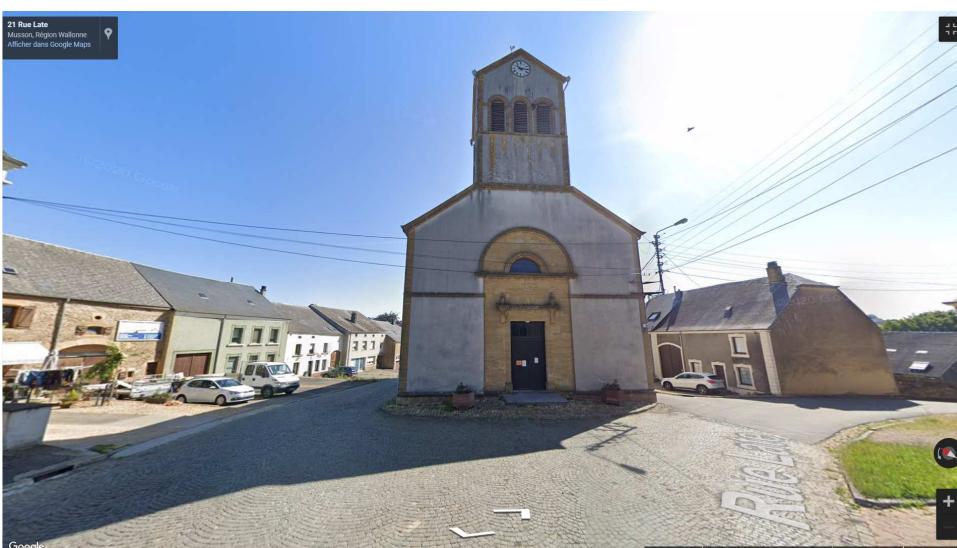
Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Réalisation des travaux	Les travaux ont été réalisés.	PV de réception des travaux, inauguration, communication

Indicateurs de résultat :

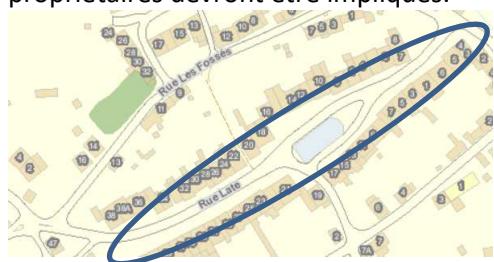
Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Enquête de satisfaction dans le village	Au moins 50 % des personnes interrogées satisfaites des aménagements	Enquête réalisée par l'administration communale

9. Annexes

Annexe 1 : Reportage photographique et état des lieux



Annexe 2 : Analyse des habitants

Thème	Question	Constats	Propositions
Généralités	Quelle image avez-vous de cet espace à l'heure actuelle ? Quelle est l'ambiance générale de l'espace-rue ?	<p>Une image très positive</p> <p>Notre rue est la « grand rue » du village, son cœur historique. D'ailleurs, « rue Late » vient de Latre=> Atrium=> l'âtre, le foyer => le cœur (source : livre toponymie Philippe Rolin)</p> <p>Tout le monde y passe</p> <p>L'ambiance générale de l'espace-rue :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Très majoritairement minérale -Fermée (espace ceinturé par les habitations) mais avec une certaine ouverture en son sein car les usoirs ne sont pas fermés par des haies ou barrières -L'allure est assez homogène, mais il y a beaucoup de différences dans les revêtements ainsi qu'au niveau des murets qui séparent certains usoirs qui s'échelonnent en escalier 	<p>Cette rue importante nécessite un aménagement.</p> <p>Le regard d'experts sera essentiel pour trouver les bonnes solutions, notamment pour la question de la différence de niveau des usoirs</p>
Localisation	Définir le périmètre du projet	<p>La rue Late est pavée dans son ensemble.</p> <p>A hauteur de l'église, la rue s'élargit nettement et se subdivise en deux branches qui la longent. L'espace est délimité par des maisons jointives.</p> <p>Le cœur historique est constitué d'un trapèze, au milieu duquel l'église se trouve (la première église était en plein centre, entourée d'un cimetière).</p> 	<p>Entièreté de la rue depuis la place jusqu'au dessus (tout l'ensemble pavé) + embranchement avec rue Etienne Lenoir.</p> <p>L'ensemble de la voirie ainsi que les usoirs doivent être pris en compte. Quelques usoirs au-dessus de la rue sont privés. Les propriétaires devront être impliqués.</p> 

Thème	Question	Constats	Propositions
Usages et fonctions	Y a-t-il des problèmes de mobilité (charroi, ...) ? La rue est-elle sécuritaire ? Qu'en est-il au sujet des usagers lents (piétons, cyclistes) ? Y a-t-il des cheminements piétons et vélo ? Sont-ils continus et en bon état ?	<p>Les pavés ont leurs inconvénients :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rue glissante en cas de verglas - Projections de pierres - Bruit <p>Comme partout, la vitesse est parfois excessive. Cela est souvent lié à certaines personnes que l'on connaît. Vu de la rue, le bruit des pavés semble donner une plus grande impression de vitesse. Vu depuis l'automobile, il tend à faire réduire la vitesse.</p> <p>La vitesse au croisement s'est réduite grâce à l'aménagement de la place. Par contre la visibilité est mauvaise et les voitures arrivent très vite depuis la droite.</p> <p>Piétons et cyclistes ne disposent pas de trottoirs et doivent utiliser la route car les usoirs sont occupés.</p> <p>Les cyclistes adorent la rue pavée (c'est comme une petite flandrienne).</p> <p>Le charroi agricole, de plus en plus gros, est à prendre en compte ; de même que les bus.</p>	<p>L'aménagement de l'espace de façade à façade permettra de créer un espace partagé plus sécuritaire. L'exemple du village français de Piedmont est pris en référence.</p> <p>La place des cycliste et piétons devra être intégrée de manière adaptée</p> <p>Le groupe valide la proposition de circulation en sens unique autour de l'église (long point) telle que proposée dans le PCM</p>  <p>Une attention particulière devra toutefois être apportée au passage à droite de l'église, où la rue est actuellement très étroite (l'usoir devra être aménagé en conséquence)</p> <p>En amont, il pourra être intéressant de placer l'une ou l'autre chicane.</p>

Thème	Question	Constats	Propositions
	Quels sont les besoins spécifiques des habitants de la rue (stationnement, accès, utilisation des usoirs...)?	<p>Le stationnement se fait sur les usoirs pour la plupart des gens.</p> <p>Les voitures prennent beaucoup de place dans le paysage. Certains se garent mal.</p> <p>Tout le monde n'est pas logé à la même enseigne. La taille et les caractéristiques des usoirs sont variables.</p> <p>Les usoirs étant en grande majorité propriété communale, les riverains ne les aménagent que très peu. Les bordures sont hautes, certains ont créé des rampes en béton.</p>	<p>Aménagement pratique</p> <p>Implication des riverains nécessaires tout au long du projet.</p>
	Y-a-t-il des fonctions particulières présentes (commerces, arrêt TEC, salle...) ou situées à proximité ?	<p>Présence de l'église : soucis de stationnement.</p> <p>Les gens doivent se garer sur la place mais cela peut sembler loin.</p> <p>Présence d'un arrêt TEC au bas de la rue.</p> <p>NB : il y a aussi un arrêt non loin du dessus de la rue.</p>	Des places de parking à proximité de l'église seraient bien utiles (en épi le long de l'église ?)
	Y-a-t-il des activités particulières (marché,...) ou festivités menées dans l'espace concerné ou à proximité et qu'il faut prendre en compte ?	Non, plus actuellement (autrefois, il y avait le défilé du cabu et de l'harmonie). Pas de brocante dans cette rue.	
	Y-a-t-il des autres usagers à prendre spécifiquement en compte (PMR, touristes...)	Accès à l'église difficile depuis la place pour les PMR et personnes âgées	Au minimum une possibilité de stationnement pour les PMR

Thème	Question	Constats	Propositions
Patrimoine existant	Y a-t-il des éléments d'intérêt architectural, patrimonial, artistiques à mettre en évidence ? Y-a-t-il une activité historique ou traditionnelle qu'il faudrait davantage mettre en valeur ?	<ul style="list-style-type: none"> -Présence d'éléments de petit patrimoine - Etienne Lenoir : sculpture et plaque commémorative - Eglise Saint-Pierre : église néo classique caractérisée par un clocher quadrangulaire en façade (édifice en pierre calcaire rebâti en 1834 après l'incendie du village en 1826). L'implantation de l'église est singulière et unique en Gaume. Cette église abritait derrière son autel un monolithe datant de l'époque romaine (base d'une colonne à Jupiter). Ce monolithe a été confié au musée gaumais. Il possède une cavité dans laquelle était inclus un coffret contenant les vestiges de l'ancienne église médiévale (confié pour sa part au musée archéologique d'Arlon). - Vestige de l'ancienne ceinture autour de l'église et le cimetière en trapèze (tous les murs exactement d'une largeur de 52cm), certains sont visibles au départ de la rue Etienne Lenoir. - Quelques maisons du 18ième siècle reprises à l'inventaire (voir annexe) -Dernière rue gaumaise pavée de la sorte 	<ul style="list-style-type: none"> -Récupération du monolithe auprès du musée gaumais et mise en valeur dans l'église - informations didactiques au sujet des éléments historiques (ex : un panneau intitulé « la place de l'âtre », avec une série d'infos) - Intégrer dans l'aménagement une mise en valeur visuelle de l'ancienne ceinture et de la « place de l'âtre », c'est-à-dire la placette à l'arrière de l'église -Encourager l'embellissement et les enduits sur façade
	Y a-t-il des éléments naturels (végétation, arbres, haies, ruisseaux...) à valoriser ?	<ul style="list-style-type: none"> -La placette à l'arrière de l'église est enherbée - certains usoirs enherbés 	<ul style="list-style-type: none"> -Conserver un maximum la végétation existante - Encourager les plantations (ex : intégration dans les séparations entre usoirs, quelques petits arbres en bordures de voiries)
Convivialité	La rue est-elle conviviale ? Comment les futurs aménagements peuvent-ils être favorables aux rencontres ?	Il y a une très bonne convivialité dans cette rue. Les espaces de rassemblement sont peu nombreux (devant l'église et placette à l'arrière de l'église)	L'aménagement des espaces de rassemblement doit être bien analysé. Le projet s'attachera à conserver et améliorer la convivialité de la rue.

Thème	Question	Constats	Propositions
Multifonctionnalité	La rue intègre-t-elle l'ensemble des usages en assurant un lien entre eux ? Y a-t-il des éléments qui semblent hors sujet ?		Le projet devra éviter les séparations trop brutales et les séparation inutile (ex : en apportant une uniformité dans les murets) Penser l'aménagement dans la continuité de l'aménagement de la place ?
Equipement & matériaux	Les revêtements de sol actuels sont-ils bien adaptés aux usages ? Quels types de matériaux faut-il favoriser pour le futur aménagement ?	-Oui, mais les pavés sont vieillissants, ils se fendent et ne semble plus tout à fait adaptés au gros charroi. - C'est un revêtement qui a toutefois fait ses preuves dans la durée (plus résistante que du macadam)	Conserver si possible les pavés dans l'aménagement Idéal = rénover la rue en remplaçant les pavés cassés). Le sous-bassement est à refaire (surtout visible à certains endroits le long de l'église)
	Le mobilier public existant est-il bien adapté ? Faut-il prévoir de nouveaux éléments ?	Peu de mobilier existant	Prévoir des bancs (ex : devant et derrière l'église)
	Quelle gestion des impétrants ? Quel éclairage existant et à prévoir ?	Fils sont actuellement gênants Egouts poseront quelques soucis : encore beaucoup d'endroits caractérisés par l'ancien système d'égouttage (dallots).	Enterrer les fils électriques (ou les placer en façade) Intégrer l'égouttage dès le départ dans le projet
	Comment garantir la propreté et l'entretien à long terme de l'espace ?	Le vent ramène des déchets depuis la place	Penser la propreté pour l'ensemble du cœur de village, place y comprise

Annexe 3 : Localisations des biens repris à l'inventaire du patrimoine immobilier culturel de l'AWAP

Plus d'information sur ce patrimoine immobilier peuvent être trouvée dans le livre « **Le Patrimoine monumental de la Belgique. Wallonie, volume 21 : Luxembourg - Arrondissement de Virton** ».

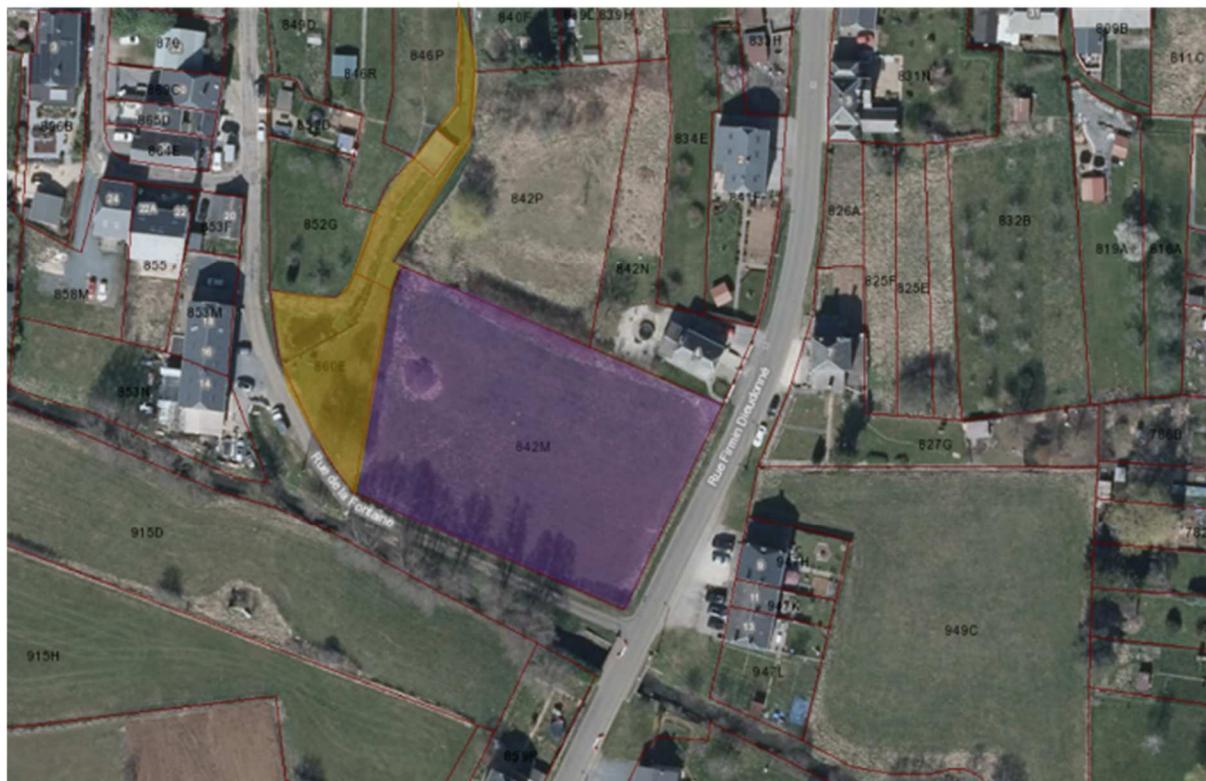
Aménagement d'un espace de convivialité au cœur du village de Baranzy	Fiche n° M-2.05
(a) Commune : Musson	Priorité : Lot 2
(b) Nom du village ou de l'entité : Baranzy	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) Descriptif : Aménagement d'un espace de convivialité au cœur de village de Baranzy	Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/>

AMENAGEMENT D'UN ESPACE DE CONVIVIALITE AU COEUR DU VILLAGE DE BARANZY

1. Description du projet

Le projet vise à aménager un espace de convivialité au cœur du village de Baranzy afin de permettre aux citoyens de bénéficier d'un lieu public fédérateur où ils pourront se rassembler. Ce lieu public accueillera toutes les générations avec des aménagements et un mobilier sobre et adapté et inclura des aménagements en faveur de l'environnement et la biodiversité.

Actuellement, le site pressenti, rue de la Fontaine, accueille un ancien lavoir, une mare et de petits modules de jeux sur une parcelle communale (**en jaune**). La volonté est d'acquérir et aménager le terrain adjacent de 30 ares (**en mauve**) en un vrai cœur de village afin de redonner une identité propre à Baranzy.



- une aire de convivialité avec un kiosque modulable, un barbecue, des tables et des bancs permettra aux habitants d'organiser de petits évènements en toute sécurité ;
2. **Services** : divers services tels un abri vélo avec borne de recharge électrique, un point d'eau, un espace sécurisé pour les chiens et des parkings en lien avec la voie lente seront installés ;
3. **Récréatif** : un espace récréatif avec des modules de jeux « ados friendly », des panneaux didactiques, une boîte à lire et un théâtre de verdure seront aménagés ;
4. **Environnement** :
- Le solde du site sera aménagé en espace vert à l'aide de plantations d'essences indigènes ;
 - L'ancien lavoir et la mare seront également restaurés et valorisés.

2. Justification du projet

Le cœur d'un village est un élément essentiel de la vie villageoise. Lorsqu'il est bien conçu, il améliore la qualité de vie des habitants, en offrant des milieux de vie agréables et en répondant à un grand nombre de leurs besoins. Il favorise un sentiment d'appartenance et un sentiment de sécurité. Le manque d'espaces extérieurs de rencontre a été clairement identifié dans le diagnostic partagé tant en termes de cadre de vie qu'en termes d'aménagement du territoire.

En effet, lors des consultations villageoises, les habitants de Baranzy ont regretté de ne pas disposer d'un vrai cœur de village où il est possible de se rassembler et d'organiser des événements et activités (fêtes des voisins...). Le besoin premier des habitants est ainsi de créer un réel « centre / place de village » pour se retrouver de façon sécurisée, les rues adjacentes étant fortement fréquentées.

Ce besoin s'explique notamment par le fait que le village est étendu en longueur et n'est pas clairement délimité. Ses habitants ne se connaissent pas suffisamment et les habitants le long de la nationale n'ont pas la possibilité d'organiser une fête des voisins comme cela se passe dans certaines rues de Baranzy.

C'est pourquoi les villageois ont pointé comme essentiel l'enjeu de convivialité afin de pallier la perte d'identité occasionnée par la disparition de distinctions physiques avec Musson et le sentiment de village dortoir. Autre enjeu majeur identifié : la jeunesse. L'espace se voudra au maximum « ados friendly » afin de favoriser la présence de toutes les générations.

L'espace sera également profitable pour l'ensemble des habitants de la commune et des touristes de passage, et sera conçu de manière à être complémentaire aux espaces de convivialité existants ou en développement au niveau communal.

Effets directs et multiplicateurs

- Renforcement des contacts entre villageois
- Amélioration de l'offre touristique liée au réseau de voies lentes en développement
- Développement de la mobilité douce
- Renforcement du maillage écologique
- Valorisation du patrimoine naturel et culturel local (lavoir, mare, ...)

Interaction avec d'autres fiches-projets du PCDR

- M-1.03 : Développement des voies lentes inter-villages et inter-communales
- I-1.04 : Actions en faveur de l'environnement et la biodiversité
- I-1.06 : Développement de la politique jeunesse
- I-2.01 : Développement de la vie associative et des festivités locales

- I-2.03 : Développement d'activités culturelles sur le territoire de la commune
- I-2.04 : Opération de mise en valeur du patrimoine local
- M-3.09 : Aménagement de stations multimodales
- I-3.01 : Action commune pour le développement de l'attractivité et la promotion touristique du territoire
- I-2.05 : Développement de mesures et d'outils afin de préserver le cadre rural

En conclusion, le projet se justifie particulièrement par l'intérêt de sa localisation et la synthèse de sa programmation qui répond à différents besoins identifiés. Le caractère rural du projet est pleinement intégré puisque le projet s'inscrit dans la continuité d'un espace patrimonial (lavoir) et naturel (mare) rural existant.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels suivants :

Qualité de vie	1. Stimuler le vivre ensemble et la cohésion intergénérationnelle
	1.1. En créant des animations et des lieux de rencontre
	1.2. En soutenant et en fédérant la vie associative, culturelle et sportive locale
	2. Renforcer l'accès à des services diversifiés et innovants
Ressources locales	2.1. En développant une offre de services adaptés aux besoins des Mussonnais
	3. Ancrer le développement de la commune dans ses ressources territoriales
	3.1. En mettant en œuvre des initiatives durables et créatives pour préserver et valoriser le cadre naturel, historique et le patrimoine minier local
Environnement	3.3. En facilitant le développement d'un tourisme ancré dans le territoire
	4. Apporter des solutions soutenables de mobilité au niveau communal et régional
	4.1. En créant des solutions alternatives de mobilité favorisant les connexions inter villages et l'intermodalité
	4.2. En améliorant la sécurité routière sur le territoire
	5. Préserver et améliorer le cadre de vie dans une démarche de transition
	5.1. En favorisant la biodiversité et en sensibilisant au respect de la nature
	5.3. En assurant le développement raisonnable et convivial des villages

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Parc naturel de Gaume** : Améliorer la cohésion sociale et la qualité de vie dans les villages.
- **Plan stratégique transversal** : Etre une commune dynamique et accueillante.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

SOCIAL	Création d'un lieu de convivialité favorisant les rencontres et échanges
ENVIRONNEMENT	Amélioration du cadre de vie des habitants
ÉCONOMIE	Redynamisation du village de Baranzy

Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :

 <p>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p>	<p>Objectif 11 – Villes et communautés durables : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.</p>
 <p>15 VIE TERRESTRE</p>	<p>Objectif 15 – Vie terrestre : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres – Veiller à exploiter les écosystèmes de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser les processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité. Garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides.</p>

5. Localisation et statut

Localisation au sein de la commune

La localisation préférentiellement retenue est celle du lavoir, situé au croisement de la rue de la fontaine et la rue Firmin Dieudonné, où une parcelle communale est déjà utilisée comme espace de convivialité, et auprès duquel une parcelle privée est identifiée (en bleu ci-dessous). La localisation et l'achat de parcelles privées devront encore être précisées.



Présentation du périmètre d'intervention

Parcelle cadastrale : 642M (30 ares)



Statut de propriété

Privé

Cadre légal

Le bien est repris en zone d'habitat à caractère rural.

Le bien n'est pas repris comme site classé, ni repris à l'inventaire des terrains pollués.

Une partie de la parcelle se situe en zone d'aléa d'inondation (zone de débordement du ruisseau en cas de crues importantes).

Dans l'incertitude vis-à-vis de la possibilité d'acquérir cette parcelle, d'autres pistes ont également été évoquées (rue Firmin Dieudonné et rue du Gué), mais il s'agit toujours de parcelles privées et l'emplacement semble moins adéquat.

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune de Musson
- **Partenaires :** Associations locales, CLDR, CCATM, SI de Musson, AWAP
- **Sources de financement :** DR, appels à projets (subvention BiodiverCité notamment)

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche :

- Projet répondant aux besoins de deux villages à la fois ; il est en lien avec de nombreuses fiches-projets du PCDR.
- Il s'agit d'un projet fortement plébiscité par les habitants de Baranzy. Lors de la rencontre du 24 novembre mars 2022, la CLDR a confirmé l'importance de ce projet en l'inscrivant dans une programmation de 4 à 6 ans, la localisation et l'achat d'une parcelle privée devant encore être précisés.

État du dossier :

- Dans le cadre de la subvention BiodiverCité de petits aménagements ont déjà été réalisés sur la parcelle communale sur laquelle se trouve le lavoir.
- Des réflexions existent au niveau urbanistique afin de développer un centre de village cohérent au sein de la zone.

Programme des travaux et/ou aménagements :**Achat du terrain privé par la Commune.****Aménagements****1. Convivialité :**

- Création d'une place de village ouverte
- Aménagement de la traversée de la rue Firmin Dieudonné pour sécuriser les usagers de la voie lente
 - Dispositif de ralentissement
 - Signalétique adéquate et marquage au sol
- Création d'une aire de convivialité
 - kiosque modulable
 - barbecue
 - tables et bancs

2. Services :

- Création de places de stationnement
- Installation d'un abri vélo avec bornes de recharge électrique
- Création d'un point d'eau (pour les cyclistes)
- Aménagement d'un espace canin
- Installation d'un panneau d'information et de poubelles de tri sélectif

3. Récréatif :

- Installation de modules de jeux « ados friendly »
- Mise en place d'un système de boîte à lire
- Création d'un théâtre de verdure

4. Environnement :

- Restauration et valorisation de la mare et du lavoir
- Installation de panneaux didactiques
- Plantations

Planification :

Le projet entraîne-t-il un phasage des demandes de Convention ? OUI NON

Démarches administratives à réaliser :

- Contact et démarches administratives liés à l'achat de la parcelle privée (comité d'acquisition, offre, notaire, ...)
- Désignation d'un auteur de projet
- Obtention d'une convention faisabilité & acquisition
- Consultation des habitants et des partenaires associés pour préciser l'avant-projet

- Constitution des dossiers en vue de subsides complémentaires (espaces verts, BiodiverCité, AWaP, ...)

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé :

- Créer un comité de quartier et encourager les fêtes.
- Veiller à ce que tous les habitants soient informés sur les différents évènements organisés grâce à un système d'affichage et un calendrier communal partagé.
- Entretien du site et gestion différenciée des espaces verts

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Réalisation des travaux	Les travaux ont été réalisés	PV de réception des travaux, inauguration, communication

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Enquête de satisfaction à propos des aménagements	Au moins 50 % des personnes interrogées satisfaites	Enquête réalisée par l'administration communale dans le village
Activités/évènements organisés dans le cœur de village	4/an	Calendrier communal

9. Annexes

Sans objet.

Développement de la vie associative et des festivités locales	Fiche n° I-2.01
(a) Commune : Musson	Priorité : Lot 2
(b) Nom du village ou de l'entité : /	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) Descriptif : Développement de la vie associative et des festivités locales	Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/>

DEVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DES FESTIVITES LOCALES

1. Description du projet

Pour favoriser l'implication des habitants et faciliter le travail des associations, différentes actions ont été définies :

- **Etablir un « réseau associatif local »,** un dispositif de partenariat permettant de développer des synergies pour améliorer les évènements existants et envisager la création de nouveaux évènements et de nouvelles activités fédératrices et locaux, par exemple des feux d'artifices, des brocantes, des apéros concerts, des jeux inter villages organisés par les jeunes, des tournois de pétanques, ...
- **Créer une journée des associations** afin de favoriser les liens et la collaboration entre associations et également pour les mettre en avant (à destination de l'ensemble des citoyens).
- **Développer une communication régulière sur les évènements locaux et autres activités associatives** en créant un agenda communal numérique et de nouveaux outils de communication comme une page Facebook « Que faire à Musson ? », une newsletter par mail, un feuillet agenda mensuel, des affiches, ... Il pourrait également être intéressant de réinstaller des panneaux d'affichage où ils font défaut.
- Dynamiser les associations et groupement via la mise en place d'un outil de communication numérique permettant de mobiliser de nouveaux bénévoles via des systèmes d'annonce pour les besoins associatifs et d'appels à bénévoles pour des activités fédératrices ou des initiatives d'entraide. Il faudra par ailleurs réussir à toucher les jeunes.
- **Soutenir la mise sur pied de nouvelles associations ou de nouveaux comités,** à Signeulx et Musson notamment.

2. Justification du projet

Ce projet a pour objectif de redynamiser la vie associative dans la commune afin de stimuler la cohésion sociale et intergénérationnelle, et de donner l'envie et la possibilité aux habitants de s'investir à nouveau dans la vie de leur village. Cette redynamisation se base, notamment, sur une volonté de délocalisation de certaines activités dans les villages et une implication importante des citoyens dans les associations locales.

La vie associative est basée sur des membres qui y consacrent leur temps pour défendre des causes et activités qui leur tiennent à cœur, dans différents secteurs d'activité (sport, culture, vie villageoise, ...). Faire partie d'une association est un moyen d'exprimer ses convictions et d'apporter sa pierre à l'édifice.

Lors des consultations citoyennes, les participants ont exprimé leur regret sur la perte de dynamisme associatif due à la difficulté à trouver des bénévoles pour la relève, et sur la diminution des festivités locales qui rassemblaient jadis les habitants (fêtes patronales). Cette difficulté à recruter de nouveaux membres dans les associations existantes vient du manque d'implication des habitants car ils ont de moins en moins de disponibilité. De plus, les activités proposées ne sont pas toujours en phase avec l'attente des gens ce qui crée chez eux un manque d'engouement lorsque des évènements sont organisés. Certaines associations sont également trop fermées et peu ouvertes aux changements.

Le manque de synergie entre les associations et la difficulté pour elles à organiser et communiquer autour des évènements qu'elles organisent ont également été évoqués. En effet, il y a un manque d'entraide et de collaboration entre les associations existantes. Elles souffrent également d'un manque de visibilité.

De plus, un essoufflement de la vie associative est constaté, avec une diminution du nombre d'associations et la disparition récente de plusieurs d'entre elles.

Il va donc falloir profiter de l'arrivée de nouveaux habitants pour récréer une dynamique villageoise ainsi que délocaliser les activités centralisées sur Musson afin de faire revivre les villages et éviter qu'ils deviennent des villages dortoirs.

Effets directs et multiplicateurs

- Création de nouvelles associations
- Maintien et développement des associations existantes
- Maintien de la cohésion sociale et de la vie dans les villages
- Amélioration du bien-être de la population
- Renforcement de la solidarité et de la mixité au sein de la population

Interaction avec d'autres fiches-projets du PCDR

- M-1.01 : Réhabilitation de l'ancienne école de Willancourt en maison rurale multiservices
- M-1.02 : Création d'un espace intergénérationnel, récréatif et sportif à Mussy-la-Ville
- I-1.01 : Développement de la communication communale
- I-1.06 : Développement de la politique jeunesse
- M-2.03 : création d'un espace de convivialité naturel au cœur du village de Willancourt
- M-2.05 : Aménagement d'un espace de convivialité au cœur de village de Baranzy
- I-2.02 : Mise en place d'une démarche de commune en santé
- I-2.03 : Développement d'activités culturelles sur le territoire de la commune
- M-3.07 : Création d'un bâtiment multiservices à Mussy-la-Ville

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels suivants :

Qualité de vie	1. Stimuler le vivre ensemble et la cohésion intergénérationnelle
	1.1. En créant des animations et des lieux de rencontre conviviaux et inclusifs
	1.2. En soutenant et en fédérant la vie associative, culturelle et sportive locale

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Syndicats d'initiatives de Musson et Mussy-la-Ville** : Organisation de manifestation
- **Parc naturel de Gaume** : Améliorer la cohésion sociale et la qualité de vie dans les villages
- **Plan stratégique transversal (2019-2024)** : Développer les activités culturelles, offrir une aide ponctuelle aux associations de la commune et améliorer la convivialité et l'accueil sur la commune

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

SOCIAL	Stimulation de la cohésion sociale et intergénérationnelle
ENVIRONNEMENT	Pas d'impact
ÉCONOMIE	Augmentation des activités et évènements sur la commune

Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :

 Objectif 11 – Villes et communautés durables :	Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.
---	--

5. Localisation et statut

Sans objet.

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet** : Commune de Musson, associations locales
- **Partenaires** : Associations locales, guichet de l'associatif (Le Parc Tiers Lieu)
- **Autres intervenants financiers potentiels** : Province de Luxembourg, appel à projets

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche :

- Lors de la priorisation des projets, la CLDR a placé le projet en lot 2 étant donné l'enjeu important de préserver le tissu associatif et les festivités sur la commune.

- Cette fiche est étroitement liée à la fiche en lot 1 concernant le développement de la communication communale.

État du dossier :

La Commune soutient déjà les associations via un soutien financier (subside annuel) et a mis sur pied un événement fédérateur pour l'organisation du marché de Noël.

Programme des travaux et/ou aménagements :

Dans un premier temps, il faudra mettre en place des outils administratifs tels que :

- Un agenda communal numérique
- Une plateforme citoyenneté
- Un réseau associatif local

Ensuite, une journée des associations pourra être organisées.

Planification :

Le projet entraîne-t-il un phasage des demandes de Convention ? OUI NON

Démarches administratives à réaliser :

- Informer la population
- Créer un comité pour l'organisation de la journée des associations

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé :

- Organisation de rencontres régulières entre les associations pour pouvoir coordonner les activités et éviter des conflits horaires.
- Communication ciblée et régulière sur les évènements.
- Mise à jour régulière du calendrier partagé et relance des associations à participer à la plateforme d'échange.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Créer une journée des associations	1/an	Communication autour de l'évènement
Etablir un « réseau associatif local »	1	PV de rencontre
Création d'un agenda communal numérique	1	Site internet communal
Mise en place d'une « plateforme citoyenneté »	1	Mise en ligne de la plateforme

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Taux d'encodage des événements et autres dans les calendriers	90%	Evaluation de l'outil à 5 ans
Création de nouveaux comités	3 en 10 ans	Registre communal des associations
Création de nouveaux évènements	3 en 10 ans	Registre des évènements communaux

9. Annexes

Sans objet.

Mise en place d'une démarche de commune en santé	Fiche n° I-2.02
(a) Commune : Musson	Priorité : Lot 2
(b) Nom du village ou de l'entité : Musson	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) Descriptif : Mise en place d'une démarche de commune en santé	Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/>

MISE EN PLACE D'UNE DÉMARCHE DE COMMUNE EN SANTÉ

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à développer une politique de « Commune en santé » (en référence à ce label suisse), en s'appuyant notamment sur les acteurs locaux.

Il s'agit également de valoriser un territoire « porteur de santé », en encourageant une alimentation saine, la pratique du sport, l'inclusion des publics fragilisés, et la préservation de l'environnement.

Une attention particulière sera portée au développement du futur cabinet médical (appelé « maison médicale »), notamment grâce à la mise en place de partenariat public/privé et à la création de logements pour assistants afin de pérenniser l'offre médicale sur le territoire communal.

2. Justification du projet

Fin 2023, la commune dispose de 3 médecins généralistes installés sur le territoire pour 4.675 habitants, ce qui est inférieur aux moyennes régionales et provinciales (environ 1 médecin pour 1.000 habitants). Certains habitants se tournent vers les médecins des communes voisines (Virton et Aubange). Les 3 médecins généralistes indépendants qui exercent sur la commune seront tous pensionnés d'ici 10 ans. L'offre médicale est donc en danger sur la commune.

Afin de palier cette pénurie, la Commune de Musson a entrepris de rassembler les professionnels de santé autour d'un projet de création d'un cabinet médical sur le site de l'ancien presbytère, qui permettra de développer un travail commun et surtout de faciliter l'accueil de stagiaires. L'ambition derrière cette démarche est que certains de ces stagiaires décident de s'installer sur le territoire, plutôt qu'ailleurs.

Une réflexion globale sur la politique de santé au niveau communal en y associant tous les acteurs locaux permettra d'établir un document stratégique. Celui-ci pourra donc profiter d'un contexte global favorable qui permettra à la Commune d'amplifier ses actions en matière de santé et de bien-être.

En effet, le concept de « santé » dépasse largement les infrastructures médicales ; il englobe également l'environnement et d'autres facteurs (alimentation, pollution, sport, assuétudes...). Cette démarche permettra de travailler sur divers éléments en lien avec la santé, dont voici plusieurs exemples :

- Des services à adapter et à pérenniser au regard des mutations socio-économiques ;
- L'intégration des besoins des habitants (petite enfance, adolescence, personnes âgées) ;
- Travail sur la prévention santé
- Le maintien d'une médecine de proximité sur le territoire ;

Effets directs et multiplicateurs

- Amélioration du bien-être de la population
- Amélioration de l'attractivité de la commune
- Amélioration de la santé des habitants
- Meilleur accès aux services de santé

Interaction avec d'autres fiches-projets du PCDR

- M-1.02 : Création d'un espace intergénérationnel, récréatif et sportif à Mussy-la-Ville
- M-1.03 : Développer des voies lentes inter-villages et inter-communales
- I-1.03 : Soutien à la promotion des circuits courts et des commerces de proximité
- I-1.04 : Actions en faveur de l'environnement et la biodiversité
- I-1.05 : Développement des sentiers et chemins de promenade
- M-2.01 : Création d'un espace de convivialité dans la zone de loisirs au centre sportif
- M-2.03 : Création d'un espace de convivialité naturel au cœur du village de Willancourt
- I-2.01 : Développement de la vie associative et des festivités locales
- M-3.03 : Création de logements intergénérationnels
- M-3.04 : Création de parcours d'observation du paysage et de la vie sauvage
- M-3.07 : Création d'un bâtiment multiservices à Mussy-la-Ville
- M-3.09 : Aménagement de stations multimodales
- I-3.04 : Développement d'initiatives citoyennes pour l'entraide et la solidarité
- I-3.03 : Création d'un centre d'accueil de jour pour les aînés

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels suivants :

Qualité de vie	1. Stimuler le vivre ensemble et la cohésion intergénérationnelle
	1.2. En soutenant et en fédérant la vie associative, culturelle et sportive locale
Ressources locales	2. Renforcer l'accès à des services diversifiés et innovants
	2.1. En développant une offre de services adaptés aux besoins des Mussonnais
Environnement	2.2. En proposant des lieux de vie et d'accueil favorables aux échanges
	3. Ancrer le développement de la commune dans ses ressources territoriales
	3.2. En créant des conditions favorables au développement des circuits-courts et d'une économie de proximité
	4. Apporter des solutions soutenables de mobilité au niveau communal et régional
	4.1. En créant des solutions alternatives de mobilité favorisant les connexions inter villages et l'intermodalité
	5. Préserver et améliorer le cadre de vie dans une démarche de transition
	5.1. En favorisant la biodiversité et en sensibilisant au respect de la nature

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- Parc naturel de Gaume : Améliorer la cohésion sociale et la qualité de vie dans les villages.
- Plan stratégique transversal : Garantir l'accès aux soins de santé.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

SOCIAL	Consultations médicales (échange avec le corps médical), politique de prévention santé
ENVIRONNEMENT	Réduction des influences physiques et chimiques nocives sur l'environnement
ÉCONOMIE	Augmentation/maintien de l'offre médicale

Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :

 Objectif 3 : Bonne santé et bien-être Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tout âge. Réduire le taux de mortalité prématurée, maternelle et infantile par la prévention et le traitement. Faire en sorte que chacun bénéficie d'une assurance-santé donnant accès à des services de santé essentiels, de qualité et d'un coût abordable. Réduire le nombre de décès dus à des substances chimiques dangereuses, des abus de substances psychoactives et d'accidents de la route.	Objectif 3 : Bonne santé et bien-être Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tout âge. Réduire le taux de mortalité prématurée, maternelle et infantile par la prévention et le traitement. Faire en sorte que chacun bénéficie d'une assurance-santé donnant accès à des services de santé essentiels, de qualité et d'un coût abordable. Réduire le nombre de décès dus à des substances chimiques dangereuses, des abus de substances psychoactives et d'accidents de la route.
---	--

5. Localisation et statut

Sur la commune de Musson.

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune de Musson
- **Partenaires :** Médecins généralistes et autres praticiens, Commissions citoyennes, associations communales et supracommunales (Eneo), clubs sportifs, ADEPS, Observatoire de la Santé, Centre Local de Promotion de la Santé (CLPS)
- **Source de financement :** Province, appels à projet, mutuelles

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche :

La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 4 à 6 ans dès le début de la réflexion car ce projet est particulièrement transversal. Il s'appuie sur la dynamique sportive existante et le futur projet de maison médicale pour développer une politique santé sportive et inclusive. Le projet est suffisamment clair et réalisable par les différentes commissions et la Commune, cependant il nécessite une coordination préalable et la mise en place du futur cabinet médical pour se développer. Il est complémentaire d'autres projets initiés au niveau sportif et scolaire.

État du dossier :

- L'offre en soins de santé présente sur le territoire communal est composée des services suivants : 3 médecins généralistes, 1 pharmacie, 2 diététiciens, 3 kinésithérapeutes, 2 ostéopathes, 1 pédicure médicale spécialisé, 2 pédicure médicale, 1 psychothérapeute, 1 podologue. A noter que le centre hospitalier le plus proche est situé en France à Mont-Saint-Martin, à 8,6 kilomètres de Musson. En Belgique, le centre hospitalier le plus proche se trouve à Arlon (19,4 km).
- Création d'un cabinet médical en cours (rénovation de l'ancien presbytère, rencontres avec les médecins et professionnels de santé, ...) en partenariat avec la Province de Luxembourg.
- Création d'une commission communale des sports de Musson.
- Obtention de 2 étoiles dans le cadre de l'opération "Label Adeps Communes Sportives".
- Développement d'activités régulières « je marche/ je cours/je roule pour ma forme » mises en place par le Centre sportif.
- Organisation de conférences sur la santé (maladie d'Alzheimer) avec le conseil communal consultatif des ainés.
- Mise en place de pédibus et lignes « vélo » dans le cadre de la semaine de la mobilité.
- Organisation de promenades intergénérationnelles sur les voies lentes existantes.
- Participation au Trophée des Communes Luxembourgeoises dans le cadre de l'évènement "Bouge Ton Sport"
- Défibrillateurs Automatiques Externes accessibles sur les bâtiments communaux.

Programme des travaux et/ou aménagements :**Aspect stratégique**

- Rédiger une stratégie communale globale en faveur de la santé. Il s'agit de lister et hiérarchiser toutes les actions existantes et souhaitées, soutenir leur réalisation, les valoriser et en informer l'ensemble de la population.

Aspects spécifiques à la santé et à l'attractivité territoriale

- Créer des logements pour assistant (logements passerelles) afin d'attirer de jeunes médecins sur la commune.
- Favoriser des partenariats publics-privés avec les institutions liées à la santé, notamment le cabinet médical, les associations communales et supra communales, certains événements...
- Augmenter les compétences favorables à la santé des familles, notamment en lien avec des étapes de vie particulière (petite enfance, grossesse, parentalité, retraite, etc.).

Aspects liés à l'alimentation et à l'environnement

- A l'école : augmenter les compétences des élèves ou des enseignants en matière de santé, développement de l'alimentation saine.
- Réduire les influences physiques et chimiques nocives sur l'environnement (pollution lumineuse, exposition aux ondes, aux pesticides, ...).

Aspect sportif et inclusif

- Développement de la pratique sportive : création de nouvelles salles et espaces sportifs, d'activités supplémentaires.

- Avoir une attention à l'accès aux loisirs pour les publics spécifiques : soutenir les clubs sportifs et les associations dans l'accueil et la prise en charge de jeunes en difficulté, la mise à disposition de chèques sports/culture à destination de publics fragilisés, devenir une commune « Wallonie amie des ainés »,...
- Créer des installations favorables à la santé sur le territoire communal, par exemple des pistes cyclables, et inclure les PMR dans tous les espaces communaux.

Planification :

Le projet entraîne-t-il un phasage des demandes de Convention ? OUI NON

Démarches administratives à réaliser :

- Établir le plan d'actions « Commune en santé » en partenariat avec la future maison médicale et les commissions citoyennes, le CLPS
- Informer la population de ce programme
- Recherche de financements
- Réalisation des différentes actions et projets

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé :

- Une attention particulière sera portée au suivi à long terme de la coordination au sein de la Commune et à la mise à jour du document stratégique « Commune en santé » (qui sera intégrée dans la Plan Stratégique Transversal).
- Mettre en place une pratique de groupe au sein du futur cabinet médical et créer des logements spécifiques pour attirer de nouveaux médecins sur la commune.
- Faire de la publicité pour promouvoir le sport.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)**Indicateur de réalisation :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Réalisation de campagnes de sensibilisation santé	2	Supports de communication
Réalisation et diffusion du programme santé stratégique	1	Programme accessible sur le site internet communal

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Accessibilité aux loisirs pour les publics spécifiques	70%	Inscription aux loisirs
Augmentation des inscriptions pour des pratiques sportives	+10%	Inscription à des clubs de sport
Nouveaux médecins sur la commune	2	Liste des indépendants présents sur la commune

9. Annexes

Sans objet.

Développement d'activités culturelles sur le territoire de la commune	Fiche n° I-2.03
(a) Commune : Musson	Priorité : Lot 2
(b) Nom du village ou de l'entité : Musson	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) Descriptif : Développement d'activités culturelles sur le territoire de la commune	Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/>

DEVELOPPEMENT D'ACTIVITES CULTURELLES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

1. Description du projet

Le projet vise à développer les activités culturelles sur le territoire de la commune et faire de la culture une ressource centrale contribuant à la qualité de vie et à l'attractivité du territoire de Musson. Il s'agira globalement de proposer des activités originales, à vivre en tant que public (diffusion culturelle) ou à pratiquer en tant qu'acteur artistique en devenir (expression et créativité).

- Au niveau communal, de **nouvelles activités, évènements et espaces culturels** seront proposées aux habitants ; il sera fait appel aux ressources existantes, notamment humaines, et aux talents locaux.
 - Création d'activités régulières : Ateliers créatifs, stages, spectacles, concerts, théâtre, cinéma citoyen, création musicale, cours de musique sur la commune.
 - Création d'un événement culturel fédérateur tel qu'une **action de mise en valeur des artistes locaux** (comme l'action Meix Art à Meix-devant-Virton ou l'initiative « Fauvillers a du talent »). Lancer un appel à la connaissance des artistes locaux (amateur ou pro) et les réunir dans une exposition.
 - Création **d'espace d'expression street art** (graffiti) dans les villages, à proximité des terrains multisports.
- Afin que chaque habitant puisse bénéficier d'un accès à la culture, l'organisation de **transports collectifs** vers les évènements culturels et excursions culturelles sera nécessaire et quand les activités le permettront, une délocalisation de certaines activités dans les villages sera mise en place.
- La culture passe également par la lecture. Afin de trouver une réponse locale et pérenne à ce besoin identifié, une **relance du point lecture** est prévue avec l'appui de nouvelles forces vives.
- Au niveau supracommunal, des liens seront tissés avec d'autres acteurs culturels existants pour privilégier l'ouverture à différentes cultures, la professionnalisation des activités proposées et l'élargissement de la programmation culturelle. Ainsi, un **partenariat sera établi avec des structures culturelles reconnues** (Académie, CEC, ...) pour favoriser la décentralisation d'activités sur la commune de Musson. Dans ce sens, un partenariat plus important via une **extension de territoire** de la Maison de la culture d'Arlon pourrait être sollicitée lors d'un prochain contrat-programme. La création d'une structure culturelle propre à la Commune de Musson sera également envisagée.

2. Justification du projet

Lors des consultations citoyennes, les participants ont exprimé leur regret face à l'offre restreinte au niveau de la culture. En effet, les acteurs culturels sont peu nombreux sur le territoire et les harmonies et autres groupements culturels tendent à disparaître. De plus, si les manifestations traditionnelles villageoises organisées par les associations locales animent le territoire, le petit nombre et la spécificité des activités culturelles ne répondent pas à la diversité des attentes de la population (notamment envers les enfants et les jeunes).

Malgré un partenariat existant avec l'Académie de musique d'Arlon, le manque de possibilités au niveau musical dans la commune a également été constaté. En effet, les cours de formation musicale sont peu connus (voire pas du tout). La création d'une structure culturelle reconnue et l'engagement d'un animateur culturel permettront de développer cette offre et de la faire connaître au plus grand nombre.

Parallèlement, le renforcement ou la création de collaborations avec les acteurs culturels reconnus des communes voisines ou de structures supracommunales (Maison de la Culture d'Arlon, Centre culturel d'Athus, CEC, bibliothèques de Saint-Léger ou d'Halanz) permettra une plus grande professionnalisation des activités proposées et l'élargissement de la programmation culturelle.

Au niveau de la lecture, un partenariat avec la bibliothèque provinciale a été conclu au sein des écoles, mais le service n'est pas disponible pour tous les habitants. La relance du point lecture permettra de pallier cette situation.

En plus de ce manque d'offre, de collaboration et de visibilité, le manque de locaux ou d'espaces adaptés aux pratiques culturelles est criant sur la commune. Le développement d'une offre de bâtiments avec une dimension rurale et/ou multiservices dans les villages de Willancourt et Mussy-la-Ville permettra de pallier ce manque d'infrastructure et permettra également de répondre à un enjeu de mobilité important dans ces villages, notamment pour les plus jeunes. La création d'espaces d'expression de street art dans les villages, à proximité des terrains multisports, offrira également l'opportunité aux graffeurs de pratiquer leur art en toute légalité.

Effets directs et multiplicateurs

- Amélioration de l'accessibilité à la culture
- Développement de nouvelles initiatives culturelles
- Amélioration du bien-être de la population
- Renforcement de la solidarité et de la mixité au sein de la population
- Attractivité de la commune renforcée par des activités de qualité

Interaction avec d'autres fiches-projets du PCDR

- M-1.01 : Réhabilitation de l'ancienne école de Willancourt en maison rurale multiservices
- M-1.02 : Création d'un espace intergénérationnel, récréatif et sportif à Mussy-la-Ville
- I-1.01 : Développement de la communication communale
- I-1.02 : Valorisation du patrimoine industriel local et appui au développement du musée minier
- I-1.06 : Développement de la politique jeunesse
- M-2.01 : Création d'un espace de convivialité dans la zone de loisirs au centre sportif
- I-2.01 : Développement de la vie associative et des festivités locales
- I-2.04 : Opération de mise en valeur du patrimoine local

- M-3.07 : Création d'un bâtiment multiservices à Mussy-la-Ville
- I-3.01 : Action commune pour le développement de l'attractivité et la promotion touristique du territoire

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels suivants :

Qualité de vie	1. Stimuler le vivre ensemble et la cohésion intergénérationnelle
	1.1 En créant des animations et des lieux de rencontre
Ressources locales	1.2. En soutenant et en fédérant la vie associative, culturelle et sportive locale
	2. Renforcer l'accès à des services diversifiés et innovants
Environnement	2.1. En développant une offre de services adaptés aux besoins des Mussonnais
	2.2. En proposant des lieux de vie et d'accueil favorables aux échanges
3. Ancrer le développement de la commune dans ses ressources territoriales	3.1 – En mettant en œuvre des initiatives durables et créatives pour préserver et valoriser le cadre naturel, historique et le patrimoine minier local
	3.3 – En facilitant le développement d'un tourisme ancré dans le territoire
4. Apporter des solutions soutenables de mobilité au niveau communal et régional	4.1. En créant des solutions alternatives de mobilité favorisant les connexions inter villages et l'intermodalité

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- 1. Plan stratégique transversal :** Développer les activités culturelles.
- 2. Parc naturel de Gaume :** Améliorer la cohésion sociale et la qualité de vie dans les villages.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

SOCIAL	Rencontres, échanges et rassemblement. Epanouissement personnel
ENVIRONNEMENT	Ce projet n'a pas d'impact sur l'environnement
ÉCONOMIE	Développement de la culture

Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :

	Objectif 11 – Villes et communautés durables : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.
---	--

5. Localisation et statut

Sur la commune de Musson.

Cadre légal

5 Décrets territoriaux régissent la culture en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) : Lecture publique, Centres culturels, Centres de jeunes, Centres d'expression et de créativité et Education permanente.

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune de Musson (échevin en charge de la culture et service communication et animation culturelle),
- **Partenaires :** Maison de la culture d'Arlon, Bibliothèque provinciale, Académie de musique d'Arlon, associations locales, CLDR, EPN
- **Autres intervenants financiers potentiels :** Province, FWB

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche :

- La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 4 à 6 ans car il s'adresse à un large public et vise le collectif. Il favorisera la création de liens au sein de la population et comblera les manques relevés au niveau culturel.
- Il s'appuie sur la dynamique associative et culturelle existante et le futur projet de maison rurale multiservices à Musson pour développer une politique culturelle plus complète et professionnelle.
- Le projet est suffisamment précis, cependant il nécessite une coordination préalable et la mise en place de projets du PCDR repris en lot 1 et de partenariats complémentaires pour se développer.

État du dossier :

- Une maison rurale multiservices est en cours de création à Musson (Salle de l'Union).
- Des premiers contacts et partenariats sont en cours avec des opérateurs supra communaux (Maison de la Culture d'Arlon, Bibliothèque provinciale, Académie de musique d'Arlon)

Programme des travaux et/ou aménagements :

- Création d'un partenariat avec des structures culturelles reconnues
- Création de nouvelles activités, évènements et d'espaces culturels
- Relance du point lecture
- Création d'une structure culturelle reconnue avec engagement d'un animateur
- Organisation de transports collectifs lors des évènements

Planification :

Le projet entraîne-t-il un phasage des demandes de Convention ? OUI NON

Démarches administratives à réaliser :

Pour le partenariat avec des structures culturelles reconnues et l'extension territoriale de la Maison de la culture d'Arlon :

- Organisation d'une réunion de coordination ;
- Coordination avec l'Inspection de la Culture ;
- Convention réglant les obligations réciproques entre la Commune et la structure culturelle partenaire.

Pour les démarches au sein de la commune :

- Identifier les différents acteurs locaux ;
- Coordonner les acteurs/activités/événements et mettre en place un programme annuel des actions à développer ;
- Informer la population de ce programme.

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé :

Une attention particulière sera portée à l'accessibilité (notamment au niveau des horaires) et à l'attractivité des activités et lieux culturels.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Mise en place d'une programmation culturelle	Création	Calendrier des activités communales
Partenariat avec une structure culturelle reconnue	1 partenariat	Convention avec la Commune
Relance d'un point lecture	En fonctionnement	Horaire accès

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre de nouvelles activités et/ou manifestations culturelles mises en place	Au moins 5 nouvelles activités pérennes au bout des 10 ans	Calendrier des activités communales

9. Annexes

Sans objet.

Opération de mise en valeur du patrimoine local	Fiche n° I-2.04
(a) Commune : Musson	Priorité : Lot 2
(b) Nom du village ou de l'entité : Musson	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) Descriptif : Opération de mise en valeur du patrimoine local (identification, préservation et transmission)	Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/>

OPERATION DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE LOCAL

1. Description du projet

Le projet consiste à mettre en place une démarche globale pour favoriser la découverte du patrimoine par les habitants, sa valorisation et sa préservation.

De nombreuses idées ont été émises lors des consultations citoyennes pour y parvenir, articulées autour de 3 axes : l'identification, la préservation et la transmission.

Au niveau de l'**identification**, un cadastre répertoriant l'ensemble du patrimoine à maintenir et/ou restaurer sera créé.

Une fois les éléments du patrimoine identifiés, il s'agira de mettre en place diverses actions de sauvegarde et de valorisation afin de garantir leur **préservation**. Cette valorisation passe également par l'aménagement de certains lieux patrimoniaux en espaces de convivialité et le développement des musées existants (Minier, Etienne Lenoir, Musson Mémoire).

Enfin, l'axe **transmission** est essentiel pour sensibiliser le grand public et transmettre la mémoire du patrimoine local aux futures générations. Pour ce faire, diverses actions sont envisagées :

- Développer des circuits thématiques en promenades pédestres, axés sur la découverte du patrimoine culturel (matériel et humain) et naturel.
- Développer des possibilités de guidance : identification, et idéalement, formation de guides territoriaux intéressés autant par le patrimoine et l'histoire locale que par la nature.
- Développer des "classes patrimoine" : dispenser des cours sur l'histoire et le patrimoine du village, avec visites guidées pour les écoles.
- Organiser des événements thématiques (weekend paysage, patrimoine, etc.)
- Développer la communication autour d'éléments remarquables (panneaux didactiques, site internet ludique, cartes interactives avec QR code, brochure recensant le patrimoine communal...).

Ce projet entretient des liens étroits avec la fiche matérielle du lot 1 « Valorisation du patrimoine industriel local et appui au développement du musée minier ».

2. Justification du projet

Lors des différentes consultations et groupes de travail, les citoyens ont insisté sur le manque de connaissance et de valorisation du patrimoine alors que celui-ci est pourvu de nombreuses richesses locales. En effet, la commune de Musson dispose d'un patrimoine exceptionnel qui témoigne du passé des villages ruraux, du passé minier, de la vie des Mussonnais et de leurs relations sociales.

Certains ouvrages le mettent en valeur mais il n'existe aucun document synthétique ni aucun inventaire complet. La création d'un cadastre répertoriant l'ensemble du patrimoine à maintenir et/ou restaurer viendra donc rencontrer ce besoin.

De plus, la commune voit se développer le tourisme vert, s'appuyant sur le patrimoine historique de la commune. Favoriser le développement de projets et d'outils (circuit thématiques, panneaux didactiques, classes patrimoine, etc.) mêlant la nature et le patrimoine est essentiel pour le développement de cette identité patrimoniale particulière et le potentiel écotouristique du territoire.

Les citoyens souhaitent que les activités soient redéployées, rajeunies et qu'il y ait plus de dynamisme. Ce pourquoi cette identité se voudra à la fois rassembleuse et dynamique, notamment au niveau des collaborations entre les deux syndicats d'initiatives. Ces éléments permettront de pallier tant le manque d'attractions et d'évènements touristiques d'ampleur que le manque de visibilité au niveau local. Des aménagements créatifs et conviviaux sur des sites spécifiques permettront également d'offrir une offre plus attractive au niveau touristique.

Enfin, l'axe transmission est essentiel pour sensibiliser les habitants et visiteurs au patrimoine local. Soutenir le développement des musées existants et la création de classes patrimoine permettra de transmettre la mémoire du patrimoine local aux générations futures.

Effets directs et multiplicateurs

- Renforcement du sentiment d'appartenance au territoire
- Développement de la convivialité et des liens intergénérationnels
- Amélioration de la connaissance du territoire
- Préservation de la mémoire collective
- Développement du tourisme vert et de mémoire du passé minier

Interaction avec d'autres fiches-projets du PCDR

- M-1.04 : Aménagement des entrées de villages
- I-1.01 : Développement de la communication communale
- I-1.02 : Valorisation du patrimoine industriel local et appui au développement du musée minier
- I-1.04 : Actions en faveur de l'environnement et la biodiversité
- M-2.04 : Aménagement de la rue Late à Mussy-la-Ville
- I-2.01 : Développement de la vie associative et des festivités locales
- I-2.03 : Développement d'activités culturelles sur le territoire de la commune
- M-3.04 : Création de parcours d'observation du paysage et de la vie sauvage
- I-3.01 : Action commune pour le développement de l'attractivité et la promotion touristique du territoire

En conclusion, le projet se justifie par l'enjeu important que représente la préservation de l'identité rurale et minière du territoire et le potentiel de développement que représente le tourisme vert et de mémoire. Son objectif est de préserver, valoriser et animer le cadre naturel, historique et minier de la commune dans le respect de son identité rurale et de ses ressources territoriales.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels suivants :

Qualité de vie	1. Stimuler le vivre ensemble et la cohésion intergénérationnelle
	1.1 En créant des animations et des lieux de rencontre
Ressources locales	3. Ancrer le développement de la commune dans ses ressources territoriales
	3.1 – En mettant en œuvre des initiatives durables et créatives pour préserver et valoriser le cadre naturel, historique et le patrimoine minier local
Environnement	3.3 – En facilitant le développement d'un tourisme ancré dans le territoire
	5. Préserver et améliorer le cadre de vie dans une démarche de transition
	5.1. En favorisant la biodiversité et en sensibilisant au respect de la nature
	5.3. En assurant le développement raisonnable et convivial des villages

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Syndicats d'initiatives de Musson et Mussy-la-Ville** : Faire découvrir le patrimoine des villages du territoire.
- **Maison du tourisme de Gaume** : Valoriser le territoire de la Gaume pour en faire une destination touristique à part entière.
- **Parc naturel de Gaume** : Valoriser l'identité territoriale et ses ressources naturelles et humaines
- **Plan stratégique transversal (2019-2024)** : Maintenir et améliorer le patrimoine communal
- **Chemin transfrontalier des Mines de fer** : Mettre en valeur les éléments patrimoniaux : paysages, patrimoine rural et la nature.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

SOCIAL	Echanges et partages lors des évènements
ENVIRONNEMENT	Favoriser un tourisme « vert »
ÉCONOMIE	Augmentation du tourisme

Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :

	Objectif 11 – Villes et communautés durables : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.
---	---

5. Localisation et statut

Sur la commune de Musson.

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune de Musson
- **Partenaires :** Musée minier, Musson Mémoire, SI Musson et Mussy-la-Ville, Parc Naturel de Gaume, Maison du tourisme de Gaume, MURLA, Associations locales
- **Autres intervenants financiers potentiels :** PPPW (Petit Patrimoine Populaire Wallon), CGT (Commissariat Général au Tourisme)

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche :

- La CLDR a décidé d'inscrire ce projet dans une programmation de 4 à 6 ans lors de sa séance du 24 novembre 2022.
- Il s'appuie sur les outils (ouvrages, cartes de balades, ...) existants, les sites d'intérêt (Grand Bois de Musson, musées, Cussignière...) locaux et sur la présence d'acteurs importants comme les deux syndicats d'initiatives et le musée minier pour construire un projet d'identification, de préservation et de transmission du patrimoine local global et transversal sur le territoire.
- Le projet est suffisamment clair et réalisable, cependant il nécessite une coordination préalable et la réalisation préalable du projet de « Valorisation du patrimoine industriel local et appui au développement du musée minier ».

État du dossier :

- Création, dans le cadre du premier PCDR, de l'association « Musson Mémoire », en 2011, qui a pour vocation la préservation et la conservation du patrimoine local.
- Présence du Musée Etienne Lenoir à Mussy-la-Ville et du Musée minier à Musson
- Le Syndicat d'Initiatives de Musson, avec le soutien du Commissariat Général au Tourisme de la Région Wallonne, a réalisé des cartes de promenades incluant le signalement d'éléments emblématiques du petit patrimoine (travail réalisé en partenariat avec Musson Mémoire).

Programme des travaux et/ou aménagements :

Identification :

- Recenser et compiler les recensements existants, en distinguant les biens privés et publics.
- Créer un cadastre, un répertoire du patrimoine à maintenir et/ou rénover (restaurer).
- Créer une bibliographie utile sur le sujet.

Préservation :

- Mettre en valeur des éléments de petit patrimoine. Rénover certains éléments, développer l'entretien de manière coordonnée.
- Aménager certains lieux patrimoniaux en espaces de convivialité.
- Remettre en valeur et faire connaître les musées existants (Minier, Etienne Lenoir, Musson Mémoire) avec créativité.

Transmission :

- Développer des circuits thématiques en promenades pédestres, axés sur la découverte du patrimoine culturel (matériel et humain) et naturel.

- Rendre les cartes des promenades du SI accessibles gratuitement en ligne, les faire connaître en organisant des balades de groupe se concluant par exemple par un apéro musical.
- Identifier et former des guides territoriaux, intéressés autant par le patrimoine et l'histoire locale que par la nature.
- Développer des "classes patrimoine" comprenant des cours sur l'histoire et le patrimoine du village, avec visites guidées pour les écoles.
- Placer des panneaux didactiques et indicatifs sur l'histoire du village et sur les lieux-dits (exemple : sur les chemins de liaison).
- Disposer des cartes au centre de chaque village avec des explications historiques et didactiques (QR code / folders).
- Créer un site internet ludique autour du patrimoine.
- Organiser des événements thématiques (week-end paysage, patrimoine, ...).

Planification :

Le projet entraîne-t-il un phasage des demandes de Convention ? OUI NON

Démarches administratives à réaliser :

Coordination et identification des différents acteurs, tant pour la réalisation du cadastre, que pour les différents contacts et événements : moyens humains et matériels, bénévoles, associations, événements, activités, ...

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé :

- Mise en place d'une coordination au niveau communal pilotée par l'échevin en charge du patrimoine.
- Mise en place d'un système de parrainage d'éléments patrimoniaux.
- Les activités et évènements devront être répertoriée dans un agenda/calendrier de manière à ce qu'ils soient visibles.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateur de réalisation :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Réalisation d'un cadastre du patrimoine	1	Publication du cadastre sur le site communal
Mise en place de panneaux didactiques	1 / village	Installation dans les villages
Création de « classes patrimoine »	1 / école tous les 3 ans	Publication sur les outils de communication communaux
Guide territoriaux formés	3	Attestation de formation

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Site ou patrimoine mis en valeur	1 par année	PV réception travaux
Connaissance du patrimoine mussonnais	Chaque enquêté peut citer au moins 5 éléments du petit patrimoine	Enquête communale

9. Annexes

Sans objet.

Développement de mesures et d'outils afin de préserver le cadre rural	Fiche n° I-2.05
(a) Commune : Musson	Priorité : Lot 3
(b) Nom du village ou de l'entité : Musson	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) Descriptif : Développement de mesures et d'outils afin de préserver le cadre rural	Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/>

DEVELOPPEMENT DE MESURES ET D'OUTILS AFIN DE PRESERVER LE CADRE RURAL

1. Description du projet

Le projet consiste à développer des mesures et des outils afin de préserver et développer stratégiquement le cadre rural de la commune et de structurer le territoire en prenant en compte le développement démographique attendu dans les prochaines années.

Il s'agira de développer un **schéma de développement communal** tel que préconisé par le Schéma de Développement Territorial (SDT) wallon.

Il s'agira également de documents plus informels, axés sur une démarche de sensibilisation, comme par exemple une charte ou encore un **guide de bonnes pratiques** en collaboration avec la CCATM.

Sur le long terme, il est souhaité que ces mesures et outils permettent de :

- Guider les nouveaux projets au cœur du village et éviter tout projet non adapté
- Mobiliser le potentiel foncier en respectant un caractère rural et paysager
- Limiter l'étalement de l'habitat
- Encourager la rénovation des vieux bâtiments au cœur du village pour lutter contre l'étalement urbain et les chancres
- Lutter contre les incohérences urbanistiques au niveau de l'habitat et veiller à la préservation des bâtiments patrimoniaux emblématiques du territoire
- Développer une vision prospective à long terme en matière de logement
- Développer des alternatives urbanistiques pour l'habitat alternatif (habitat kangourou, habitat léger)
- Créer des lotissements de type « écoquartier »

2. Justification du projet

Lors des travaux de groupe thématique sur l'aménagement du territoire, le logement et la mobilité, les participants ont proposé de favoriser un aménagement homogène au niveau de la commune pour limiter l'étalement urbain et l'artificialisation des sols, et développer une esthétique, un cachet propre au territoire, en lien avec les spécificités régionales (Gaume). En effet, on constate un manque d'harmonie dans l'habitat et un manque de cohérence.

Cette démarche mobilisatrice importante permettra de donner un fil conducteur à l'aménagement du territoire de la Commune et de l'aider à planifier, localiser et réfléchir au mieux les projets de développement futurs.

Effets directs et multiplicateurs

- Maintien du cadre rural
- Renforcement de l'identité communale
- Mise en valeur et protection du patrimoine local
- Limitation de l'artificialisation des sols et de l'étalement urbain
- Impact positif sur la mobilité locale
- Développement d'une offre alternative de logements
- Augmentation de la résilience du territoire

Interaction avec d'autres fiches-projets du PCDR

- M-1.01 : Réhabilitation de l'ancienne école de Willancourt en maison rurale multiservices
- M-1.03 : Développement des voies lentes inter-villages et inter-communales
- I-1.04 : Actions en faveur de l'environnement et de la biodiversité
- I-1.05 : Développement des sentiers et chemins de promenades
- M-2.03 : Création d'un espace de convivialité naturel au cœur du village de Willancourt
- M-2.05 : Aménagement d'un espace de convivialité au cœur de village de Baranzy
- I-2.04 : Opération de mise en valeur du patrimoine local
- M-3.01 : Aménagement du coeur de village de Musson
- M-3.03 : Création de logements intergénérationnels

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels suivants :

Ressources locales	3. Ancrer le développement de la commune dans ses ressources territoriales
	3.1. En mettant en œuvre des initiatives durables et créatives pour préserver et valoriser le cadre naturel, historique et le patrimoine minier local
Environnement	5. Préserver et améliorer le cadre de vie dans une démarche de transition
	5.1. En favorisant la biodiversité et en sensibilisant au respect de la nature

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Plan stratégique transversal** : Améliorer la convivialité et l'accueil sur la commune et maintenir et améliorer le patrimoine communal.
- **Schéma de développement territorial** : Trace les grandes lignes du développement territorial wallon et destiné à guider les différents acteurs de celui-ci.
- **Plan communal de mobilité** : Aménagement du territoire.

4. Impacts attendus du projet sur la résilience du territoire et de la société

SOCIAL	Cohésion renforcée par une meilleure implantation de l'habitat
ENVIRONNEMENT	Approche environnementale du territoire dans le cadre de la réalisation d'un SDL
ÉCONOMIE	Place du développement économique analysée

Liens avec la stratégie wallonne de développement durable :

	Objectif 11 – Villes et communautés durables : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.
---	---

5. Localisation et statut

Sur la commune de Musson.

6. Parties prenantes et porteurs de projets

- **Porteur de projet :** Commune de Musson
- **Partenaires :** auteur de projet, CCATM, CLDR, habitants
- **Autres intervenants financiers potentiels :** /

7. Programme de réalisation

Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche :

- Révision actuelle du SDT, avec fort encouragement à réaliser un SDL afin de précision les orientations au niveau local

État du dossier :

Présence de la CCATM, d'un CATU

Programme des travaux et/ou aménagements : sans objet

Planification :

Le projet entraîne-t-il un phasage des demandes de Convention ? OUI NON

Démarches administratives à réaliser :

Marché public d'auteur de projet

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage et la pérennité de l'investissement réalisé :

Sans objet

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)**Indicateur de réalisation :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
SDL approuvé	1	Délibération communale
Création d'un guide des bonnes pratiques	1	Guide publié et distribué

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre de mesures appliquées en faveur du cadre de rural	5	Commune

9. Annexes

Sans objet.

Lot 3 – Projets à réaliser dans les 7 à 10 ans

Projets matériels

- M-3.01 : Aménagement du cœur de village de Musson
- M-3.02 : Aménagement de la traversée de Signeulx
- M-3.03 : Création de logements intergénérationnels
- M-3.04 : Création de points de parcours d'observation du paysage et de la vie sauvage
- M-3.05 : Création d'un atelier rural de type pépinière d'entreprises
- M-3.06 : Création d'une structure d'accueil pour la petite enfance (0 à 3 ans)
- M-3.07 : Création d'un bâtiment multiservices à Mussy-la-Ville
- M-3.08 : Création d'un réseau de chaleur et développement des énergies alternatives
- M-3.09 : Aménagement de points multimodaux et zones relais
- M-3.10 : Développement de la trame verte et bleue pour le climat
- M-3.11 : Développement des voies lentes inter-villages et inter-communales – Autres tronçons

Projets immatériels

- I-3.01 : Action commune pour le développement de l'attractivité et la promotion touristique du territoire
- I-3.02 : Création d'un espace de restauration éphémère
- I-3.03 : Création d'un centre d'accueil de jour pour les ainés
- I-3.04 : Développement de mesures et d'outils afin de préserver le cadre rural
- I-3.05 : Développement d'initiatives citoyennes pour l'entraide et la solidarité
- I-3.06 : Création d'un soutien scolaire

Poursuite de l'aménagement du cœur de village de Musson	Fiche n° M-3.01
(a) Commune : Musson	Priorité : Lot 3
(b) Nom du village ou de l'entité : Musson	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) Descriptif : poursuite de l'aménagement du cœur de village de Musson	Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/>

AMENAGEMENT DU COEUR DE VILLAGE DE MUSSON

1. Description du projet

Le cœur de village de Musson est un ensemble constitué de la place Abbé Goffinet, la zone devant et à l'arrière de l'église (N88 | rue Georges Marseaut), la rue Adrien Victor et la rue de Gaume. Cet ensemble a été identifié dans le cadre du Plan Communal de Mobilité (PCM). Différents aménagements ont été réalisés ou sont en cours au sein de ce périmètre. Le projet vise dès lors à réaliser l'aménagement des espaces restants.



Périmètre du cœur de village de Musson - les zones restant à aménager sont entourées

Le projet consiste à poursuivre l'aménagement du cœur de village de Musson afin d'y améliorer la convivialité, la circulation et le stationnement tel que cela est envisagé dans le PCM. Il s'agira plus précisément des aménagements suivants :

A. Aménagement de la traversée de la N88 (voirie régionale) et de la rue Georges Marseaut (voirie communale)

Une étude sera réalisée par la DGO1 afin de déterminer les aménagements et le budget pour réaménager ces rues. Pour l'instant, on peut noter un manque important de stationnement et de sécurité dans cette zone importante qui donne accès à une des nombreuses écoles du cœur de village et au cimetière.

PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT PAR VILLAGE :
MUSSON - AMÉNAGEMENT DE LA PLACE ABBE GOFFINE

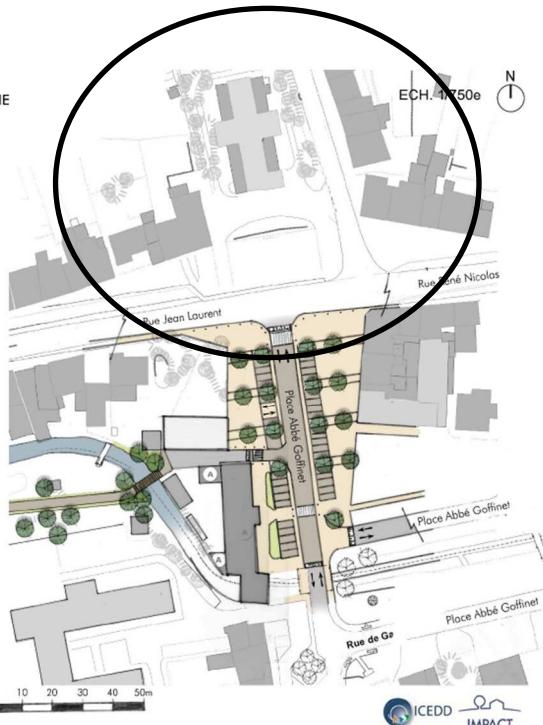


Rue Georges Bodard existant



Rue de l'Usine existant

PCM - MUSSON - JUIN 2017



B. Aménagement du second carrefour de la rue Adrien Victor (voirie communale)

PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT PAR VILLAGE :
MUSSON - CARREFOURS SECURISÉS (PLATEAUX)



Rue Adrien Victor existant



Chemin de Vaux existant

PCM - MUSSON - JUIN 2017



2. Justification du projet

Le cœur d'un village est un élément essentiel de la vie villageoise. Lorsqu'il est bien conçu, il améliore la qualité de vie des résidents et des travailleurs, en offrant des milieux de vie agréables et en répondant à un grand nombre de leurs besoins. Il favorise également un sentiment d'appartenance et de sécurité.

Musson est un village avec un environnement bucolique et historique apprécié. Son centre regroupe de nombreux services suffisants et adaptés au contexte villageois (église, école, mairie, commerces, poste, donnerie, future maison médicale ; future maison rurale multiservices, ...). C'est un espace ouvert et végétalisé traversé par le ruisseau la Batte, fortement apprécié par les habitants. La vue y est dégagée.

Le projet permettra de créer un cœur de village plus convivial, sécurisé et accessible à l'ensemble de la population tout en proposant des réponses d'aménagement de sécurité routière dans la traversée du cœur du village de Musson. Il se justifie également par la centralité du site, de son caractère multiservices et l'importance du village de Musson à l'échelle de la commune.

Cette volonté s'intègre dans une réflexion d'ensemble du cœur de village afin d'améliorer la convivialité, la circulation et le stationnement aux alentours de la place. Plusieurs aménagements ont déjà été réalisés, d'autres sont en cours :

Aménagements réalisés :

- Mise en valeur du quai de la rivière et zone de parkings.
- Aménagement de la zone devant la repasserie avec cheminement et parking.

Aménagements en cours :

- Aménagement du carrefour rue Georges Bodard et création de trottoir dans la continuité (du SPAR vers la place Abbé Goffinet).
- Aménagement du carrefour avec la rue Adrien Victor – rue Roland Assada et rue de Gaume, aménagement de la rue de Gaume en espace partagé, création d'une zone récréative à proximité du quai de la batte, création d'une liaison cyclo du carrefour vers la Mairie, et démolition du hangar/atelier communal.



Projet en cours dans la rue de Gaume – Appel à projets Cœur de Village 2023

Différents points d'attention ont été soulevés lors des réunions citoyennes: aménagements en faveur de la mobilité douce, éléments sportifs et espaces de jeux, places de stationnement en suffisance (manque de fluidité aux heures scolaires), végétalisation, accès aux services et possibilité de manifestations.

Effets directs et multiplicateurs

- Amélioration de la sécurité routière
- Amélioration de la mobilité
- Renforcement des contacts entre villageois
- Attractivité accrue du cœur de village

Interaction avec d'autres fiches-projets du PCDR

- M-1.03 : Développement des voies inter-villages et inter-communales
- M-1.04 : Aménagement des entrées de villages
- I-1.03 : Soutien à la promotion des circuits-courts et des commerces de proximité
- I-1.06 : Développement des lieux et activités de rencontres pour les jeunes (13 à 21 ans)
- M-2.02 : Création d'une halle polyvalente couverte sur le site de l'ancien hangar communal
- I-2.04 : Opération de mise en valeur du patrimoine local
- M-3.08 : Création d'un réseau de chaleur et développement des énergies alternatives
- I-3.01 : Action commune pour le développement de l'attractivité et la promotion touristique du territoire
- I-3.04 : Développement de mesures et d'outils afin de préserver le cadre rural

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels suivants :

Qualité de vie	1. Stimuler le vivre ensemble et la cohésion intergénérationnelle
	1.1. En créant des animations et des lieux de rencontre conviviaux et inclusifs
Ressources locales	3. Ancré le développement de la commune dans ses ressources territoriales
	3.2. En créant des conditions favorables au développement des circuits courts et d'une économie de proximité
Environnement	4. Apporter des solutions soutenables de mobilité au niveau communale et régional
	4.2. En améliorant la sécurité routière sur le territoire
	5. Préserver et améliorer le cadre de vie dans une démarche de transition
	5.3. En assurant le développement raisonné et convivial des villages

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Parc naturel de Gaume** : Améliorer la cohésion sociale et la qualité de vie dans les villages.
- **Plan Communale de Mobilité** : Rénover les espaces publics pour améliorer le cadre de vie et promouvoir les modes actifs.
- **Plan stratégique transversal (2019-2024)** : Améliorer la convivialité et l'accueil sur la commune et améliorer la sécurité des citoyens.

Aménagement de la traversée de Signeulx	Fiche n° M-3.02
(a) Commune : Musson	Priorité : Lot 3
(b) Nom du village ou de l'entité : Signeulx	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) Descriptif : Aménagement de la traversée de Signeulx	Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/>

AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DE SIGNEULX

1. Description du projet

Le projet consiste à aménager et sécuriser la traversée du village de Signeulx tout en renforçant la mobilité active et la convivialité au cœur du village.

L'idée sera d'aménager la voirie avec des trottoirs adaptés et une liaison cyclo-piétonne de la rue du Bois, où une liaison vers Bleid sera prochainement créée, jusqu'à la maison de village pour rejoindre la voie lente existante vers Baranzy, en passant par le quartier de Venise et l'arrière de l'école de Signeulx.



Différents enjeux prioritaires devront être pris en compte lors de l'élaboration de ce projet :

- **Circulation fluide et sécurisée d'espace en espace avec une forte attention aux piétons.** Il faudra donc mettre en place de réels aménagements pour faire ralentir les voitures.
- **Convivialité.** Des aménagements pourront être installés afin de favoriser la convivialité comme une plaine de jeux près de la maison de village et des bancs.
- **Végétalisation.** Des arbres pourront être plantés près de la maison de village afin de favoriser la biodiversité et apporter de l'ombre en été.

Une réflexion globale avec la DGO1 sera menée afin de voir ce qu'il est possible de mettre en place sur la nationale qui traverse le village.

2. Justification du projet

Lors des consultations villageoises, les participants ont signalé la situation complexe du cœur de village de Signeulx et le manque de sécurité pour les usagers lents.

En effet, le village est traversé par la N88. Cette nationale coupe le village en deux, ce qui empêche le développement d'un véritable lieu central de convivialité. Les rues ne sont pas conviviales et les

trottoirs sont parfois très étroits. De plus, les véhicules roulent souvent au-dessus de la vitesse autorisée et stationnent sur les trottoirs. A cela s'ajoute le manque de visibilité pour la traversée des piétons. La circulation des usagers lents est donc dangereuse à Signeulx.

Effets directs et multiplicateurs

- Amélioration de la sécurité routière
- Amélioration de la mobilité
- Renforcement des contacts entre villageois
- Attractivité accrue du cœur de village

Interaction avec d'autres fiches-projets du PCDR

- M-1.03 : Développement des voies lentes inter-villages et inter-communales
- M-1.04 : Aménagement des entrées de villages
- I-1.04 : Actions en faveur de l'environnement et de la biodiversité
- I-1.06 : Développement de la politique jeunesse
- I-2.05 : Développement de mesures et d'outils afin de préserver le cadre rural

En conclusion, le projet permettra de créer un cœur de village plus convivial, sécurisé et accessible à l'ensemble de la population tout en proposant des réponses d'aménagement de sécurité routière dans la traversée du cœur du village de Signeulx. Il se justifie également par le trafic quotidien important en son cœur et la nécessité de développer une liaison cyclo piétonne sécurisée pour les écoliers du village.

Le caractère rural du projet lui est conféré par son adaptation aux besoins spécifiques villageois.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels suivants :

Qualité de vie	1. Stimuler le vivre ensemble et la cohésion intergénérationnelle
	1.1. En créant des animations et des lieux de rencontre conviviaux et inclusifs
Environnement	4. Apporter des solutions soutenables de mobilité au niveau communale et régional
	4.1. En créant des solutions alternatives de mobilité favorisant les connexions inter villages et l'intermodalité
	4.2. En améliorant la sécurité routière sur le territoire
	5. Préserver et améliorer le cadre de vie dans une démarche de transition
	5.3. En assurant le développement raisonnable et convivial des villages

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Parc naturel de Gaume** : Améliorer la cohésion sociale et la qualité de vie dans les villages.
- **Plan Communal de Mobilité** : Rénover les espaces publics pour améliorer le cadre de vie et promouvoir les modes actifs, sécuriser et faciliter les cheminement piétons et rendre les coeurs de village 100% cyclables.
- **Plan stratégique transversal** : Améliorer la convivialité et l'accueil sur la commune et améliorer la sécurité des citoyens.

Création de logements intergénérationnels	Fiche n° M-3.03
(a) Commune : Musson	Priorité : Lot 3
(b) Nom du village ou de l'entité : Musson	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) Descriptif : Création de logements intergénérationnels modulables	Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/>

CREATION DE LOGEMENTS INTERGENERATIONNELS

1. Description du projet

Les logements intergénérationnels sont des logements conçus et aménagés pour accueillir simultanément des locataires jeunes et des locataires plus âgés, en encourageant et en facilitant les interactions entre eux, notamment l'échange de services.

Le projet consiste à créer plusieurs logements intergénérationnels modulables, c'est-à-dire avec la possibilité de regrouper deux ou plusieurs logements ou d'en diviser en fonction des besoins, afin d'y accueillir différentes générations et d'y développer des dynamiques d'entraide. Il s'agira de la construction d'un ou plusieurs bâtiments (soit un grand bâtiment, soit plusieurs petites structures accolées dans un esprit « éco quartier »), pour un maximum de huit logements dont quatre pour aînés et quatre pour jeunes ménages. Afin de faciliter les rencontres et échanges, l'aménagement comprendra la création d'un local commun et l'aménagement d'espaces extérieurs collectifs (ex : jardin partagé).

Un règlement d'attribution des logements sera établi et un Comité d'attribution mis sur pied. Ce règlement définira notamment le montant du loyer (fixe ou lié aux revenus), la durée du bail et ses éventuelles possibilités de prolongation, le montant des loyers et les critères d'attribution du logement. Une attention particulière sera portée sur les questions énergétiques. Si la possibilité existe, la Commune favorisera la rénovation d'un bâtiment existant.

2. Justification du projet

Lors des consultations citoyennes, les citoyens ont proposé la création de logements permettant d'accueillir les jeunes et les séniors afin de favoriser une dynamique d'entraide et d'échange de services et de leur permettre de bénéficier d'un logement à un prix avantageux.

En effet, le coût du logement ne cesse d'augmenter sur la commune, et de nombreux jeunes ont de plus en plus de difficultés à se loger sur le territoire communal.

De plus, les projections démographiques à l'horizon 2034 indiquent un vieillissement de la population important (+ 26,2% des plus de 65 ans d'ici 2034). Le développement de l'offre en logements adaptés aux personnes âgées est un enjeu important du territoire communal.

Par ailleurs, l'attractivité du territoire génère une pression immobilière et foncière importante. Les difficultés d'accès au logement constituent un point négatif mis en évidence, notamment pour certaines catégories de personnes (jeunes ménages, seniors, personnes fragilisées, etc.). Dans ce cadre, il apparaît de plus en plus nécessaire de proposer des alternatives à l'habitat classique.

La mise en œuvre de ce projet permettra d'offrir une solution pour les personnes âgées (transition entre le logement initial et la maison de repos) par la mise à disposition d'un logement plus petit et plus adapté. Il permettra en outre de compléter l'offre en logements pour personnes âgées existant déjà sur Musson. Par ailleurs, il permettra de maintenir les jeunes sur la commune, par un accès plus aisés au logement dans un contexte de pression immobilière. Plus largement, ce projet permettra à la commune de tendre vers ses objectifs de proposer des lieux de vie et d'accueil favorables aux échanges et de stimuler le vivre ensemble et la cohésion intergénérationnelle.

Effets directs et multiplicateurs

- Amélioration du bien-être de la population
- Renforcement de la solidarité et de la mixité au sein de la population
- Maintien des jeunes et des aînés sur le territoire communal

Interaction avec d'autres fiches-projets du PCDR

- M-1.02 : Création d'un espace intergénérationnel, récréatif et sportif à Mussy-la-Ville
- I-2.02 : Mise en place d'une démarche de commune en santé
- M-3.06 - Création d'une structure d'accueil pour la petite enfance
- M-3.07 : Création d'un bâtiment multiservices à Mussy-la-Ville
- I-3.03 - Création d'un centre d'accueil de jour pour les ainés

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels suivants :

Qualité de vie	1. Stimuler le vivre ensemble et la cohésion intergénérationnelle
	1.1. En créant des animations et des lieux de rencontre conviviaux et inclusifs
Environnement	2. Renforcer l'accès à des services diversifiés et innovants
	2.1. En développant une offre de services adaptés aux besoins des Mussonnais
	2.2. En proposant des lieux de vie et d'accueil favorables aux échanges
	5. Préserver et améliorer le cadre de vie dans une démarche de transition
	5.3. En assurant le développement raisonné et convivial des villages

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- Plan stratégique transversal (2019-2024) : Favoriser le maintien des jeunes adultes sur la commune.
- Parc naturel de Gaume : Améliorer la cohésion sociale et la qualité de vie dans les villages.

Création de parcours d'observation du paysage et de la vie sauvage	Fiche n° M-3.04
(a) Commune : Musson	Priorité : Lot 3
(b) Nom du village ou de l'entité : Musson	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) Descriptif : Création de points de parcours d'observation du paysage et de la vie sauvage	Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/>

CREATION DE PARCOURS D'OBSERVATION DU PAYSAGE ET DE LA VIE SAUVAGE

1. Description du projet

Le projet consiste à créer un ou plusieurs parcours nature-détente dotés de points d'observation du paysage et de la vie sauvage afin de les préserver et de les valoriser.

Pour ce faire, 4 axes d'intervention sont envisagés :

- **Identification** : recensement des sites « points de vue », des sites d'observation de la vie sauvage potentiellement valorisables
- **Aménagement** : aménagement et entretien des parcours et des sites
- **Développement** : création de « points de vue » équipés de longue vue, d'abris, de caches, de visuels (ex : table d'orientation)
- **Promotion** : organisation d'évènements thématiques, diffusion d'information, développement du parrainage

Plus globalement ce projet cherchera à développer la prise en compte paysagère sur le territoire communal et la connaissance des espèces animales et végétales locales. Il sera développé en liaison étroite avec le projet de développement des sentiers de promenade. Les acteurs du tourisme et de l'environnement naturel seront associés à la démarche.

2. Justification du projet

La commune de Musson se caractérise par des spécificités naturelles, à savoir : la cuesta bajocienne, deux sites Natura 2000, une réserve naturelle agréée, trois réserves naturelles domaniales, et quinze sites de grand intérêt biologique. En vue de préserver cet environnement singulier, Musson a mis en place diverses mesures et engagements comme par exemple son adhésion à l'action « combles et clochers », à la convention « bords de route – fauchage tardif » et au contrat de rivière Semois-Chiers.

La Commune dispose également de très beaux sites d'intérêt paysager qui participent fortement à la qualité du cadre de vie et à l'identité du territoire. Elle s'est d'ailleurs inscrite dans une démarche de gestion de ses paysages via la charte paysagère du Parc naturel de Gaume.

Cependant, lors des consultations villageoises et du groupe de travail sur les ressources naturelles locales, les participants ont souligné le manque de mise en valeur des points de vue pour l'observation des paysages ainsi que la perte continue de la biodiversité.

Le projet va donc permettre de mettre en valeur des points de vue d'observation du paysage et de la vie sauvage, mais aussi de sensibiliser la population et les touristes à la richesse de la nature et à sa préservation.

Effets directs et multiplicateurs

- Retombées économiques sur la commune
- Renforcement de l'attractivité du territoire
- Mise en valeur et protection des paysages
- Mise en évidence des atouts touristiques
- Sensibilisation à la préservation de la vie sauvage

Interaction avec d'autres fiches-projets du PCDR

- I-1.02 : Valorisation du patrimoine industriel local et appui au développement du musée minier
- I-1.04 : Actions en faveur de l'environnement et de la biodiversité
- I-2.04 : Opération de mise en valeur du patrimoine local
- I-3.01 : Action commune pour le développement de l'attractivité et la promotion touristique du territoire

En conclusion, le projet se justifie par le potentiel paysager et naturel du territoire et l'opportunité de développer une stratégie écotouristique communale autour de son patrimoine naturel.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels suivants :

	3. Ancrer le développement de la commune dans ses ressources territoriales
Ressources locales	3.1. En mettant en œuvre des initiatives durables et créatives pour préserver et valoriser le cadre naturel, historique et le patrimoine minier local 3.3. En facilitant le développement d'un tourisme ancré dans le territoire
Environnement	5. Préserver et améliorer le cadre de vie dans une démarche de transition
	5.3. En assurant le développement raisonné et convivial des villages

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Maison du tourisme de Gaume** : Valoriser le territoire de la Gaume pour en faire une destination touristique à part entière.
- **Parc naturel de Gaume** : Sensibiliser le public aux différentes richesses naturelles, culturelle ... de nos régions.
- **Plan stratégique transversal** : Maintenir et améliorer le patrimoine communal

Création d'un atelier rural	Fiche n° M-3.05
(a) Commune : Musson	Priorité : Lot 3
(b) Nom du village ou de l'entité : Musson	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) Descriptif : Création d'un atelier rural de type « pépinières d'entreprises »	Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/>

CREATION D'UN ATELIER RURAL

1. Description du projet

Le projet consiste à créer un atelier rural avec un esprit inspiré des pépinières d'entreprises (mise à disposition d'ateliers et de bureaux d'activité (bureaux tremplins), avec un accès partagé à certains équipements, un secrétariat et un accompagnement personnalisé).

Il pourra s'agir d'une construction ou d'une rénovation. Ce bâtiment communal accueillera une ou plusieurs entreprises et sera loué pour une durée limitée par la Commune aux TPE et PME.

L'atelier rural sera modulable pour pouvoir accueillir des entreprises variées. Il pourra également y avoir un ou plusieurs grands espaces/ateliers et des bureaux tremplins.

2. Justification du projet

Afin de favoriser le développement du tissu économique local, les habitants souhaitent le développement d'un système d'accompagnement des petites entreprises, indépendants ; commerces et HoReCa. En effet, les petites entreprises et les indépendants n'ont pas toujours facile à se lancer à cause du prix des bâtiments. L'atelier rural va donc leur permettre de faciliter leur lancement en leur évitant un premier investissement lourd : l'achat d'un bâtiment. Il soutiendra donc les indépendants durant la période généralement reconnue comme la plus critique de la vie d'une entreprise

L'atelier rural pourra aussi héberger des entreprises en voie d'expansion ou de diversification.

De plus, les projets d'atelier rural sont officiellement reconnus comme un levier pour le développement stratégique des communes rurales wallonnes.

Effets directs et multiplicateurs

- Maintenir ou développer l'emploi local
- Développer le commerce ou les services

Interaction avec d'autres fiches-projets du PCDR

- I-1.01 : Développement de la communication communale
- I-1.03 : Soutien à la promotion des circuits courts et des commerces de proximité
- M-2.02 : Création d'une Halle polyvalente à Musson
- I-3.02 : Création d'un espace de restauration éphémère

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels suivants :

Qualité de vie	2. Renforcer l'accès à des services diversifiés et innovants
	2.1. En développant une offre de services adaptés aux besoins des Mussonnais 2.2. En proposant des lieux de vie et d'accueil favorables aux échanges
Ressources locales	3. Ancrer le développement de la commune dans ses ressources territoriales 3.3. En facilitant le développement d'un tourisme ancré dans le territoire

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Plan stratégique transversal (2019-2024)** : Favoriser la création et le maintien de l'emploi sur notre commune

Création d'une structure d'accueil pour la petite enfance	Fiche n° M-3.06
(a) Commune : Musson	Priorité : Lot 3
(b) Nom du village ou de l'entité : Musson	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) Descriptif : Création d'une structure d'accueil pour la petite enfance (0 à 3 ans)	Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/>

CREATION D'UNE STRUCTURE D'ACCUEIL POUR LA PETITE ENFANCE

1. Description du projet

Le projet consiste à créer une structure d'accueil pour la petite enfance (pour l'accueil préscolaire, c'est-à-dire de 0 à 3 ans).

L'idéal souhaité serait de mettre en place une structure d'accueil communale (de type maison communale d'accueil de la petite enfance) sur le territoire.

Il pourrait s'agir également du développement d'un espace de co-accueil (destiné à l'installation de deux ou trois accueillantes d'enfants, par la création ou l'aménagement de locaux adaptés pour un maximum 4 enfants par accueillante).

La réalisation de ce projet nécessite la réhabilitation et l'aménagement approprié d'un bâtiment au sein de la commune.

2. Justification du projet

Ce projet vise à répondre au manque d'offre en structure d'accueil pour les enfants de 0 à 3 ans sur la commune.

Un taux de couverture assez faible est constaté à Musson : 24 places pour 100 enfants, alors que la moyenne Wallonne est à 38 places (source : Iweps). A ce taux faible, est à ajouter la croissance démographique régulière qui caractérise la commune.

Une crèche privée est active à Baranzy (maison d'enfants La Cigogne) mais ne semble pas suffisante et ne pratique pas les prix des structures publiques. A l'heure actuelle, de nombreux parents trouvent (parfois difficilement) une offre dans les communes voisines mais n'y sont pas prioritaires. Les travailleurs frontaliers bénéficient de la possibilité de placer leur enfant dans une structure Luxembourgeoise.

Etant donné cette situation, et en considérant l'absence actuelle de lieu adéquat pour développer cette activité, le projet a été placé en lot 3. Une enquête sera réalisée afin de mieux cerner les attentes des ménages.

Effets directs et multiplicateurs

- Développement de nouvelles initiatives privées et/ou publiques
- Amélioration de l'accueil de la petite enfance
- Renforcement des liens intergénérationnels
- Création d'emplois

Interaction avec d'autres fiches-projets du PCDR

- M-1.02 : Création d'un espace intergénérationnel, récréatif et sportif à Mussy-la-Ville
- M-3.03 : Création de logements intergénérationnels
- M-3.07 : Création d'un bâtiment multiservices à Mussy-la-Ville
- I-3.03 - Crédit d'un centre d'accueil de jour pour les ainés

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels suivants :

Qualité de vie	1. Stimuler le vivre ensemble et la cohésion intergénérationnelle
	1.1. En créant des animations et des lieux de rencontre conviviaux et inclusifs
	2. Renforcer l'accès à des services diversifiés et innovants
	2.1. En développant une offre de services adaptés aux besoins des Mussonnais 2.2. En proposant des lieux de vie et d'accueil favorables aux échanges

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux : /

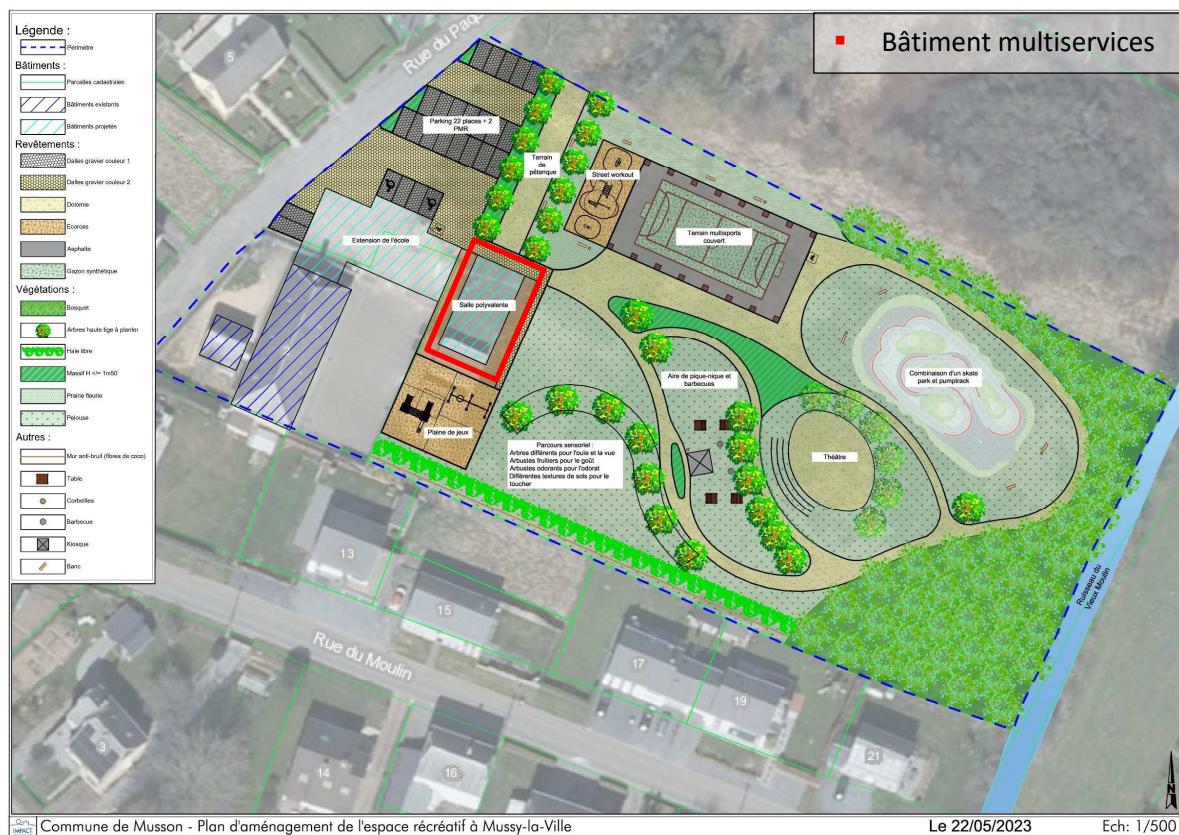
Création d'un bâtiment multiservices à Mussy-la-Ville	Fiche n° M-3.07
(a) Commune : Musson	Priorité : Lot 3
(b) Nom du village ou de l'entité : Mussy-la-Ville	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) Descriptif : Création d'un bâtiment multiservices à Mussy-la-Ville	Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/>

CRÉATION D'UN BÂTIMENT MULTISERVICES À MUSSY-LA-VILLE

1. Description du projet

Le projet consiste à créer un bâtiment multiservices dans le prolongement de l'extension de l'école de Mussy-la-Ville. Le bâtiment accueillera les services suivants :

- Une salle polyvalente modulable permettant la mise en place d'activités communautaires, villageoises et récréatives.
- Un espace dédié au club des jeunes.
- Un espace bar-cafétéria permettant la tenue d'une offre Horeca par les associations locales.



Ce projet viendra compléter le projet « M-1.02 : Création d'un espace intergénérationnel, récréatif et sportif à Mussy-la-Ville ».

En fonction des opportunités de développement, ce projet pourrait intégrer également une composante intergénérationnelle en lien avec les fiches-projets « M-3.06 - Création d'une structure d'accueil pour la petite enfance et/ou « I-3.03 - Création d'un centre d'accueil de jour pour les ainés ».

2. Justification du projet

Les participants ont mis en avant le manque d'espaces de rencontres à destination des plus jeunes et le manque d'espaces récréatifs dans le village. Afin de répondre à ces besoins, les participants ont proposé la création d'un bâtiment multiservices polyvalent dans le prolongement de l'extension de l'école (Projet d'extension de l'école qui comprend un nouveau réfectoire, une salle des profs et deux classes) et en lien avec le projet de création d'espace intergénérationnel, récréatif et sportif.

Ce projet est essentiel pour pouvoir pérenniser la dynamique existante dans le village de Mussy-la-Ville. Le bâtiment permettra l'organisation des activités communautaires et villageoises locales, mais aussi d'activités de clubs, notamment pour le club des jeunes et diverses activités sportives. Aujourd'hui, la salle paroissiale du village est devenue quelque peu vétuste et mal localisée au sein du village, ce qui cause de nombreuses nuisances. Ce nouveau bâtiment permettra également d'élargir l'offre de salles communales disponibles, car actuellement il n'existe que deux salles communales sur la commune, à savoir la Maison de village de Signeulx et la future maison Rurale Multiservices à Musson.

Notons que ce village connaît une croissance démographique (+13,6%) depuis 2002 et que la présence d'un potentiel encore constructible permet d'anticiper une augmentation de la population dans le futur et donc un besoin croissant de cette infrastructure collective au sein du village.

En développant un lieu de rencontre intérieur complémentaire à l'espace intergénérationnel extérieur, le projet répond également à plusieurs problématiques spécifiques identifiées dans le diagnostic partagé :

1. Le petit nombre et la spécificité des activités ne répondant pas à la diversité des attentes de la population (notamment envers les ainés et les jeunes) ;
2. Le manque d'une salle polyvalente.

Effets directs et multiplicateurs

- Renforcer les services offerts à la population
- Dynamiser la vie villageoise et associative
- Amélioration du cadre de vie
- Développement de nouvelles initiatives villageoises et sportives
- Cohésion sociale renforcée

Interaction avec d'autres fiches-projets du PCDR

- M-1.02 : Création d'un espace intergénérationnel, récréatif et sportif à Mussy-la-Ville
- I-1.06 : Développement de la politique jeunesse
- I-2.01 : Développement de la vie associative et des festivités locales
- I-2.02 : Mise en place d'une démarche de Commune en santé
- M-3.06 : Création d'une structure d'accueil pour la petite enfance
- I-3.01 : Action commune pour le développement de l'attractivité et la promotion touristique du territoire
- I-3.03 : Création d'un centre d'accueil de jour pour les ainés

En conclusion, le projet favorisera les rencontres et les échanges entre les différentes générations et permettra de renforcer l'offre récréative dans le village.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels suivants :

Qualité de vie	1. Stimuler le vivre ensemble et la cohésion intergénérationnelle
	1.1. En créant des animations et des lieux de rencontre conviviaux et inclusifs
	1.2. En soutenant et en fédérant la vie associative, culturelle et sportive locale
Ressources locales	2. Renforcer l'accès à des services diversifiés et innovants
	2.1. En développant une offre de services adaptés aux besoins des Mussonnais
Environnement	3. Ancrer le développement de la commune dans ses ressources territoriales
	3.2. En créant des conditions favorables au développement des circuits-courts et d'une économie de proximité
	5. Préserver et améliorer le cadre de vie dans une démarche de transition
	5.2. En multipliant les solutions énergétiques innovantes
	5.3. En assurant le développement raisonnable et convivial des villages

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- Parc naturel de Gaume : Améliorer la cohésion sociale et la qualité de vie dans les villages.
- Plan stratégique transversal (2019-2024) : Etre une commune dynamique et accueillante.

Création d'un réseau de chaleur et développement des énergies alternatives	Fiche n° M-3.08
(a) Commune : Musson	Priorité : Lot 3
(b) Nom du village ou de l'entité : Musson et Mussy-la-Ville	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) Descriptif : Création d'un réseau de chaleur et développement des énergies alternatives	Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/>

CREATION D'UN RESEAU DE CHALEUR ET DEVELOPPEMENT DES ENERGIES ALTERNATIVES

1. Description du projet

Le projet consiste à créer un réseau de chaleur et de développer des énergies alternatives afin de répondre aux enjeux climatiques. Pour y parvenir, les Mussonnais proposent de développer la production d'énergie au niveau local en créant une ou plusieurs installations permettant de valoriser les ressources locales au niveau énergétique :

- Crée un ou plusieurs **réseaux de chaleur** avec chaufferie centralisée biomasse pour alimenter en chaleur différents bâtiments communaux ainsi que des habitations voisines. Le choix du combustible (pellets ou plaquettes) sera fait en comparant les avantages et inconvénients selon les installations envisagées.

Trois lieux ont déjà été identifiés :

1. Le cœur de village de Musson qui regroupe de nombreux services publics et habitations ;
 2. Le village de Willancourt en collaboration avec un agriculteur ayant déjà mis en place un réseau de chaleur alimenté par les plaquettes de bois issues du broyage de haies au sein de son exploitation ;
 3. A Mussy-la-Ville, si l'opportunité de développement de nouveaux quartiers écologiques se présente.
- Installer des **panneaux photovoltaïques** sur des endroits artificialisés, en privilégiant les bâtiments ou terrains publics.
 - Mettre en place une installation en **cogénération**. La cogénération permet de produire simultanément de la chaleur et de l'électricité, avec la même source d'énergie, généralement du gaz naturel.
 - Encourager la mise sur pied de **communautés d'énergie**

2. Justification du projet

Par son adhésion à la Convention des Maires, la commune de Musson a récemment approuvé son Plan d'Action pour l'Energie Durable et le Climat. L'objectif est de diminuer l'empreinte énergétique du territoire communal. La raréfaction des énergies traditionnelles va entraîner le développement des énergies alternatives et une transition énergétique progressive. Elle travaille également en collaboration avec le Parc naturel de Gaume qui développe de nombreuses actions en faveur de l'énergie comme la coopérative « Gaume énergie ». Elle emploie aussi un conseiller en énergie qui guide les citoyens dans leur démarche d'économie d'énergie.

Les consultations villageoises ont révélé que de nombreux habitants avaient l'envie et le potentiel de développer des actions durables. Elles ont également permis aux participants de mettre en avant leur souhait que la production d'énergie renouvelable soit encouragée sur le territoire communal ainsi que la réduction de la consommation des énergies fossiles et polluantes. En effet, actuellement, il y a peu de prise de conscience de l'importance de l'aspect énergétique, avec encore beaucoup d'abus involontaires constatés comme les éclairages nocturnes inutiles.

Ce projet de création d'un ou plusieurs réseaux de chaleur permettra à la fois de valoriser des ressources et/ou des entreprises locales et aussi de produire de l'énergie renouvelable et ainsi de participer à la politique énergétique communale. Il permettra par ailleurs à la Commune d'être exemplaire en économisant l'énergie et en recourant aux énergies renouvelables.

Effets directs et multiplicateurs

- Participation à la diminution de l'empreinte écologique et à la transition énergétique
- Amélioration des conditions de logement
- Diminution des coûts de chauffage
- Valorisation des ressources locales
- Rationalisation des consommations énergétiques des bâtiments publics

Interaction avec d'autres fiches-projets du PCDR

- M-1.01 : Réhabilitation de l'ancienne école de Willancourt en maison rurale multiservices
- M-1.02 : Création d'un espace intergénérationnel, récréatif et sportif à Mussy-la-Ville
- M-2.02 : Création d'une halle polyvalente à Musson
- M-3.03 : Création de logements intergénérationnels
- M-3.07 : Création d'un bâtiment multiservices à Mussy-la-Ville
- I-3.03 : Création d'un centre d'accueil de jour pour les ainés

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels suivants :

Qualité de vie	2. Renforcer l'accès à des services diversifiés et innovants
	2.1. En développant une offre de services adaptés aux besoins des Mussonnais
Ressources locales	3. Ancrer le développement de la commune dans ses ressources territoriales
	3.2. En créant des conditions favorables au développement des circuits-courts et d'une économie de proximité
Environnement	5. Préserver et améliorer le cadre de vie dans une démarche de transition
	5.1. En favorisant la biodiversité et en sensibilisant au respect de la nature
	5.2. En multipliant les solutions énergétiques innovantes

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- Centre Public d'Action Locale : Promouvoir les économies d'énergies.
- Plan stratégique transversal : Adopter un comportement plus éthique et écologique.

Aménagement de stations multimodales	Fiche n° M-3.09
(a) Commune : Musson	Priorité : Lot 3
(b) Nom du village ou de l'entité : Baranzy	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) Descriptif : Aménagement de points multimodaux et zone relais	Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/>

AMENAGEMENT DE STATIONS MULTIMODALES

1. Description du projet

Le projet consiste à aménager des zones multimodales et des points relais avec abris à vélos sur le territoire communal, en particulier le long de la N88. Idéalement, elles seront reliées au réseau de voies lentes et de transports publics.

Ces zones prévoiront une signalisation depuis la N88, des bancs, des poubelles et des abris sécurisés pour les vélos. Une attention particulière sera portée à l'éclairage, de détecteurs de présence... les aménagements de chaque zone seront dimensions selon la situation et le contexte local.

Les localisations exactes ne sont pas encore arrêtées, néanmoins les groupes de travail ont fait ressortir certains pôles :

- Pôle central identifié : Arrêt de bus du « Chêne » à Baranzy - rue Marcel Niessen (N88)
- Pôles secondaires :
 - A. Parking au Centre de Signeulx – rue de Lorraine (N88)
 - B. Arrêt de bus à la jonction Mussy-Signeulx – rue de Lorraine (N88)
 - C. Cœur de village de Musson (Place Abbé Goffinet)
 - D. Centre sportif (connexion avec la N88)

Une réflexion devra être menée pour végétaliser ces espaces afin d'apporter un côté convivial et favoriser la biodiversité, à l'image du projet « eco-voiturage » développé en province de Liège.

Notons également :

- qu'un site multimodal est actuellement en cours de développement à Signeulx. Un parking vélo abrité y sera prochainement installé. Il en est de même à Baranzy et au complexe sportif.
- qu'une initiative de création d'un réseau « d'autostop solidaire » est actuellement en cours en partenariat avec 10 communes du sud Luxembourg, dont la Commune de Musson (Lot 0). Les arrêts « sur le pouce » qui seront créés seront intégrés au développement des points relais multimodaux dans les villages.

2. Justification du projet

La mobilité est un des points faibles du territoire communal, tant en termes sociaux qu'énergétiques. Le covoiturage et l'intermodalité sont des solutions pour diminuer à la fois le coût des déplacements comme l'empreinte énergétique, tout en palliant le manque d'offre en transports en commun. L'aménagement de zones dédiées permettra d'accroître le recours à ce système et d'en faire des stations multimodales.

En effet, l'offre en transport en commun est jugée insuffisante pour les habitants car elle est principalement orientée vers les transports scolaires. Il manque également des possibilités pour le covoiturage. On constate donc une forte dépendance à la voiture sur le territoire.

Cependant, des alternatives voient le jour. Comme le projet d'autostop solidaire en Sud-Luxembourg dont la commune de Musson fait partie. Notons également la présence du taxi social (la locomobile).

Pour continuer sur cette lancée, les habitants souhaitent mettre en place un lieu où il est possible de rassembler les besoins suivants : des abris sécurisés pour les vélos, un parking de covoiturage, des bornes de recharges pour vélo électrique et un arrêt de bus.

Effets directs et multiplicateurs

- Réponse aux objectifs du PAEDC
- Accès facilité à l'enseignement, l'emploi, aux services, aux loisirs

Interaction avec d'autres fiches-projets du PCDR

- M-1.03 : Développement des voies inter-villages et inter-communales
- M-1.04 : Aménagement des entrées de villages
- I-1.04 : Actions en faveur de l'environnement et de la biodiversité
- I-2.05 : Développement de mesures et d'outils afin de préserver le cadre rural

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels suivants :

Qualité de vie	2. Renforcer l'accès à des services diversifiés et innovants
	2.1. En développant une offre de services adaptés aux besoins des Mussonnais
Environnement	4. Apporter des solutions soutenables de mobilité au niveau communale et régional
	4.1. En créant des solutions alternatives de mobilité favorisant les connexions inter villages et l'intermodalité
	5. Préserver et améliorer le cadre de vie dans une démarche de transition
	5.1. En favorisant la biodiversité et en sensibilisant au respect de la nature
	5.2. En multipliant les solutions énergétiques innovantes

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Parc naturel de Gaume** : Améliorer la cohésion sociale et la qualité de vie dans les villages.
- **Plan communal de Mobilité** : Rénover les espaces publics pour améliorer le cadre de vie et promouvoir les modes actifs, assurer l'accessibilité aux arrêts de bus, développer le stationnement vélo, aménager des parkings de covoiturage,
- **Plan Stratégique Transversal (2019-2024)** : Améliorer la convivialité et l'accueil sur la commune, améliorer la sécurité des citoyens

Développement d'une trame verte et bleue pour le climat	Fiche n° M-3.10
(a) Commune : Musson	Priorité : Lot 3
(b) Nom du village ou de l'entité : Musson	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) Descriptif : Développement de la trame verte et bleue	Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/>

DEVELOPPEMENT DE LA TRAME VERTE ET BLEUE

1. Description du projet

Ce projet est complémentaire au projet « I-1.04 Actions en faveur de l'environnement et la biodiversité », dans le cadre duquel il est prévu de réaliser un diagnostic du réseau écologique du territoire et d'un plan d'action stratégique visant à densifier le réseau de « voies de communication vertes » sur la commune de Musson.

Le projet consiste à renforcer le réseau écologique du territoire ainsi qu'à préserver et entretenir les trames, vertes et bleue, existantes. L'action concernera les espaces communaux ainsi que privés. Le projet vise également l'acquisition de parcelles stratégiques afin d'y apporter des mesures de gestion spécifiques, déterminées en collaboration avec des experts (DNF, Parc Naturel de Gaume,...). Techniquement, il s'agira par exemple de réaliser des plantations, de déminéraliser certains espaces, de restaurer certaines parcelles, de lutter contre les inondations de manière écologique et de préserver des berges naturelles.

2. Justification du projet

Le territoire communal présente un cadre naturel de grande qualité. Avec plus de 40% du territoire repris en zones Natura 2000, une réserve naturelle agréée, 3 réserves naturelles domaniales, 15 sites de grand intérêt biologique, 12 arbres et 4 haies remarquables. De plus, la Commune participe de manière active à la préservation de son environnement à travers son adhésion à différents plans et actions comme le plan Maya ou l'action « combles et clochers » et via ses partenariats avec le parc naturel de Gaume, le DNF, le contrat de rivière, ...

Cependant, cet environnement de qualité est soumis à diverses menaces : la monoculture, les pesticides, la destruction des haies et des arbres qui entraînent une perte de biodiversité. Ainsi, il semble important de préserver cet atout indéniable, notamment en renforçant la végétation par des plantations et en portant plus d'attention aux milieux humides. ».

L'approche « trame verte et bleue » est un outil pour maintenir la biodiversité et lutter contre le changement climatique à l'échelle du territoire de la commune. Elle vise à enrayer la perte de biodiversité, en préservant et en restaurant des réseaux de milieux naturels qui permettent aux espèces de circuler et d'interagir. Ces réseaux d'échanges, appelés continuités écologiques, sont constitués de réservoirs de biodiversité reliés les uns aux autres par des corridors écologiques. Cette approche vise également à inscrire la préservation de la biodiversité dans les décisions d'aménagement du territoire, contribuant à l'amélioration du cadre de vie et à l'attractivité résidentielles et touristique.

Effets directs et multiplicateurs

- Préservation de la biodiversité
- Amélioration du cadre de vie
- Sensibilisation du grand public
- Attractivité touristique accrue

Interaction avec d'autres fiches-projets du PCDR

- I-1.04 : Actions en faveur de l'environnement et la biodiversité
- M-2.03 : Création d'un espace de convivialité naturel au cœur du village de Willancourt
- I-2.04 : Opération de mise en valeur du patrimoine local
- M-3.04 : Création de parcours d'observation du paysage et de la vie sauvage
- I-3.01 : Action commune pour le développement de l'attractivité et la promotion touristique du territoire
- I-2.05 : Développement de mesures et d'outils afin de préserver le cadre rural

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels suivants :

Ressources locales	3. Ancrer le développement de la commune dans ses ressources territoriales
	3.1 – En mettant en œuvre des initiatives durables et créatives pour préserver et valoriser le cadre naturel, historique et le patrimoine minier local
Environnement	3.3 – En facilitant le développement d'un tourisme ancré dans le territoire
	5. Préserver et améliorer le cadre de vie dans une démarche de transition
	5.1. En favorisant la biodiversité et en sensibilisant au respect de la nature
	5.3 – En assurant le développement raisonnable et convivial des villages

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Plan stratégique transversal (2019-2024)** : Favoriser la création et le maintien de l'emploi sur notre commune et adopter un comportement plus éthique et écologique.
- **Parc naturel de Gaume** : Sensibiliser le public aux différentes richesses naturelles, culturelles... de notre région.
- **La trame verte et bleue s'inscrit dans les objectifs de la stratégie de l'Union européenne pour la biodiversité**

Développement des voies lentes inter-villages et inter-communales – Autres tronçons	Fiche n° M-3.11
(a) Commune : Musson	Priorité : Lot 3
(b) Nom du village ou de l'entité : Territoire communal	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) Descriptif : Développer des voies lentes inter-villages et inter-communales – Autres tronçons	Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/>

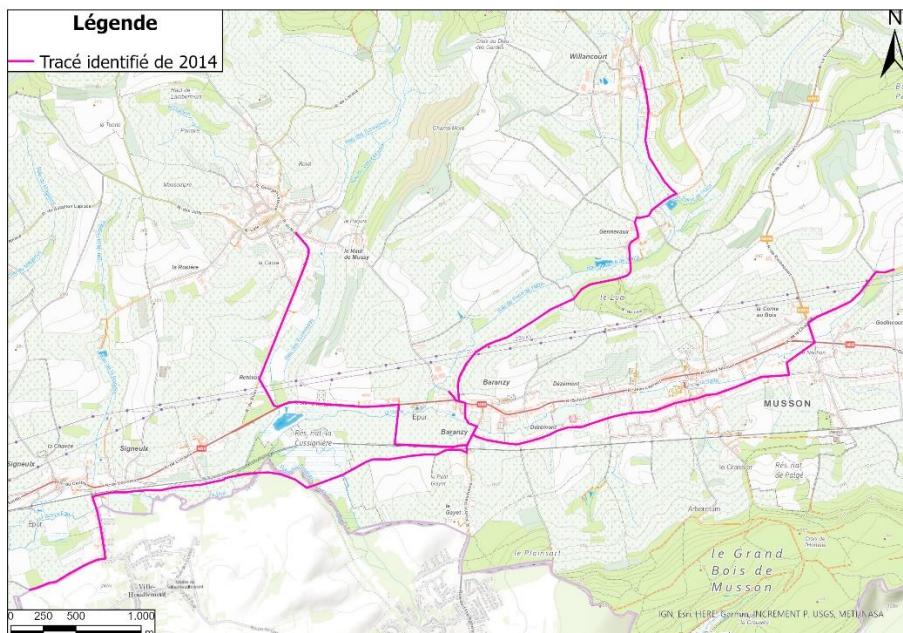
DEVELOPPEMENT DES VOIES LENTES INTER-VILLAGES ET INTER-COMMUNALES – AUTRES TRONCONS

1. Description du projet

Le projet consiste à poursuivre le développement du maillage de voies lentes sur la Commune et avec les Communes voisines. La démarche vise à développer un réseau structuré et fonctionnel de chemins à aménager des chemins de liaison sécurisés à destination des usagers lents (piétons, vélos...) sur l'ensemble du territoire communal. Une signalétique spécifique sera posée en ce sens.

Il s'inscrit dans une réflexion globale basée sur une logique de réseau et de connexions des points d'intérêt. Il sera toutefois réalisé par phase, vu l'ampleur du projet.

Différents itinéraires ont été déterminés dans le cadre de la première ODR (étude globale).



Carte des différents tracés identifiés sur la commune en 2014

Plusieurs tracés ont été précisés sur 3 niveaux de liaisons :

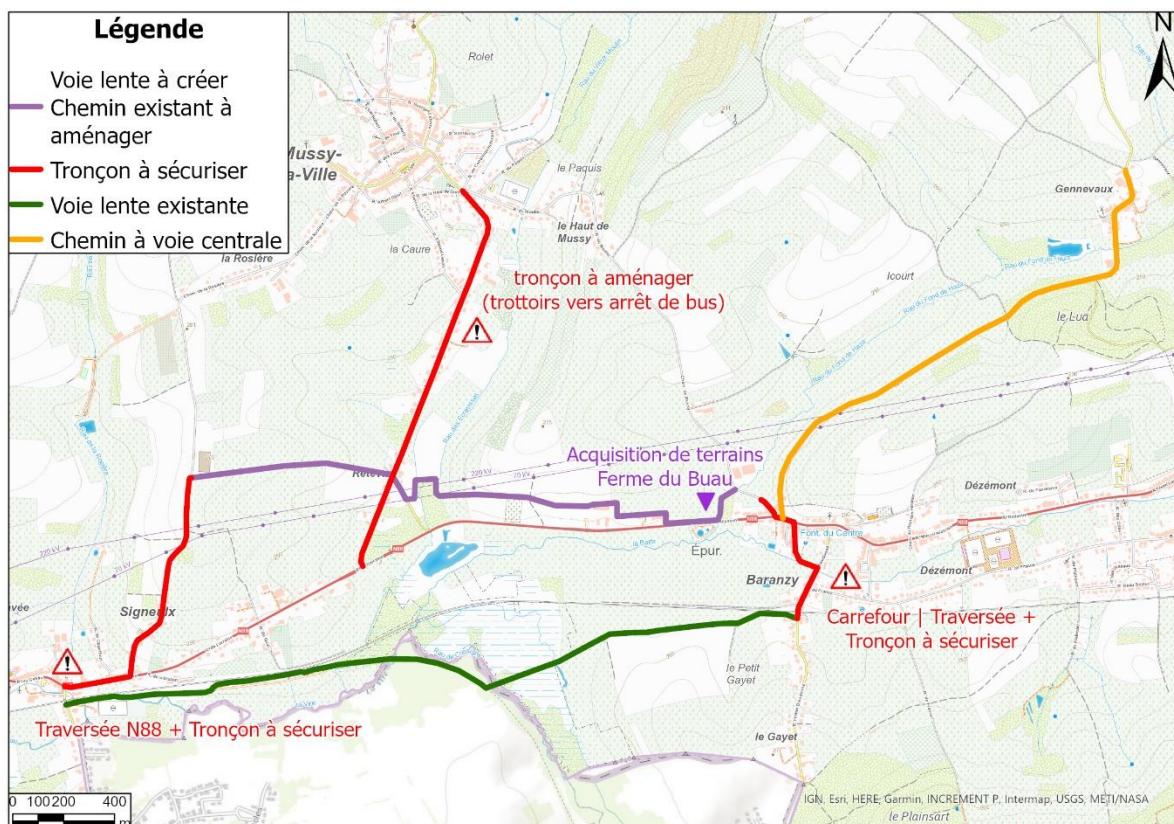
- Liaisons intra-communales : entre les différents villages de la commune
- Liaisons inter-communales : entre un village de la commune et un village d'une commune voisine
- Liaison intra-village : entre deux pôles de la même entité

La liaison intra-communale Mussy – Baranzy a été identifiée comme prioritaire et constitue donc la 1^{ère} phase de ce projet. Elle fait l'objet de la fiche M-1.03.

Les autres liaisons se feront ultérieurement, en fonction du programmation tenant compte des opportunités et des besoins identifiés par la population, d'où leur classement en lot 3.

1. LIAISONS INTRA-COMMUNALES

1.1 Mussy-Signeulx

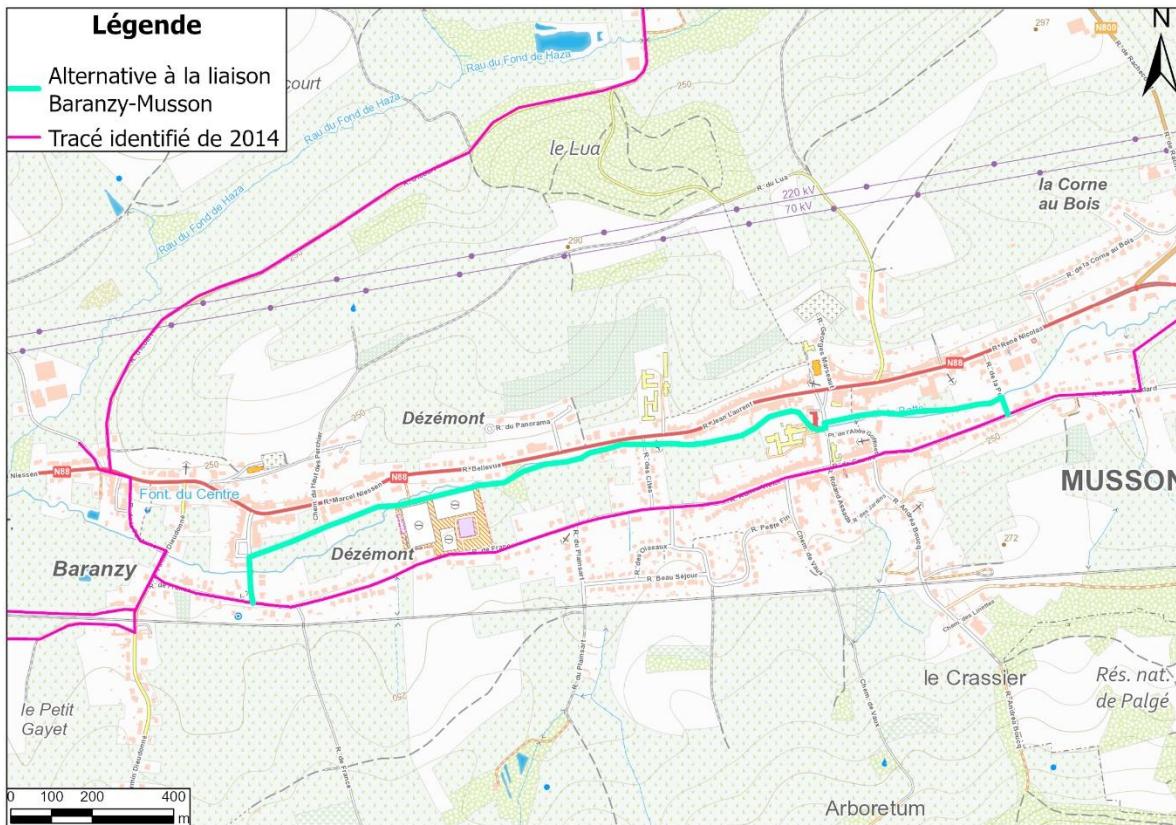


L'itinéraire choisi pour relier Mussy à Baranzy permet également de créer une liaison vers Signeulx « par le haut », au Nord de la N88, en exploitant le chemin existant qui part du Buau à Mussy-la-Ville jusqu'à jonction entre la rue du 4ème régiment d'infanterie et le chemin de la Rosière à Signeulx. Cette connexion permettra à terme d'envisager une grande boucle Signeulx – Mussy – Baranzy Musson en utilisant la voie lente Baranzy-Signeulx créée dans le cadre de la première ODR.

1.2 Baranzy-Musson

Le cheminement envisagé longe le cours d'eau depuis l'administration communale jusqu'à la rue du Gué à Baranzy. Ces dernières années, différentes parcelles ont été acquises par la Commune entre Musson et Baranzy afin de développer cette liaison à moyen terme.

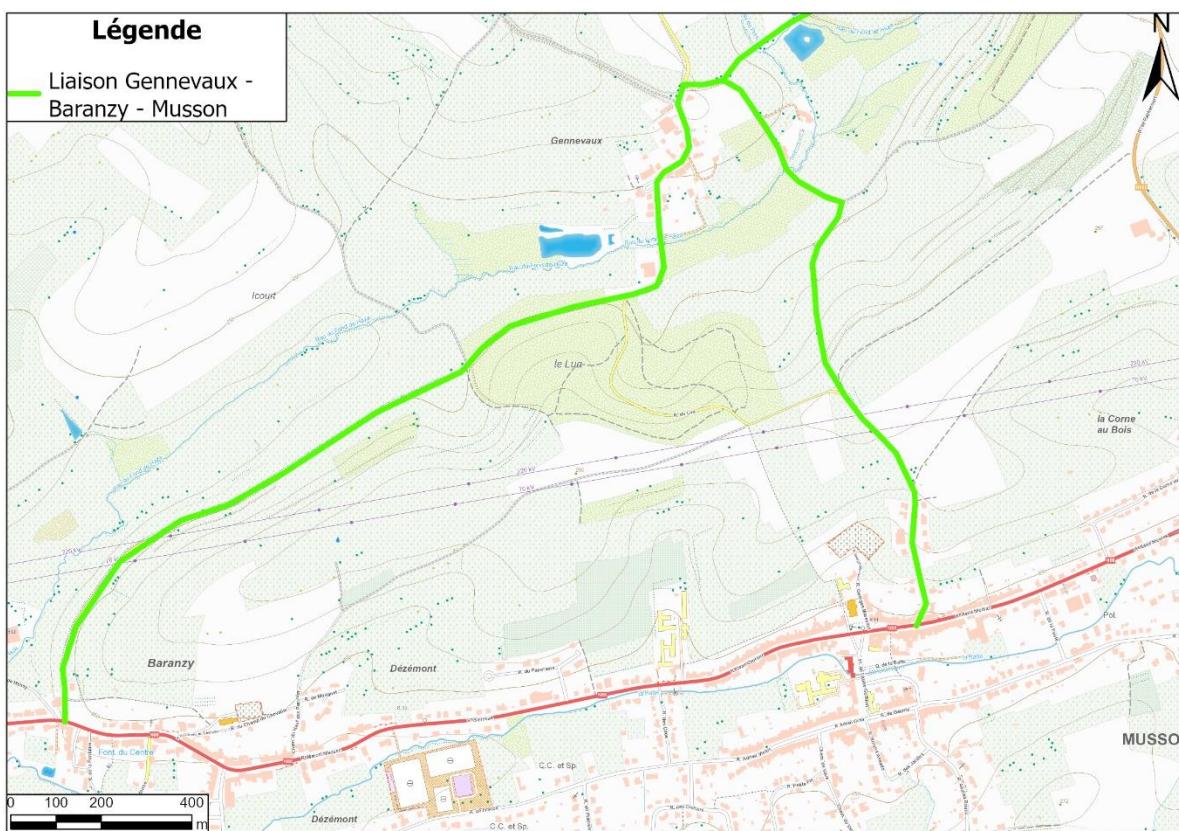
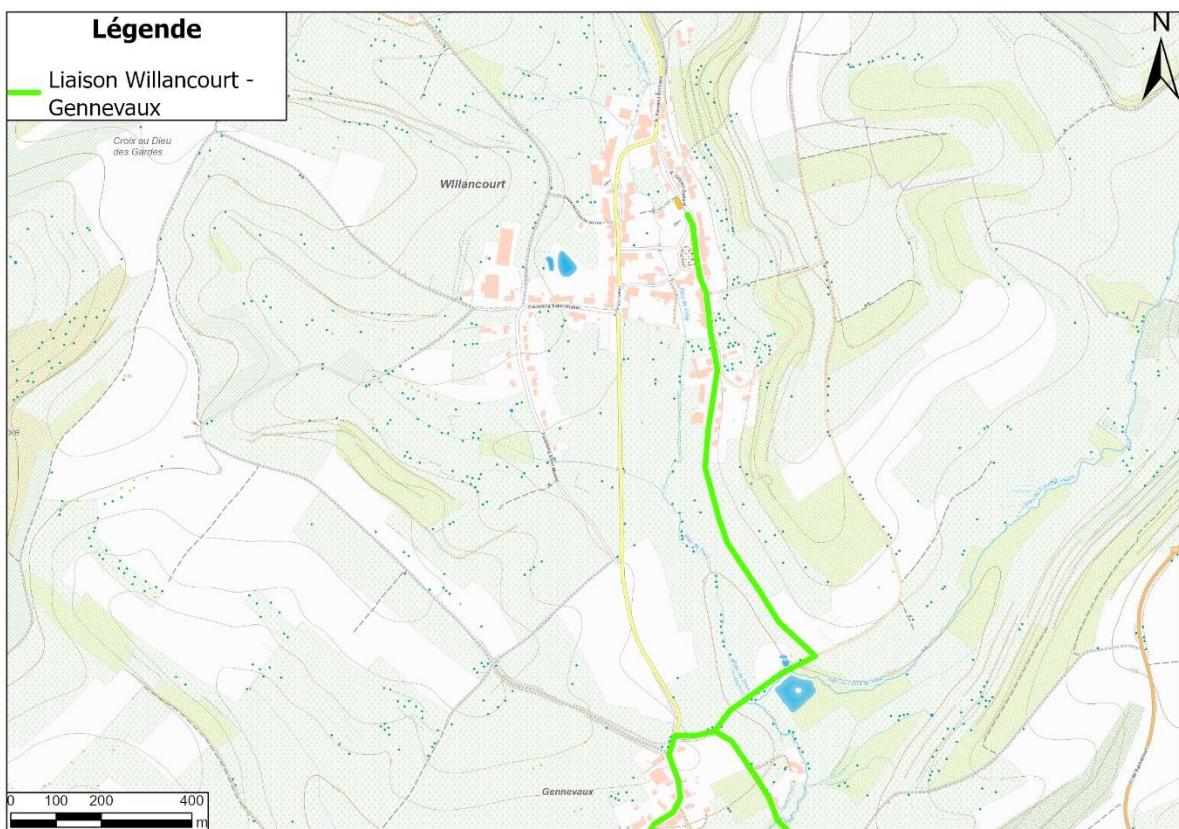
1. Une portion de la liaison est en cours de finalisation entre l'administration communale et la rue des Cités dans le cadre d'un subside PIMACI. Les travaux sont prévus pour début 2024.
2. Rue des Cités - Centre sportif : une solution est encore à trouver (pas de terrain communal et difficulté de passer entre les jardins privés).
3. Centre sportif - Baranzy rue du Gué : grande partie des terrains acquis, mais certains accords sont encore à confirmer.



Une alternative à la liaison Baranzy-Musson par la vallée de la Batte est également proposée : la poursuite de la liaison lente depuis Signeux en suivant la ligne de chemin de fer. Ce tracé, plus à l'écart du centre aurait l'avantage de constituer une dorsale traversant le territoire de part en part.

1.3 Willancourt - Gennevaux / Gennevaux – Baranzy / Gennevaux-Musson

Un cheminement lent entre Willancourt et Gennevaux est très largement souhaité dans ces villages. Le cheminement doit idéalement se concevoir depuis la sortie de Willancourt (au niveau des étangs), en prenant en compte les traversées de village de Willancourt, puis de Gennevaux.



Pour ces liaisons, il ne s'agit pas de créer une liaison en site propre, mais d'aménagements à réaliser sur voirie existante. Plusieurs options sont à étudier. Par exemple, pour Musson-Gennevaux, un autre itinéraire, longeant le bois du Lua par la gauche est à envisager.

1.4 Willancourt-Mussy

Parcours à préciser, passant ou non par Gennevaux. Si pas par Gennevaux : passage par la croix au Dieu des gardes, puis descente directe vers Mussy. La liaison Gennevaux-Mussy pose problème au niveau des agriculteurs.

2. LIAISONS INTERCOMMUNALES

- Signeulx-Saint-Remy : Installer un panneau pour que les véhicules autorisés soient limités à la circulation locale
- Musson - Saint-Léger : en utilisant les terrains acquis pour le projet de contournement de la route Saint – Joseph.
- Mussy – Saint-Léger en rattrapant le projet de voie lente Ethe-Saint-Léger
- Willancourt- Rachecourt : reprendre l'itinéraire existant et aménager celui-ci en voirie agricole avec un système limitant l'accès aux véhicules
- Willancourt - Saint-Léger : en passant par la croix des gardes.

3. LIAISONS INTER VILLAGES

- Création d'un passage sécurisé à l'arrière de l'école de Signeulx
- Création d'une voie lente dans la rue de la Chapelle à Mussy
- Chemin d'accès au musée minier.

A noter que ce projet renforce la fiche « Développement des sentiers et chemins de promenade » reprise également en lot 1.

2. Justification du projet

Lors de l'élaboration du PCDR, face aux enjeux de mobilité entre les villages, le développement de voies lentes inter villages et intercommunales a été identifié comme un élément essentiel à développer sur le territoire communal d'ici 2035.

Depuis plusieurs années, la Commune de Musson développe un réseau de voies lentes contribuant au bien-être et à la qualité de vie de ses citoyens. Notamment en lien avec ses outils stratégiques PCDR et PCM. La voie lente Baranzy-Signeulx, réalisé dans le cadre de sa première Opération de Développement Rural, en est un bel exemple, notamment pour sa dimension environnementale et transfrontalière. Une voie lente intercommunale au départ de Musson vers Halanzy vient d'être développée en partenariat avec la Commune d'Aubange dans le cadre d'un appel à projets PIMACI. L'aménagement de la voirie agricole (rue de la batte / rue de la chapelle) en voie lente est également en cours de réalisation en partenariat avec cette même Commune. A l'autre extrémité, du côté de Signeulx, le développement de liaisons vers Bleid (par la rue du bois) et Saint-Rémy (par la rue de la douane) sont également en cours de réflexions en partenariat avec la Commune de Virton.

Cependant, le réseau de mobilité douce est fragmentaire et les liens entre les villages (comme vers l'extérieur) sont dépendants de la voiture et des (rares) transports publics. La demande exprimée par la population et la CLDR est forte pour que ce réseau soit étoffé et permette les déplacements en toute sécurité des usagers faibles, entre villages et à l'intérieur de ceux-ci. Ces liaisons participeront donc à l'amélioration générale de la mobilité sur le territoire communal et à sa multimodalité. Il s'agira d'un réseau de mobilité fonctionnel, c'est-à-dire utile aux déplacements quotidiens des habitants.

Ces liaisons sont véritablement considérées comme un équipement public nécessaire pour améliorer l'accessibilité aux services et aux loisirs et les liens entre les villages. Enfin elles permettront un peu plus d'indépendance par rapport à la voiture dans les déplacements de chacun, tout en facilitant le développement d'un tourisme ancré dans le territoire

Effets directs et multiplicateurs

- Développement de la mobilité active
- Réduction de la dépendance énergétique
- Réduction des émissions de CO₂
- Amélioration de la santé
- Favoriser les échanges, les liens entre les habitants de la commune
- Atout supplémentaire au niveau des loisirs et du tourisme

Interaction avec d'autres fiches-projets :

- M-1.03 : Développer des voies lentes inter-villages et inter-communales – Liaison Mussy - Baranzy
- M-1.04 : Aménagement des entrées de village
- I-1.05 : Développement des sentiers et chemins de promenade
- M-2.01 : Création d'un espace de convivialité dans la zone de loisirs au centre sportif
- M-2.05 : Aménagement d'un espace de convivialité au cœur de village de Baranzy
- I-2.02 : Mise en place d'une démarche de commune en santé
- M-3.02 : Aménagement de la traversée de Signeulx
- M-3.09 : Aménagement de points multimodaux et zones relais
- I-3.01 : Action commune pour le développement de l'attractivité et la promotion touristique du territoire

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels suivants :

Qualité de vie	1. Stimuler le vivre ensemble et la cohésion intergénérationnelle 1.1. En créant des animations et des lieux de rencontre conviviaux et inclusifs
Ressources locales	3. Ancrer le développement de la commune dans ses ressources territoriales 3.3. En facilitant le développement d'un tourisme ancré dans le territoire
Environnement	4. Apporter des solutions soutenables de mobilité au niveau communal et régional 4.1. En créant des solutions alternatives de mobilité favorisant les connexions inter villages et l'intermodalité 4.2. En améliorant la sécurité routière sur le territoire
	5. Préserver et améliorer le cadre de vie dans une démarche de transition 5.3. En assurant le développement raisonnable et convivial des villages

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Parc naturel de Gaume** : Améliorer la cohésion sociale et la qualité de vie dans les villages
- **Plan Communal de Mobilité** : Développer les liaisons cyclables entre les villages et sécuriser et faciliter les cheminements piétons
- **Plan Stratégique Transversal** : Améliorer la sécurité des citoyens
- **Projet « mobilité douce »** : Créer une liaison cyclo-piétonne entre la gare de Halanzy et le centre de Musson.

Action commune pour le développement de l'attractivité et la promotion touristique du territoire	Fiche n° I-3.01
(a) Commune : Musson	Priorité : Lot 3
(b) Nom du village ou de l'entité : Musson	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) Descriptif : Action commune pour le développement de l'attractivité et la promotion touristique du territoire	Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/>

ACTION COMMUNE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ATTRACTIVITE ET LA PROMOTION TOURISTIQUE DU TERRITOIRE

1. Description du projet

Le projet consiste à réunir l'ensemble des acteurs pour développer le potentiel écotouristique local autour de 3 aspects :

- **Développement de l'identité touristique en s'intégrant dans l'offre de tourisme régionale**
définition d'un concept et d'une identité touristiques et d'un plan de communication afférent
- **Développement de la promotion touristique en redynamisant les syndicats d'initiatives**
 - o Fédérer les syndicats d'initiatives, voire idéalement les fusionner, pour augmenter leur efficacité et pallier le manque de bénévoles
 - o Développer l'accueil et la visibilité :
 - Création d'un point d'accueil (local fixe au centre de Musson et/ou mobile pour décentraliser les permanences) ;
 - Signalétique adaptée ;
 - Partenariats avec les communes voisines ;
 - o Professionnaliser les structures :
 - Engagement d'un mi-temps par la Commune
 - Création d'un office du tourisme reconnu
 - o Enrichir et développer la promotion et la communication
- **Amélioration de l'offre touristique en développant des projets touristiques fédérateurs**
 - o Mise en valeur de lieux paysagers, historiques et récréatifs spécifiques
 - o Prospection pour développer de nouvelles activités écotouristiques et établissement de partenariats stratégiques avec les zones touristiques voisines
 - o Création d'un événement fédérateur pérenne, de qualité et en haute saison
 - o Exploiter les itinérances : développement des activités sport-nature, création d'activités ou événements favorisant les parcours (randonnées, chasses au trésor...), balades guidées avec des thématiques saisonnières (fleurs, champignons, etc)
 - o Développement des formules d'hébergement ;
 - o Accueil de classes vertes
 - o Valorisation des mines/du musée

Pour y parvenir, sera mise sur pied une « commission tourisme », cellule d'accompagnement et d'animation du développement économique et touristique de la commune, associant les forces locales et mobilisant des partenariats transcommunaux. Dotée d'un plan d'actions et, si possible, de moyens

de personnel et de fonctionnement, cette cellule identifiera et favorisera la mise en place d'actions pour développer l'attractivité et la promotion touristique du territoire.

2. Justification du projet

La commune dispose de multiples atouts touristiques : nature, patrimoine, proximité avec la France et le Luxembourg, promenades balisées, Voie lente, musée, ... deux syndicats d'initiatives présents sur le territoire (Musson et Mussy-la-Ville). Celui de Musson vient d'être relancé avec l'introduction de nouveaux membres et la mise sur pied d'un nouveau comité.

Cependant, de nombreux problèmes ont été identifiés :

- Un manque d'innovation
- Un territoire peu attractif d'un point de vue touristique et économique. Aucune donnée sur le nombre d'arrivées et de nuitées n'est disponible, en raison du nombre insuffisant d'établissements touristiques
- Un tourisme historique peu développé
- Un manque de particularités attrayantes, de points d'intérêt, d'activités et d'évènements.
- Les syndicats d'initiatives manquent de visibilité, de collaborations, de bénévoles et de dynamisme. Le syndicat d'initiative de Musson ne dispose pas de réel point d'accueil.

Le territoire fait le choix de pousser son développement touristique. Mais ce secteur est embryonnaire et réclame, pour prendre de l'ampleur, que les acteurs privés en place et les porteurs de projets soient accueillis, conseillés, accompagnés professionnellement. Or, faute d'un dispositif de type ADL, ces fonctions ne sont aujourd'hui (quasiment) pas remplies localement.

Si les acteurs peuvent bénéficier de l'accompagnement d'acteurs supracommunaux tels que la Maison du Tourisme de Gaume et le Parc naturel de Gaume, une dynamique locale réunissant l'ensemble des acteurs et s'axant sur les spécificités de la commune de Musson est nécessaire pour prendre en main et développer le potentiel écotouristique local.

Le projet a été placé en lot 3 étant donné que le SI de Musson, fraîchement relancé, souhaite d'abord prendre ses marques. Par ailleurs, une relance du SI de Mussy est également envisagée dans les années à venir.

Effets directs et multiplicateurs

- Retombées économiques sur la commune
- Renforcement de l'identité communale
- Mise en valeur et protection du territoire
- Attractivité accrue du territoire
- Mise en évidence des atouts touristiques

Interaction avec d'autres fiches-projets du PCDR

- M-1.03 : Développement des voies lentes inter-villages et inter-communales
- I-1.02 : Valorisation du patrimoine industriel local et appui au développement du musée minier
- I-1.04 : Actions en faveur de l'environnement et de la biodiversité
- M-2.01 : Création d'un espace de convivialité dans la zone de loisirs au centre sportif
- M-2.02 : Création d'une halle polyvalente à Musson
- M-2.07 : Aménagement du cœur de village de Musson
- I-2.01 : Développement de la vie associative et des festivités locales
- I-2.03 : Développement d'activités culturelles sur le territoire de la commune
- I-2.04 : Opération de mise en valeur du patrimoine local
- M-3.04 : Création de parcours d'observation du paysage et de la vie sauvage
- I-3.02 : Création d'un espace de restauration éphémère

En conclusion, le projet se justifie par le potentiel touristique du territoire et l'opportunité de développer une stratégie écotouristique communale et des partenariats touristiques régionaux.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels suivants :

Qualité de vie	1. Stimuler le vivre ensemble et la cohésion intergénérationnelle
	1.2. En soutenant et en fédérant la vie associative, culturelle et sportive locale
Ressources locales	3. Ancrer le développement de la commune dans ses ressources territoriales
	3.1. En mettant en œuvre des initiatives durables et créatives pour préserver et valoriser le cadre naturel, historique et le patrimoine minier local
	3.3. En facilitant le développement d'un tourisme ancré dans le territoire

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Maison du tourisme de Gaume** : Valoriser le territoire de la Gaume pour en faire une destination touristique à part entière.
- **Parc naturel de Gaume** : Valoriser l'identité territoriale et ses ressources naturelles et humaines.
- **Plan stratégique transversal** : Améliorer la convivialité et l'accueil sur la commune.

Création d'un espace de restauration éphémère	Fiche n° I-3.02
(a) Commune : Musson	Priorité : Lot 3
(b) Nom du village ou de l'entité :	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) Descriptif : Création d'un espace de restauration éphémère	Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/>

CREATION D'UN ESPACE DE RESTAURATION EPHEMERE

1. Description du projet

Le projet consiste à créer un espace de restauration éphémère afin de soutenir les initiatives locales en matière d'HORECA et répondre aux besoins pour le développement de la convivialité et du tourisme.

Par définition, un restaurant éphémère ou « pop-up » restaurant n'est pas permanent, le restaurateur passe par la location d'un espace éphémère et n'y est en activité que pour un temps défini : le temps d'une saison par exemple. Les restaurants éphémères s'installent souvent dans des lieux atypiques.

Pour ce faire, deux pistes différentes ont été proposées :

- Crédit ou aménagement d'une infrastructure équipée de cuisines professionnelles, afin de permettre à de jeunes restaurateurs de tester leur concept et de s'installer durablement sur le territoire communal. Il pourrait s'agir d'un lieu situé dans la nature, à l'instar de « la cuisine sauvage » à Saint-Léger, dans un abri de chasse au lieu-dit la Rouge eau.
- Ouvrir un bar/espace mobile avec et au profit des associations locales. Il se placera à la maison de village de Signeulx près du chemin de liaison de la Cussignière, au musée minier ou sur la place de Musson en lien avec le projet de création de halle/marché du terroir.

2. Justification du projet

Le projet vise à répondre au manque d'offre de restauration sur la commune de Musson, tant au profit des habitants que pour les visiteurs. En effet, la crise de la COVID a rendu l'installation et la pérennisation de nouveaux restaurants difficiles. De plus, le manque de personnel qualifié est de plus en plus récurrent.

Effets directs et multiplicateurs

- Retombées économiques sur la commune
- Attractivité accrue du territoire

Interaction avec d'autres fiches-projets du PCDR

- M-2.02 : Crédit d'une Halle polyvalente à Musson
- I-2.01 : Développement de la vie associative et des festivités locales

En conclusion, le projet se justifie par le besoin de lieux de convivialités, de nouveaux espaces de restauration et d'installation de nouveaux restaurateurs sur la commune.

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

Qualité de vie	2. Renforcer l'accès à des services diversifiés et innovants 2.1. En développant une offre de services adaptés aux besoins des Mussonnais
Ressources locales	3. Ancrer le développement de la commune dans ses ressources territoriales 3.2. En créant des conditions favorables au développement des circuits-courts et d'une économie de proximité 3.3. En facilitant le développement d'un tourisme ancré dans le territoire

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Plan stratégique transversal :** Favoriser la création et le maintien de l'emploi sur notre commune.
- **Parc naturel de Gaume :** Développer les filières de diversification agricole pour renforcer économiquement le secteur agricole local et proposer davantage de produits locaux de qualité (Projet Diversi'Gaume).

Création d'un centre d'accueil de jour pour les ainés	Fiche n° I-3.03
(a) Commune : Musson	Priorité : Lot 3
(b) Nom du village ou de l'entité : Musson	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) Descriptif : Création d'un centre d'accueil de jour pour les ainés	Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/>

CREATION D'UN CENTRE D'ACCUEIL DE JOUR POUR LES AINES

1. Description du projet

Le projet propose de créer un véritable espace dédié aux activités séniors et de le faire fonctionner par une animation professionnelle.

Idéalement, il s'agirait d'un véritable centre d'accueil de jour, de type Maison d'Accueil Communautaire, qui permettra aux personnes âgées qui vivent à domicile, de bénéficier d'un lieu de rencontre, d'aide, de soins et d'animations adaptés à leur perte d'autonomie. Il s'agirait d'une alternative au placement en maison de repos et permettrait aux personnes âgées de rester plus longtemps chez elles.

Le projet consiste dès lors en la création et l'équipement d'un espace destiné à accueillir, en journée, les personnes âgées de plus de 60 ans et permettant de réaliser avec elles diverses activités, de leur apporter certains soins ménagers, voire de leur proposer une prise en charge thérapeutique et sociale.

Pour ce faire, un espace spécifique et adapté devra être créé au sein d'une maison multiservices ou d'un bâtiment intergénérationnel par exemple. Dans tous les cas, les normes en vigueur pour ce type d'infrastructure seront respectées. Afin d'offrir un accompagnement professionnel, un partenariat devra être établi avec une institution adéquate (tel le CPAS) ou une association spécialisée, capable d'assumer, en compétence et en personnel, l'accueil et la prise en charge des personnes âgées, l'organisation et l'encadrement des activités, ainsi que la gestion et l'entretien de l'espace. Il pourrait également y avoir des partenariats transcommunaux pour certains services et activités.

2. Justification du projet

Lors des différentes consultations, les participants ont soulevé l'importance de développer les activités et l'accueil de jour à destination des ainés à Musson.

En effet, les ainés bénéficient déjà d'activités comme « je marche pour ma forme » et le goûter organisé tous les trimestres. Le Conseil Consultatif Communal des Ainés (CCCA) est également à l'initiative de plusieurs actions comme la rédaction d'une rubrique « le coin des ainés » dans le bulletin communal et le projet de mise en place d'un taxi social/course à domicile au niveau provincial.

Cependant, un sentiment d'isolement est constaté aujourd'hui accentué par les confinements engendrés par la crise sanitaire de la Covid-19. Ce sentiment peut également s'expliquer par le manque d'infrastructures spécifiques aux personnes âgées. En effet, les ainés manquent de locaux, d'endroits conviviaux et sécuritaires pour se rassembler.

La part des personnes âgées dans la population de Musson est réduite, mais appelée à croître au fil du temps. Les services et infrastructures dévolus à ce public sont aujourd'hui rares, voire inexistant à Musson. Pourtant, le maintien de cette tranche d'habitants sur le territoire est un enjeu important de

cohésion sociale, de transmission de l'histoire et de l'identité de la commune, mais aussi de développement d'emplois de service.

Ce projet contribuera donc directement à l'augmentation du bien-être de la personne âgée, au répit des familles et au développement de l'activité locale.

Effets directs et multiplicateurs

- Développement de nouvelles initiatives citoyennes
- Amélioration du bien-être de la population
- Renforcement de la solidarité et de la mixité au sein de la population
- Maintien des aînés sur le territoire communal

Interaction avec d'autres fiches-projets du PCDR

- M-1.01 : Réhabilitation de l'ancienne école de Willancourt en maison rurale multiservices
- M-1.02 : Création d'un espace intergénérationnel, récréatif et sportif à Mussy-la-Ville
- I-1.01 : Développement de la communication communale
- I-2.03 : Développement d'activités culturelles sur le territoire de la commune
- M-3.03 : Création de logements intergénérationnels
- M-3.07 : Création d'un bâtiment multiservices à Mussy-la-Ville

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels suivants :

Qualité de vie	1. Stimuler le vivre ensemble et la cohésion intergénérationnelle
	1.1. En créant des animations et des lieux de rencontre conviviaux et inclusifs
	2. Renforcer l'accès à des services diversifiés et innovants
	2.1. En développant une offre de services adaptés aux besoins des Mussonnais
	2.2. En proposant des lieux de vie et d'accueil favorables aux échanges

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- Parc naturel de Gaume : Améliorer la cohésion sociale et la qualité de vie dans les villages.
- Plan stratégique transversal (2019-2024) : Améliorer la convivialité et l'accueil sur la commune.

Développement d'initiatives citoyennes pour l'entraide et la solidarité	Fiche n° I-3.05
(a) Commune : Musson	Priorité : Lot 3
(b) Nom du village ou de l'entité : Musson	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) Descriptif : Développement d'initiatives citoyennes pour l'entraide et la solidarité	Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/>

DEVELOPPEMENT D'INITIATIVES CITOYENNES POUR L'ENTRAIDE ET LA SOLIDARITE

1. Description du projet

Le projet vise à développer des initiatives citoyennes pour l'entraide et la solidarité dans la commune. Ces actions citoyennes seront déployées via l'engagement de citoyens dans des collectifs. Des occasions de rencontre régulières seront nécessaires à ces initiatives, de même que l'appui et l'implication d'élus. Idéalement, ces actions s'intégreront dans un nouveau Plan de Cohésion Sociale.

Les actions imaginées sont les suivantes :

- Création d'un système d'échange local (SEL) : Echange de services, de savoirs et de partage de matériel au niveau local. Porté par un nouveau groupe ou via le SEL de Gaume.
- Création d'un repair café.
- Création de jardins partagés (incluant le public fragilisé), de bacs incroyables comestibles, ...
- Création de boîtes à livres et de grainothèques.
- Création de bourses d'échanges et de don (exemple : Gratiféria) en lien avec la donnerie existante.
- Crée des initiatives d'entraide pour les déplacements des personnes âgées.
- Développer un service de visite à domicile pour les personnes âgées.

Développement d'un appel à projets citoyens.

2. Justification du projet

Un manque d'initiatives solidaires est constaté sur la commune depuis l'arrêt du PCS en 2018. Il est accompagné d'un sentiment de manque de cohésion sociale entre les habitants de tous les villages et entre toutes les tranches d'âge, renforcé par le manque d'animations et de moments de rencontre.

Le projet veut donner l'envie et la possibilité aux habitants de s'investir dans la vie de leur village et de pallier le manque de solidarité et d'initiative collective. Il a pour conséquence de renforcer les liens entre les personnes, les générations et avec les publics fragilisés.

Effets directs et multiplicateurs

- Création de nouvelles initiatives citoyennes
- Maintien de la cohésion sociale et de la vie dans les villages
- Amélioration du bien-être de la population
- Renforcement de la solidarité et de la mixité au sein de la population

Interaction avec d'autres fiches-projets du PCDR

- M-1.01 : Réhabilitation de l'ancienne école de Willancourt en maison rurale multiservices
- M-1.02 : Création d'un espace intergénérationnel, récréatif et sportif à Mussy-la-Ville
- I-1.01 : Développement de la communication communale
- I-1.06 : Développement de la politique jeunesse
- M-2.03 : Création d'un espace de convivialité naturel au cœur du village de Willancourt
- M-2.05 : Aménagement d'un espace de convivialité au cœur de village de Baranzy
- I-2.02 : Mise en place d'une démarche de commune en santé
- I-2.03 : Développement d'activité culturelles sur le territoire de la commune.
- M-3.07 : Création d'un bâtiment multiservices à Mussy-la-Ville

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels suivants :

Qualité de vie	1. Stimuler le vivre ensemble et la cohésion intergénérationnelle
	1.1. En créant des animations et des lieux de rencontre conviviaux et inclusifs
	1.2. En soutenant et en fédérant la vie associative, culturelle et sportive locale
	2. Renforcer l'accès à des services diversifiés et innovants
	2.1. En développant une offre de services adaptés aux besoins des Mussonnais

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Parc naturel de Gaume** : Améliorer la cohésion sociale et la qualité de vie dans les villages.
- **Plan communal de mobilité** : Valorisation et communication autour des services existants du transport à la demande.
- **Plan stratégique transversal** : Etre une commune dynamique et accueillante.

Création d'un soutien scolaire	Fiche n° I-3.6
(a) Commune : Musson	Priorité : Lot 3
(b) Nom du village ou de l'entité : Musson	Version initiale <input checked="" type="checkbox"/>
(c) Descriptif : Création d'un soutien scolaire	Version actualisée (/ /20) <input type="checkbox"/>

CREATION D'UN SOUTIEN SCOLAIRE

1. Description du projet

Le soutien scolaire est une aide apportée prioritairement par des professeurs et/ou professionnels (après les cours), afin d'assister les enfants lors de leurs études. Ce soutien peut aller de l'aide aux devoirs jusqu'à l'apprentissage de nouvelles matières (ex : langues) et le renforcement des compétences verbales.

Concrètement, le projet de Musson consiste en la création d'une **école des devoirs**. Celle-ci sera un lieu d'accueil, d'écoute et de convivialité qui fera le lien entre l'école et le milieu de vie de l'enfant et sera complémentaire à l'accueil extra-scolaire bien développé au niveau communal. Les écoles de devoirs sont des espaces d'éducation qui se veulent enclins à stimuler la créativité des enfants, à les accompagner dans leurs devoirs mais bien plus largement dans leurs découvertes culturelles et sociales

Le projet comprendra la mise à disposition des infrastructures adéquates (soit en un lieu centralisé, soit en plusieurs lieux) et la désignation ou la création d'une structure qui assurera l'animation de manière professionnelle (par exemple une association). Il fonctionnera en dehors des heures scolaires sur base d'un projet pédagogique permettant d'accompagner la scolarité et sera accessible aussi bien aux élèves du réseau communal que du réseau libre.

Le développement de ce projet repose également sur l'implication de bénévoles afin de permettre un accompagnement adapté et accessible à tous les enfants, et de favoriser les liens intergénérationnels.

2. Justification du projet

La commune bénéficie de plusieurs établissements scolaires, à savoir une école communale à Mussy-la-Ville, trois écoles libres à Signeulx, Musson et Mussy-la-Ville, et deux écoles de la Communauté Française, dont une école spécialisée, à Baranzy. Les élèves bénéficient également d'un accueil extra-scolaire à partir de 7h30 et jusqu'à 19h.

Les habitants ont souligné la qualité de cet accueil extra-scolaire. Cependant, ils ont mis en avant le manque de structures de type « école des devoirs » sur la commune. En effet, ce service n'est pas encore présent à Musson, ni même dans les communes voisines. Selon ecolesdedevoirs.be¹, l'école des devoirs la plus proche se trouve à Bastogne, c'est-à-dire à plus ou moins 57 km de Musson (une heure en voiture).

¹ Le site internet ecolesdedevoirs.be coordonne et répertorie les écoles de devoirs en Belgique reconnues par l'ONE. Pour plus d'information, rendez-vous sur <https://www.ecolesdedevoirs.be/qui-sommes-nous/edd>

La création d'un soutien scolaire permettra de compléter l'offre au niveau de l'enseignement, et permettra aux enfants qui ont des difficultés d'être encadrés par des personnes motivées et à l'écoute. Certains élèves ne parviennent pas à s'organiser seuls et n'ont personne pour les aider à la maison (manque de disponibilité des parents, voire manque de compétences) et perdent confiance en eux. Un tel projet favorisera une égalité entre les jeunes, renforcera la qualité de vie et augmentera l'attractivité de la commune.

Le projet a été placé en lot 3 étant donné l'absence de lieu déterminé et la nécessité de mieux cerner les implications financières et administratives avant de se lancer.

Effets directs et multiplicateurs

- Renforcer l'attractivité des écoles
- Favoriser l'égalité entre les jeunes au niveau scolaire
- Favoriser les liens intergénérationnels

Interaction avec d'autres fiches-projets du PCDR

- M-1.01 : Réhabilitation de l'ancienne école de Willancourt en maison rurale multiservices
- I-2.03 : Développement d'activité culturelles sur le territoire de la commune
- M-3.03 : Création de logements intergénérationnels
- M-3.07 : Création d'un bâtiment multiservices à Mussy-la-Ville
- I-3.03 : Création d'un centre d'accueil de jour pour les ainés

3. Lien à la stratégie

Le projet contribuera à la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels suivants :

Qualité de vie	1. Stimuler le vivre ensemble et la cohésion intergénérationnelle
	1.1. En créant des animations et des lieux de rencontre conviviaux et inclusifs
	2. Renforcer l'accès à des services diversifiés et innovants
	2.1. En développant une offre de services adaptés aux besoins des Mussonnais
	2.2. En proposant des lieux de vie et d'accueil favorables aux échanges

Liens avec d'autres stratégies et plans locaux et/ou transcommunaux :

- **Plan stratégique transversal** : Mettre en place un soutien scolaire.
- **Parc naturel de Gaume** : Améliorer la cohésion sociale et la qualité de vie dans les villages.